



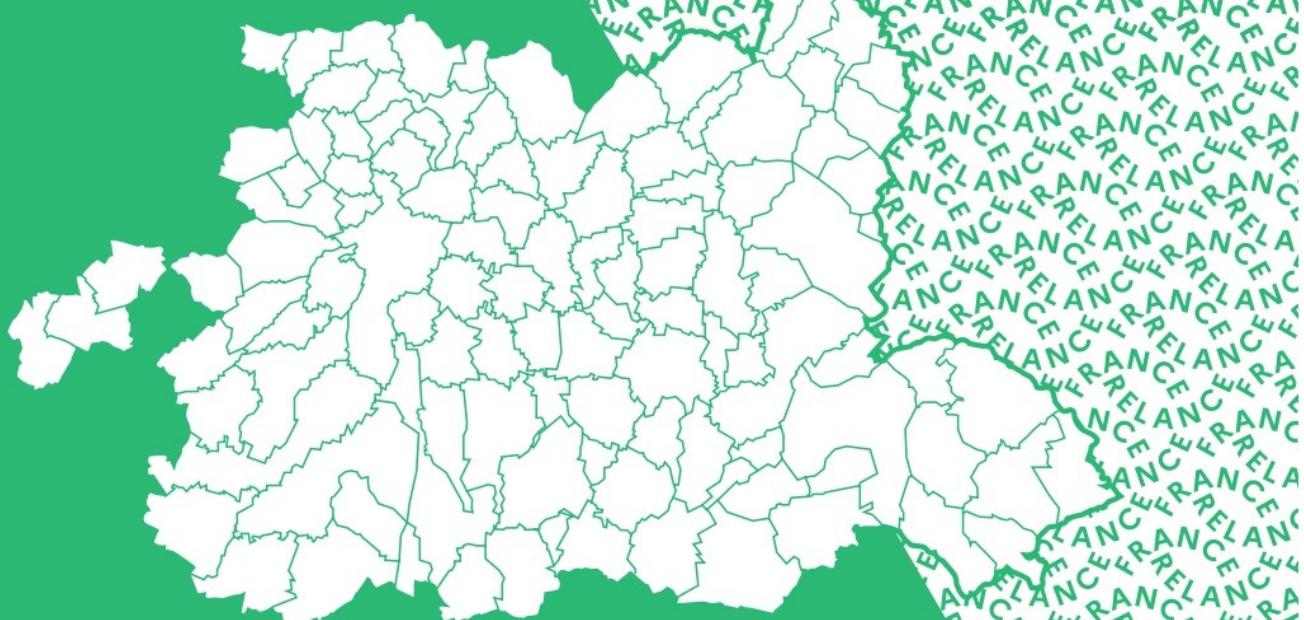
**PREFET
DU NORD**

Liberté
Égalité
Fraternité

communauté
d'agglomération
de Cambrai

CAC
Communauté d'Agglomération
Caudrésis-Catésis

CCPS
Communauté de Communes du Pays Solesmois



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI
2021 / 2026

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE DE L'ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI

ÉTABLI ENTRE :

L'État,

Représenté par monsieur Georges-François LECLERC, préfet de la région Hauts-de-France, préfet du Nord,

Ci-après désigné par « l'État »

d'une part,

ET

Les établissements publics de coopération intercommunale de l'arrondissement de Cambrai :

La Communauté d'Agglomération de Cambrai (CAC),

Représentée par monsieur Nicolas SIEGLER, président, en vertu de la délibération n°2021-12-22-01 en date du 22 décembre 2021

La Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis (CA2C),

Représentée par monsieur Serge SIMEON, président, en vertu de la délibération n° 2020/58 en date du 10 juillet 2020

La Communauté de Communes du Pays Solesmois (CCPS),

Représentée par monsieur Paul SAGNIEZ, président, en vertu de la délibération n° 2020.24 du 16 juillet 2020

Ci-après désignées par « les collectivités bénéficiaires »

d'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

- Un Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) à l'échelle de l'arrondissement de Cambrai est signé, permettant de traduire de manière transversale et opérationnelle les ambitions poursuivies par le territoire aux fins de lutter contre les effets économiques et sociaux de la crise sanitaire et d'investir à plus long terme en matière de transition écologique, de compétitivité et de cohésion sociale et territoriale ;

- Ce contrat présente la stratégie de l'État et de ses partenaires pour permettre la mise en œuvre du projet présenté par les collectivités bénéficiaires au profit du territoire. Il rappelle les grands concours de l'État pour les accompagner : moyens financiers de droit commun, ressources d'ingénierie et d'accompagnement, moyens du plan de relance, afin de donner de la visibilité à des investissements qui sont et seront soutenus et financés dans ce cadre ;

- Ce contrat enregistre enfin les engagements réciproques des parties et partenaires sur la période contractuelle 2021-2026, notamment en termes de transition écologique et durable, d'aménagement territorial et d'accompagnement des populations, dans le respect de la libre administration des collectivités territoriales.

Ce CRTE définit le périmètre d'actions, les objectifs communs ainsi que la gouvernance et le suivi acceptés par les parties. Au regard du projet défini par les collectivités bénéficiaires, il comprend un engagement stratégique global et n'obéit pas l'ensemble des relations, dont financières, qui lient l'État et les établissements publics de coopération intercommunale et autres collectivités de l'arrondissement de Cambrai.

PRÉAMBULE



Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des Contrats de Plan Etat-Région (CPER) rénovés, dans les programmes opérationnels européens ainsi que dans le plan national France relance, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long termes, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État.

La relance, la transition écologique, le développement économique et la cohésion sociale et territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires.

La circulaire du Premier Ministre n°6231/SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des CRTE confirme la contractualisation comme mode de relation privilégié entre l'État et les territoires. Ainsi, au travers des nouveaux contrats que sont les CRTE, le Gouvernement poursuit une triple ambition :

- **Associer à court terme les territoires au plan de relance ;**
- **Accompagner, dans la durée du mandat municipal 2020-2026, les collectivités dans leur projet de territoire, vers un nouveau modèle de développement résilient à la fois sur les plans écologique, productif et sanitaire ;**
- **Simplifier et unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités, en veillant à une approche différenciée et simplifiée de la décentralisation.**

Ce nouveau cadre de dialogue entend faire converger les priorités de l'État et les projets territoriaux, dans le cadre d'actions concrètes contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires.

Dans l'arrondissement de Cambrai, l'État et les trois établissements publics de coopération intercommunale (Communauté d'Agglomération de Cambrai : CAC, Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis : CA2C, Communauté de Communes du Pays Solesmois : CCPS) affichent une volonté et une ambition commune de porter ensemble un CRTE. L'objectif est d'apporter au territoire une réponse puissante et adaptée aux conséquences de la crise et aux défis qu'il doit relever pour son attractivité et son rayonnement.

Le CRTE du Cambrésis s'inscrit ainsi :

- **Dans le temps court du plan de relance économique et écologique, avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité ;**
- **Dans le temps long, en forgeant des projets répondant aux enjeux spécifiques et propres au territoire et s'inscrivant dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone, protection de la biodiversité, lutte contre l'artificialisation des sols notamment).**

Pour réussir ces grandes transitions, l'État et les collectivités entendent privilégier une approche transversale et cohérente des projets, notamment en matière de développement durable, d'éducation, de santé, de culture, de revitalisation, de mobilités, de développement économique, d'emploi, d'agriculture, d'aménagement numérique ; et s'appuieront à la fois sur les forces du territoire et sur les opportunités et grands projets qui se présentent en termes d'innovation et de développement.

L'État s'engage pour cela à accompagner les collectivités, dans le cadre de ses compétences et des moyens alloués, dans la conduite des projets mentionnés au présent contrat :

- **Par l'apport d'expertises techniques et juridiques ;**
- **Par la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement ;**
- **Par l'optimisation des processus d'instruction administrative et l'examen des possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles ou de simplification de procédures existantes ;**
- **Par la possible mobilisation des établissements publics et opérateurs dans le cadre d'une demande d'appui spécifique.**

Les collectivités pourront ainsi mobiliser l'ensemble des moyens d'accompagnement et de coopération existants dans le cadre de leurs compétences et de celles de leurs groupements.

Ce CRTE se présente par ailleurs comme un contrat ajustable dans le temps aux problématiques et opportunités locales rencontrées. Ainsi, tout au long de sa vie, le CRTE pourra s'enrichir de nouveaux volets thématiques et d'actions pour tenir compte des évolutions de la situation et des priorités.

Ce contrat manifeste la volonté forte de l'État et des EPCI de combiner leurs énergies au profit de ce territoire fragile mais aux multiples atouts.



SOMMAIRE

| | |
|---|-------|
| I – OBJET ET CADRE GÉNÉRAL | p. 8 |
| II – VISION TERRITORIALE | p. 9 |
| LISTE DES PROJETS PORTÉS AU TITRE DU CRTE | p. 10 |
| VOLET 1 – ATTRACTIVITÉ ET ÉQUILIBRE DU TERRITOIRE | p. 20 |
| 1. CONFORTER LA STRATÉGIE D'EXCELLENCE ÉCONOMIQUE | p. 21 |
| 2. PROMOUVOIR UN AMÉNAGEMENT VERTUEUX | p. 25 |
| 3. DÉVELOPPER DE NOUVELLES MOBILITÉS ET INTERCONNEXIONS DURABLES | p. 26 |
| 4. SOUTENIR LA MONTÉE EN PUISSANCE DE LA DESTINATION « CAMBRÉSIS » | p. 28 |
| VOLET 2 – SOLIDARITÉ, COHÉSION ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE | p. 31 |
| 1. VEILLER A L'ÉQUILIBRE, A LA MODERNISATION ET AU DÉPLOIEMENT DE LA RÉPARTITION DES SERVICES | p. 32 |
| 2. FAIRE DU RAYONNEMENT CULTUREL UN FACTEUR DE COHÉSION | p. 34 |
| 3. FAVORISER LE DROIT A LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE, L'ACCÈS A L'EMPLOI ET L'INNOVATION EN MATIÈRE D'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ET AUX STRUCTURES D'INSERTION RELAIS | p. 34 |
| 4. ENCOURAGER LE MIEUX VIVRE ENSEMBLE | p. 35 |
| 5. FAIRE DE LA RÉUSSITE SCOLAIRE UNE FORCE D'AVENIR | p. 39 |
| 6. DÉVELOPPER UNE OFFRE DE SOINS ÉQUILIBRÉE | p. 40 |
| 7. AGIR EN FAVEUR DE LA PROTECTION DES HABITATS, ÉCOSYSTÈMES ET AGROSYSTÈMES | p. 41 |
| 8. CONTRIBUER A UN NUMÉRIQUE PLUS ACCESSIBLE POUR TOUS, PLUS SOLIDAIRE, DURABLE ET SÉCURISÉ | p. 42 |

| | |
|--|--------|
| III – STRATÉGIE DE L’ÉTAT | p. 43 |
| GRANDES ORIENTATIONS | p. 43 |
| MOYENS GÉNÉRAUX | p. 45 |
| IV – PROJETS DES EPCI | p. 48 |
| DÉCLINAISON INTERCOMMUNALE DE LA CAC | p. 49 |
| DÉCLINAISON INTERCOMMUNALE DE LA CA2C | p. 71 |
| DÉCLINAISON INTERCOMMUNALE DE LA CCPS | p. 78 |
| V – ENGAGEMENTS TERRITORIALISES DE L’ÉTAT | p. 90 |
| MOBILISATION DE L’ÉTAT DANS LE CAMBRÉSIS | p. 90 |
| FICHES ACTIONS DES SERVICES ET OPÉRATEURS DE L’ÉTAT | p. 99 |
| VI – MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE | p. 130 |
| ANNEXES | p. 136 |
| ANNEXE 1 – DIAGNOSTIC TERRITORIAL | |
| ANNEXE 2 – PROJET TERRITORIAL : RÉCAPITULATIF DES AXES DE TRAVAIL | |
| ANNEXE 3 – PACTE DE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ D’AGGLOMÉRATION DE CAMBRAI | |

I - OBJET ET CADRE GÉNÉRAL



1. Objet

Le CRTE offre un cadre de coordination des différentes sources d'ingénierie et de crédits mobilisables pour accompagner et financer des actions, en maîtrise d'ouvrage communale et intercommunale notamment, contribuant à la mise en œuvre du projet territorial. Il donne de la visibilité et de la lisibilité aux interventions des partenaires et permet de construire un plan d'action cohérent issu des priorités locales avec une vision transversale des enjeux.

Le CRTE a ainsi vocation à identifier et articuler à son échelle les financements provenant du plan de relance, des contractualisations locales qui conservent leurs modalités d'attribution propres (contrats de ville, contrats locaux de santé...), des fonds européens et des contrats de plan Etat-Région 2021-2027, des crédits « de droit commun » de l'État (ceux des ministères et leurs opérateurs ainsi que les crédits déconcentrés comme la DSIL, la DETR ou le FNADT notamment), des collectivités, ou d'autres partenaires publics et privés (associations, entreprises, financements participatifs des habitants...). Il contribue également à cibler les appels à projets les plus pertinents pour le territoire, et à optimiser les moyens d'y répondre.

Les actions identifiées lors de l'élaboration du CRTE, et celles qui le seront au cours de sa mise en œuvre, le sont dans le cadre de la gouvernance locale définie dans le présent contrat. La programmation des crédits de l'État est à établir en fonction des priorités définies collectivement et du niveau de maturité des opérations, qui seront annexées au contrat sous la forme de fiches-actions lorsqu'elles sont prêtes à démarrer ou sous la forme de fiches-projets lorsqu'elles doivent encore être préparées. L'ensemble des fiches est actualisé en continu et annexé à la maquette financière annuelle.

Les projets de dimension plus locale, notamment communale, continueront à être accompagnés par l'État en dehors du présent contrat.

2. Présentation

Le CRTE présente, au regard des forces et faiblesses du territoire telles que développées dans le diagnostic annexe :

- **Le projet stratégique de territoire défini par les trois EPCI.** Ce projet s'articule autour de deux grands volets, « **attractivité et équilibre** » et « **solidarité, cohésion et aménagement** », qui expriment les attentes des collectivités et mettent en exergue les enjeux qu'elles souhaitent relever ;

- **La stratégie générale de l'État** ;
- **Le pacte de territoire « CAC 2030 » et les projets de territoire de la CA2C et de la CCPS** au regard des deux volets stratégiques préalablement présentés ;
- **En réponse, les actions et engagements territorialisés de l'État.**

Il définit enfin le cadre de partenariat et les modalités de gouvernance, de suivi et d'évolution du CRTE, tels qu'acceptés par les parties, pour réussir collectivement la transition écologique, économique, et sociale du Cambrésis.

II - VISION TERRITORIALE



VOLET 1

ATTRACTIVITÉ ET ÉQUILIBRE DU TERRITOIRE

1. Conforter la stratégie d'excellence économique
2. Promouvoir un aménagement vertueux
3. Développer de nouvelles mobilités et interconnexions durables
4. Soutenir la montée en puissance de la destination « Cambrésis »

VOLET 2

SOLIDARITÉ, COHÉSION ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

1. Veiller à l'équilibre, à la modernisation et au déploiement de la répartition des services
2. Faire du rayonnement culturel un facteur de cohésion
3. Favoriser le droit à la formation tout au long de la vie, l'accès à l'emploi et l'innovation en matière d'économie sociale et solidaire et aux structures d'insertion relais
4. Encourager le mieux vivre ensemble
5. Faire de la réussite scolaire une force d'avenir
6. Développer une offre de soins équilibrée
7. Agir en faveur de la protection des habitats, écosystèmes et agrosystèmes
8. Contribuer à un numérique plus accessible pour tous, plus solidaire, durable et sécurisé

Liste des projets portés au titre du CRTE

VOLET 1 – ATTRACTIVITÉ ET ÉQUILIBRE DU TERRITOIRE

1. Conforter la stratégie d'excellence économique

1.1 Accompagner, soutenir et faire rayonner les grands projets

Procéder à des fouilles préventives afin de parvenir à la réhabilitation complète et définitive du site de l'ancienne BA 103

CAC

Accompagner les projets inscrits dans le futur contrat territorial de développement du Canal Seine Nord Europe

CAC

Implanter une cellule d'accompagnement des entreprises à Cambrai

CAC

Définir un livret blanc de l'aménagement du territoire

CAC

Renforcer l'aide à l'immobilier et au développement d'entreprises

commun

1.2 Renforcer l'accessibilité

Créer un échangeur autoroutier

CAC

Créer le contournement nord de Cambrai

CAC

Créer un axe de circulation majeur entre Saint-Quentin / Le Cateau-Cambrésis / Solesmes en direction de l'autoroute A2

CA2C

Requalifier les RD 955, 958 et 114

CCPS

Développer la ligne ferroviaire Paris / Maubeuge

CA2C

Autoriser et accompagner le lancement de la 5G

CAC

1.3 Poursuivre le soutien à l'implantation et à l'innovation économique

Solliciter des abondements des dispositifs d'aide entre entreprises et instituts de recherche

CAC

Accompagner l'accueil et le développement des entreprises et de l'artisanat en y associant le centre de formation des apprentis de Caudry (URMA)

CA2C

Accompagner l'émergence de nouveaux modes de coopération économique

CA2C

1.4 Articuler l'accompagnement du développement économique et l'attractivité du territoire via l'établissement public à caractère industriel et commercial

Participer à l'EPIC afin de construire, déployer et animer une stratégie de promotion et d'attractivité du territoire

commun

1.5 Consolider les lieux de formations

Maintenir et élargir l'offre de formations de l'université de Cambrai

CAC

Ouvrir une classe préparatoire ingénieur et un BTS métiers du numérique

CAC

Construire une nouvelle résidence étudiante

CAC

S'engager dans une démarche de campus connecté

CAC

| | |
|--|----------------|
| Consolider le centre de formations des apprentis de Caudry (URMA) | commun CA2C |
| Implanter une école de la deuxième chance sur le territoire de la CA2C | commun CA2C |
| Développer l'institut de formation d'aides-soignants au lycée Camille Desmoulins du Cateau-Cambrésis | commun CA2C |
| Conforter l'attractivité de la Maison Familiale Rurale du Cateau-Cambrésis | commun CA2C |
| Permettre le développement du campus universitaire européen de Cascades | commun CA2C |

1.6 Mailer le territoire en lieux d'accueil 2.0

| | |
|--|--------|
| Mettre l'économie numérique au service de la croissance et de l'attractivité du territoire | commun |
| Offrir et contribuer à un environnement et à un maillage digital propice à l'accueil et au développement de nouvelles entreprises et de salariés | CAC |
| S'appuyer sur le numérique pour promouvoir les atouts du territoire auprès des chefs d'entreprises | CAC |
| Renforcer le pass numérique pour les commerces | CAC |
| Accompagner les entreprises à la création de sites dédiés | CAC |
| Profiter des opportunités de plan de relance de l'Europe sur le numérique | CAC |

2. Promouvoir un aménagement vertueux

2.1 Maintenir les grands équilibres

| | |
|---|--------|
| Soutenir la création, l'extension, le renouvellement d'équipements et de services publics | commun |
| Travailler et répondre aux nouveaux enjeux du foncier | CAC |

2.2 Opérationnaliser le Pacte Vert

| | |
|--|-------------|
| Monter en qualification les lieux structurants : bassin rond, Niergnies, bois des sources | CAC |
| Monter en qualification les lieux structurants : maison nature et découverte d'Ors à proximité du lieu de mémoire Owen avec ouverture sur le bassin de la Sambre | CA2C |
| Développer la base de loisirs du Val de Riot sous maîtrise d'ouvrage du SIAT | CA2C |
| Mailer la trame verte et bleue : Escaut partagé, bois des sources, grand carré | CAC |
| Soutenir les actions dans la création ou la restauration d'espaces verts à l'échelle du bloc communal et intercommunal | CA2C CAC |
| Participer à la mise en place de sentiers pédagogiques autour de la biodiversité | CA2C |

2.3 Tendre vers une meilleure efficacité énergétique

| | |
|--|-----|
| Mettre en place des études d'opportunités et de développement des énergies renouvelables | CAC |
| Accompagner les collectivités et entreprises dans leurs projets de développement de nouvelles énergies | CAC |

| | |
|--|-------------|
| Opérationnaliser le plan climat par une planification et une dynamique territoriale de développement des énergies renouvelables | CAC |
| Limiter le recours aux énergies fossiles | CA2C |
| Poursuivre la rénovation du parc d'éclairage public avec un passage en LED | CA2C CAC |
| Réévaluer le schéma régional de distribution de l'électricité | CAC |
| 2.4 Lutter contre l'artificialisation des sols | |
| Déconstruire et dépolluer des friches dans le cadre d'opérations d'aménagement relevant ou non de l'Établissement Public Foncier | CA2C CAC |
| 3. Développer de nouvelles mobilités et interconnexions durables | |
| 3.1 Mailler le territoire en pistes cyclables et chemins de randonnées à vocation locale et touristique | |
| Opérationnaliser le schéma vélo | commun |
| Créer l'ossature du futur maillage cyclable de l'agglomération | CAC |
| Aménager des pistes cyclables et liaisons douces sous réserve de l'étude de coût et des financements des communes | CA2C |
| Aménager des points-noeuds, des parkings à vélos sécurisés | CAC |
| Améliorer la signalisation | CAC |
| Créer une maison de la mobilité | CAC |
| Développer et aménager des chemins de randonnées | CA2C |
| 3.2 Créer les services et l'environnement propice aux changements d'usages | |
| Développer un réseau d'installation de bornes de recharge de véhicules électriques | CAC |
| Créer des aires de co-voiturage | CAC |
| Poursuivre le développement de la politique mobilité | CAC |
| Aménager des parkings à vélos et mettre en place des aires de co-voiturage | CA2C |
| Soutenir l'accessibilité des grands équipements générateurs de déplacements et/ou d'emplois par les transports collectifs | CA2C CAC |
| Développer les transports alternatifs | CA2C CAC |
| Créer à l'échelle supra-intercommunale un syndicat mixte des transports et des liaisons | CA2C CAC |
| Aider à la mobilité des jeunes | CA2C CAC |
| 4. Soutenir la montée en puissance de la destination « Cambrésis » | |
| 4.1 Affirmer les spécificités du territoire et développer les thématiques qui le singularisent | |
| Favoriser la mise en réseau et la création de parcours thématiques | commun |
| Articuler les grands aménagements au reste du territoire par de l'itinérance douce | commun |
| Favoriser le tourisme autour de la Grande Guerre et de la reconstruction | commun |

| | |
|--|-------------|
| Structurer la thématique de la Grande Guerre en confortant le Cambrai Tank | CAC |
| Favoriser le savoir-faire autour du Cambrik en lien avec le CETI | CAC |
| Faire du tourisme industriel l'un des piliers de l'offre de destination | commun |
| Lancer une stratégie de valorisation et de mise en tourisme du patrimoine souterrain | commun |
| Conduire une étude de valorisation des espaces souterrains | CAC |
| Lancer une étude sur les espaces souterrains | CCPS |
| Développer le tourisme fluvial à partir des potentialités offertes par les canaux | CA2C CAC |
| Accompagner la mise en œuvre d'une étude trame bleue | CCPS CAC |

4.2 Conforter et renforcer l'offre existante

| | |
|---|-------------|
| Écrire le nouveau PSC du musée de Cambrai, renouveler le parcours permanent et réaménager les réserves | CAC |
| Engager les travaux de réhabilitation et d'extension de l'Archéosite | CAC |
| Réhabiliter le Conservatoire | CAC |
| Créer la Maison de la nature et de l'environnement | CAC |
| Lancer un concours d'architecture pour repenser le Palais des Grottes | CAC |
| Moderniser le complexe liberté | CAC |
| Créer un golf à 18 trous à Niergnies | CAC |
| Requalifier le terrain de hockey de Cambrai en vue des JO 2024 | CAC |
| Renouveler les conventions | CAC |
| Poursuivre la dynamique impulsée par le dispositif BNR | CAC |
| Accompagner le développement de sites-phares autour des thématiques du tourisme de mémoire et du tourisme industriel | CA2C CAC |
| Créer une dynamique économique autour du tourisme et développer des partenariats autour des musées du territoire | CA2C |
| Coordonner l'accueil touristique | CA2C |
| Faciliter la démarche et obtenir des financements pour l'acquisition et la réhabilitation du site militaire d'Ors afin d'en faire un centre d'accueil touristique | CA2C |

4.3 Développer une politique des patrimoines renouvelée et ambitieuse

| | |
|--|-------------|
| Construire une programmation pluriannuelle de restauration du patrimoine protégé en concertation avec la CRMH | CAC |
| Mettre en place un SPR à Cambrai | CAC |
| Créer des dispositifs d'accompagnement pour la restauration et la mise en valeur du patrimoine des communes | CAC |
| Accompagner les collectivités dans leurs projets de restauration patrimoniale | CA2C CAC |
| Accompagner techniquelement les communes dans leur projet de restauration patrimoniale, de renouvellement de façades, de rénovations | CAC |

| | |
|--|-------------|
| Financer les projets structurants des collectivités locales sur leurs territoires | CA2C CAC |
| Poursuivre les actions de valorisation du patrimoine écrit | CAC |
| Mettre en valeur les patrimoines religieux, de mémoire ou de richesse des territoires ruraux | CA2C CAC |
| Soutenir les opérations de rénovation et de valorisation du patrimoine naturel et bâti en mettant en avant l'identité culturelle du territoire | CA2C CAC |
| Réhabiliter le petit patrimoine culturel/culturel bâti/immatériel | CA2C CAC |
| Envisager la création d'un centre d'études et de conservation du patrimoine archéologique | CAC |
| Étendre le label Ville d'art et d'histoire au territoire de la CAC | CAC |
| Promouvoir le patrimoine | CAC |
| Réaliser une campagne d'inventaire du patrimoine | CAC |
| Développer des projets autour du patrimoine et du numérique | CAC |
| Développer des projets culturels autour du patrimoine industriel | CAC |

VOLET 2 – SOLIDARITÉ, COHÉSION ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

1. Veiller à l'équilibre, à la modernisation et au déploiement de la répartition des services

1.1 Resserrer les liens sociaux en offrant un maillage de service marchands et non-marchands de qualité

| | |
|--|-------------|
| Soutenir la dynamique commerciale notamment par les aides aux artisans et commerçants | commun |
| Soutenir la dynamique commerciale par la redynamisation des centres-villes | commun |
| Mettre en place une stratégie communautaire en faveur du maintien et de la reprise du commerce local | CA2C CAC |
| Mettre en adéquation l'offre du commerce local avec les besoins de la population | CA2C |
| Soutenir les projets communaux de requalification des centre-bourgs | CAC |
| Revitaliser les centre-bourgs en traitant les friches urbaines, commerciales ou industrielles | CA2C CAC |
| Requalifier la place Robert Leroy à Cambrai | CAC |

1.2 Aménager et équilibrer

| | |
|--|-------------|
| Créer et moderniser les mairies, salles polyvalentes, écoles | CAC |
| Soutenir la rénovation des bâtiments communaux | CCPS CAC |
| Rénover et étendre l'ancien bâtiment du trésor public de Solesmes | CCPS |
| Améliorer l'accessibilité des publics aux démarches et services administratifs | CAC |

| | |
|--|-------------|
| Mettre en place une signalétique permettant de favoriser l'accès aux services | CA2C |
| Contribuer à la modernisation, à la mise aux normes, à la création des lieux de sports, de loisirs et de détente | CAC CCPS |
| Soutenir l'organisation d'évènements et d'animations | CAC |
| Favoriser la montée en compétence des éducateurs sportifs et des encadrants | CAC |
| 2. Faire du rayonnement culturel un facteur de cohésion | |
| 2.2 S'appuyer sur les services culturels pour développer des projets innovants | |
| Maintenir et conforter les dynamiques d'excellence inscrites dans des politiques labellisées | CAC |
| Conduire le renouvellement des classements et conventions | CAC |
| 2.3 Lutter contre les formes d'inégalités d'accès à la culture, spatiales ou sociales | |
| Poursuivre et renouveler les projets au titre du contrat de ville et du PRE | CAC |
| Mettre en place des dispositifs dédiés aux publics dits empêchés | CAC |
| Développer l'action culturelle par le numérique | CA2C |
| 2.4 Poursuivre l'action en faveur de l'éducation artistique et culturelle | |
| Renouveler le CLEA | CAC |
| Poursuivre la mise en place de résidences d'artistes | CAC |
| Soutenir les projets d'EAC dans les communes | CAC |
| 2.5 Conforter et développer les formations | |
| Renforcer l'offre de formation à destination des publics individuels et professionnels | CAC |
| 2.6 Soutenir le monde amateur | |
| Soutenir les associations d'animations de la vie locale | CAC |
| S'appuyer sur les anciens pour le partage et la transmission intergénérationnelle | CA2C |
| 3. Favoriser le droit à la formation tout au long de la vie, l'accès à l'emploi et l'innovation en matière d'ESS et structures d'insertion relais | |
| 3.1 Favoriser l'accès et l'accompagnement vers l'emploi | |
| Soutenir la politique sociale et solidaire (étude sur les circuits courts, le ré-emploi) | CAC |
| Favoriser la création de filières de formation basées sur les « savoirs-faire » spécifiques | CA2C |
| Rationaliser les structures d'aide à la recherche d'emploi ou de formation et privilégier les regroupements | CA2C |
| Inscrire la totalité du territoire dans le dispositif territoire zéro chômeur de longue durée | CCPS |
| 4. Encourager le mieux vivre ensemble | |
| 4.1 Renforcer les politiques habitat et logement | |
| Instaurer une aire d'accueil des gens du voyage à Fontaine-notre-Dame | CAC |
| Réhabiliter l'aire d'accueil des gens du voyage de Caudry | CA2C |

| | |
|--|-------------|
| Créer une aire de grands passages au sein de la CAC | CAC |
| Renforcer les programmes d'amélioration de l'habitat | CAC |
| Mettre en place un dispositif mutualisé de repérage et de traitement des situations d'habitat indigne | CA2C |
| Poursuivre les actions en termes de politique de lutte contre le logement indigne ou insalubre (permis de louer, permis de diviser) | CA2C |
| Lancer une étude pré-opérationnelle sur le logement indigne et la vacance | CA2C |
| Déployer une politique de repérage des logements non décents | CA2C |
| Accompagner le projet de guichet unique porté par le PETR | CA2C CAC |
| Soutenir les collectivités dans la requalification énergétique de leur parc public | CAC |
| Produire des logements neufs en s'appuyant sur un diagnostic du foncier mutable et en apportant un appui technique aux communes dans la mise en œuvre de leurs projets d'habitat | CA2C |
| Proposer une offre diversifiée et adaptée aux besoins de tous les publics dont les publics spécifiques | CAC |
| Intégrer dans le futur dispositif de l'OPAH RU un volet autonomie (maintien à domicile, adaptation aux handicaps) | CAC |
| Soutenir les associations et acteurs répondant aux orientations du PLH et accompagnant les publics spécifiques | CAC |
| Adapter les logements et prendre en compte les besoins spécifiques des personnes âgées | CA2C |
| Amplifier les dispositifs en faveur des actions du contrat de ville | CAC |
| 4.2 Favoriser l'accompagnement de l'enfance, de la jeunesse et des familles | |
| Suivre et accompagner les réflexions sur l'extension du périmètre d'AJR | CAC |
| Opérationnaliser la convention territoriale globale | CAC |
| Accompagner les collectivités dans la mise en place, l'extension et/ou la mutualisation de l'écosystème scolaire | CA2C |
| Renforcer l'accompagnement des parents et des lieux d'accueil enfants-parents | CA2C |
| Rééquilibrer et/ou renforcer les relais d'assistantes maternelles existants et développer les permanences des RAM en itinérance | CA2C |
| Répondre aux besoins et attentes des populations avec une attention particulière portée sur les publics fragilisés | CA2C |
| Encourager les offres de services mutualisés/regroupés/itinérants | CA2C |
| Soutenir les équipements : centres sociaux, espaces de vie sociale et temps d'accueil de type « foyer des jeunes » | CA2C |
| Intensifier le recours et l'offre de services pour répondre aux difficultés familiales et sociales | CA2C |
| Développer le réseau de lutte contre les violences intra-familiales | CA2C CAC |
| Décliner localement, notamment à Cambrai, le plan « 1000ers jours » | CAC |

4.4 Renforcer la sécurité des personnes et des biens

| | |
|--|------|
| Développer la vidéoprotection dans les communes aux abords des bâtiments publics, dans les zones d'activités | CAC |
| Soutenir la mise en place de la vidéoprotection à l'échelle du bloc communal | CA2C |
| Soutenir le déploiement de la police municipale | CAC |
| Conforter le partenariat entre les polices municipales et les forces de sécurité intérieure | CAC |
| Élaborer un plan intercommunal de sauvegarde | CAC |

5. La réussite scolaire, force d'avenir pour le territoire

| | |
|---|------|
| Développer la politique culturelle en milieu rural | CAC |
| Accompagner la mise en place de services et d'outils pédagogiques de qualité au sein des établissements primaires (dont numériques) | CA2C |

6. Développer une offre de soins équilibrée

| | |
|---|--------|
| Porter une politique d'attractivité auprès des internes, des médecins généralistes et des spécialistes | commun |
| Renforcer l'attractivité du territoire pour accueillir de nouveaux professionnels de santé | CCPS |
| Soutenir la mise en place du groupement hospitalier de territoire du Cambrésis | commun |
| Prendre en compte les orientations inscrites dans la convention constitutive de la GHT signée le 1 ^{er} juillet 2021 | CA2C |
| Soutenir les initiatives et valoriser l'offre existante | CCPS |
| Mettre en œuvre un contrat local de santé comprenant un axe relatif à la santé mentale | commun |
| Recruter un coordinateur du contrat local de santé mentale | CAC |
| Mettre en place un parcours de santé dédié aux femmes | commun |
| Faire du sport-santé un outil de prévention et d'accompagnement | commun |
| Développer une approche globale interprofessionnelle en prévention-promotion de la santé | CCPS |
| Suivre et soutenir les projets de maisons de santé pluriprofessionnelles | commun |
| S'organiser pour répondre aux besoins de soins | CCPS |
| Contribuer au développement des nouvelles pratiques professionnelles | CCPS |
| Développer les nouvelles technologies | CCPS |

7. Agir en faveur de la protection des habitats, écosystèmes et agrosystèmes

7.1 Abaisser la vulnérabilité du territoire face aux inondations, à l'érosion des sols et coulées de boue

| | |
|---|--------|
| Limiter l'artificialisation des sols | commun |
| Déployer les outils et l'accompagnement technique et financier des projets de reconquête des friches et de renaturation | commun |
| Évaluer le risque ruissellement sur le territoire de l'agglomération | CAC |
| Définir et mettre en œuvre un plan de gestion | CAC |

| | |
|--|-------------|
| Accompagner les communes dans leurs projets d'hydraulique douce permettant de lutter contre l'érosion des sols agricoles | CAC |
| Inciter à la « renaturation » d'espaces délaissés et encourager le traitement des friches et la plantation de végétaux en lieu et place | CA2C CAC |
| Valoriser et protéger les haies | CA2C CAC |
| Aménager les vergers, réaliser et agrandir les boisements | CA2C CAC |
| 7.2 Préserver la ressource en eau | |
| Sécuriser l'alimentation en eau potable de l'agglomération en protégeant la ressource (ORQUE) et en la diversifiant | CAC |
| Mettre en conformité les systèmes d'assainissement | CAC |
| Reconquérir la qualité du réseau hydrographique par la mise en place d'un plan de gestion | CAC |
| Suivre la mise en œuvre de la GEMAPI par les syndicats auxquels la compétence a été confiée | CA2C |
| 7.3 Établir une feuille de route de transition écologique visant une économie circulaire territoriale et une nouvelle gestion des déchets | |
| Renforcer la sensibilisation de la population à la gestion des déchets | commun |
| Renforcer les ambassadeurs du tri | CAC |
| Prolonger les actions des intervenants en milieu scolaire sur les thèmes du développement durable, du tri, du recyclage | CA2C |
| Optimiser et moderniser la collecte et la gestion des déchets communautaires | CAC |
| Établir un audit territorial sur l'économie circulaire | CAC |
| Réaliser un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés | CAC |
| Mettre en œuvre un plan intercommunal de prévention des déchets ménagers et assimilés | CCPS |
| Étendre les consignes de tri au 1 ^{er} janvier 2023 | CCPS |
| Étudier la faisabilité d'une ressourcerie locale | CAC |
| Participer à la création d'un centre de tri performant | CA2C |
| Étudier la mise en place d'une tarification incitative à la réduction de la production des déchets ménagers | CAC |
| 7.4 Favoriser et soutenir le développement de l'agriculture locale et durable | |
| Valoriser et développer le marché aux bestiaux du Cateau-Cambrésis | CA2C |
| Créer un abattoir régional | CA2C CAC |
| Soutenir et encourager la diversification des exploitations agricoles | CA2C |
| Faciliter le développement des circuits courts et de proximité | CA2C CAC |

| | |
|--|-------------|
| Faciliter la mise en place du zéro-phyto | CA2C |
| Faciliter l'implantation des insectes polliniseurs | CA2C |
| Élaborer un projet alimentaire territorial | CAC |
| Fédérer les démarches et ajouter une nouvelle dimension aux projets via une alimentation de qualité et respectueuse de l'environnement | CCPS CAC |
| Travailler sur l'agroenvironnement l'agroforesterie et le soutien aux agriculteurs locaux | CAC |
| 7.5 Développer les énergies durables et renouvelables | |
| Créer de nouvelles filières structurées autour des ressources de l'environnement | CA2C CAC |
| Réaliser des travaux de rénovation énergétique des bâtiments publics et de rénovation thermique des piscines | CA2C CAC |
| S'engager dans un plan communautaire en faveur du développement des énergies renouvelables pour et par le territoire | CCPS CAC |
| Développer un réseau d'installation de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables sur le territoire communautaire | CA2C |
| Favoriser le développement de l'énergie solaire | CA2C CAC |
| Lancer une étude spécifique sur la création d'une unité de méthanisation | CAC |
| Récupérer le réseau de chaleur du crématorium | CA2C |
| 8. Contribuer à un numérique plus accessible pour tous, plus solidaire, durable et sécurisé | |
| 8.1 Soutenir l'ensemble des acteurs et actions qui favorisent et accompagnent aux usages du numérique | |
| Mutualiser des services et des outils entre la CCPS et les communes | CCPS |
| Améliorer les relations entre les usagers et les services de la CCPS | CCPS |
| Valoriser la culture et le patrimoine du pays Solesmois | CCPS |
| 8.2 Accompagner les citoyens aux usages numériques et lutter contre l'illectronisme en renforçant le rôle des tiers lieux numérique | |
| Soutenir les maisons du numérique | CA2C |
| S'inscrire dans le plan numérique pour l'éducation | CA2C |
| Accompagner et former les plus fragiles | CCPS |
| Mettre le numérique au service de la rénovation de l'habitat | CCPS |
| 8.3 Soutenir le maillage des professionnels via la télémédecine, la téléconsultation, la télésurveillance | |
| Améliorer la prise en charge des habitants | commun |
| S'appuyer sur les outils de la télémédecine pour répondre aux enjeux liés au vieillissement de la population | commun |
| Accompagner la mise en place de la télémédecine | CCPS |



VOLET 1

ATTRACTIVITÉ ET ÉQUILIBRE DU TERRITOIRE

1. Conforter la stratégie d'excellence économique

1.1 Accompagner, soutenir et faire rayonner les grands projets

- E-Valley

Plus grand parc logistique d'Europe avec à terme plus de 700 000 m² de bâtiments, porté par le groupe BT IMMO, le projet E-Valley mobilise l'ensemble des acteurs du territoire : l'État, la région, les départements, la Communauté de Communes d'Osartis-Marquion, la CAC, la chambre d'agriculture et les syndicats agricoles. Le site s'est d'abord développé dans le Pas-de-Calais. Les prochaines phases de développement porteront sur la partie nord, territoire de la CAC.

- Le Canal Seine Nord Europe (CSNE) et le port intérieur

La CAC est l'un des EPCI situé bord à canal. Elle est donc associée à sa mise en œuvre opérationnelle à laquelle elle contribue notamment dans la dimension relative aux plateformes d'activités dits « ports intérieurs ». Quatre plateformes d'activités sont prévues sur le tracé du canal de 106 km qui connectera les bassins fluviaux de l'Europe du Nord au bassin parisien.

Ces ports permettront :

- De favoriser le report modal, au bénéfice de la transition écologique et de la sobriété énergétique ;
- De contribuer à la viabilité du CSNE, notamment par l'augmentation des flux de marchandises sur la voie d'eau ;
- De proposer des bases arrières pour des ports maritimes du réseau central européen, contribuant au développement de l'hinterland fluvial européen ;
- De compléter le réseau européen des ports, afin d'améliorer les relations intra-européennes au bénéfice de l'emploi ;
- D'assurer des services en matière de logistique et d'avitaillement permettant l'atteinte des objectifs de la liaison Seine-Escaut et plus particulièrement du CSNE.

Parmi les quatre espaces bord à canal identifiés, celui de Cambrai/Marquion, situé en bordure de l'autoroute A26 et du parc logistique E-Valley, sera situé à proximité de l'agglomération de Cambrai, de l'autoroute A2 et d'un axe de fret ferroviaire nord-sud reliant la région parisienne à la Belgique. Afin d'accompagner ces projets, des études ont été lancées auxquelles la CAC, le département du nord et la région contribuent.

- Le barreau ferré Cambrai/Douai

Le projet E-Valley est connecté au grand chantier de creusement du CSNE. Le port intérieur sera quant à lui relié au réseau ferroviaire par la création d'une ligne ferroviaire connectée à la ligne Cambrai-Douai. Au-delà de permettre la réhabilitation de cette ligne sur une partie du tronçon, la connexion au réseau ferroviaire permettra de relier l'ensemble de la zone tant du port intérieur que de E-Valley et de développer la trimodalité.

Ces grands chantiers que sont le CSNE, la plateforme multimodale Cambrai-Marquion et le parc e-logistique E-Valley auront des conséquences sur le développement du territoire et au-delà en matière économique, de logements, d'emplois, de formations mais aussi d'aménagement qu'il conviendra d'accompagner.

- La nécessité de recréer une nouvelle offre foncière économique

Dans le cadre de leur politique d'accueil et de soutien au développement d'entreprises, les EPCI ont maillé le territoire de parcs d'activités. **La stratégie en matière de foncier économique, au-delà du travail sur l'existant, est de monter encore davantage en qualité et de conduire une démarche prospective.** Ces zones, saturées pour certaines, induisent la nécessité de mener de nouvelles études en vue d'extensions voire de créations de nouvelles zones.

Afin d'accompagner le développement économique et les projets d'aménagement structurants de l'arrondissement sans porter une atteinte excessive aux espaces naturels et agricoles, les EPCI au titre de leur compétence en matière de développement économique conduisent des réflexions transversales (emploi, transport, formation...) pour définir au mieux leurs besoins et la retranscription de ces zones (actuelles et en devenir) de façon opérationnelle et réglementaire.

PROJET PORTE AU TITRE DU CRTE :

- Renforcer l'aide à l'immobilier et au développement d'entreprises

1.2 Renforcer l'accessibilité

- Infrastructures routières

L'optimisation du réseau routier existant est un enjeu majeur, notamment les axes est-ouest (RD643) et nord-sud (RD 955) qui constituent deux axes importants des déplacements tissant également des liens avec les territoires limitrophes.

Le Cambrésis bénéficie d'un maillage routier assez dense mais qui doit permettre une meilleure fluidification encore des circulations, une amélioration de la desserte – notamment des parcs d'activités – et un désenclavement de l'est par des aménagements, vecteurs de désengorgement et de sécurisation. Plus largement, un volet infrastructures devra être intégré dans le contrat de plan Etat-Région.

Au-delà des infrastructures, les élus de la CAC et de la CA2C ont engagé *via* le PETR du Pays du Cambrésis **une étude d'opportunités en vue de la création d'un syndicat mixte des transports.**

- Infrastructures ferrées

Dans un environnement de plus en plus concurrentiel, la qualité du réseau ferroviaire est un outil stratégique d'attractivité. Le défaut d'investissement en la matière depuis de nombreuses années place le territoire en situation de fragilité par rapport aux communes environnantes (Arras, Valenciennes, Douai). **Le doublement de la voie ferrée Cambrai – Douai, et plus globalement la réhabilitation de la voie permettraient de renforcer l'attractivité du Cambrésis ; de même que le développement de la ligne ferroviaire Paris – Maubeuge, via Busigny, Le Cateau-Cambrésis, Aulnoye-Aymeries.**

Cette volonté s'inscrit pleinement dans le projet de Réseau Express Grand Lille dont l'extension progressive vers Amiens et surtout Saint-Quentin offre encore plus de potentialités pour le territoire. Sachant par ailleurs que les flux professionnels vont également vers Valenciennes et Arras, une amélioration des connexions avec ces autres bassins est également fortement souhaitable pour que le train devienne une réelle alternative à l'automobile.

- Infrastructures numériques

Transversale et multidimensionnelle, la compétitivité du tissu économique suppose que le territoire prenne le virage de la « société numérique ». Ce phénomène a été exacerbé par la crise sanitaire qui a mis en évidence ce nouveau besoin.

La transition numérique portée par le Gouvernement dans le plan de relance se déploie dans le Nord, notamment dans la généralisation de la desserte en très haut débit d'ici à 2025. Le Département s'inscrit lui aussi dans cet objectif en soutenant le développement des infrastructures. Ainsi, dans les Hauts-de-France, grâce au plan « France très haut débit » lancé en 2013 (volet fixe) et au « new deal mobile » de 2018 (volet mobile), relayé par le volontarisme des collectivités locales organisé notamment au travers du syndicat mixte « la fibre numérique 59/62 », le développement des réseaux à très haut débit est d'ores et déjà bien avancé.

Le déploiement des infrastructures de très haut débit sera parachevé fin 2022 dans la zone d'initiative privée (objectif société Orange) : 92 % du territoire national était couvert fin 2020, 100 % des bâtis le seront fin 2022. Dans la zone d'initiative publique, le déploiement par l'opérateur « Nord-Pas-de-Calais Numérique », qui inclut la Région et les deux départements a permis une couverture complète.

1.3 Poursuivre le soutien à l'implantation et l'innovation économique

Afin de disposer d'une offre diversifiée et d'optimiser leur occupation, **la montée en qualité des parcs existants est un enjeu**. Les reconfigurations de voiries, les aménagements paysagers, les boisements, les réflexions sur l'entretien, l'introduction d'énergies renouvelables, la signalétique ou encore les liaisons de mobilités actives sont autant de pistes envisagées.

Au-delà des grands chantiers, le territoire est marqué par des spécialisations économiques fortes : la logistique, l'agro-alimentaire, l'industrie mécanique minérale, la sous-traitance automobile, l'agriculture... La crise a souligné l'importance de préserver les savoir-faire industriels, scientifiques et technologiques français dans des secteurs essentiels (santé, agriculture, éducation, industrie, numérique) pour assurer la souveraineté, la compétitivité économique et la résilience du pays.

Tout l'enjeu pour le monde économique est de passer à la e-économie et au e-commerce. Plusieurs réalités ont été mises à jour avec la crise sanitaire : certaines entreprises ont su « capitaliser » sur cette période, innover et s'adapter pour gagner en performance (dématérialisation, meilleure connaissance des clients, meilleure circulation des informations, sécurisation des données et échanges, facilitation du travail collaboratif...), quand d'autres ont, au contraire, connu des difficultés dues à un retard dans l'utilisation du numérique. Ainsi, **les acteurs doivent favoriser l'implantation de start-up et entreprises de pointe en aménageant des lieux spécifiques**. Ils doivent également offrir la possibilité à tout entrepreneur ou salarié de s'installer dans un lieu qui dispose d'un débit suffisant.

1.4 Articuler l'accompagnement du développement économique et l'attractivité du territoire via l'établissement public à caractère Industriel et Commercial (EPIC)

L'EPIC a pour missions de :

- **Collecter, analyser et mettre à disposition les données ;**
- **Prospecter et démarcher :**
 - Accueillir les prospects
 - Participer aux salons
 - Organiser des opérations spécifiques autour de thématiques particulières (accueil des internes en médecine...)
- **Accompagner l'implantation et les porteurs de projets ;**
- **Mettre en réseau, fédérer et coordonner les acteurs** privés et institutionnels dans les domaines du tourisme et de la culture et du soutien au développement économique (organisation de rencontres, ateliers, accompagnement à la valorisation des établissements) ;
- **Promouvoir les formations d'enseignement supérieur** du territoire ;
- **Assurer la promotion du territoire** via notamment une stratégie de marketing territoriale :
 - Identifier et recenser les atouts du territoire
 - Décliner la marque territoriale « Cambrésis »
 - Mettre en place et développer des outils de valorisation (stratégie numérique, éditions de documents de communication)
 - Accueillir et informer sur les lieux d'accueil (bureau d'information touristique)
 - Concevoir et commercialiser des offres de visites pour groupes et individuels (visites guidées et visites packagées) intégrant les équipements touristiques et les professionnels
 - Commercialiser des produits boutiques et billetterie
- **Animer le développement touristique du territoire :**
 - Organiser des évènements
 - Dynamiser et développer les labels (café rando, qualité tourisme)
 - Accompagner à la conception de chemins de randonnées cyclables et pédestres (géocaching)
 - Aider au développement de projets culturels loisirs et touristiques (ex : souterrains, route textile, autour de la Sambre, Paris-Roubaix...)
- **Gérer et exploiter des structures touristiques, culturelles ou de loisirs.**

PROJET PORTE AU TITRE DU CRTE :

- **Participer à l'EPIC afin de construire, déployer et animer une stratégie de promotion et d'attractivité du territoire** auprès des investisseurs, des entreprises, des visiteurs, des nouveaux arrivants et des habitants ou encore des structures partenaires.

1.5 Consolider les lieux de formations

Considérant que la formation constitue un enjeu majeur pour le devenir du territoire, les élus et leurs partenaires mènent depuis longtemps une politique volontariste en ce domaine.

L'accompagnement des actions de l'État pour le développement de l'enseignement supérieur fait partie des compétences de la CAC. Des conventions pluriannuelles de partenariat ont été notamment signées entre la CAC et deux universités : l'Université Polytechnique des Hauts-de-France et l'Université de Lille. Elles contribuent au développement du Centre Universitaire en offrant aux jeunes comme aux acteurs du territoire une visibilité à moyen terme sur l'offre de formation et une adéquation avec le tissu économique. Une offre de formation de pointe sera proposée notamment avec la chaire Tec-Log pour répondre aux enjeux de la logistique de demain. Si la CCPS ne s'est pas dotée d'une compétence visant à conforter la présence de structures de formation sur son territoire, elle développe dans le cadre de ses actions un partenariat étroit avec les centres de formation : Formatech et la maison familiale rurale de Haussy, les lycées et collèges mais aussi l'Université Polytechnique des Hauts-de-France.

PROJETS PORTES AU TITRE DU CRTE :

- **Consolider le centre de formations des apprentis de Caudry (URMA) par la mise en adéquation de l'offre et la demande de formation du territoire**
- **Implanter une « école de la deuxième chance » dans le cadre de la lutte contre le décrochage scolaire sur le territoire de la CA2C**
- **Développer l'institut de formation d'aides-soignants au lycée Camille Desmoulins du Cateau-Cambrésis pour répondre aux besoins du territoire**
- **Conforter l'attractivité de la Maison Familiale Rurale (MFR) du Cateau-Cambrésis en tant qu'organisme de formation de haute qualité et de prise en compte de l'apprentissage**
- **Permettre le développement du campus universitaire européen de Cascades dans ses locaux par une mutualisation efficiente avec la MFR du Cateau-Cambrésis.**

1.6 Mailler le territoire en lieu d'accueil 2.0

PROJET PORTE AU TITRE DU CRTE :

- **Mettre l'économie numérique au service de la croissance et de l'attractivité du territoire.**

2. Promouvoir un aménagement vertueux

2.1 Maintenir les grands équilibres

La loi dite Grenelle 2, la loi sur l'accès au logement et un urbanisme rénové, le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable des Territoires, la loi climat et résilience... sont autant de règlements qui ont renforcé, par l'intermédiaire des documents d'urbanisme et du schéma de cohérence territoriale, les outils de renouvellement et de densification du tissu urbain et de limitation de la consommation foncière. En parallèle, le Cambrésis connaît une nouvelle attractivité résidentielle renforcée par l'arrivée de grands projets économiques.

Dans ce contexte, les acteurs entendent porter, notamment dans le cadre de la révision du SCoT, une ambition raisonnée et respectueuse du monde agricole pour le développement économique et de l'habitat afin de répondre aux grands enjeux, veiller aux grands équilibres et consolider l'armature urbaine du territoire (pôle majeur et pôles relais).

PROJET PORTE AU TITRE DU CRTE :

- Soutenir la création, l'extension, le renouvellement d'équipements et de services publics

2.2 Opérationnaliser le Pacte Vert

Le schéma régional de cohérence écologique adopté par la Région a identifié les secteurs favorables à la reconstitution de corridors écologiques. Le Cambrésis présente une faible représentativité des milieux naturels soumis à une pression urbaine forte ; beaucoup d'actions ont ainsi été conduites pour remailler la trame verte et bleue. Facteur d'amélioration du cadre de vie et d'attractivité pour l'accueil de nouveaux habitants et d'entreprises, elle fait désormais l'objet **d'une réelle ambition politique pour construire un nouveau Pacte Vert**. Ainsi, les communes, EPCI, syndicats mixtes, associations, écoles... engagent de nombreux projets d'aménagements, de reboisement (plan 1 million d'arbres du Conseil Régional) et de sensibilisation (future maison de la nature).

2.3 Tendre vers une meilleure efficacité énergétique

Il apparaît important de développer les énergies renouvelables et de favoriser le mix énergétique des usages ; seulement 5 % de la consommation sur l'arrondissement provenant des énergies renouvelables (chiffre 2017).

À la fois consommateur d'énergie et producteur avec les éoliennes et le parc photovoltaïque notamment, le territoire doit **inventer de nouveaux modèles énergétiques** (réseau de chaleur, géothermie, méthanisation...) pour proposer à chaque usager (collectivités, entreprises, habitants) des solutions répondant aux enjeux du climat et à la réduction des factures énergétiques, mais aussi à des demandes des concitoyens et des réglementations de plus en plus strictes. **La recherche de l'autonomie énergétique est de plus en plus évoquée.** Néanmoins, le développement de nouveaux sites doit relever d'un schéma global, à la fois d'implantation mais aussi de réseau d'infrastructures de transmission.

3. Développer de nouvelles mobilités et interconnexions durables

3.1 Mailler le territoire en pistes cyclables et chemins de randonnées à vocation locale et touristique

Les travaux d'aménagement des réseaux cyclables constituent un pilier de l'engagement du plan de relance notamment par le biais de la mesure visant à développer les « mobilités actives ».

Le Département s'inscrit également dans cette dynamique en faveur du vélo : le schéma cyclable départemental adopté le 29 juin 2018 permet de fédérer les différents

partenaires au service d'une politique cyclable ambitieuse (réseaux points-nœuds à vélo, boucles cyclotouristes, bandes et pistes cyclables, vélo-routes et voies vertes, signalisation).

Le Département sera un partenaire privilégié de ce déploiement grâce :

- Au schéma cyclable actualisé en 2020 qui prévoit de renforcer les montants engagés sur la période 2021/2022 (aménagement et jalonnage d'itinéraires, voies vertes, pistes et bandes cyclables...).
- Au fonds des mobilités actives – continuités cyclables ;
- Au plan départemental d'actions en faveur de la mobilité rurale : depuis 2019, le Département fait de l'amélioration des mobilités un axe fort de sa politique de solidarité territoriale, et œuvre pour l'essor des mobilités durables, inclusives et innovantes. L'objectif est de réduire la dépendance à la voiture, développer des solutions de mobilités douces, favoriser l'accès à l'emploi et aux services et lutter contre le changement climatique.

Ces actions font l'objet d'échanges réguliers avec les acteurs de la mobilité (Région, EPCI, ADEME) pour capitaliser sur la complémentarité des interventions de chacun. Dans ce contexte, l'Etat s'engage lui aussi à examiner avec la plus grande attention les demandes de concours financier qui pourront lui être présentées, notamment au titre de la DSIL.

Dans le Cambrésis, l'usage de la voiture étant prédominant (81,5 %), les modes de déplacement doux et alternatifs restent à développer.

De plus, le PCAET a estimé à 36 % les émissions des gaz à effet de serre issues des transports alors même que le territoire semble propice à l'usage du vélo (pôles d'activités proches des centres urbains – situés à moins de 10 km, population domiciliée en majorité dans des pôles urbains, nombreuses écoles accessibles dans un rayon de 20 minutes à vélo). On note par ailleurs une augmentation des demandes des usagers pour le développement de nouveaux modes de transport.

Le Cambrésis possède de vraies opportunités en termes de développement de mobilités actives qui appuieraient son économie locale et sa valorisation via un tourisme dit « vert ». Le maillage des mobilités lui permettrait de répondre aux objectifs, notamment nationaux (de 9 % en 2024, à 12 % en 2030) ; ce qui représente, dans la part de déplacement à vélo, un passage de 1,4 % (- de 2 500 déplacements/jour) à 12 % (22 000 déplacements/jour).

Validé le 27 janvier 2022, le schéma directeur vélo à l'échelle de l'arrondissement aura pour ambition de mailler le territoire en intégrant l'ensemble des stratégies des acteurs.

L'environnement (la sécurité, la signalisation) et les services proposés (stationnement, formation, information) permettent d'accompagner, au-delà des infrastructures, les pratiques aux mobilités actives et alternatives. **Les EPCI et les communes investissent pour la création de ce nouvel environnement.** L'implantation d'arceaux et de parkings à vélos sont en projet aux abords des lieux accueillants du public et notamment des scolaires avec les PDES.

PROJET PORTE AU TITRE DU CRTE :

- Opérationnaliser le schéma vélo**

4. Soutenir la montée en puissance de la destination « Cambrésis »

4.1 Affirmer les spécificités du territoire et développer les thématiques qui le singularisent

Pour devenir une réelle destination touristique, le Cambrésis doit s'appuyer sur ses potentiels forts et différenciants reconnus, et leur donner plus de visibilité. **La création d'un outil tel que l'EPIC relève de cette ambition.** Il s'agit de capitaliser sur la notoriété, développer de nouveaux projets, proposer une programmation générant un renouvellement de l'intérêt, et s'inscrire dans des réseaux thématiques ou touristiques.

- Le Cambrésis : terre des Arts et des Artistes

La figure majeure du territoire, Henri Matisse, avec tous les aspects de Matisse en tant qu'homme du nord, constitue la porte d'entrée de ce thème. Le musée départemental Matisse est l'un des atouts majeurs. Il fait l'objet d'un important projet d'extension. Cette nouvelle dynamique offre l'occasion de **renforcer le rayonnement de l'équipement. Valoriser les artistes du territoire est également au cœur du projet culturel du musée des Beaux-Arts de Cambrai**, incarné par le nouvel accrochage des collections permanentes et la programmation culturelle. Ces deux musées permettent d'afficher l'image du Cambrésis comme **terre des arts et des artistes**.

Permettre la rencontre avec les arts, le patrimoine et la culture, faire vivre aux visiteurs des émotions esthétiques, artistiques et humaines sont l'ADN de l'offre touristique. Avec les ouvertures toutes récentes de nouvelles structures, le territoire dispose aujourd'hui d'un maillage d'équipements (musées, centre d'interprétation, Labo...) sur lequel il entend conforter son positionnement dans le champ du tourisme culturel.

PROJET PORTE AU TITRE DU CRTE :

- **Favoriser la mise en réseau et la création de parcours thématiques afin de valoriser les richesses** (dont celles méconnues : fresques de Solesmes, œuvres d'Emile Flamant...)

- La Grande Guerre et la reconstruction

Le tourisme de mémoire se structure autour de deux équipements phares qui abordent des aspects complémentaires de la Grande Guerre :

- Le Cambrai Tank 1917, en présentant le char Deborah Mark IV, illustre l'histoire technique du conflit. Au-delà, l'interprétation de la bataille de Cambrai qui y est proposée ouvre sur les stigmates de la guerre matérialisée tout au long des paysages de la ligne d'Hindenburg : blockhaus, vestiges de tranchées, cimetières et mémoriaux, patrimoine de la reconstruction.

- À l'est, la maison forestière Wilfred Owen est un geste architectural dédié à l'œuvre du plus grand poète britannique de l'époque. Ce lieu, par sa scénographie sensible, plonge les visiteurs dans l'intimité de cet homme dans les derniers instants de sa vie. Ce site est la porte d'entrée vers l'une des dernières grandes batailles du conflit : la bataille du Cateau-Cambrésis. Cet héritage permet de **toucher plus spécifiquement la clientèle britannique**, en mettant en valeur d'une part l'une des figures littéraires de la Grande Guerre et d'autre part une bataille à la portée historique et mémorielle considérable.

Les acteurs doivent donc se mettre en ordre de marche pour décliner cette thématique et l'inscrire dans la stratégie régionale relative au tourisme de mémoire.

PROJET PORTE AU TITRE DU CRTE :

- Favoriser le tourisme autour de la Grande Guerre et de la reconstruction tel qu'inscrit dans le contrat de rayonnement touristique en lien avec les partenaires

- L'itinérance douce – à la découverte des traditions, de la ruralité et de la créativité du territoire

Le tourisme vert dispose d'un fort potentiel touristique, en jouant sur l'intermodalité des déplacements et en créant une découverte plus fine et plus vivante du territoire. Le lien peut se faire avec la culture, les évènements, mais aussi avec le soutien de l'activité agricole (circuits-courts, productions locales), équestre et la valorisation du patrimoine rural et vernaculaire. Le maillage par le tourisme fluvial permet de faire découvrir autrement le Cambrésis. Ainsi les canaux dans leur traversée rurale et urbaine offrent une vision inédite et complète de la variété et des composantes de celui-ci. De plus, ce tourisme permet de promouvoir un patrimoine original lié à l'eau : les ouvrages d'art (les ponts-canaux, les écluses, et demain les infrastructures du CSNE).

Les projets en cours et à venir participent au développement de cette thématique :

- La convergence de plusieurs réflexions pour **structurer et prioriser les aménagements et le maillage de circuits** ;
- La **valorisation du canal de Saint-Quentin** à la suite de l'étude portée par la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois en partenariat avec la CAC dont sa déclinaison avec le lancement d'une étude sur les aménagements à conduire le long dudit canal et une étude trame verte et bleue ;
- **L'attractivité de l'itinérance** portée par le pôle métropolitain du Hainaut-Cambrésis ;
- La **définition d'un schéma directeur cyclable** engagé par le Pays ;
- La **mise en tourisme des chemins de halage**.

PROJET PORTE AU TITRE DU CRTE :

- Articuler ces grands aménagements au reste du territoire pour allonger la durée de présence des visiteurs et créer des flux complémentaires

- Les savoir-faire

L'excellence industrielle du Cambrésis, active et dynamique, est reconnue dans deux secteurs : la dentelle et la broderie ainsi que le verre. Ces activités économiques de pointe et d'innovation s'appuient sur les richesses du territoire voire du terroir. Les entreprises sont d'ailleurs réunies au sein d'un pôle d'excellence et leur labellisation démontre une technicité et un héritage du savoir-faire. L'un des dénominateurs communs de ces entreprises est le haut de gamme qui irrigue l'industrie du luxe (haute couture pour les dentelles, flaconnage de parfumerie). Si cette filière touristique est encore trop peu développée, des partenariats émergent avec Fleury Michon et les confiseries Afchain et Despinoy pour les « bêtises ». Les entreprises dentellières, le centre européen des textiles innovants (CETI) ouvrent également des perspectives.

PROJET PORTE AU TITRE DU CRTE :

- Faire du tourisme industriel l'un des piliers de l'offre de destination

- Les espaces souterrains

Le Cambrésis se singularise par la prégnance d'un patrimoine spécifique : les souterrains (Cambrai, Le Cateau-Cambrésis, Rumilly-en-Cambrésis...). Ce terme générique recouvre des réalités typologiques et historiques variées : villages refuges médiévaux, carrières de pierre de la période gallo-romaine au début du XX^e siècle, sites fortifiés en milieu rural ou urbain, cryptes, ouvrages hydrauliques, cachots, blockhaus... Si le Cambrésis n'a pas l'exclusivité de la présence de souterrains dans la région, leur nombre, leur variété et la qualité des ouvrages sont exceptionnels : la richesse du patrimoine souterrain permet de donner à voir des sites complémentaires et représentatifs des différents types déjà évoqués.

PROJET PORTE AU TITRE DU CRTE :

- Lancer une stratégie de valorisation et de mise en tourisme du patrimoine souterrain** : le territoire se caractérise par l'omniprésence d'espaces souterrains, d'une grande variété et d'une valeur historique et patrimoniale remarquable. Si leur découverte représente un intérêt culturel, elle procure également une expérience singulière, liée à l'étrangeté des lieux et à leur rareté.



VOLET 2

**SOLIDARITÉ, COHÉSION ET
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

1. Veiller à l'équilibre, à la modernisation et au déploiement de la répartition des services

1.1 Resserrer les liens sociaux en offrant un maillage de services marchands et non-marchands de qualité

Le commerce et l'artisanat favorisent l'emploi de proximité et constituent un lien essentiel à maintenir pour une offre de qualité à destination de la population. L'évolution de l'offre de services est la conséquence des mutations de la société et des modes de vie, mais également du dynamisme économique local.

Le SCoT précise que le territoire dispose d'une armature urbaine composée de villes et villages qui s'organisent en un réseau homogène structuré autour de « pôles de centralités » déterminés, hiérarchisés et privilégiés à renforcer.

Trois constats sont faits : une demande croissante de la part des habitants d'offres de proximité, une attractivité démographique du territoire qui génère de nouvelles attentes et, en parallèle, un vieillissement de la population entraînant également de nouveaux besoins (commerces ambulants, accessibilité...).

Même si l'offre commerciale au niveau des pôles est jugée satisfaisante, elle est néanmoins soumise à de fortes pressions externes. En effet, si le territoire n'est pas concerné par l'implantation de très grandes surfaces, les villes voisines (Douai, Valenciennes et Arras) voient leurs surfaces commerciales périphériques s'étendre. Le commerce de proximité est également touché par une concurrence d'implantation de petites surfaces et de drive. **Il est donc important de renforcer le tissu économique en milieu urbain comme en milieu rural, de maintenir et développer l'entrepreneuriat et l'emploi en milieu rural**, en ciblant le développement des micro-entreprises, notamment commerciales et artisanales.

La poursuite des actions qui favorisent le maintien et l'amélioration (accessibilité, promotion, signalétique...) de manière équilibrée des services économiques, qui encouragent l'installation et le développement des micro-entreprises et promeuvent les produits locaux (marchés, marchés couverts, itinérants...), notamment par la reconduite et l'abondement des dispositifs nationaux, régionaux, voire européens (Leader) en faveur du tissu commercial et artisanal, est donc un enjeu fort.

PROJETS PORTES AU TITRE DU CRTE :

- Soutenir la dynamique commerciale notamment par les aides aux artisans et commerçants
- Soutenir la dynamique commerciale via la redynamisation des centres-villes, centre-bourgs, Action Cœur de Ville, Petites Villes de Demain, managers de ville-centre...

1.2 Aménager et équilibrer

1.2.1 Un plan de rénovation du patrimoine public ambitieux

Les actions sur le patrimoine public présentent dans le cadre de sa réhabilitation de réelles opportunités de mettre en place des cercles vertueux de développement durable (allègement des charges de fonctionnement, modernisation et mise en place de nouvelles solutions, meilleur confort des usagers, réinjection possible des économies dans les nouveaux travaux, baisse des émissions de pollutions, soutien

au développement économique). Depuis de nombreuses années, **les collectivités se montrent volontaristes dans ce domaine**, notamment au travers des partenariats avec le PETR (TEPCV, certificats d'énergie bonifiés...). Les projets identifiés et menés répondent aux objectifs nationaux déclinés dans le plan climat du Pays et le futur PCAET, et s'inscrivent également dans le cadre des objectifs de réduction énergétique des bâtiments tertiaires de la loi ELAN (– 40 % de consommation électrique de ces bâtiments d'ici 2030).

Ce programme de réhabilitation permet à chaque collectivité de s'inscrire dans différents dispositifs d'accompagnement suivant les moyens techniques et financiers, le calendrier opérationnel et l'ambition fixée (BBC, bâtiment passif, énergies renouvelables...). Plusieurs collectivités ont ainsi rejoint la dynamique, à la fois sur le volet « réhabilitation du patrimoine public » (notamment celui des écoles) et sur le volet « réfection de l'éclairage public communal et intercommunal ».

L'intérêt est de poursuivre et d'intensifier cette dynamique ; chaque projet soutenu permettant de tendre vers une amélioration du cadre de vie. Il est par ailleurs intéressant de noter que les communes profitent généralement de ces projets pour inclure des réponses dans le domaine de l'accessibilité.

Cette dynamique est largement soutenue par les partenaires, comme le Département *via* ses dispositifs de soutien à l'investissement local (depuis 2016, 311 projets ont été subventionnés dans le Cambrésis en ADVB et 25 en PTS pour un montant total de 23,7 millions d'€).

De plus, la contractualisation des EPCI au programme ACTEE leur permet d'obtenir en partenariat avec le PETR, les capacités à auditer et planifier les investissements nécessaires à la réduction énergétique de leur patrimoine mais également d'accompagner toutes structures publiques dans la rénovation énergétique de leurs équipements.

Le Cambrésis entend par ailleurs bénéficier de **programmes contribuant à la requalification globale du parc**, notamment :

- Pour ses collèges *via* :

- La politique départementale « gros entretien, réparation » par laquelle cinq collèges du Cambrésis vont faire l'objet d'une rénovation thermique complète d'ici 2022 (Pharamond Savary à Gouzeaucourt, Jacques Prévert à Masnières, François Villon à Walincourt-Selvigny, Jean Moulin à Iwuy et Paul Langevin à Avesnes-les-Aubert pour un montant estimé à 22,5 millions d'€) ;
- La rénovation/construction du collège Paul Duez à Cambrai, accompagnée par l'État, le Département, la CAC et la ville de Cambrai : d'un montant de 23,3 millions d'euros, ce collège sera le premier collège zéro artificialisation nette réalisé dans le nord ;
- Le programme « gestion de l'eau dans les collèges » du département, accompagné par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie (sous réserve de l'examen par ses instances).

- Pour ses bâtiments administratifs et d'entreprises *via* les financements de l'État et du Département dans le cadre de la relance (notamment l'opération de rénovation et création de bâtiments départementaux afin d'améliorer l'accueil des usagers à Cambrai, et le projet de regroupement des services départementaux).

1.2.2 La modernisation et le rééquilibrage des services publics

Afin de renforcer la présence des services publics de proximité, des Espaces France Services (EFS) proposent une offre élargie de services au public, au plus près des territoires et en particulier dans les zones rurales et les QPV. Les EFS permettent aux usagers d'accéder en un même lieu à un bouquet de services du quotidien (démarches administratives liées à la situation fiscale, la santé, la famille, la retraite ou l'emploi...).

Dans le Cambrésis, le maillage en France Services est assuré par les EFS fixes du Cateau-Cambrésis (Conseil Départemental), de Solesmes (CCPS), de Gouzeaucourt et d'Iwuy (communes), ainsi que par un EFS itinérant appelé « Camion Bleu » (Conseil Départemental).

2. Faire du rayonnement culturel un facteur de cohésion

2.1 Développer la collaboration territoriale

La collaboration territoriale doit se traduire par **l'accélération de la mise en réseau de la lecture publique, en corrélation avec l'action du Département**, notamment dans le cadre du schéma départemental de développement de la lecture publique 2021-2026. Ce schéma identifie cinq axes autour des enjeux de prévention et de lutte contre l'illettrisme :

- Conforter le maillage dans les territoires, accompagner les mutations, tenir compte des nouveaux usages des habitants ;
- Favoriser l'émergence des réseaux de bibliothèques et susciter les projets de lecture publique ;
- Accroître les liens entre le social, le culturel et l'éducatif pour et avec les publics prioritaires du Département ;
- Développer une expertise innovante à l'échelle nationale dans la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme ;
- Rendre encore plus visible l'action de la médiathèque départementale du nord sur les territoires et au sein des services du Département.

Ce schéma pourra ainsi trouver appui sur la structuration de la mise en réseau des médiathèques de chaque EPCI.

Au-delà de la lecture publique, **la collaboration territoriale se traduira par toute forme de coopération entre les institutions, les services et les acteurs rassemblés en mode projet.**

3. Favoriser le droit à la formation tout au long de la vie, l'accès à l'emploi et l'innovation en matière d'ESS et structures d'insertion relais

3.1 Favoriser l'accès et l'accompagnement vers l'emploi

Même si une baisse du taux de chômage pour le bassin d'emploi a pu être constatée avant la crise sanitaire, la lutte contre le chômage, notamment chez les jeunes, reste une priorité d'actions. **Les EPCI sont organisés depuis longtemps autour de structures à l'échelle d'arrondissement (Cambrésis Emploi, Mission Locale, Epide)**

pour traiter et aborder les différents faisceaux de problématiques et de situations que rencontrent les personnes en recherche d'emploi. Ces structures portent des dispositifs qu'elles déclinent territorialement (Proch'Emploi en partenariat avec le Conseil Régional, OCAPLIE pour la gestion du FSE...). Les EPCI et les communes mènent également des actions pour accompagner les entreprises, les jeunes, les personnes en recherche d'emploi, en reconversion (Cvthèque de la CAC, maison du canal, Cambrai pour mon emploi, feu vert pour l'emploi/l'apprentissage...).

Cette organisation se trouve renforcée par l'action volontariste des partenaires. Ainsi, le Département et l'État, en cohérence avec la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, ont signé une convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi. Dans ce cadre, une nouvelle stratégie en matière d'insertion a été mise en place avec la création d'une Maison Départementale de l'Insertion et de l'Emploi (MDIE). Elle permet le renforcement du partenariat avec Pôle Emploi autour d'objectifs communs pour l'accès à l'emploi des bénéficiaires du RSA, une meilleure complémentarité des accompagnements et l'organisation d'actions communes autour du label « réussir sans attendre », ainsi que la bonne communication et l'intensification des contacts entre les allocataires du RSA et les entreprises locales, grâce à la signature de conventions entre le Département et l'antenne locale du Medef.

3.2 Développer l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) et les structures d'insertion

L'ESS regroupe un ensemble de structures qui cherchent à concilier utilité sociale, solidarité, performance économique et gouvernance démocratique, avec pour ambition de donner à notre société davantage de cohésion sociale. C'est un outil d'ancrage territorial pour développer un mode d'entreprendre adapté aux réalités du territoire. Le Cambrésis bénéficie d'associations très dynamiques (groupe PB, ARPE, ARIL...).

Cependant, malgré la mobilisation des acteurs, le territoire reste sous-structuré dans le domaine de l'ESS, notamment dans les partenariats publics/privés autour de l'économie circulaire. L'emploi local et l'ESS constitueront une dimension de l'étude du plan de prévention et de tri des déchets de la CAC. Au-delà, une étude sera prochainement lancée sur le développement des filières de l'ESS afin d'offrir des solutions aux personnes en réinsertion, en soutien des acteurs et en partenariat avec le Conseil Régional.

En matière d'insertion, l'un des outils de plus en plus mobilisé par les collectivités est la clause d'insertion dans les marchés publics. Celle-ci permet de construire des parcours d'insertion à l'emploi, via le PLIE du Cambrésis, pour les personnes les plus éloignées du monde professionnel.

4. Encourager le mieux vivre ensemble

4.1 Renforcer les politiques habitat et logement

Les actions concernent deux axes majeurs : la remise à niveau du parc existant (lutte contre la précarité énergétique, la vacance et l'indignité) et la diversification de l'offre (logements locatifs sociaux, accession à la propriété, logements adaptés aux publics fragiles, contrat de ville) pour faciliter les trajectoires résidentielles.

4.1.1 La requalification du parc existant

Le parc privé est très énergivore (construction > 1975, voire > 1948). Il est générateur de gaz à effet de serre (130 000 tonnes équivalent CO₂), témoignant d'un déficit en termes d'isolation et de reconversion de la production d'énergies renouvelables. Pour agir, plusieurs leviers ont été déployés avec :

- L'information et la sensibilisation des publics (propriétaires, entreprises, élus...) avec l'espace Info Énergie, le guichet unique de l'habitat, l'ADIL ;
- La mise en place d'une politique d'aides locales à la rénovation énergétique volontariste via le Pays du Cambrésis avec le Programme d'Intérêt Général à destination des propriétaires modestes et très modestes qui vise prioritairement la rénovation énergétique.

Ces politiques locales s'intègrent aux dispositifs des partenaires (« Ma Prime Rénov' » et « MaPrimeRénov' Copropriétés » pour le Gouvernement, « Nord Équipement Habitat Solidarité » pour le Département ou encore le Service Public de l'Efficacité Énergétique pour le Conseil Régional). **Cet ensemble d'actions permet d'amplifier la requalification du parc.**

A cela, s'ajoute une action majeure : **la requalification du patrimoine des bailleurs**. Le plan d'investissement dans la rénovation énergétique des bâtiments mis en œuvre par l'État accorde une attention particulière aux rénovations et réhabilitations du parc des bailleurs sociaux. Le Département, par l'intermédiaire du bailleur social Partenord Habitat, contribue également à cette politique. C'est à ce titre que le bailleur prendra l'attache des territoires de gestion pour porter des projets, principalement de rénovation, dont l'État convient qu'ils doivent être satisfaits à la hauteur du poids de Partenord Habitat dans le logement social, en particulier dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

4.1.2 La diversification de l'offre pour faciliter les trajectoires résidentielles.

- Le soutien au développement de solutions innovantes d'habitat inclusif

Le schéma départemental des solidarités humaines 2018-2022 a posé le principe de « développer des solutions d'habitat inclusif pour personnes âgées et personnes en situation de handicap » en concertation avec les élus locaux. Les habitats inclusifs constituent une alternative combinant choix de la personne, lutte contre l'isolement, habitat et ancrage local et repose sur une logique partenariale confortée par une politique nationale.

- Le soutien au logement communal, le soutien aux ménages précaires

En lien avec les orientations du plan départemental de l'habitat sur la production de logements dans les bourgs ruraux, le Département a mis en place une aide à la création de logements dans les communes rurales. Cette aide spécifique vise à transformer des bâtiments communaux (anciens logements d'instituteurs, presbytères...) ou propriétés des CCAS des communes concernées, de manière à développer une offre de logements aidés pour des ménages à revenus modestes.

Le dispositif départemental « Nord Équipement Habitat Solidarité » favorise le maintien des plus fragiles dans un logement adapté, avec pour objectif de remédier ou prévenir la précarité énergétique et d'améliorer les conditions de vie des occupants. Il a été complété par la disposition « J'amén'Age 59 » à destination des bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie, afin de privilégier la vie à domicile, de faire du logement un levier pour l'autonomie, et de remplacer l'aide à l'aménagement du logement.

- Les dispositifs de lutte contre l'isolement

Par délibération du 29 juin 2020, le Département a souhaité développer le partenariat avec les communes pour lutter contre l'isolement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. Appuyé par la MDPH, il propose ainsi désormais un partenariat renforcé pour développer une stratégie contre l'isolement, en choisissant la porte d'entrée de la veille sociale partagée. Dans le Cambrésis, 51 conventions sont en cours de signature entre le Département, la MDPH et les communes.

- Assurer l'accompagnement et l'inclusion des personnes en perte d'autonomie

Le schéma départemental des solidarités humaines 2018-2022 a fixé comme orientation principale de développer une politique de prévention à tous les âges de la vie. Dans ce cadre et tenant compte des évolutions socio-démographiques, le Département et ses partenaires déclinent une stratégie de prévention de la perte d'autonomie dans la proximité afin de permettre aux nordistes de vivre le plus longtemps possible en autonomie. Un de ses axes est le soutien à des actions collectives de prévention de la perte d'autonomie (démarche autour du bien vieillir), élargi aux aidants (appel à projet Phosphr'âge).

Sur le territoire, des actions sont menées :

- **La montée en compétence des accueillants familiaux** (projet EPICEA) ;
- **L'accompagnement des services d'aide à domicile**, notamment par une aide au recrutement d'allocataires du RSA (aide à l'embauche – CIE et tutorat formation, aides aux allocataires) et le soutien aux démarches de transformation organisationnelle ;
- **L'amélioration des solutions d'accompagnement des personnes vieillissantes en situation de handicap** : recomposition de l'offre PH (CPOM).

Par ailleurs, le maintien à domicile est un axe important du soutien au vieillissement. Ainsi, les EPCI via le PIG du PETR du Pays du Cambrésis ont pu mettre en place un dispositif d'aides complémentaires à ceux des partenaires (ANAH, Département) pour réaliser des travaux (douche, accessibilité des étages) entrant dans ce cadre (20 dossiers/an).

- Répondre localement aux obligations du schéma départemental d'accueil des gens du voyage notamment grâce aux aides financières de l'État

PROJETS PORTES AU TITRE DU CRTE :

- Instaurer une aire d'accueil des gens du voyage de 24 places à Fontaine-Notre-Dame
- Réhabiliter l'aire d'accueil des gens du voyage de Caudry
- Créer une aire de grands passages au sein de la CAC

4.2 Favoriser l'accompagnement de l'enfance, de la jeunesse et des familles

Dans le cadre du schéma départemental des services aux familles adopté en 2017 et de la convention départementale d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi de 2018, **une maison des parents cofinancée par l'État et le Département**, a vu le jour en décembre 2021. Elle est gérée par l'EPDSAE et se concentre sur trois besoins : le handicap, l'accompagnement des troubles de santé mentale et les pratiques langagières chez l'enfant. Elle propose à la fois des aides aux familles et un appui aux acteurs du soutien à la parentalité, dans une démarche de complémentarité avec l'offre existante. Elle est tout à la fois :

- Une offre multicanale d'information et d'orientation pour les parents ;
- Une action de soutien aux familles, pratique dans les locaux de la MDP, dans les locaux des partenaires et au domicile des familles ;
- Un lieu d'appui aux professionnels, proposant notamment des apports méthodologiques et scientifiques et des partages entre pairs.

Son activité monte progressivement « hors les murs », en réflexion avec la « maison mobile » pour les communes sans structures d'appui à la parentalité.

Les EPCI aux côtés des acteurs compétents conduisent un travail partenarial fort avec la CAF, le Département et l'ensemble des partenaires de la « branche famille » autour des conventions territoriales globales (CTG).

4.3 S'appuyer sur les stratégies nationales et départementales

- Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance

Conscient des défis à relever dans le domaine de la prévention et de la protection de l'enfance, le Département a saisi l'opportunité de contractualiser pour renouveler ses efforts en faveur des enfants les plus vulnérables. Au titre de son engagement dans la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance, il a élaboré, aux côtés de l'État, un plan d'actions afin :

- d'agir le plus précocement possible pour répondre aux besoins des enfants et de leurs familles ;
- de sécuriser les parcours des enfants protégés et prévenir les ruptures ;
- de donner aux enfants les moyens d'agir et garantir leurs droits ;
- de préparer leur avenir et sécuriser leur vie d'adulte.

À cet égard et pour le Cambrésis, des moyens supplémentaires sont alloués à la direction territoriale de prévention et d'action sociale pour :

- Développer l'offre de planification familiale-suivi prénatal Protection Maternelle et Infantile (PMI) en amont des suivis de grossesse : une conseillère conjugale et familiale ainsi qu'une sage-femme supplémentaire contribuent à cette mission ;

- Multiplier les visites à domicile pré et post natales réalisées par des sages-femmes de PMI en faveur des familles vulnérables : un psychomotricien ou un éducateur jeune enfant mèneront cette mission ; le partenariat sera à construire et renforcer avec les MSP et les centres d'action médico-sociale précoce.

- Le plan d'action de lutte contre les Violences Intra Familiales (VIF)

Au regard des constats établis (en 2020, 15 % de l'activité interventionnelle de la gendarmerie concernait les VIF faisant de la compagnie de gendarmerie de Cambrai la première des Hauts-de-France en la matière ; tandis qu'en zone police, les VIF ont augmenté de plus de 8 % en un an), les services de l'État et du Département se sont engagés très fortement dans la lutte contre les violences intra-familiales, via :

- La création en janvier 2020 d'une commission d'arrondissement dédiée à la prévention des violences conjugales et intrafamiliales, co-anime par le sous-préfet et le procureur de la République ;
- La signature de conventions et protocoles (hôpitaux, justice) ;
- La création en 2020 d'un poste d'intervenante sociale en commissariat de police, co-financé par l'État et le Département. Ce poste intervient en complément du poste d'intervenante sociale en gendarmerie créé en 2012 ;
- La création en 2020 d'un groupe de lutte contre les VIF au sein de la compagnie de gendarmerie de Cambrai ;
- La mise en place d'un réseau technique « Femmes, Enfants, Victimes de Violences » (FEVV) en 2021 afin de favoriser l'inter-connaissance entre acteurs et mieux coordonner et fédérer les différents acteurs du Cambrésis contribuant à la lutte contre les violences ;
- Le soutien au Centre d'Information sur les Droits des Femmes et de la Famille, dont l'objectif est de favoriser l'autonomie sociale, professionnelle et personnelle des femmes et de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes.

5. Faire de la réussite scolaire une force d'avenir

Les acteurs considèrent que la réussite éducative est une priorité pour le territoire, et à ce titre, demandent une approche différenciée en faveur des écoles et établissements.

Cette demande coïncide avec le rapport remis le 5 novembre 2019 par Ariane Azéma, inspectrice générale de l'Éducation Nationale, du sport et de la recherche et Pierre Mathiot, professeur des universités, directeur de Sciences Po Lille, « **mission territoires et réussite** », qui pose le constat suivant :

« *La diversité des besoins et des enjeux locaux appelle d'autres politiques de priorisation territoriale que la seule éducation prioritaire entendue comme un zonage national aux effets binaires. L'hétérogénéité des configurations territoriales, qui plus est parfois affectées d'évolutions sociales, démographiques et résidentielles brutales, doit ainsi être mieux prise en compte dans les politiques scolaires, en utilisant pleinement des dispositifs et outils divers. Ainsi, tout en conservant une éducation prioritaire nationale dédiée aux écoles et établissements Rep+, la mission préconise de développer désormais à l'échelle académique l'ensemble des autres politiques de priorisation territoriale.*

(...) l'effort politique doit porter principalement sur :

- *la construction d'un cadre national de référence, gage d'égalité et d'évaluation des politiques académiques aujourd'hui insuffisamment suivies ;*
- *la pleine association des communautés éducatives et des collectivités locales à la définition de stratégies territoriales partagées ;*
- *la diversification et la mise en cohérence des politiques de moyens, de ressources humaines et d'organisation sous pilotage académique.*

Dans ce cadre, une attention particulière devra être portée aux ressources numériques mobilisables et, les choses sont liées, aux enjeux d'équipement, de qualité des réseaux et de formation des enseignants. S'il fait en effet peu de doute a priori que le numérique peut constituer un outil pertinent de réduction des inégalités, il convient d'être attentif à ce que son déploiement et ses usages ne contribuent pas, au contraire, à les renforcer. »

Ils posent également la question de la généralisation des actions mises en place au titre du programme réussite éducative (PRE) au sein des QPV :

- L'accompagnement scolaire renforcé en faisant appel notamment à des professionnels de santé (orthophoniste, psychomotricien), et du suivi individualisé ;
- L'accès aux pratiques sportives et culturelles (bourse d'aide, atelier karaté, atelier théâtre) ;
- L'accès aux soins (prise en charge de certains suivis sanitaires, atelier sophrologie) ;
- Les ateliers de prévention notamment pour les collégiens.

Des réflexions portent également sur la lutte contre le décrochage scolaire et la prévention de l'absentéisme, ou la prévention des phénomènes de radicalisation chez les jeunes en situation de mal-être et d'isolement.

Afin de répondre à ces enjeux, le Département soutient et développe les postes acteurs de liaison sociale en environnement scolaire (ALSES). Ces éducateurs de prévention spécialisée interviennent à la fois dans les collèges et dans les quartiers afin de garantir la continuité de l'accompagnement du jeune en prenant en compte son environnement scolaire, familial et social. La plus-value des ALSES est reconnue notamment en matière de :

- Régulation des tensions au sein de l'établissement scolaire ;
- Cohérence dans le suivi des jeunes en difficulté ;
- Lien avec les partenaires extérieurs ;
- Co-animation des démarches de prévention.

Six postes d'ALSES ont été déployés à Caudry, Cambrai (2), Le Cateau-Cambrésis, Avesnes-les-Aubert et Iwuy ; la moitié des collèges étant ainsi couverte.

Au-delà de l'approche centrée sur le suivi des élèves, les collectivités sont très investies dans l'accompagnement à l'environnement scolaire : garderies, cantines, espaces de jeux...

6. Développer une offre de soins équilibrée

Les structures de soins proposent une offre diversifiée (publiques, privées, libérales, para-médicales), mais les indicateurs et déterminants de santé montrent une situation très dégradée et des disparités territoriales :

- Des difficultés d'accès aux généralistes et aux spécialistes, entraînant un flux constant vers les urgences ;
- Des pathologies très lourdes pour les patients avec des suivis longs et complexes pour les professionnels de santé (cancers, obésité chez les jeunes, chutes chez le 3^e et 4^e âge) et un recours tardif aux soins ;
- Un manque de clarté dans les projets ;
- Un manque d'anticipation pour les remplacements et les départs en retraites dans un contexte où les attentes sont fortes tant du côté des patients que des professionnels.

Ces constats conduisent à un consensus sur la nécessité de structurer les acteurs de santé, nécessité qui est devenue une priorité pour les collectivités du territoire.

Pour conduire cette politique, les collectivités s'appuieront sur leurs partenaires habituels ainsi que sur l'étude pour l'amélioration de l'accès à l'offre de santé en faveur des publics et territoires prioritaires du nord réalisée en 2020, via un co-financement du Département et de la Banque des Territoires. Un plan d'actions comprenant 5 axes de travail a été retenu :

- Développer la e-santé : déployer la télémédecine et mettre à disposition ses outils, accéder à l'espace régional de santé PREDICE, développer la téléconsultation accompagnée ;
- Coordonner l'offre de soins : mobiliser les services du Département dans le cadre des contrats locaux de santé, organiser une journée territoriale de santé, intégrer les services du Département dans les CPTS ;
- Renforcer l'attractivité du territoire pour favoriser l'installation des professionnels de santé en tenant compte de leur environnement professionnel et personnel ;
- Renforcer la mobilité : favoriser des réponses pour aller vers les populations, lever les freins à l'accès aux droits en santé ;
- Renforcer l'animation territoriale : mettre en place des ateliers de travail pour mobiliser les élus et partenaires sur des propositions d'actions.

PROJETS PORTES AU TITRE DU CRTE :

- Porter une politique d'attractivité auprès des internes, des médecins généralistes et des spécialistes (journée des internes, maîtres de stage)
- Soutenir la mise en place du Groupement Hospitalier du Territoire du Cambrésis
- Mettre en œuvre un contrat local de santé comprenant un axe relatif à la santé mentale
- Mettre en place un parcours de santé dédié aux femmes
- Faire du sport-santé un outil de prévention et d'accompagnement (aux cancers, à l'obésité chez les jeunes, et à la prévention des chutes du 3^e et 4^e âge)
- Suivre et soutenir les projets de maisons de santé pluriprofessionnelles

7. Agir en faveur de la protection des habitats, écosystèmes et agrosystèmes

La vulnérabilité du territoire face aux risques conduit un ensemble d'acteurs et de partenaires à engager des actions fortes. Chaque EPCI, au regard de ses statuts, conduit une politique volontariste déclinée dans chaque volet territorial.

PROJETS PORTES AU TITRE DU CRTE :

- Limiter l'artificialisation des sols
- Déployer les outils et l'accompagnement technique et financier des projets de reconquête des friches et de renaturation
- Renforcer la sensibilisation de la population à la gestion des déchets

8. Contribuer à un numérique plus accessible pour tous, plus solidaire, durable et sécurisé

8.1 Soutenir l'ensemble des acteurs et actions qui favorisent et accompagnent aux usages du numérique

La disparition de certains services publics de proximité s'est opérée en quelques décennies. Leur éloignement rend difficile leur accès pour bon nombre d'usagers et complique le quotidien des plus fragiles, notamment les personnes âgées, les personnes en difficultés économiques et sociales et toutes les personnes non mobiles.

L'inclusion numérique est un impératif nouveau de l'action publique. Le Département et l'État collaborent ainsi à ce sujet, notamment pour déployer le réseau des EFS, consolider le maillage territorial des espaces d'accompagnement et des acteurs de la médiation numérique, offrir des postes informatiques en libre accès, des bornes et des tablettes numériques dans les services ayant pour mission d'accueillir et accompagner le public dans ses démarches.

8.2 Accompagner les citoyens aux usages numériques et lutter contre l'illectronisme en renforçant le rôle des tiers lieux numériques

Afin de favoriser l'autonomie des usagers, le Département bénéficie du soutien de l'État via l'appel à manifestation d'intérêt « pass numériques », inscrit au sein de la mesure « inclusion numérique » du plan de relance, dont il est lauréat. Dans ce cadre, le déploiement de 50 000 pass entre 2021 et 2023 est prévu. Le soutien financier de l'État est de 150 000 euros sur la période 2021-2022.

Le Département concentrera son action sur les territoires prioritaires du SDAASP dont le Cambrésis fait partie, et en direction des personnes éloignées de l'emploi (à minima 50 % des bénéficiaires de pass numériques).

8.3 Soutenir le maillage des professionnels via la télémédecine, la téléconsultation, la télésurveillance

En France, la désertification médicale touche de nombreux territoires. Ce phénomène s'est accentué ces dernières années et le Cambrésis en ressent de plus en plus les effets négatifs au moment même où les besoins de la population s'accroissent. À l'heure du numérique, la télémédecine permet de lever un certain nombre d'obstacles pour faciliter l'accès aux soins dans les zones déficitaires en professionnels de santé.

PROJETS PORTES AU TITRE DU CRTE :

- **Améliorer la prise en charge des habitants**, facteur d'égalité et d'attractivité (téléconsultation, développement de la télésurveillance médicale, téléassistance médicale...)
- **S'appuyer sur les outils de la télémédecine pour répondre aux enjeux liés au vieillissement de la population** (maintien à domicile, autonomie)

III - STRATÉGIE DE L'ÉTAT



Ce CRTE constitue la première stratégie publique globale et transversale au bénéfice de l'ensemble du territoire et de ses habitants associant l'État et ses partenaires ainsi que les trois EPCI de l'arrondissement. Si cette contractualisation inédite s'appuie sur les grandes orientations partagées par les EPCI, elle n'efface pour autant pas les particularités et ambitions propres à chacun.

1. Grandes orientations

Trois enjeux guident la stratégie de l'État au titre de ce CRTE :

- La **relance**, pour favoriser l'investissement public et privé sur l'ensemble de l'arrondissement ;
- La **résilience** du modèle de développement du territoire, sur les plans écologique, sanitaire et productif, et concernant l'ensemble des priorités du territoire ;
- Le **renouvellement** du dialogue entre les services de l'État et les collectivités du territoire, sur des ambitions fortes, partagées, et concertées de développement.

- **ORIENTATIONS GÉNÉRALES :**

Afin de protéger, soutenir et relancer la dynamique territoriale de l'arrondissement, l'État s'engage autour de trois lignes directrices : la transition écologique, le développement économique, et la cohésion territoriale.

Dans le respect des engagements nationaux, ministériels et sectoriels, et dans le cadre de ses compétences et des moyens alloués, l'État s'engage à soutenir autant que possible et nécessaire les opérations présentées dans le présent contrat et qui concourent à ces trois lignes directrices.

La politique menée sera ainsi interministérielle et répondra à la fois aux priorités du Gouvernement et aux priorités locales.

- **ORIENTATIONS SECTORIELLES :**

Au regard des priorités gouvernementales et des enjeux territoriaux, l'État s'engage plus particulièrement à renforcer dans le cadre de ce contrat ses axes d'interventions, d'accompagnement et de financement autour des grands enjeux suivants :



Ecologie :

- **La rénovation énergétique des bâtiments**, qu'ils soient publics ou privés, constituera une priorité d'action et de financement ;
- **La lutte contre l'artificialisation des sols**, dans le respect du caractère rural du territoire et de son économie agricole, fera l'objet d'une attention particulière. Elle sera envisagée au regard du nécessaire développement économique, et prioritairement articulée avec la réhabilitation du foncier déjà artificialisé et le recyclage des friches ;
- **La préservation de la biodiversité et la valorisation des espaces naturels** constitue un axe de réflexion qui sera engagé de manière transversale dans l'étude des projets ;
- **L'accompagnement vers une activité économique plus verte et vers l'accélération de la transformation du secteur agricole** passera par un soutien massif apporté aux projets d'investissement d'avenir des industries et exploitations du territoire, et par la valorisation des circuits courts, du réemploi, et de l'économie sociale et solidaire ;
- **Le verdissement et la qualité des énergies, des technologies, des réseaux et des mobilités** sera mis en exergue au regard des besoins et potentialités.

Compétitivité :

- **Le soutien à l'activité économique et commerciale** est érigé comme action prioritaire de ce CRTE. Il pourra prendre des formes diverses : de la mobilisation des aides aux entreprises incluses dans le plan de relance aux outils particuliers apportés au commerce en milieu rural en passant par des aides à l'innovation en soutien aux projets d'investissement et de numérisation ;
- **L'accompagnement des projets structurants**, sources d'opportunités, que sont E-Valley et le Canal Seine Nord Europe, sera renforcé afin de faciliter à la fois l'implantation de ces projets et leur rayonnement pour l'activité économique et l'emploi ;
- **Le soutien apporté aux filières d'excellence** sera amplifié. Les fleurons industriels que sont notamment la dentelle de Caudry, la broderie de Villers-Outréaux et la verrerie de Masnières continueront de faire l'objet d'une attention particulière, afin que le rayonnement de ces savoir-faire traditionnels se poursuive sur les scènes française et internationale. Une vigilance sera apportée à la structuration de ces filières et à leur intégration dans le bassin d'emploi.

Cohésion :

- **L'accessibilité et la proximité des services** constitue l'un des enjeux pour lequel l'État entend encore renforcer son action, en favorisant le déploiement de structures et nouveaux projets ;
- **La revitalisation des centre-bourgs et des commerces** constitue un maillon indispensable à l'attractivité renouvelée du Cambrésis. Le renforcement de l'ingénierie et des programmes d'appui mis à disposition des collectivités ancrera définitivement le territoire dans une dynamique nouvelle d'accueil, de développement et de valorisation de l'existant ;
- **La sauvegarde de l'emploi, la création d'activité et la lutte contre le chômage** seront au cœur des actions menées et soutenues par l'État ;

- **Les investissements et l'accompagnement dans le domaine de la santé, du soin et de la prévention**, notamment concernant les thématiques d'accessibilité et d'offre de soins, de santé mentale et de lutte contre les addictions, feront l'objet d'actions et de suivis renforcés ;

- **L'éducation dès les premiers pas de la vie et la formation tout au long de la vie** constitueront également une thématique d'intervention privilégiée, que ce soit dans un souci d'égalité des chances dès le plus jeune âge, de seconde chance, ou d'adéquation entre les besoins des entreprises locales et le vivier de travailleurs disponibles ;

- **Les politiques du logement et de l'habitat**, d'attractivité résidentielle et de promotion des îlots de vie, constitueront un axe de travail et de concertation ; de même que les politiques d'hébergement en lien par exemple avec la lutte contre les violences intrafamiliales ;

- **La mise à niveau numérique du territoire, de ses activités et de ses habitants**, sera un axe de travail privilégié. L'État s'engage tout particulièrement à déployer des outils et méthodes de lutte contre l'illectronisme ;

- **La création d'un véritable maillage territorial autour de la culture, du tourisme et du sport** sera envisagé pour promouvoir le territoire, son histoire, son patrimoine, et ses activités.

La transition écologique, sociale et solidaire doit être le moteur d'une dynamique territoriale renouvelée afin de bâtir le Cambrésis de demain.

2. Moyens généraux

Les moyens engagés par l'État seront articulés avec les interventions d'autres financeurs.

- **DISPOSITIFS ET PROGRAMMES D'APPUI :**

Les outils, dispositifs, programmes d'appui et contractualisations déjà à l'œuvre dans l'arrondissement ne disparaissent pas sous l'effet du présent contrat et continuent leur déploiement au profit du territoire. Ils contribuent en effet, chacun dans leurs domaines d'actions respectifs, aux axes stratégiques de ce CRTE.

- **REFORCEMENT DES FINANCEMENTS :**

De manière non exhaustive, les crédits mobilisables au titre du présent contrat sont :

- Les crédits de la relance ;
- Les crédits de droit commun (DSIL, DETR, FNADT, crédits des ministères et agences...) ;
- Les crédits valorisés (engagements antérieurs) ;
- Les volets territoriaux des fonds européens et du CPER, eu égard à la typologie des projets présentés.

Ces fonds pourront être abondés par les financements des établissements publics et opérateurs, notamment pour le montage des projets et les investissements. Enfin, de nouveaux crédits contractualisés pourront être conclus entre les parties signataires, dans le cadre de nouveaux engagements.

- **ACCOMPAGNEMENT DE PROXIMITÉ, INGÉNIERIE ET DIFFÉRENCIATION :**

L'aide apportée par l'État au titre du contrat n'est pas exclusivement financière et pourra prendre d'autres formes, à l'instar de :

- **L'appui en ingénierie** qui, dans le respect du droit de la concurrence, pourra consister à de l'assistance à maîtrise d'ouvrage, de l'aide au montage de projet, de l'assistance technique et juridique, de l'étude, de la formation, ou du cofinancement d'un poste de chef de projet ;

- **L'animation territoriale autour des projets** qui pourra passer par des formes de partenariats approfondies, permettant par exemple l'étude commune des actions amorcées et des aides potentiellement mobilisables, le partage des résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, ou la mise en relation des territoires avec les relais et réseaux pouvant leur permettre de renforcer leurs capacités d'action.

→ **Moyens d'ingénierie locale :**

La mobilisation des moyens localement disponibles sera privilégiée et à ce titre, la sous-préfecture de Cambrai constituera le guichet unique pour toutes demandes d'aide, d'accompagnement et de conseils.

Les services déconcentrés et opérateurs locaux, véritable écosystème territorial d'ingénierie sur leurs champs d'actions, seront associés par la sous-préfecture à la démarche afin que l'appui local soit mobilisé, coordonné et simplifié.

→ **Moyens d'ingénierie centrale :**

Les moyens déployés par l'ANCT et ses principaux partenaires pourront être mobilisés de façon complémentaire et subsidiaire à l'accompagnement de proximité :

- Des données d'observation et d'analyse territoriale sont mises à disposition sur l'observatoire des territoires de l'ANCT et sur la boussole de la résilience du CEREMA ;

- Des marchés d'ingénierie, disponibles depuis janvier 2021, sont également mobilisables. Concrètement, ils consistent en la mise à disposition d'un cabinet de conseil sous maîtrise d'ouvrage ANCT pour accompagner les collectivités signataires dans leur projet de territoire, dans l'association des habitants, dans le pilotage de projet, et dans la concrétisation des actions ;

- Un accompagnement ciblé par les partenaires de l'ANCT :

- Le CEREMA : appui en matière de définition de projets de territoire, d'actions complexes (type réseaux), d'indicateurs et d'évaluation ;
- L'ADEME : appui à travers un contrat d'objectifs transversal, et interventions possibles selon la typologie des actions engagées ;
- La Caisse des Dépôts : en mobilisant la Banque des Territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial (conseil et

ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés).

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État pourront également utilement intervenir : l'Office Français pour la Biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque Publique d'Investissement, l'Agence Française de Développement (AFD), etc.



IV - PROJETS DES EPCI



DÉCLINAISON INTERCOMMUNALE À L'ÉCHELLE DE LA CAC



Fruit du travail de concertation des élus communautaires, le pacte de territoire « CAC 2030 », validé en décembre 2021, exprime une vision du développement de l'agglomération et ses choix d'orientations stratégiques. Ce pacte de territoire est également le moyen pour la communauté d'agglomération d'affirmer ses priorités dans le cadre des relations partenariales et contractuelles avec les autres acteurs institutionnels (État, Région, Département, Pôle Métropolitain, Pays et autres EPCI...).

VOLET 1 ATTRACTIVITÉ ET ÉQUILIBRE DU TERRITOIRE

1. Conforter la stratégie d'excellence économique

1.1 Accompagner, soutenir et faire rayonner les grands projets

- E-Valley

Une première phase de requalification du site de l'ancienne base a été réalisée dans le département du Pas-de-Calais, la seconde phase concernera l'ancienne piste allemande au niveau de la partie nord. Cette ancienne parcelle reste aujourd'hui à aménager. Un permis de construire relatif à la poursuite de l'aménagement du site E-Valley va prochainement être déposé. Un travail de fouilles est indispensable avant la réhabilitation complète et définitive de l'ensemble du site. Ces fouilles seront conduites dans un périmètre de 42 000 m² à hauteur de la commune de Haynecourt. Elles ont pour vocation d'explorer et connaître l'environnement naturel du secteur.

PROJET PORTE AU TITRE DU CRTE :

Procéder à des fouilles préventives afin de parvenir à la réhabilitation complète et définitive du site de l'ancienne BA 103

- Le contrat territorial de développement (CTD) du Canal Seine Nord Europe

Le CSNE est un projet d'aménagement global qui s'accompagne par la mise en place de contrats sur différents volets (emploi, entreprises, développement local) afin de coordonner les acteurs, les partenaires et les financements pour les faire converger. Ainsi, les EPCI bord à canal disposent d'un volet spécifique, le CTD, piloté par le comité territorial et passé avec la Région des Hauts-de-France, les départements du Pas-de-Calais et du Nord, l'État et ses opérateurs, la Société du Canal Seine Nord Europe, les EPCI et la CCI. Il sera signé en 2023.

À ce titre, la CAC a formalisé plusieurs fiches actions :

- Mobilités douces : connexions du territoire au CSNE
- Environnement & Paysage : résidences missions d'artistes
- Culture & tourisme : écluse de Oisy le Verger, résidences missions d'artistes, archéologie
- « Maison du Canal » à Cambrai

- Étude sur le devenir du canal de Saint-Quentin et du canal de l'Escaut
- Autres fiches : voies douces bord à canal, belvédère

PROJETS PORTES AU TITRE DU CRTE :

Accompagner les projets inscrits dans le futur contrat territorial de développement

- La nécessité de recréer une nouvelle offre foncière économique

La CAC dispose de 12 parcs d'activités. La stratégie en matière de foncier économique, au-delà du travail sur l'existant, est de viser sa montée en qualité et de conduire une démarche prospective. En effet, à ce jour, l'emblématique parc Actipôle de l'A2, à proximité du réseau autoroutier, ne dispose plus de foncier disponible.

Des études de positionnement d'un nouveau parc d'activités avaient été lancées lors de la précédente mandature. Celles-ci ne prenant pas en compte suffisamment les problématiques dans leur ensemble, il a donc été décidé de lancer une nouvelle étude pour définir un livre blanc de l'aménagement du territoire.

PROJETS PORTES AU TITRE DU CRTE :

- Implanter une cellule d'accompagnement des entreprises à Cambrai
- Définir un livret blanc de l'aménagement du territoire

1.2 Renforcer l'accessibilité

- Infrastructures routières

Les grands projets à l'ouest du territoire de la CAC vont générer des flux importants de trafics de poids lourds notamment (phases chantiers, phases opérationnelles) dont la montée en puissance est déjà largement constatée par les acteurs locaux. La création d'une boucle complète au niveau de l'échangeur A2/A26 est donc une priorité d'aménagement et de sécurisation des communes déjà impactées (Raillencourt-Sainte-Olle, Sailly-lez-Cambrai...) pour éviter un engorgement. Afin que les bénéfices de ces projets irriguent une grande partie des communes, soit en matière d'habitat soit en matière d'emplois, une accessibilité forte doit être mise en place notamment vers le sud et l'est du territoire avec la réalisation du contournement nord de Cambrai.

PROJETS PORTES AU TITRE DU CRTE :

- Créer un échangeur autoroutier
- Créer le contournement nord de Cambrai

- Infrastructures numériques

Consciente de la nécessité de renforcer l'accueil d'entreprises, la CAC s'est inscrite depuis plusieurs années dans l'aménagement numérique de ses parcs. Elle a pris en charge et a financé le déploiement des infrastructures pour les équiper de la fibre Très Haut Débit.

PROJETS PORTES AU TITRE DU CRTE :

- Autoriser et accompagner le lancement de la 5G

1.3 Poursuivre le soutien à l'implantation et l'innovation économique

- Poursuivre le maillage de lieux d'accueil favorables à la création et l'implantation d'entreprises

La CAC a bénéficié de différents dispositifs qui lui ont permis de rester compétitive face aux territoires voisins et qui accompagnent sa dynamique économique. Il est important de faire perdurer ces dispositifs voire de pouvoir les cumuler avec d'autres (AFR) et enfin, de les étendre à tout le périmètre communautaire.

PROJET PORTE AU TITRE DU CRTE :

- Solliciter des abondements des dispositifs d'aides entre entreprises et instituts de recherche en vue de favoriser l'innovation et la R&D**

1.5 Consolider les lieux de formation

PROJETS PORTES AU TITRE DU CRTE :

- Maintenir et élargir l'offre de formation** de l'université de Cambrai
- Ouvrir une classe préparatoire ingénieur et un BTS** métiers du numérique
- Construire une nouvelle résidence étudiante**
- S'engager dans une démarche de campus connecté**

1.6 Mailer le territoire en lieux d'accueil 2.0

Au titre de sa feuille de route numérique, la CAC entend soutenir les opportunités créées par le numérique pour continuer à se développer. La stratégie numérique de la CAC vers le monde économique passera par :

- Diversifier l'offre de services numériques pour assurer le maintien et le développement des entreprises ;
- Accompagner les entreprises locales du commerce et de l'artisanat dans la transition numérique ;
- Favoriser l'insertion professionnelle par le numérique ;
- Inciter les acteurs économiques au télétravail ;
- Nouer des partenariats, soutenir et rendre visibles les pépites et locomotives du territoire ;
- Être à l'écoute des besoins en innovation et process sur ce champ.

PROJETS PORTES AU TITRE DU CRTE :

- Offrir et contribuer à un environnement et à un maillage digital propices à l'accueil et au développement de nouvelles entreprises et de salariés** (espace de coworking, tiers lieux numériques...)
- S'appuyer sur le numérique pour promouvoir les atouts du territoire auprès des chefs d'entreprises**
- Renforcer le pass numérique pour les commerces**
- Accompagner les entreprises à la création de sites dédiés**
- Profiter des opportunités du plan de relance européen sur le numérique « React UE »**

2. Promouvoir un aménagement vertueux

2.1 Maintenir les grands équilibres

La CAC souhaite développer une politique volontariste de recyclage du foncier en friches, vacant et délaissé, en travaillant en étroite collaboration avec l'EPF à la réalisation d'une stratégie foncière (évaluation convention-cadre, recensement du gisement, suivi des conventions opérationnelles, requalification...). Au titre du dispositif Action Cœur de Ville (ACV), le CAC porte l'étude pré-opérationnelle OPAH-RU sur le ville-centre qui permettra de déployer des outils de traitement contre la vacance pour remobiliser le foncier bloqué. Ces outils pourront ensuite être déployés sur le reste du territoire.

PROJET PORTE AU TITRE DU CRTE :

- **Travailler et répondre aux nouveaux enjeux du foncier en lien avec l'EPF et l'ensemble des acteurs**

2.2 Opérationnaliser le Pacte Vert

Actrice du pacte vert, la CAC ambitionne de préserver et développer les sites naturels. La coulée bleue sera jalonnée de nombreux aménagements de zones naturelles : parcs Benoît Frachon d'Escaudoeuvres, « le grand carré » situé à cheval entre Cambrai et Neuville-Saint-Rémy, l'aménagement de la coulée verte permettant de connecter la coulée du bois des sources au canal de Saint-Quentin. L'espace multi-activités de Niergnies répond également pour partie à cette stratégie. Croisant les actions sur l'aménagement vertueux, renaturer les délaissés et terrains vacants, tout en respectant les activités environnantes telles que les activités agricoles, représente un enjeu important.

PROJETS PORTES AU TITRE DU CRTE :

- **Monter en qualification les lieux structurants** : bassin rond, bois des sources, Niergnies
- **Mailler la trame verte et bleue** : Escaut partagé, bois des sources, grand Carré
- **Soutenir les actions dans la création ou la restauration d'espaces verts** à l'échelle du bloc communal et intercommunal

2.3 Tendre vers une meilleure efficacité énergétique

- Être un territoire à énergie positive

La CAC a été pilote en s'inscrivant dans un partenariat exemplaire avec l'entreprise Sun'R qui a réalisé un parc photovoltaïque de 80 ha, parc aujourd'hui achevé et en fonctionnement depuis mai 2021. Sa production maximale sera à minima de 60 MWh d'électricité produite par an soit l'équivalent de la consommation d'une ville comme Cambrai. Par ailleurs, des initiatives émergent sur le territoire : turbinage des chutes d'eau de l'Escaut situées sur les communes de Thun-L'Eveque, Thun-Saint-Martin et Iwuy qui permettra à terme de produire 1222 MWh par an, nouveaux projets d'implantation de parcs photovoltaïques. Ainsi, le mix énergétique se déploie progressivement.

PROJETS PORTES AU TITRE DU CRTE :

- Mettre en place des études d'opportunités et de développement des énergies renouvelables
- Accompagner les collectivités et entreprises dans leurs projets de développement de nouvelles énergies
- Opérationnaliser le plan climat par une planification et une dynamique territoriale de développement des énergies renouvelables
- Réévaluer le schéma régional de distribution d'électricité pour la création de nouveaux transformateurs
- Poursuivre la rénovation du parc d'éclairage public avec un passage en LED

2.4 Lutter contre l'artificialisation des sols

PROJET PORTE AU TITRE DU CRTE :

- Déconstruire et dépolluer des friches dans le cadre d'opérations d'aménagement relevant ou non de l'Établissement Public Foncier

3. Développer de nouvelles mobilités et interconnexions durables

3.1 Mailler le territoire en pistes cyclables et chemins de randonnées à vocation locale et touristique

L'objectif du schéma directeur territorialisé à l'échelle de la CAC sera de **connecter le territoire aux points d'intérêts stratégiques** (parcs d'activités, zones de loisirs, point d'intérêts touristiques, etc.), sachant notamment que le projet d'aménagement du site E-Valley intègre les modes doux de déplacement.

Au-delà, la création du CSNE est une occasion de mailler le territoire en constituant de véritables boucles de loisirs et touristiques autour de cet ouvrage, et en empruntant la Sensée pour connecter la partie nord-ouest du territoire et en particulier le bassin rond.

Deux priorités seront également portées par la CAC :

- **La ligne ferroviaire Cambrai – Epehy réhabilitée en coulée verte** et ouverte à la circulation cyclable, ce qui permettra de connecter le territoire à la baie de Somme ;
- **L'Escaut partagé** via le canal de Saint-Quentin et l'Escaut, colonne vertébrale autour de laquelle se sont développées les communes du territoire.

Ce maillage facilitera la fluidité des déplacements, accentuera l'intermodalité et la mise en sécurité globale des usagers. C'est l'une des ambitions de la future maison de la mobilité, qui permettra aux usagers, dans un même lieu, d'accéder au train, au vélo et au réseau de transport public.

La CAC a également acté l'accompagnement au développement des énergies alternatives automobiles. Elle bénéficie de la compétence nécessaire au déploiement des installations de recharge pour les véhicules électriques et travaille avec les communes, le SIDEC et Enedis afin de proposer un déploiement cohérent sur son périmètre.

PROJETS PORTES AU TITRE DU CRTE :

- Créer l'ossature du futur maillage cyclable de l'agglomération de Cambrai
- Aménager des point-nœuds, des parkings à vélos sécurisés
- Améliorer la signalisation
- Créer une maison de la mobilité

3.2 Crée les services et l'environnement propice aux changements d'usages

PROJETS PORTES AU TITRE DU CRTE :

- Développer un réseau d'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques adapté aux usages
- Créer des aires de covoiturage : à Fontaine-notre-Dame en lien avec l'État et la Sanef, à Iwuy
- Poursuivre le développement de la politique mobilité : bourse mobilité, autopartage
- Soutenir l'accessibilité des grands équipements générateurs de déplacements et/ou d'emplois par les transports collectifs
- Développer les transports alternatifs
- Crée à l'échelle supra-intercommunale un syndicat mixte des transports et des liaisons
- Aider à la mobilité des jeunes

4. Soutenir la montée en puissance de la Destination « Cambrésis »

4.1 Affirmer les spécificités du territoire et développer les thématiques qui le singularisent

- Capitaliser sur les richesses

Les espaces souterrains :

La CAC va recruter un bureau d'études pour disposer des données nécessaires au développement de sa politique de valorisation des espaces souterrains à court, moyen et long termes.

Grande Guerre et Reconstruction :

Le Cambrai Tank 1917 constitue le point d'entrée de la découverte du patrimoine et des sites de la Grande Guerre. Il est nécessaire, pour en exploiter toutes les ressources (vestiges ligne Hindenburg et traces des combats, cimetières et mémoriaux, patrimoine de la reconstruction) de structurer cette offre, l'homogénéiser et la qualifier. C'est un enjeu d'autant plus important que le thème de la reconstruction est identifié comme un axe de travail prioritaire pour la Région et l'État.

PROJETS PORTES AU TITRE DU CRTE :

- Conduire une étude de valorisation des espaces souterrains
- Structurer la thématique de la Grande Guerre en confortant le « Cambrai Tank »
- Développer le tourisme fluvial à partir des potentialités offertes par les canaux
- Accompagner la mise en œuvre d'une étude trame bleue
- Favoriser le savoir-faire autour du Cambrik en lien avec le CETI

4.2 Conforter et renforcer l'offre existante

Offrir à chacun les conditions optimales pour les pratiques culturelles, sportives et de loisirs est un enjeu déterminant. Il a ainsi été engagé une politique volontariste de création ou de rénovation d'équipements inscrits dans des dynamiques d'excellence. En 20 ans, la quasi-totalité des structures culturelles ont été rénovées et de nouveaux établissements ont été créés. Le territoire s'est doté de nouveaux équipements et aménagements sportifs et de loisirs permettant la diversité des pratiques.

Le territoire entend poursuivre cette dynamique, en maintenant cette logique de modernisation, et en donnant aux structures et équipements les moyens de leurs ambitions.

4.2.1 Poursuivre la politique de modernisation des équipements existants

- En matière culturelle

Le musée de Cambrai s'engage dans la réécriture de son projet scientifique et culturel et dans le renouvellement du parcours muséographique des collections permanentes. Il entend s'inscrire dans des partenariats renouvelés avec les grandes institutions (centre Pompidou), pour déployer de nouveaux projets. Des travaux de rénovation énergétique sont envisagés pour parfaire l'accueil du public et des travaux conséquents d'aménagement des réserves sont prévus.

L'Archéosite, situé dans la commune des Rues des Vignes, conjugue archéologie expérimentale et interprétation d'un site. Son projet scientifique et culturel doit être réactualisé, en lien avec les différentes dynamiques comme l'extension en Pays d'art et d'histoire. Cette valorisation de l'équipement s'accompagnera de travaux d'extension et de modernisation.

Après la création du département des musiques actuelles, la rénovation complète du bâtiment historique du Conservatoire (qui abrite les classes des départements classique, théâtre et pratique collective) accompagnera la dynamique nouvelle de l'établissement : accroissement du nombre d'élèves, développement des classes CHAM, CHAT et CHAD, ouverture vers les pratiques amateurs, mise en place de nouveaux parcours pédagogiques, utilisation des outils numériques dans la pratique de l'enseignement.

La maison de la nature et de l'environnement, au débouché de la coulée verte, sera un nouvel équipement dédié à la valorisation du patrimoine naturel et à la sensibilisation aux questions environnementales. Elle sera un point d'appui à la démarche Pays d'art et d'histoire sur les questions paysagères, et un relai du Labo sur les champs de la CSTI relevant de la faune, de la flore et du développement durable.

Par ailleurs, le Département construit un projet ambitieux autour de l'Abbaye de Vaucelles. La mise en place d'une politique de valorisation du patrimoine labellisée renforcerait encore les liens naturels et les opportunités de partenariat entre l'abbaye et son territoire. Ainsi, il projette de poursuivre le développement et la valorisation de cet ensemble historique en 2021 et 2022 par des travaux à hauteur de 500 000 €. Ce projet sera étudié dans le cadre de la finalisation du prochain CPER.

- En équipements sportifs et de loisirs

Le territoire est riche d'équipements pour favoriser les pratiques sportives du plus grand nombre : piscines, maillage de salles et de terrains, sports en liberté. En tant que ville centre, Cambrai dispose d'un équipement sportif structurant réunissant stade nautique, salle de sports accueillant une équipe de 1^{re} division de volley, terrains de football et piste d'athlétisme, pour la pratique des élèves des collèges et lycées notamment : **le complexe liberté. La poursuite de sa réhabilitation est indispensable pour proposer des conditions d'accueil à la mesure de sa fréquentation.**

Par ailleurs, l'extension du golf de 9 à 18 trous ainsi que les aménagements connexes constituent des enjeux majeurs en termes d'attractivité.

- En matière d'accueil de grands événements : le Palais des Grottes

Les équipements recevant les grandes manifestations, construits il y a plus d'une dizaine d'années, doivent désormais faire l'objet de requalification pour répondre aux nouveaux enjeux d'accueil des publics et d'attractivité.

Le Palais des Grottes est un lieu qui a marqué les mémoires. Après 40 années d'utilisation, la grande époque de programmation a fait place à des manifestations d'envergure moindre. Cette salle, équipement unique pour accueillir ce type de manifestations dans l'arrondissement, est en perte de vitesse par rapport à l'offre des autres territoires. En effet, malgré sa modularité, l'agencement intérieur demande un temps de mise en place devenu trop long. Ainsi, les prospecteurs et promoteurs n'identifient plus ce lieu pour proposer leurs spectacles, ce qui réduit progressivement l'offre culturelle et renforce la fracture territoriale. Le lieu conserve cependant un potentiel indéniable et continue d'accueillir plus de 100 000 visiteurs par an. Sa capacité de réception (7500 personnes en salle de spectacle, 4300 en salle d'exposition) et sa polyvalence lui permettent d'organiser des événements variés (salons, festivals, foires, retransmission d'événements sportifs...). Au-delà, son implantation en cœur de ville et à proximité de stationnements constitue un point fort. Cette centralité permet d'irriguer vers les lieux de restauration, hôtels et commerces proches.

PROJETS PORTÉS AU TITRE DU CRTE :

- Accompagner le développement de sites-phares autour des thématiques du tourisme de mémoire et du tourisme industriel
- Écrire le nouveau PSC du musée, renouveler le parcours permanent et réaménager les réserves
- Engager les travaux de réhabilitation et d'extension de l'Archéosite
- Réhabiliter le Conservatoire à rayonnement départemental
- Créer la maison de la nature et de l'environnement
- Lancer un concours d'architecture pour repenser le Palais des Grottes
- Moderniser le complexe liberté
- Créer un golf à 18 trous à Niergnies
- Requalifier le terrain de hockey de Cambrai en vue des JO 2024

4.2.2 Conforter les dynamiques portées par les structures et les services

En matière culturelle, les objectifs portés par la CAC sont de :

- **Poursuivre les politiques labellisées** garantissant l'excellence des démarches et la qualité des programmes d'actions (conservatoire classé CRD,

médiathèque classée, bibliothèque numérique de référence et bibliothèque numérique patrimoniale, musées labellisées, label VAH) ;

- **Développer les programmations** et les hisser au plus haut niveau de rayonnement (création ou accompagnement d'événements, expositions, festivals, concours de violon) ;

- **Promouvoir les projets innovants**, notamment autour du numérique ;

- **Engager une politique forte en faveur de la création contemporaine**, notamment autour des arts vivants, visuels et du numérique, en s'appuyant sur les structures (l'ESA, le théâtre, le Labo, en particulier l'escalier des images, le musée des Beaux-Arts...), et par la mise en place de commandes et de résidences.

PROJETS PORTES AU TITRE DU CRTE :

- **Renouveler les conventions** (classement du CRD, renégociation convention VAH)

- **Poursuivre la dynamique impulsée par le dispositif BNR**, notamment autour de la bibliothèque numérique patrimoniale (Gallica marque blanche)

- **Développer les résidences d'artistes**

4.3 Développer une politique des patrimoines renouvelée et ambitieuse

4.3.1 Développer la politique patrimoniale

Faire de la politique des patrimoines un axe prioritaire du développement permet de se placer à la croisée d'enjeux pluriels et fondamentaux : cadre de vie, développement de l'attractivité et du tourisme, promotion des savoir-faire, politique culturelle. À l'instar de la dynamique qui a été déployée par la ville de Cambrai autour de l'architecture et du patrimoine au travers de son label Ville d'art et d'histoire, **la CAC entend s'engager dans une démarche globale autour de la question des patrimoines (artistique, monumental, écrit, mémoriel, immatériel...) intégrant l'étude, la conservation, la restauration et la valorisation par la mise en œuvre de projets innovants.**

Il s'agit en particulier de :

- Mener des campagnes d'inventaires du patrimoine des communes (éventuellement thématisées) en lien avec le service régional de l'inventaire ;

- Proposer aux communes un accompagnement technique dans leur projet de restauration patrimoniale ;

- Développer des projets innovants autour des patrimoines, notamment autour du numérique ;

- Conduire des dispositifs d'aide aux restaurations des façades et aux rénovations du patrimoine privé articulées avec la mise en place de l'OPAH-RU et du SPR à Cambrai ;

- Poursuivre les ambitions du Labo en termes de patrimoine écrit (projet PAPE, projet Gallica Marque blanche) et de patrimoine immatériel : une démarche collégiale entre le service des collections patrimoniales du Labo et le service Ville d'art et d'histoire, notamment sur le volet collecte et valorisation du patrimoine oral et de l'histoire économique du Cambrésis, est engagée. Des projets concernant La Lainière et le centenaire de la sucrerie d'Escaudoeuvres sont en construction ;

- Mettre en œuvre une politique de valorisation du patrimoine archéologique, en s'appuyant sur les structures existantes pour promouvoir les exceptionnelles richesses du sous-sol révélées par les grands chantiers archéologiques en cours ou à venir.

- Vers un pays d'art et d'histoire

La ville de Cambrai est labellisée ville d'art et d'histoire depuis 1992. Depuis 30 ans, elle mène ainsi une politique volontariste de connaissance, de conservation, de médiation et de valorisation du patrimoine. Cette labellisation est renouvelée jusqu'en 2025. La convention, renégociée en 2015, pose la question de son extension : « *Si la nouvelle convention ne propose pas encore d'extension, il n'en reste pas moins que cette renégociation à l'échelle de la ville s'inscrit déjà dans des partenariats de projets et qu'elle s'appuie au sein de la ville sur des équipements culturels déjà passés à l'agglomération* ».

Ainsi, le service organise déjà des visites pour découvrir le patrimoine des autres communes de la CAC. La formation des guides-conférenciers a été élargie à des thématiques présentes sur le territoire communautaire (Grande Guerre, reconstruction, canal de Saint-Quentin, souterrains...). La ville d'art et d'histoire apporte également son expertise pour l'élaboration d'offres à destination du jeune public. Des projets à l'échelle de la communauté ont aussi été mis en place, tels que le programme du bicentenaire du canal de Saint-Quentin, l'exposition Témoins de la Grande Guerre, ou les manifestations liées au bicentenaire de la Verrerie de Masnières. Enfin, la ville participe aux grands évènements jeunesse portés par Le Labo ou l'office de tourisme.

Il paraît donc opportun de soulever la question de l'extension du territoire labellisé à l'échelle de la communauté d'agglomération :

- Les dernières fusions des EPCI ont porté le périmètre de la CAC à un territoire culturel cohérent sur les plans paysager (vallées de l'Escaut et de la Sensée à l'ouest, plateau céréalier à l'est) et patrimonial. Ce patrimoine s'est construit autour de l'histoire économique du territoire (exploitation des carrières de craie, culture et tissage du lin pour l'industrie textile) et des grandes vagues de destructions et reconstructions qui l'ont touché.
- Le territoire se caractérise par la présence de nombreux équipements de qualité, mais dont la mise en réseau reste à construire : il est essentiel de lier ces établissements qui relèvent du tourisme et du patrimoine autour de dynamiques communes, ce que permet de créer un Pays d'art et d'histoire.
- Enfin, la présence d'un Pays d'art et d'histoire permettrait d'amener une dimension nouvelle aux grands projets comme E-Valley (notamment sur la valorisation du souvenir de la BA 103) ou le CSNE (valorisation de la nouvelle voie d'eau et de ses ouvrages d'art).

PROJETS PORTÉS AU TITRE DU CRTE :

- Construire une programmation pluri-annuelle de restauration du patrimoine protégé en concertation avec la CRMH
- Accompagner les collectivités dans leurs projets de restauration patrimoniale
- Mettre en place un SPR à Cambrai
- Créer des dispositifs d'accompagnement pour la restauration et la mise en valeur du patrimoine des communes
- Poursuivre les actions de valorisation du patrimoine écrit
- Étendre le label ville d'art et d'histoire au périmètre de la CAC
- Développer des projets culturels autour du patrimoine industriel
- Envisager la création d'un centre d'études et de conservation du patrimoine archéologique
- Financer les projets structurants des collectivités locales sur leurs territoires
- Mettre en valeur les patrimoines religieux, de mémoire ou de richesse des territoires ruraux

4.3.2 Développer une politique des patrimoines qui s'appuie sur le cadre de vie et les espaces publics

Le territoire possède un patrimoine riche et diversifié et des porteurs de projets nombreux et volontaires. Constitutif du cadre de vie des habitants à travers les paysages urbain et rural, les monuments, les façades, ce patrimoine bonifie, selon les cas, la qualité du territoire en interne et vis-à-vis de l'extérieur. Il est constitutif d'une identité historique et sociale, d'une mémoire, d'une continuité. C'est un témoin d'appartenances, de racines et d'histoires communes.

Les acteurs, les communes en premier lieu mais aussi les associations, investissent beaucoup de moyens techniques, humains et financiers pour rendre visible ces atouts en veillant notamment à la qualité et l'accessibilité de leurs espaces publics, ce qui renforce la qualité de vie des habitants.

PROJETS PORTÉS AU TITRE DU CRTE :

- **Promouvoir le patrimoine** : valorisation, promotion, réhabilitation et connaissance
- **Soutenir les opérations de rénovation et de valorisation du patrimoine naturel et bâti en mettant en avant l'identité culturelle du territoire**
- **Réhabiliter le petit patrimoine culturel/culturel bâti/immatériel**
- **Réaliser une campagne d'inventaire du patrimoine des communes de la CAC**
- **Accompagner techniquement les communes dans leur projet de restaurations patrimoniales, de renouvellement de façades, de rénovations**, en articulation avec la mise en place de l'OPAH-RU et du SPR à Cambrai
- **Développer des projets autour du patrimoine et du numérique**

VOLET 2 SOLIDARITÉ, COHÉSION ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

1. Veiller à l'équilibre, à la modernisation et au déploiement de la répartition des services

1.1 Resserrer les liens sociaux en offrant un maillage de services marchands et non-marchands de qualité

- Soutenir la dynamique commerciale en redynamisant les centres-villes et centres-bourgs

Le dynamisme commercial de cœur de pôles s'articule souvent autour d'un équilibre cohérent entre les commerces alimentaires, de services, voire de loisirs. Il s'agit de lieux stratégiques de la vie des citoyens. Ces espaces constituent l'un des points centraux des "cœurs de ville" dont la requalification permet de répondre aux nouveaux usages (mobilités actives, valorisation des patrimoines...) et accroît l'attractivité commerciale. L'action sur les espaces publics se veut progressive dans le temps et spatialement hiérarchisée, celle-ci touchant souvent à plusieurs champs (stationnement, sens de circulation, revêtement...).

Ces projets structurants pour des bassins de vie visent à accompagner la redynamisation urbaine et la régénération des tissus bâtis anciens à travers :

- La valorisation du patrimoine urbain et de l'architecture locale
- Le soutien aux commerces et producteurs locaux
- L'amélioration du cadre de vie et de l'accessibilité
- L'amélioration du flux de circulation

PROJETS PORTES AU TITRE DU CRTE :

- Soutenir les projets communaux de requalification des centres-bourgs
- Revitaliser les centre-bourgs en traitant les friches urbaines, commerciales ou industrielles
- Requalifier la place « Robert Leroy » de Cambrai
- Mettre en place une stratégie communautaire en faveur du maintien et de la reprise du commerce local

1.2 Aménager et équilibrer

En matière d'espaces d'accueil des publics, les objectifs sont de :

- Poursuivre la mise aux normes des ERP ;
- Moderniser les lieux d'accueil (extension, rénovation, création...) ;
- Sensibiliser et accompagner la mise en place de l'e-administration ;
- Déployer les réseaux et infrastructures en lien avec les dynamiques démographiques et les projets logements (lotissements...)

PROJETS PORTES AU TITRE DU CRTE :

- Moderniser les mairies, salles polyvalentes, écoles
- Soutenir la rénovation des bâtiments communaux
- Améliorer l'accessibilité des publics aux démarches et services administratifs

En matière sportive, les objectifs portés sont de :

- **Faciliter l'accès de tous aux équipements sportifs tant dans le loisir qu'à haut niveau**, en mettant à disposition des associations des équipements multisports ou spécifiques, et pour les particuliers non licenciés, des équipements en accès libre (plateaux extérieurs multisports, piste de skate roller...). Il s'agit de permettre à tous, quel que soit l'âge, le sexe ou le niveau de pratique, d'accéder aux activités sportives encadrées par des entraîneurs et des éducateurs qualifiés dans des conditions répondant aux exigences du sport en matière de sécurité, d'équipements et d'encadrement.
- **Soutenir les clubs sportifs**, notamment vers le haut niveau ;
- **Organiser des manifestations sportives** pour mettre en avant le sport sur la communauté, montrer le savoir-faire et donner envie au plus grand nombre de pratiquer.

PROJETS PORTES AU TITRE DU CRTE :

- **Contribuer à la modernisation, à la mise aux normes, à la création des lieux de sports, de loisirs et de détente**
- **Soutenir l'organisation d'évènements et d'animations**
- **Favoriser la montée en compétence des éducateurs sportifs et des encadrants**

2. Faire du rayonnement culturel un facteur de cohésion

Lutter contre les inégalités d'accès à la culture et tendre ainsi, toujours plus, vers l'objectif de démocratisation culturelle est l'axe prioritaire de la politique culturelle de la CAC, le territoire étant confronté à des difficultés plurielles relatives à l'éloignement des publics, qu'il soit d'ordre spatial ou social.

À ce titre, le développement des projets en milieu rural, la prise en compte des pratiques culturelles dans le cadre de la politique de la ville et surtout l'éducation artistique et culturelle constituent des enjeux prioritaires, auxquels s'ajoute le soutien au monde associatif et aux pratiques amateurs.

2.2 S'appuyer sur les services culturels pour développer des projets innovants

Les services culturels occupent un rôle essentiel dans la démocratisation culturelle qui est au cœur de leur politique d'établissement. La richesse de leur programmation, les projets spécifiques qu'ils développent en direction des différents publics, la diversité des champs disciplinaires qu'ils couvrent, témoignent de leur ambition.

La démarche partenariale est essentielle pour déterminer de nouveaux objectifs. Forts des expérimentations qui ont déjà pu être mises en place (expositions Cambrai Calling au Labo, Imaginaires du Château de Selles, projets « C'est mon patrimoine » autour du quartier Martin-Martine/Guise et du centre Eclipse, projet Carmen au théâtre), les services culturels développent les démarches participatives pour permettre à chacun d'exprimer son expérience de la culture.

PROJETS PORTES AU TITRE DU CRTE :

- **Maintenir et conforter les dynamiques d'excellence portées par les services culturels et inscrites dans des politiques labellisées**
- **Conduire le renouvellement des classements et conventions**

2.3 Lutter contre les formes d'inégalités d'accès à la culture, spatiales ou sociales

Cet enjeu comprend plusieurs axes de travail :

- **La prise en charge des transports pour les pratiques culturelles** : l'éloignement géographique pouvant être un frein à l'accès à la culture, la CAC souhaite faciliter les déplacements permettant la fréquentation d'équipements culturels. À l'instar de l'opération « Un jeudi au Labo », pour laquelle les transports des écoliers ont été pris en charge par la collectivité, une réflexion visant à étendre ce dispositif à l'ensemble des équipements culturels est à l'étude ;

- **L'ajustement des pratiques et des horaires d'ouvertures aux usages et besoins** :

- **Le développement de formes et d'outils itinérants de diffusion culturelle** : pour que les structures d'enseignement, socio-culturelles et associatives bénéficient des dispositifs proposés par les établissements culturels, ces derniers diffusent des outils itinérants (malles de livres, malles scientifiques, jeu de société sur le patrimoine...) et forment les enseignants et encadrants à ces outils. Des projets hors les murs sont également développés (prêts d'œuvres, expositions et actions itinérantes, concerts territorialisés...). Le portail de ressources numériques du Labo s'inscrit également dans cette logique de mise à disposition pour tous de la culture et des savoirs. Enfin, en lien avec le Département, le soutien apporté à l'association des Scènes du Haut Escaut renforce la diffusion culturelle en milieu rural.

- **Le renforcement des projets culturels à destination des publics du champ social** : dans le cadre du contrat de ville et du PRE, différents projets portés par les services culturels sont mis en place pour favoriser l'accès à la culture des habitants des QPV. En fonction des partenariats, des actions en direction de publics spécifiques sont également élaborées (programmes culture/justice et culture/santé, convention avec la fondation culture et diversité et l'UEMO...).

- **L'accueil et le déploiement d'actions à l'attention des personnes en situation de handicap** : le musée des Beaux-Arts, le Conservatoire et le Labo souhaitent conforter leurs propositions à destination du public en situation de handicap (mise en place de partenariats renouvelés avec les structures d'accueil et associations dédiées, création d'une offre spécifique, mise en place de dispositifs d'accueil, de formation et d'enseignement adaptés...).

PROJETS PORTÉS AU TITRE DU CRTE :

- Poursuivre et renouveler les projets au titre du contrat de ville et du PRE**
- Mettre en place des dispositifs dédiés aux publics dits empêchés**

2.4 Poursuivre l'action en faveur de l'éducation artistique et culturelle

L'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie est un axe prioritaire de la politique culturelle. La CAC et l'État ont co-financé pendant 9 ans de nouvelles expérimentations reposant sur la « résidence-mission », qui garantit à chaque enfant, adolescent et jeune adulte une proximité avec des artistes et avec les œuvres qu'ils génèrent. Cela contribue ainsi très concrètement à la constitution de leur parcours, individuel et collectif, d'éducation artistique et culturelle (PEAC). **Au vu des résultats obtenus, la CAC est prête à s'engager dans un nouveau et ambitieux CLEA, pour une durée de trois ans, dès l'année scolaire 2022-2023.**

L'éducation artistique doit s'envisager comme une action intergénérationnelle se déclinant tout au long de la vie. Elle doit prendre en compte les priorités liées à la ruralité et à la politique de la ville. La CAC souhaite par ailleurs s'appuyer sur la réussite de ces actions pour mettre en place de nouvelles résidences d'artistes en lien avec le CSNE.

Parallèlement, la mise en place d'un dispositif d'accompagnement technique et financier à l'attention des porteurs de projets relevant de l'éducation artistique et culturelle (EAC) permettra d'encourager la collaboration et le partage d'expérience. Cette transversalité est d'ores et déjà engagée par la constitution d'un groupe de travail autour des pratiques et des outils de médiation dans le champ de l'EAC.

PROJETS PORTES AU TITRE DU CRTE :

- Renouveler le CLEA
- Poursuivre la mise en place de résidences d'artistes en accompagnant des grands projets
- Soutenir les projets d'EAC dans les communes

2.5 Conforter et développer les formations

Le territoire est doté de plusieurs établissements d'enseignement artistique. Réaffirmer ces formations et permettre un nouveau rayonnement de leur activité est un véritable enjeu :

- L'**École Supérieure d'Art de Cambrai**, cofinancée par la ville, l'État et le Conseil Régional, délivre deux diplômes et s'est spécialisée en communication option design graphique. L'école développe également une activité de recherche dans le cadre du programme « Atelier recherche et création » et une activité de diffusion artistique et culturelle.

- Le **Conservatoire** à rayonnement départemental accueille aujourd'hui près de 1 000 élèves répartis en trois cycles d'études. L'objectif est d'encourager les partenariats avec les écoles de musique du territoire et de poursuivre la dynamique de développement des classes à horaires aménagés.

- Les **ateliers d'arts plastiques** initient leurs 300 élèves aux différentes techniques des arts visuels. Leur intégration dans les locaux du centre d'animation jeunesse Eclipse est l'opportunité de réinterroger leur fonctionnement et de développer de nouveaux champs d'actions, notamment la conduite de projets avec les partenaires culturels, socio-culturels et de l'enseignement.

- La **mise en place d'une équipe d'intervenants culturels** pour les temps périscolaires est expérimentée dans le cadre du contrat de ville à partir de la rentrée 2021. Une évaluation de ce dispositif permettra d'envisager l'opportunité de son extension sur d'autres établissements scolaires.

Par ailleurs, les services culturels souhaitent renforcer leur offre de formation à destination des publics individuels ou professionnels. Le Labo est d'ores et déjà moteur sur cette question, avec la mise en place d'actions innovantes telles que le Labositter (sensibilisation à la littérature jeunesse à destination des professionnels de la petite enfance). Il développera notamment un plan de formation aux médias et à l'information.

PROJET PORTE AU TITRE DU CRTE :

- Renforcer l'offre de formation à destination des publics individuels et professionnels

2.6 Soutenir le monde amateur

La mise en place d'une politique volontariste d'accompagnement aux associations culturelles doit se faire autour d'enjeux partagés définis par des conventions d'objectifs et de moyens. Favoriser les croisements entre pratiques amateurs et professionnelles, optimiser certains outils et mettre en place des équipements partagés (comme le centre de formation des musiques actuelles) constituent également des axes de travail.

PROJET PORTE AU TITRE DU CRTE :

- **Soutenir les associations d'animations de la vie locale**

3. Favoriser le droit à la formation tout au long de la vie, l'accès à l'emploi et à l'innovation en matière d'ESS et de structures d'insertion relais

3.1 Favoriser l'accès et l'accompagnement vers l'emploi

PROJETS PORTES AU TITRE DU CRTE :

- **Soutenir la politique sociale et solidaire** (étude sur les circuits courts, le ré-emploi)

4. Encourager le mieux vivre ensemble

4.1 Renforcer les politiques habitat et logement

4.1.1 *La requalification du parc existant*

La requalification de ce parc (tant en termes de réhabilitation énergétique que de lutte contre la vacance) est l'axe prioritaire d'intervention de la CAC au titre de son programme local de l'habitat (PLH). Quatre orientations ont été retenues :

- Poursuivre l'amélioration de la performance énergétique des logements et lutter contre la précarité énergétique ;
- Vérifier l'opportunité d'une action ciblée sur les logements vacants et/ou dégradés de certains quartiers ou îlots ;
- Apporter un appui technique aux maires dans l'exercice de leur fonction de police en matière d'habitat ;
- Lutter contre la mise en location des logements indécents.

PROJETS PORTES AU TITRE DU CRTE :

- **Renforcer les programmes d'amélioration de l'habitat** (PIG, OPAH, NEH)
- **Soutenir les collectivités dans la requalification énergétique de leur parc public**
- **Accompagner le projet de guichet unique porté par le PETR**

4.1.2 La diversification de l'offre pour faciliter les trajectoires résidentielles

Le PLH fixe plusieurs orientations de travail pour accompagner des publics cibles :

- Favoriser le parcours résidentiel des seniors et des personnes porteuses de handicap ;
- Accompagner l'accès des jeunes à un logement autonome notamment via le dispositif « ma première maison » ;
- Répondre aux besoins spécifiques des personnes en situation de handicap ;
- Mettre en place les dispositifs en faveur des attributions des logements sociaux et de la mixité sociale, tout en poursuivant la création d'une offre de logements sociaux répondant à la demande constante (1 200 à 1 300 demandes en stock).

Bien que la dynamique démographique soit positive, le territoire est marqué par un vieillissement de sa population ; ce qui fait du maintien à domicile un axe important de travail. Par ailleurs, si les collectivités accompagnent souvent des projets (requalification de bâtiments, de friches...) à la faveur des publics dits cibles, la CAC se positionne quant à elle dans un rôle de mise en réseau et de suivi de l'implantation des projets afin de veiller au maillage territorial. Dans le cadre du PLH, elle souhaite lancer des appels à projets pour accompagner la création de logements innovants permettant de répondre à ces besoins particuliers.

PROJETS PORTES AU TITRE DU CRTE :

- Proposer une offre diversifiée et adaptée aux besoins de tous les publics (béguinage, logements sociaux...) dont les publics spécifiques
- Intégrer dans le futur dispositif de l'OPAH RU un volet autonomie (maintien à domicile, adaptation aux handicaps)
- Soutenir les associations et acteurs répondant aux orientations du PLH et accompagnant les publics spécifiques (Prim'Toit)
- Amplifier les dispositifs en faveur des actions du contrat de ville

4.2 L'accompagnement de l'enfance, de la jeunesse et des familles

Depuis une dizaine d'années, l'arrivée de nouvelles familles fait naître de nouveaux besoins. La demande en services à la personne augmente. Concernant la petite enfance, si de nouveaux types de structures sont apparus (MAM, micro-crèches...), leur localisation ne permet pas de couvrir de manière efficiente l'ensemble du territoire. Les sous-bassins de vie se sont organisés pour offrir des réponses mais ces dernières ne sont pas uniformes et nécessitent des moyens plus conséquents en termes d'infrastructures d'accueil et de personnels. Le contrat relatif à la prévention et protection de l'enfance, signé en 2020 par l'État et le Département, permettra de mener différentes opérations pour améliorer les conditions et lieux d'accueil. Par ailleurs, l'évolution des contrats enfance-jeunesse en Convention Territoriale Globale (CTG) constitue l'occasion de travailler en partenariat avec l'ensemble des acteurs (État, Département, CAF, MSA...) pour encadrer au mieux l'accompagnement proposé, répondre aux problématiques sociales rencontrées par les familles, et territorialiser au mieux les différentes interventions.

PROJETS PORTES AU TITRE DU CRTE :

- Suivre et accompagner les réflexions sur l'extension du périmètre d'AJR
- Opérationnaliser la CTG : projets de MAM, RAM, centres sociaux...

- Développer le réseau de lutte contre les violences intra-familiales
- Décliner localement, notamment à Cambrai, le plan « 1000ers jours »

4.4 Renforcer la sécurité des personnes et des biens

Afin de lutter contre le sentiment d'insécurité et d'engager des actions de prévention de la délinquance et de protection des personnes et des biens, la vidéoprotection se généralise au sein des collectivités. Elle s'accompagne de plus en plus de renfort humain.

PROJETS PORTES AU TITRE DU CRTE :

- Développer la vidéoprotection dans les communes aux abords des bâtiments publics, dans les zones d'activités
- Soutenir le déploiement de la police municipale
- Conforter le partenariat entre les polices municipales et les forces de sécurité intérieure
- Élaborer un plan intercommunal de sauvegarde (PICS)

5. Faire de la réussite scolaire une force d'avenir

PROJET PORTE AU TITRE DU CRTE :

- Développer la politique culturelle en milieu rural

6. Développer une offre de soins équilibrée

PROJET PORTE AU TITRE DU CRTE :

- Recruter un coordinateur du contrat local de santé mentale en lien avec l'ARS

7. Agir en faveur de la protection des habitats, écosystèmes et agrosystèmes

7.1 Abaisser la vulnérabilité du territoire face aux inondations, à l'érosion des sols et coulées de boue

La CAC exerce la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI). Sur le volet prévention des inondations, elle porte la maîtrise d'ouvrage d'une disposition d'écrêtement des crues dans le lit mineur de l'Escaut permettant ainsi de réduire les risques d'inondation. **À travers la future réalisation d'un plan de gestion adossé à une déclaration d'intérêt général, plusieurs mesures permettront de réduire l'aléa inondation, notamment dans les secteurs urbanisés :** l'optimisation du fonctionnement des équipements de vannage, l'enlèvement des embâcles, etc.

Le territoire est particulièrement sujet à des épisodes de type « coulées de boues » notamment lors des périodes orageuses. La CAC a réalisé une cartographie des

communes reposant sur la sensibilité aux phénomènes d'érosion agricole sur la base des pentes, de l'occupation des sols ainsi que sur la vulnérabilité (urbanisation en fond de vallée). De plus, afin de participer activement à la réalisation des aménagements nécessaires à la prévention de ces coulées, la CAC a mis en place un fonds de concours spécifique dont l'objet est l'accompagnement économique des communes pour la réalisation d'aménagements d'hydraulique douce permettant ainsi de lutter contre l'érosion agricole. Ce **plan de gestion visant la restauration de la continuité hydroécologique, la restauration et la diversification des habitats ainsi que la gestion des espèces invasives le long des cours d'eau non domaniaux**, contribue aux trames verte et bleue régionales.

PROJETS PORTES AU TITRE DU CRTE :

- Évaluer le risque ruissellement sur le territoire de l'agglomération
- Définir et mettre en œuvre un plan de gestion
- Accompagner les communes dans leurs projets d'hydraulique douce permettant de lutter contre l'érosion des sols agricoles
- Inciter à la « renaturation » d'espaces délaissés et encourager le traitement des friches et la plantation de végétaux en lieu et place
- Valoriser et protéger les haies
- Aménager les vergers, réaliser et agrandir les boisements

7.2 Préserver la ressource en eau

La CAC est couverte par deux bassins versants de l'Escaut et de la Sensée. Le mauvais état chimique et écologique actuel des masses d'eau référencées dans le SDAGE Artois Picardie font que les objectifs sont non fixés pour leur état écologique et fixés à 2033 pour leur état chimique. La craie du Cambrésis et la craie de la Vallée de la Sensée, seules ressources permettant d'alimenter les besoins en eau potable du territoire, bénéficient d'un bon état sur le volet quantitatif ; en revanche, leur qualité est médiocre. L'objectif d'un bon état qualitatif est fixé à 2039.

Le captage nécessaire à la production en eau potable sur l'aire urbaine de la CAC est identifié comme prioritaire par sa sensibilité aux nitrates et aux pesticides. Par ailleurs, aucun maillage issu d'une autre ressource ne permettra, en cas de pollution, de bénéficier d'une alternative. Il apparaît donc nécessaire de **mettre en œuvre une opération de reconquête de la qualité de l'eau** ; qui consiste en un diagnostic et un plan d'actions relatifs aux pressions situées sur le territoire d'alimentation du captage, prenant en compte l'ensemble des types de pollution (domestique, urbaine, agricole, industrielle) pouvant de fait menacer la ressource en eau et le captage.

Quatorze stations de traitement des eaux urbaines se situent sur le territoire. Parmi elles, cinq stations de traitement se situent dans le périmètre d'exercice de compétence assainissement de la CAC. Deux d'entre elles montrent des performances de rejet qui les situent en non-conformité vis-à-vis de la directive eaux résiduaires urbaines. Elles devront faire l'objet de travaux de mise en conformité. La CAC va ainsi **engager les études préalables à la réalisation des investissements nécessaires à leur mise en conformité**.

PROJETS PORTES AU TITRE DU CRTE :

- Sécuriser l'alimentation en eau potable de l'agglomération en protégeant la ressource (opération de reconquête de la qualité de l'eau) et en la diversifiant

- Mettre en conformité les systèmes d'assainissement
- Reconquérir la qualité du réseau hydrographique par la mise en place d'un plan de gestion

7.3 Établir une feuille de route de transition écologique visant une économie circulaire territoriale et une nouvelle gestion des déchets

Au niveau mondial, les nouvelles économies industrialisées ont nécessité de grandes quantités de ressources naturelles. La France ne couvre pas ses propres besoins en matières premières, et est fortement dépendante des importations de combustibles fossiles et de métaux. De plus, le recyclage de ces matières n'est pas suffisant. Tout cela pose la question du maintien de l'actuel modèle économique, qui peut à court et moyen termes porter atteinte à l'environnement, exacerber les inégalités, fragiliser la stabilité socio-économique des territoires et nuire au développement durable des générations futures. Conscient de cette situation et de l'urgence à agir, l'État et les collectivités apportent des réponses par le biais de conférences environnementales, de feuilles de route, et de lois. La volonté de lutter contre le gaspillage, de mettre en œuvre une logique de prévention de la production de déchets et de développer l'économie circulaire constitue des premières réponses.

- La troisième révolution industrielle, rev3

Une étude prospective portant sur l'économie circulaire a identifié au niveau régional quatre filières prioritaires d'actions : le textile, la plasturgie, le bâtiment et l'alimentation. Cette étude propose ainsi une cartographie des flux de matières en région, modélise leur évolution à 2030 et 2050, identifie les leviers collectifs à activer pour atteindre les objectifs et analyse les enjeux économiques, sur l'emploi et les métiers, des quatre filières concernées.

Ce travail constitue un appui pour la mise en œuvre de stratégies et d'actions locales (programmation des flux de matières dans les territoires, réduction de la dépendance aux ressources non renouvelables ou importées, réindustrialisation durable, maintien des emplois locaux).

À cet égard, la CAC souhaite améliorer la façon dont elle extrait, traite et utilise les ressources naturelles et la gestion résiduelle ou des déchets qui en résultent. Elle souhaite promouvoir la consommation et la production durables, et réduire l'impact du développement économique sur l'environnement, toujours dans le souci du développement de son territoire et de l'amélioration du bien-être humain.

De plus, la crise sanitaire et le confinement associé ont révélé l'insuffisante importance de l'économie circulaire et locale. Le développement d'une production alimentaire diversifiée et de proximité, l'augmentation de la part de production locale d'énergie, la relocalisation d'unités de production de biens de première nécessité sont autant d'axes de travail à engager. La CAC souhaite ainsi anticiper et accompagner son territoire pour réduire sa dépendance en termes d'approvisionnement, pour mieux maîtriser ses coûts de fonctionnement et pour réduire les flux de déchets et leurs impacts environnementaux. Elle souhaite stimuler l'innovation et l'émergence de nouveaux modèles de production et d'usage, source d'emplois locaux, de compétitivité et de robustesse du territoire.

Tous les indicateurs apparaissent favorables pour que la CAC s'empare concrètement de ces enjeux, **étudie et planifie une stratégie ressources/matières qui amènera son écosystème vers plus d'autonomie et de résilience.**

- Définir et mettre en place un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés

La CAC est compétente dans la prévention et la gestion des déchets ménagers. Avec 761 kg/an/habitants, les ratios de production des déchets ménagers sont nettement supérieurs aux données de référence enregistrées dans le nord et par l'ADEME.

Fort de ce constat, **la CAC prévoit de mettre en place un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés** dont les finalités recourent les orientations législatives. Un diagnostic poussé (étude de planification et de programmation matières territoriales) permettra d'abord de visualiser les grandes masses de matière caractérisant le fonctionnement du territoire et d'en évaluer sa dépendance et ses forces via sa production locale. Il permettra d'identifier les matières réemployables dans le cadre du développement de nouvelles filières économiques notamment sociales et solidaires (ressourcerie). Cette étude permettra d'organiser la collecte des déchets au regard des besoins économiques, ce qui pourrait se concrétiser dans le projet de nouvelle déchetterie de Cambrai.

Dans le même temps, la pré-collecte des déchets devra également faire l'objet de mesures d'incitation (sensibilisation et promotion des acteurs, passage à la tarification incitative, lutte contre le gaspillage alimentaire, encouragement à la gestion de proximité des biodéchets et mise en place d'un service public dédié, réemploi des produits, économie de la fonctionnalité, encouragement à la consommation responsable, développement de points d'apports volontaires...).

PROJETS PORTÉS AU TITRE DU CRTE :

- Optimiser et moderniser la collecte et la gestion des déchets communautaires**
- Renforcer les ambassadeurs du tri**
- Établir un audit territorial sur l'économie circulaire**
- Réaliser un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés**
- Étudier la faisabilité d'une ressourcerie locale**
- Étudier la mise en place d'une tarification incitative à la réduction de la production des déchets ménagers**

7.4 Favoriser et soutenir le développement de l'agriculture locale et durable

PROJETS PORTÉS AU TITRE DU CRTE :

- Faciliter le développement des circuits courts et de proximité**
- Créer un abattoir régional**
- Fédérer les démarches et ajouter une nouvelle dimension aux projets via une alimentation de qualité et respectueuse de l'environnement**
- Élaborer un projet alimentaire territorial**
- Travailler sur l'agroenvironnement l'agroforesterie et le soutien aux agriculteurs locaux**

7.5 Développer les énergies durables et renouvelables

PROJETS PORTÉS AU TITRE DU CRTE :

- Créer de nouvelles filières structurées autour des ressources de l'environnement
- Réaliser des travaux de rénovation énergétique des bâtiments publics et de rénovation thermique des piscines
- S'engager dans un plan communautaire en faveur du développement des énergies renouvelables pour et par le territoire
- Favoriser le développement de l'énergie solaire
- Lancer une étude spécifique sur la création d'une unité de méthanisation

8. Contribuer à un numérique plus accessible pour tous, plus solidaire, durable et sécurisé

8.1 Soutenir l'ensemble des acteurs et actions qui favorisent et accompagnent aux usages du numérique

- Soutenir l'opérationnalité de la feuille de route numérique

Consciente des problèmes auxquels est confrontée sa population, la CAC souhaite être aux côtés des acteurs sur le numérique pour faciliter les démarches administratives en recensant les actions et les acteurs, en communiquant sur le maillage existant et en accompagnant ensuite le territoire pour proposer une équité d'accès.

8.2 Accompagner les citoyens aux usages numériques et lutter contre l'illectronisme en renforçant le rôle des tiers lieux numériques

En 2019, l'Insee comptabilisait plus de 325 000 personnes en situation d'illectronisme dans le nord. Si de nombreux acteurs (communes, centres sociaux, État, Département...) se mobilisent pour agir au plus près des habitants, la CAC considère qu'il est également de son devoir de porter un regard attentif sur ce problème. Elle compte faire de l'inclusion numérique un de ses chevaux de bataille et contribuer à la territorialisation des politiques partenariales :

- Accompagner et favoriser l'autonomie des usagers dans la transition numérique ;
- Développer une offre de services adaptée aux besoins actuels et futurs des usagers ;
- Renforcer le rôle de tiers-lieux numériques présents sur le territoire (le Labo, le centre social Animation Jeunesse Rural).

VOLET 1 ATTRACTIVITÉ ET ÉQUILIBRE DU TERRITOIRE

1. Conforter la stratégie d'excellence économique

1.2 Renforcer l'accessibilité

PROJETS PORTES AU TITRE DU CRTE :

Infrastructures routières :

- **Soutenir le désenclavement de l'est par la création d'un axe de circulation majeur entre Saint-Quentin/Le Cateau-Cambrésis/Solesmes en direction de l'autoroute A2**

Infrastructures ferrées :

- **Développer la ligne ferroviaire Paris/Maubeuge via Busigny, Le Cateau-Cambrésis, Aulnoye-Aymeries**

1.3 Poursuivre le soutien à l'implantation et l'innovation économique

- **Poursuivre le maillage de lieux d'accueil favorables à la création et l'implantation d'entreprises**

PROJETS PORTES AU TITRE DU CRTE :

- **Accompagner l'accueil et le développement des entreprises et de l'artisanat en y associant le centre de formations des apprentis de Caudry (URMA)**
- **Accompagner l'émergence de nouveaux modes de coopération économique : création d'espaces de télétravail, aménagement numérique...**

1.5 Consolider les lieux de formations

PROJETS PORTES AU TITRE DU CRTE :

- **Consolider le centre de formations des apprentis de Caudry par la mise en adéquation de l'offre et de la demande de formation**
- **Implanter une « école de la deuxième chance » dans le cadre de la lutte contre le décrochage scolaire sur le territoire de la CA2C**
- **Développer l'institut de formation d'aides-soignants au lycée Camille Desmoulins de Le Cateau-Cambrésis pour répondre aux besoins**
- **Conforter l'attractivité de la Maison Familiale Rurale (MFR) du Cateau-Cambrésis en tant qu'organisme de formation de haute qualité et de prise en compte de l'apprentissage**
- **Permettre le développement du campus universitaire européen de Cascades dans ses locaux par une mutualisation efficiente avec la MFR du Cateau-Cambrésis**

2. Promouvoir un aménagement vertueux

2.2 Opérationnaliser le Pacte Vert

PROJETS PORTES AU TITRE DU CRTE :

- Monter en qualification les lieux structurants : maison nature et découverte à Ors à proximité du lieu de mémoire Owen avec ouverture sur le bassin de la Sambre
- Développer la base de loisirs du Val de Riot sous maîtrise d'ouvrage du SIAT
- Soutenir les actions dans la création ou la restauration d'espaces verts à l'échelle du bloc communal
- Participer à la mise en place de sentiers pédagogiques autour de la biodiversité

2.3 Tendre vers une meilleure efficacité énergétique

PROJETS PORTES AU TITRE DU CRTE :

- Limiter le recours aux énergies fossiles : culture du miscanthus sur les 16 hectares de réserve foncière de la CA2C pour alimenter les chaufferies des bâtiments communautaires
- Poursuivre la rénovation du parc d'éclairage public avec un passage en LED sur l'ensemble du territoire

2.4 Lutter contre l'artificialisation des sols

PROJET PORTE AU TITRE DU CRTE :

- Déconstruire et dépolluer des friches industrielles et/ou commerciales dans le cadre d'opérations d'aménagement relevant ou non de l'Établissement Public Foncier, et ce en accord avec les plans nationaux, régionaux et départementaux

3. Développer de nouvelles mobilités et interconnexions durables

3.1 Mailer le territoire en pistes cyclables et chemins de randonnées à vocation locale et touristique

PROJETS PORTES AU TITRE DU CRTE :

- Aménager des pistes cyclables et liaisons douces sous réserve de l'étude de coûts et des financements des communes
- Développer et aménager des chemins de randonnées

3.2 Créer les services et l'environnement propice aux changements d'usages

PROJETS PORTES AU TITRE DU CRTE :

- Aménager des parkings à vélos et mettre en place des aires de co-voiturage
- Soutenir l'accessibilité des grands équipements générateurs de déplacements et/ou d'emplois par les transports collectifs
- Développer les transports alternatifs

- Créer à l'échelle supra-intercommunale un syndicat mixte des transports et créer des liaisons permettant d'offrir des déplacements rapides et réguliers entre les communes rurales et les principaux bourg-centres et villes
- Aider à la mobilité des jeunes

4. Soutenir la montée en puissance de la destination « Cambrésis »*

- 4.1 Affirmer les spécificités du territoire et développer les thématiques qui le singularisent**

PROJET PORTE AU TITRE DU CRTE :

- Développer le tourisme fluvial à partir des potentialités offertes par les canaux, notamment le canal de la Sambre

4.2 Conforter et renforcer l'offre existante

PROJETS PORTES AU TITRE DU CRTE :

- Accompagner le développement de sites-phares autour des thématiques du tourisme de mémoire et du tourisme industriel
- Créer une dynamique économique autour du tourisme et développer des partenariats autour des musées avec comme chef de file le musée départemental Matisse au Cateau-Cambrésis (reconnu au niveau régional, national et à l'international)
- Coordonner l'accueil touristique en facilitant l'aménagement d'espaces extérieurs et intérieurs, en faisant la promotion de l'offre culturelle et touristique du territoire et en favorisant l'itinérance touristique (aménagement d'aires de camping-cars)
- Faciliter la démarche et obtenir des financements pour l'acquisition et la réhabilitation du site militaire d'Ors afin d'en faire un centre d'accueil touristique

4.3 Développer une politique des patrimoines renouvelée et ambitieuse

4.3.1 Développer la politique patrimoniale

PROJET PORTE AU TITRE DU CRTE :

- Financer les projets structurants des collectivités locales sur leurs territoires

4.3.2 Développer une politique des patrimoines qui s'appuie sur le cadre de vie et les espaces publics

PROJETS PORTES AU TITRE DU CRTE :

- Soutenir les opérations de rénovation et de valorisation du patrimoine naturel et bâti en mettant en avant l'identité culturelle du territoire
- Acccompagner les collectivités dans leurs projets de restaurations patrimoniales
- Mettre en valeur les patrimoines religieux, de mémoire ou de richesse des territoires ruraux
- Réhabiliter le petit patrimoine culturel, culturel bâti et immatériel pour préserver la mémoire collective et l'identité patrimoniale et culturelle du territoire

VOLET 2 SOLIDARITÉ, COHÉSION ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

1. Veiller à l'équilibre, à la modernisation et au déploiement de la répartition des services

1.1 Resserrer les liens sociaux en offrant un maillage de services marchands et non-marchands de qualité

- Soutenir la dynamique commerciale en redynamisant les centres-villes et centre-bourgs

PROJETS PORTES AU TITRE DU CRTE :

- Mettre en place une stratégie de maintien et de reprise du commerce local**
- Revitaliser les centre-bourgs en traitant les friches**
- Mettre en adéquation l'offre du commerce local avec les besoins de la population**

1.2 Aménager et équilibrer

PROJETS PORTES AU TITRE DU CRTE :

- Mettre en place une signalétique permettant de favoriser l'accès aux services**

2. Faire du rayonnement culturel un facteur de cohésion

2.3 Lutter contre les formes d'inégalités d'accès à la culture, spatiales ou sociales

PROJET PORTE AU TITRE DU CRTE :

- Développer l'action culturelle par le numérique**

2.6 Soutenir le monde amateur

PROJET PORTE AU TITRE DU CRTE :

- S'appuyer sur les anciens pour le partage et la transmission intergénérationnelle**

3. Favoriser le droit à la formation tout au long de la vie, l'accès à l'emploi et à l'innovation en matière d'ESS et de structures d'insertion relais

3.1 Favoriser l'accès et l'accompagnement vers l'emploi

PROJETS PORTES AU TITRE DU CRTE :

- Favoriser la création de filières de formation basées sur les « savoir-faire » spécifiques : broderie, dentelle, plasturgie, automobile (mutation électrique), maintenance...**

- Rationaliser les structures d'aide à la recherche d'emploi ou de formation et privilégier les regroupements pour faciliter la compréhension des dispositifs et l'accès aux services des populations concernées et des potentiels employeurs

4. Encourager le mieux vivre ensemble

4.1 Renforcer les politiques habitat et logement

PROJETS PORTES AU TITRE DU CRTE :

- Adapter les logements et prendre en compte les besoins spécifiques des personnes âgées
- Mettre en place un dispositif mutualisé de repérage et de traitement des situations d'habitat indigne
- Poursuivre les actions en termes de lutte contre le logement indigne ou insalubre (permis de louer, permis de diviser)
- Lancer une étude pré-opérationnelle sur le logement indigne et la vacance
- Déployer une politique de repérage des logements non décents
- Accompagner le projet de guichet unique porté par le PETR
- Produire des logements neufs en s'appuyant sur un diagnostic du foncier mutable et en apportant un appui technique aux communes pour leurs projets d'habitat

4.2 Favoriser l'accompagnement de l'enfance, de la jeunesse et des familles

PROJETS PORTES AU TITRE DU CRTE :

- Accompagner les collectivités dans la mise en place, l'extension et/ou la mutualisation de l'écosystème scolaire (accueil périscolaire, cantine, petite enfance)
- Renforcer l'accompagnement des parents et les lieux d'accueil enfants-parents en favorisant le soutien à la parentalité
- Rééquilibrer et/ou renforcer les relais d'assistantes maternelles existants pour garantir un service coordonné sur l'ensemble du territoire, et développer les permanences des RAM en itinérance
- Répondre aux besoins et attentes des populations avec une attention particulière portée sur les publics fragilisés
- Encourager les offres de services mutualisés/regroupés/itinérants
- Soutenir les équipements : centres sociaux, espaces de vie sociale et temps d'accueil type « foyer des jeunes »
- Intensifier le recours et l'offre de services pour répondre aux difficultés familiales et sociales
- Développer le réseau de lutte contre les violences intra-familiales mis en place au Cateau-Cambrésis et l'étendre à l'ensemble du territoire

4.4 Renforcer la sécurité des personnes et des biens

PROJET PORTE AU TITRE DU CRTE :

- Soutenir la mise en place de la vidéoprotection à l'échelle du bloc communal

5. Faire de la réussite scolaire une force d'avenir

PROJET PORTE AU TITRE DU CRTE :

- Accompagner la mise en place de services et d'outils pédagogiques de qualité au sein des établissements primaires (dont numériques)

6. Développer une offre de soins équilibrée

PROJETS PORTES AU TITRE DU CRTE :

- Prendre en compte les orientations inscrites dans la convention constitutive de la GHT signée le 1^{er} juillet 2021, à savoir :

- Assurer l'égalité sociale et territoriale face aux cancers
- Parcours de la femme, parcours de vie en santé mentale et conduites addictives, parcours du sujet âgé, parcours de soins non programmés
- Promotion du Sport-Santé
- Mise en œuvre du numérique
- Biologie, pharmacie
- Garantir l'efficience des soins sur le territoire
- Prise en charge de la douleur
- Le recours

7. Agir en faveur de la protection des habitats, écosystèmes et agrosystèmes

7.1 Abaisser la vulnérabilité du territoire face aux inondations, à l'érosion des sols et coulées de boues

PROJETS PORTES AU TITRE DU CRTE :

- Inciter à la « renaturation » d'espaces délaissés et encourager le traitement des friches et la plantation de végétaux en lieu et place
- Valoriser et protéger les haies en collaboration avec le parc naturel régional de l'Avesnois
- Aménager les vergers, réaliser et agrandir les boisements

7.2 Préserver la ressource en eau

PROJET PORTE AU TITRE DU CRTE :

- Suivre la mise en œuvre de la GEMAPI par les syndicats auxquels la compétence a été confiée

7.3 Établir une feuille de route de transition écologique visant une économie circulaire territoriale et une nouvelle gestion des déchets

- Définir et mettre en place un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés

PROJETS PORTES AU TITRE DU CRTE :

- Participer à la création d'un centre de tri performant idéalement au sein du Pôle Métropolitain
- Prolonger les actions des intervenants en milieu scolaire sur les thèmes du développement durable, du tri, du recyclage

7.4 Favoriser et soutenir le développement de l'agriculture locale et durable

PROJETS PORTES AU TITRE DU CRTE :

- Valoriser et développer le marché aux bestiaux du Cateau-Cambrésis, seul marché des Hauts-de-France et lieu d'échange historique et actif entre éleveurs et producteurs
- Soutenir et encourager la diversification des exploitations agricoles
- Faciliter le développement des circuits courts et de proximité, également pour les unités de restauration collective
- Faciliter la mise en place du zéro-phyto
- Faciliter l'implantation des insectes pollinisateurs
- Créer un abattoir régional : situé au Cateau-Cambrésis, à égale distance de Cambrai, Maubeuge, Saint Quentin et Valenciennes, cet équipement travaillera en étroite collaboration avec le marché aux bestiaux

7.5 Développer les énergies durables et renouvelables

PROJETS PORTES AU TITRE DU CRTE :

- Créeer de nouvelles filières structurées autour des ressources de l'environnement (bois, éolien...)
- Réaliser des travaux de rénovation énergétique des bâtiments publics et de rénovation thermique des piscines
- Favoriser le développement de l'énergie solaire (panneaux photovoltaïques)
- Récupérer le réseau de chaleur du crématorium (énergie fatale)
- Développer un réseau d'installation de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables sur le territoire communautaire

8. Contribuer à un numérique plus accessible pour tous, plus solidaire, durable et sécurisé

8.2 Accompagner les citoyens aux usages numériques et lutter contre l'illectronisme en renforçant le rôle des tiers lieux numérique

PROJETS PORTES AU TITRE DU CRTE :

- Soutenir les maisons du numérique
- S'inscrire dans le plan numérique pour l'éducation afin de faire de l'école numérique une priorité

VOLET 1 ATTRACTIVITÉ ET ÉQUILIBRE DU TERRITOIRE

1. Conforter la stratégie d'excellence économique

1.1 Accompagner, soutenir et faire rayonner les grands projets

Les chantiers du CSNE, de la plateforme multimodale Cambrai-Marquion et du parc E-Valley auront des conséquences importantes directes en matière de logements, d'emplois, de formations, mais aussi d'aménagement. La CCPS souhaite soutenir ces projets et accompagner ses habitants dans les mutations induites.

Principalement constitué de PME, le tissu économique du pays Solesmois est dynamique (avec des leaders dans leurs domaines comme Affival) mais fragile. La CCPS a ainsi bâti un programme d'actions visant à le conforter voire à le renforcer.

Alors que la demande en matière de foncier d'entreprise est très forte, l'offre se révèle quasi inexistante : les deux zones d'activités économiques sont saturées. Une veille foncière est réalisée afin de qualifier ou requalifier des opportunités en locaux d'entreprises. **La stratégie est de privilégier la réutilisation du foncier.** Une démarche d'optimisation du foncier non utilisé au sein de la trame de la ZAE existante est en cours. Elle est complétée par l'identification des bâtiments existants pouvant être réaffectés à des activités économiques. Enfin, un **plan de requalification de friches** (industrielles ou agricoles) est initié en partenariat avec l'Établissement Public Foncier des Hauts-de-France.

1.2 Renforcer l'accessibilité

- Infrastructures routières

Le pays Solesmois ne possède pas de nœud d'échange majeur, à l'image d'un pôle gare. Ainsi, la définition d'une stratégie de mobilité adaptée est un enjeu de valorisation de son attractivité. Le déplacement routier est l'unique moyen d'accès. Ledit réseau routier est dense, mais les flux, non aisés, posent des questions de sécurité dans la traversée des bourgs.

Un projet de réaménagement des RD 955 et 958 est demandé au conseil départemental. Il s'agit de faciliter l'accès et d'améliorer la sécurité et le partage de la voie publique. Il conviendrait de compléter cette démarche en y incluant la RD 114. Par ailleurs, une réflexion est en cours sur les modes de déplacements : valorisation des transports en commun, covoiturage, transport à la demande, etc.

PROJET PORTE AU TITRE DU CRTE :

- Requalifier les RD 955, 958 et 114

- Infrastructures numériques

Après avoir contribué financièrement au déploiement de la fibre optique, la CCPS soutient l'installation d'autres ouvrages de communication haut débit sur son territoire, en particulier les relais téléphoniques.

1.6 Mailler le territoire en lieux d'accueil 2.0

Le numérique doit être au service de la cohésion et du développement. Plus particulièrement, la e-économie sera développée sur le territoire à la faveur de la **digitalisation des entreprises, de la création de fablab, incubateur et coworking, du développement de solutions digitales en agriculture, de la création d'un annuaire interactif des entreprises et d'un écosystème interactif pour l'emploi, et du développement du tourisme.**

3. Développer de nouvelles mobilités et interconnexions durables

3.1 Mailler le territoire en pistes cyclables et chemins de randonnées à vocation locale et touristique

La CCPS souhaite améliorer l'itinérance en maillant le territoire d'un réseau cyclable et en opérationnalisant le schéma vélo. Pour cela, elle entend s'inscrire dans les différents appels à projets de l'État, de l'ADEME, de la Région et du Département.

4. Soutenir la montée en puissance de la destination « Cambrésis »

4.1 Affirmer les spécificités du territoire et développer les thématiques qui le singularisent

PROJET PORTE AU TITRE DU CRTE :

- Lancer une étude technique et juridique sur les espaces souterrains**
- Accompagner la mise en œuvre d'une étude trame bleue**

VOLET 2 SOLIDARITÉ, COHÉSION ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

1. Veiller à l'équilibre, à la modernisation et au déploiement de la répartition des services

1.2 Aménager et équilibrer

1.2.1 Un plan de rénovation du patrimoine public ambitieux

Pour optimiser l'espace et les ressources de la collectivité et sauvegarder le patrimoine local, la CCPS souhaite regrouper ses services administratifs dans l'ancienne banque de France de Solesmes et l'ensemble des services d'animation dans l'ancien bâtiment du trésor public. Les bâtiments, rénovés, deviendront des bâtiments basse consommation.

PROJETS PORTÉS AU TITRE DU CRTE :

- Rénover et étendre l'ancien bâtiment du trésor public de Solesmes
- Soutenir la rénovation des bâtiments communaux
- Contribuer à la modernisation, à la mise aux normes, à la création des lieux de sports, de loisirs et de détente

2. Faire du rayonnement culturel un facteur de cohésion

Parce que les habitants devaient se déplacer en dehors du territoire pour accéder à une offre culturelle de qualité, la CCPS s'est dotée l'année de sa création de la compétence culturelle avec les projets suivants :

- Reprise de la gestion du conservatoire de musique et de danse de la ville de Solesmes, qui est devenu intercommunal ;
- Enseignement de la musique à l'école, afin d'offrir à chaque élève des écoles primaires une éducation musicale par le biais de projets élaborés en partenariat avec les enseignants ;
- Organisation du printemps francophone – évènement culturel annuel sur le thème de la francophonie ;
- Création d'un Comité chargé des affaires culturelles du territoire, incluant un représentant de chaque commune membre, chargé de créer une action culturelle intercommunale concertée, débattre des questions culturelles, suggérer de nouvelles orientations et créer un agenda culturel commun.

En 2010, le pays Solesmois intègre le réseau départemental de développement culturel en milieu rural, et rejoint en 2011 les « têtes de réseau ». Cette organisation associe les collectivités et les acteurs de la vie culturelle afin de développer la culture dans plusieurs territoires intercommunaux du département. Ajoutée au printemps francophone, cette intégration au réseau a inspiré des actions associant les publics scolaires et associatifs à des projets artistiques ambitieux. **L'actuelle action culturelle de la CCPS se décline ainsi en 3 axes :**

- Contribuer au vivre ensemble, favoriser le faire ensemble

- Positionner la culture, comme un lien social ;
- Permettre aux habitants de s'approprier leur cadre de vie, de s'ouvrir aux autres ;

- Rendre la culture plus accessible tant en termes de tarifs que de mobilité ;
- Valoriser des lieux du territoire et investir les lieux de vie ;
- Développer la concertation pour un projet commun avec les têtes de Réseau mais aussi pour un projet communautaire ;
- Consolider des actions transversales avec d'autres structures (centre de loisirs, RAM, foyer de vie de Rieux en Cambrésis...) ;
- Mettre en place à titre expérimental un pôle handicap au sein du Conservatoire intercommunal ;
- Renforcer la coopération internationale dans le cadre du parcours culturel et du printemps francophone ;
- Maintenir des tarifs accessibles pour tous ;
- Acquérir une caravane afin d'emmener les actions au plus près de la population et ainsi lever les problèmes de mobilité ;
- Pérenniser le projet Jazz Bar et proposer d'autres projets dans des lieux atypiques.

- Développer l'offre culturelle

- Encourager la vie culturelle sur le territoire ;
- Favoriser les échanges et les rencontres ;
- Permettre un égal accès à une offre de qualité et diversifiée ;
- Accompagner la structuration des enseignements artistiques au sein du Conservatoire ;
- Valoriser la lecture avec l'organisation d'un salon du livre tous les deux ans, d'ateliers d'écriture, de cafés littéraires et d'expositions ;
- Développer des projets autour des arts (théâtre, cinéma, photographie, cirque, arts plastiques).

- Diversifier et mêler les publics

- Décloisonner les secteurs (tourisme, bibliothèque, patrimoine, spectacle, sport, animation, éducation, enseignement) ;
- Proposer une programmation articulant médiation, artistes professionnels et pratiques amateurs ;
- Développer des partenariats avec des structures culturelles ;
- Apporter une attention particulière à la jeunesse et au secteur social ;
- Mettre en place un festival pour les jeunes en y associant des actions de sensibilisation autour des addictions (alcool, drogue), des troubles auditifs, de l'illettrisme, du handicap (sourd muet) et un évènement sportif ;
- Mener des actions de développement vers l'enfance et la jeunesse ;
- Poursuivre les sorties vers des lieux culturels de la région afin de créer du lien entre les habitants et découvrir ces lieux autrement ;
- Consolider le projet « les Pakerettes » dans le cadre de « culture insertion » avec les personnes bénéficiaires du RSA de Solesmes et Beauvois-en-Cambrésis.

3. Favoriser le droit à la formation tout au long de la vie, l'accès à l'emploi et l'innovation en matière d'ESS et structures d'insertion relais

3.1 Favoriser l'accès et l'accompagnement vers l'emploi

Les élus du pays Solesmois souhaitent faire de l'emploi une priorité. Pour ce faire, différentes actions sont mises en œuvre en partenariat avec le service public de l'emploi

et des entreprises. Par ailleurs, depuis 2017, la CCPS s'est engagée en partenariat avec ATD quart monde dans la promotion du **dispositif territoire zéro chômeur**. Reconnu territoire émergent depuis juillet 2018, fort du vote de la nouvelle loi d'expérimentation, un chargé de mission a ainsi été recruté et contribue à la création d'une association destinée à formaliser le dossier de candidature et qui sera le support des entreprises à but d'emploi.

PROJET PORTE AU TITRE DU CRTE :

- Incrire la totalité du territoire dans le dispositif territoire zéro chômeur de longue durée

4. Encourager le mieux vivre ensemble

4.1 Renforcer les politiques habitat et logement

En 2017, la CCPS s'est dotée d'un programme local de l'habitat. Ce plan vise la remise à niveau du parc existant (lutte contre la précarité énergétique, la vacance et l'indignité) et la diversification de l'offre (logements locatifs sociaux, accession à la propriété, logements adaptés aux publics fragiles, contrat de ville) pour faciliter les trajectoires résidentielles. Il se décline comme suit :

- Assurer une production moyenne de 50 logements par an répartie de manière équilibrée et répondant aux besoins des populations

- *Hierarchiser et phaser les objectifs de production de logements entre le pôle Solesmes/Saint Python, les 4 bourgs secondaires et les 6 bourgs de proximité ;*

- **Créer ou réhabiliter des logements communaux :**

- Finaliser le recensement du parc concerné, définir les priorités en matière de typologie de logements et mettre en place un programme de réhabilitation
 - Accompagner les communes dans la réalisation technique et financière (programmation, négociations financières avec les partenaires...)

- *Développer l'offre locative en menant des actions en faveur des bailleurs privés :*

- Encourager les partenariats entre les propriétaires bailleurs et l'Agence Immobilière à Vocation Sociale
 - Développer un appui juridique aux propriétaires bailleurs pour sécuriser leurs baux et le suivi des locataires
 - Favoriser la mise en œuvre de conventionnements sans travaux avec l'ANAH

- *Relancer la production locative aidée dans les centralités et développer la location accession :*

- Mener une étude préparatoire pour élaborer un diagnostic partagé et définir la stratégie de programmation et d'intervention en soutien aux propriétaires privés, en partenariat avec l'ANAH
 - Créer un financement complémentaire en complétant les majorations déjà prévues par l'État

- Valoriser le parc existant et favoriser le renouvellement du tissu ancien

- ***Inciter à la réhabilitation des logements vacants :***
 - Approfondir l'analyse environnementale de la vacance et conduire des opérations d'amélioration du cadre de vie (sécurité routière, projets « FDAN »...)
 - Créer une prime à l'achat d'un logement vacant depuis au moins 1 an (sous conditions de ressources et avec conditions sur la performance énergétique après travaux)
 - Mettre en œuvre la taxe sur les logements vacants
- ***Favoriser la reconquête de la trame bâtie :***
 - Atteindre l'objectif de renouvellement urbain pour un minimum de 50 % de la production neuve
 - Favoriser la dynamique de densification dans le respect du SCoT
 - Mener une politique de maîtrise foncière dans les secteurs prioritaires de renouvellement urbain et dans les secteurs d'urbanisation future (suivi des DIA...)
 - Utiliser la fiscalité pour dissuader la rétention foncière par les propriétaires de terrains rendus constructibles.
- ***Agir sur les friches industrielles du tissu urbain :***
 - Collaborer avec l'EPF pour agir sur 10 sites minimum identifiés sur les communes, en vue de la création de logements aidés
 - Maintenir la bonification d'aide à la création d'activité économique si le site choisi est une friche industrielle.

- Améliorer les conditions de vie des ménages du parc privé ancien dégradé

- ***Favoriser la performance énergétique des logements et le développement des énergies renouvelables :***
 - Poursuivre le soutien et la communication locale sur l'espace Info énergie du Cambrésis et le PIG du Cambrésis
 - Relayer les actions du Pays du Cambrésis sur la performance énergétique des logements et la sensibilisation aux comportements économies en énergie
 - Communiquer auprès du grand public sur les aides existantes pour la réalisation de travaux d'amélioration
- ***Lutter contre l'indécence :***
 - Développer un appui juridique aux locataires dans la gestion de l'indécence de leurs logements
 - Mettre en œuvre un partenariat avec la CAF pour le repérage de l'indécence et l'action envers les propriétaires concernés
- ***Lutter contre l'insalubrité des logements :***
 - Organiser la police de l'habitat communal (relais ARS) et intercommunal (périls) afin de développer le repérage des situations à traiter : création d'un service communal mutualisé ou d'un service intercommunal d'hygiène et de sécurité
 - Mettre en place une OPAH de type « revitalisation rurale », avec étude préparatoire, en partenariat avec l'ANAH. Cet outil permet d'apporter un financement aux travaux mais aussi d'intervenir de façon coercitive auprès des propriétaires
 - Poursuivre le soutien au PIG du Cambrésis : relais de la communication, appui financier

- Suivre le marché et mesurer les évolutions du territoire

- **Évaluer et suivre la politique de l'habitat, maintenir une veille sur la thématique** : sélection des données pouvant être analysées, constitution de tableaux de bord et conventions d'échanges de données avec les partenaires à mobiliser, traitement et saisie des données retenues pour leur mise à jour

- **Participer à la mise en place de l'observatoire de l'habitat du Cambrésis**

4.2 Favoriser l'accompagnement de l'enfance, de la jeunesse et des familles

Depuis 2017, la CCPS a initié une démarche globale d'animation de la vie sociale afin de favoriser la mobilisation des habitants pour apporter des solutions aux besoins des familles et à leurs difficultés de vie quotidienne, mais aussi pour répondre aux problématiques collectives.

À ce titre, l'ETAPE, structure d'action et lieu de vie sociale, a été créée pour mener des actions en faveur des différents publics (petite enfance, enfance, jeunesse, adultes, familles, seniors). De nombreux supports d'animations (réunions, ateliers, conférences, forums...) y sont déployés afin de répondre aux problématiques repérées lors du diagnostic de territoire. Des actions d'éducation à la citoyenneté, de soutien à la parentalité, d'inclusion au numérique, de prévention santé, de sensibilisation à l'environnement y sont réalisées. Ainsi, la CCPS poursuit au quotidien des actions :

- **Enfance-jeunesse** : travailler à une offre éducative en concertation avec les professionnels et les acteurs impliqués sur le territoire ;
- **Famille-parentalité** : renforcer la structure comme un lieu à vocation familiale, interculturelle et pluri-générationnelle ;
- **Solidarité-insertion** : soutenir les initiatives citoyennes, favoriser l'accès et le retour à l'emploi et à la formation.

5. Faire de la réussite scolaire une force d'avenir

À l'exception du service public d'apprentissage de la natation, la CCPS n'intervient pas dans le cadre de l'enseignement primaire. Le pays Solesmois est un territoire rural qui par ailleurs ne bénéficie pas de zonage de type « politique de la ville ». Les élus souhaitent favoriser une réflexion visant à contribuer à une meilleure réussite scolaire, en bénéficiant de dispositifs plus favorables.

6. Développer une offre de soins équilibrée

Chaque habitant bénéficie d'une offre de soins de second recours complète à moins de 15 minutes de son domicile. Tant publique que privée, cette offre est répartie entre Le Quesnoy, Le Cateau-Cambrésis, Cambrai, Denain et Valenciennes. S'agissant du premier recours, la CCPS bénéficie de la présence de 15 médecins généralistes exerçant en libéral. Sans successeur, leur nombre diminuerait de moitié d'ici à 2030.

Travailler à l'attractivité du territoire pour l'implantation de nouveaux médecins est une urgence. Pour ce faire, la CCPS ambitionne la mise en place d'un véritable projet territorial de santé.

PROJETS PORTES AU TITRE DU CRTE :

- Renforcer l'attractivité du territoire pour accueillir de nouveaux professionnels de santé :
 - Créer des aides à l'installation de nouveaux médecins
 - Inciter des étudiants à s'installer (bourses...)
 - Prendre en charge l'hébergement de stagiaires pour rendre attractif le choix du territoire au sein de la Faculté
 - Installer des médecins à diplôme étranger
- Soutenir les initiatives et valoriser l'offre existante :
 - Mettre en place une signalétique spécifique pour les professionnels de santé
 - Créer un répertoire territorial des professionnels de santé
- S'organiser pour répondre aux besoins de soins :
 - Promouvoir les modes d'exercices regroupés et coordonnés en créant une Communauté Professionnelle Territoriale de Santé
 - Mettre en place une permanence de soins
 - Mettre en place une solution de mobilité pour les patients isolés
 - Organiser des échanges interprofessionnels
- Contribuer au développement des nouvelles pratiques professionnelles :
 - Développer l'éducation thérapeutique du patient pour améliorer la prise en charge des maladies chroniques
 - Soutenir les pratiques avancées, en particulier les soins infirmiers
 - Envisager le salariat de médecins
- Développer les nouvelles technologies :
 - Envisager le recours à la télémédecine, en cohérence avec la dimension humaine des métiers de santé
 - Développer les innovations numériques dans le cadre du suivi post-hôpital ou de la prise en charge de certaines pathologies
- Développer une approche globale interprofessionnelle en prévention-promotion de la santé :
 - Développer des dispositifs de repérage et d'accompagnement et mettre en place des formations de sensibilisation interprofessionnelles
 - Créer un programme territorial en prévention et promotion de la santé ainsi qu'un comité interprofessionnel
 - Accompagner et faciliter l'échange d'information

7. Agir en faveur de la protection des habitats, écosystèmes et agrosystèmes

7.3 Etablir une feuille de route de transition écologique visant une économie circulaire territoriale et une nouvelle gestion des déchets

PROJETS PORTES AU TITRE DU CRTE :

- Étendre les consignes de tri au 1^{er} janvier 2023
- Mettre en œuvre un plan intercommunal de prévention des déchets ménagers et assimilés

7.4 Favoriser et soutenir le développement de l'agriculture locale et durable

La CCPS met en œuvre depuis plusieurs années, avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, une démarche de développement ambitieuse en faveur de l'agriculture biologique.

Dans le cadre du plan Bio en Hauts-de-France 2017/2021, un nouveau plan d'actions communautaire a été co-construit avec l'aide de sept partenaires (APRO BIO, Initiatives Paysannes, Bio en Hauts-de-France, Chambre d'Agriculture du Nord-Pas de Calais, Maison Familiale Rurale de Haussy, Noréade, Terre de Liens, syndicat mixte du Bassin de la Selle). Il impulse un changement de pratiques et accompagne chaque acteur dans sa démarche de production, d'utilisation ou de consommation bio. Il s'organise autour de cinq axes :

- **Impulser et accompagner le changement de pratiques, vers l'agriculture biologique, pour protéger la ressource en eau :**
 - Diagnostic des besoins des agriculteurs ;
 - Rencontres thématiques ;
 - Accompagnement vers la conversion en AB (réalisation de diagnostics et suivis de conversion) ;
 - Accompagnement à la structuration pour une agriculture circulaire
- **Construire une vitrine territoriale de changement de pratiques :**
 - Accompagnement des porteurs de projets
 - Formation et sensibilisation des agriculteurs d'aujourd'hui et de demain (visites de fermes, voyage d'études) ;
 - Atelier de réflexion vie des sols, eau et agriculture
- **Créer un contexte favorable à l'installation, la transmission, la sensibilisation :**
 - Accompagnement des porteurs et des cédants (projet d'installation, de transmission) ;
 - Accompagnement des cédants dans leur projet de transmission ;
 - Sensibilisation des élus et promotion des relais locaux
- **Favoriser la démarche filière :**
 - Introduction de produits issus de l'AB et de productions locales en restauration collective ;
 - Intégration du territoire dans la réflexion de filières régionales ;
 - Suivi de l'intégration des circuits courts ;
 - Accès des publics précaires au bio
- **Préserver l'eau dans l'agriculture :**
 - Agriculture, eau et changement climatique ;
 - Agriculture, eau et érosion/ruissellement ;
 - Agriculture et réutilisation des eaux de pluie ;
 - Participation au projet ABAC pour une agriculture biologique de conservation des sols

Toutes ces actions permettront de **poursuivre la dynamique forte de conversion à l'Agriculture Biologique et contribueront à la reconquête de la ressource en eau.**

La CCPS a souhaité capitaliser l'expérience autour de l'agriculture biologique et aller plus loin en fédérant les projets menés et en approfondissant les actions autour d'une **démarche globale de Projet Alimentaire de Territoire (PAT)**. En 2020, elle a été

lauréate de l'appel à projets du programme national pour l'alimentation, ce qui lui a permis d'établir un diagnostic en vue de l'élaboration d'un plan d'actions.

Dans le cadre de France relance, avec l'aide de plusieurs partenaires et en concertation avec les habitants, un plan d'actions adapté aux enjeux du territoire a été mis en place. Tout en maintenant la dynamique actuelle insufflée par les différentes structures et par le programme AgriBio, ce plan concrétise le PAT en engageant la CCPS dans la promotion d'une alimentation saine pour tous autour de trois axes :

- **Développer des circuits courts :**
 - Jardins partagés ;
 - Jardins potagers et composteurs à l'école ;
 - Vergers communaux et verger de conservation ;
 - Événements de producteurs locaux
- **Améliorer l'offre en restauration collective en respect de la loi EGAlim :**
 - Lutte contre le gaspillage alimentaire ;
 - Ateliers sur la cuisine centrale ;
 - Communication autour des enjeux de la loi EGAlim ;
 - Formations pour les encadrants
- **Éduquer à l'alimentation durable et de qualité pour tous :**
 - Programme de sensibilisation « du champ à l'assiette » : ciné-débats, ateliers participatifs autour du bien-manger, conférences avec des professionnels de santé, des chefs cuisiniers dans des cafés ;
 - Alimentation et lien social : ateliers intergénérationnels, ateliers avec les futurs parents sur l'équilibre alimentaire du nourrisson

PROJETS PORTÉS AU TITRE DU CRTE :

- **Fédérer les démarches et ajouter une nouvelle dimension à ces projets via une alimentation de qualité et respectueuse de l'environnement :** l'objectif est de permettre au plus grand nombre d'accéder à une alimentation plus saine, plus durable et économique, en lien avec les grands enjeux du territoire (problématiques de santé, de précarité sociale et alimentaire...)

7.5 Développer les énergies durables et renouvelables

La CCPS souhaite prendre part aux objectifs en matière de lutte contre le changement climatique et la diminution des émissions de gaz à effet de serre. Dans le cadre d'une démarche concertée, **elle souhaite contribuer à développer de nouvelles sources d'énergies et à exploiter localement des énergies propres et durables par une diversification des activités économiques tout en améliorant la qualité de vie de chacun.** Cette ambition, conforme au Schéma Régional Climat Air Énergie, rejoint le deuxième PCAET en cours d'élaboration à l'échelle de l'arrondissement.

La CCPS souhaite ainsi s'engager dans un plan communautaire en faveur du développement des énergies renouvelables. Quatre sources énergétiques constituent le socle de ce « plan EnR » : l'éolien, le solaire, le biogaz (méthanisation) et le bois. Elles constitueront la base des nouvelles productions énergétiques développées selon une logique raisonnée, circulaire et solidaire. Le plan EnR ambitionne en effet d'affecter les ressources de certains projets à d'autres actions tant publiques que privées en faveur de la transition énergétique et à l'échelle des quinze communes membres.

Le développement de l'éolien et l'encadrement des futures implantations (avec un parc plafonné à 40 aérogénérateurs) constitue la première étape. À la suite d'un appel à projet lancé en juin 2018, la CCPS a sélectionné deux candidats acceptant de s'inscrire dans une démarche de codéveloppement raisonnée. Les protocoles de partenariat, en cours d'élaboration et de négociation, préciseront les conditions d'introduction de la CCPS au capital des futures sociétés, dans la limite de 49,9 % des parts. La CCPS aura ensuite la possibilité de revendre une partie des droits acquis, ce qui générera des recettes qui pourront être affectées de la manière suivante :

- 30 % affectés à l'investissement productif et à la participation citoyenne dans le cadre de production d'énergie éolienne. La CCPS restera sociétaire en phases de construction et d'exploitation et pourra affecter tout ou partie de ses recettes d'exploitation à la réduction des prix des repas des cantines communales ;
- 30 % affectés aux communes pour le financement d'actions communales ;
- 40 % dédiés à des actions communautaires, répartis comme suit :
 - 20 % affectés à des actions de développement de productions d'énergie renouvelable non éolienne : biogaz, panneaux photovoltaïques, réseaux de chaleur... à destination de la CCPS, des communes, des entreprises (y compris agricoles) mais aussi des particuliers ;
 - 20 % affectés aux économies d'énergie du parc de logements privés et du patrimoine immobilier public. Cette participation communautaire pourra être complémentaire du PIG « Habiter Mieux ».

La mise en place des différentes aides devra s'opérer **en minimisant les coûts d'ingénierie supplémentaires et s'inscrire dans une logique de complémentarité avec les dispositifs d'accompagnement existants ou à venir portés par les différents partenaires.**

PROJET PORTE AU TITRE DU CRTE :

– S'engager dans un plan communautaire en faveur du développement des énergies renouvelables pour et par le territoire :

- Accompagner et encadrer le développement éolien
- Accompagner les projets de méthanisation collective
- Réaliser un cadastre solaire et accompagner les projets en autoconsommation
- Étudier l'opportunité de mettre en place un réseau de chaleur urbain à Solesmes
- Envisager le potentiel de géothermie
- Contribuer au PCAET en collaboration avec le PETR du Cambrésis
- Développer en partenariat avec le SIDEC des infrastructures de recharges pour véhicules

8. Contribuer à un numérique plus accessible pour tous, plus solidaire, durable et sécurisé

Après avoir contribué financièrement au déploiement de la fibre optique, la CCPS souhaite en faciliter l'usage en **définissant une feuille de route numérique** visant l'exploitation des outils numériques au service de la cohésion et du développement du pays Solesmois :

- **E-économie : l'économie numérique au service de la croissance et de l'attractivité du territoire ;**

- E-administration : des outils numériques pour améliorer le fonctionnement et les échanges avec les usagers ;
- E-inclusion : la médiation numérique pour rompre la fracture numérique.

8.1 Soutenir l'ensemble des acteurs et actions qui favorisent et accompagnent aux usages du numérique

L'e-administration peut s'envisager par des outils numériques dont l'objectif est d'améliorer le fonctionnement et les échanges avec les usagers.

PROJETS PORTES AU TITRE DU CRTE :

- Mutualiser des services et des outils entre la CCPS et les communes
- Valoriser la culture et le patrimoine du pays Solesmois
- Améliorer les relations entre les usagers et les services de la CCPS

8.2 Accompagner les citoyens aux usagers numériques et lutter contre l'illectronisme en renforçant le rôle des tiers lieux numériques

L'e-inclusion revêt un rôle de médiation au service des publics.

PROJETS PORTES AU TITRE DU CRTE :

- Accompagner et former les plus fragiles
- Mettre le numérique au service de la rénovation de l'habitat

8.3 Soutenir le maillage des professionnels via la télémédecine, la téléconsultation, télésurveillance

PROJET PORTE AU TITRE DU CRTE :

- Accompagner la mise en place de la télémédecine

V - LES ENGAGEMENTS TERRITORIALISES DE L'ÉTAT POUR RÉPONDRE AUX PROJETS DU TERRITOIRE



1. Mobilisation de l'État dans le Cambrésis

Cette mobilisation se concrétise par la territorialisation des dispositifs et des financements, de droit commun ou particuliers, pour accompagner les projets de développement et répondre aux besoins spécifiques des populations. Ces leviers de politiques publiques, mis en œuvre par les services déconcentrés, sont articulés avec les orientations régionales, départementales et locales. C'est donc également en coordination avec ses partenaires institutionnels et les forces vives du territoire que l'État accompagne, et continuera d'accompagner, le Cambrésis dans les enjeux qu'il rencontre.

| | | | |
|--|--|------|-----|
| | | | |
| | | | |
| | | | ... |

1.1 Principaux dispositifs et programmes d'appui

L'État déploie un panel de dispositifs d'appui répondant aux besoins et perspectives de développement propres au territoire.

- **DISPOSITIFS D'APPUI NATIONAUX**

Des programmes nationaux portés par l'ANCT sont déclinés territorialement et bénéficient au Cambrésis.

Les programmes « Territoires et Ruralités » :

- Programme France Services :

Nouveau modèle d'accès aux services publics, il permet à chaque habitant, quel que soit son lieu de vie, d'accéder aux services publics et d'être accueilli en un lien unique par des personnes ressources, pour être accompagné dans ses démarches du quotidien. Ces lieux regroupent à minima neuf opérateurs nationaux : La Poste, Pôle Emploi, la Caisse Nationale d'Assurance Maladie, la Caisse Nationale des Allocations Familiales, la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse, la Mutualité Sociale Agricole, le ministère de l'Intérieur, le ministère de la Justice et la Direction Générale des Finances Publiques.

Au 1er décembre 2021, le Cambrésis compte cinq EFS labellisés qui couvrent les trois cantons de l'arrondissement. La diversité des porteurs de ces EFS (Département, EPCI, commune) et la qualité du maillage retenu illustre le rayonnement de ce dispositif sur le territoire.

- Action Cœur de Ville :

Le plan national Action Cœur de Ville revêt la double ambition d'améliorer les conditions de vie des habitants des villes moyennes et de conforter leur rôle moteur dans le développement du territoire. La ville de Cambrai est lauréate du dispositif. La convention initiale a été signée le 28 septembre 2018 et l'avenant valant Opération de Revitalisation du Territoire le 24 juillet 2020. Le montant cumulé engagé par les partenaires financiers au titre de ce dispositif s'élevait fin 2020 à **6,3 M €**, dont 1,5 M € par l'État au titre de la DSIL et du FISAC.

- Agenda Rural :

Plan d'actions gouvernemental en faveur de la ruralité, cet agenda favorise le développement des territoires ruraux pour améliorer la vie quotidienne des habitants, dans une démarche interministérielle. Les 181 mesures de l'agenda font l'objet d'une communication régulière auprès des élus. Fléché territoire prioritaire au sein de la feuille de route départementale, le Cambrésis bénéficie déjà de plusieurs dispositifs : la ville de Cambrai est lauréate depuis 2020 de la démétropolisation des services du ministère de l'Economie et des Finances et accueillera en 2024 un service de la DGFIP, tandis que certaines communes sont engagées dans la revitalisation de leur café, leur vie commerciale, ou de leur autonomie numérique. Le dispositif du Volontariat Territorial en Administration est également mis en œuvre dans l'arrondissement (deux recrutements réalisés pour la CCPS et un recrutement en cours pour Maretz).

- Petites Villes de Demain :

Accompagnant les villes de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralités dans leurs projets de revitalisation respectueux de l'environnement, ce programme national s'articule autour de trois piliers : un soutien renforcé en ingénierie, l'accès à un réseau, des financements sur des mesures thématiques ciblées. Quatre communes de l'arrondissement sont lauréates – Avesnes-les-Aubert, Caudry, Le Cateau-

Cambrésis, Solesmes – et ont signé en juillet 2021 avec l'État et leurs EPCI leur convention d'adhésion au dispositif. Les conventions d'opération de revitalisation de territoire, en cours d'écriture, seront signées en 2023.

- Territoires d'Industrie :

Véritable stratégie de reconquête industrielle par les territoires, ce programme prend la forme d'un « panier de services » mis à disposition par l'État et ses opérateurs pour favoriser l'attractivité des territoires ciblés et de leurs industries, répondre aux besoins en main d'œuvre des entreprises, accompagner les transitions numériques et écologiques, et accélérer les procédures. Deux intercommunalités de l'arrondissement font partie du territoire d'industrie Hainaut-Douaisis-Cambrésis : la CAC et la CA2C.

Les programmes « Numérique » :

- Programme Société numérique :

Afin de permettre à l'ensemble de la population de bénéficier des opportunités offertes par le numérique, ce programme accompagne vers l'autonomie et l'appropriation numériques. Différents services sont mis en œuvre dans le Cambrésis : les conseillers numériques France service (18 postes déployés en 2021) ou encore les pass numériques, subventionnés par l'État et déployés par le Département.

- Programme France Mobile :

Conclu en janvier 2018 entre le Gouvernement, l'Arcep et quatre opérateurs mobiles, il généralise la couverture 4G sur les territoires en carence, notamment par l'installation de nouveaux sites et pylônes. L'arrêté interministériel du 17 décembre 2020 a sélectionné la commune d'Haynecourt pour bénéficier de ce « New Deal Mobile » (zone concernée : Haynecourt/Sailly-les-Cambrai/Sancourt). Les travaux démarreront en janvier 2022 pour une mise en service au plus tard en décembre 2022. En 2021, a également été sélectionnée la zone Esnes/Haucourt-en-Cambrésis.

Les programmes « Politique de la Ville » :

La politique de la ville a pour but de réduire les écarts de développement au sein des collectivités, en améliorant les conditions de vie des habitants des quartiers les plus pauvres, qui cumulent des difficultés socio-économiques. L'arrondissement de Cambrai compte 5 Quartiers Prioritaires de la Ville : 4 sur Cambrai (Quartier Amérique, Quartier Saint Roch, Résidence d'Esnes, Vieux Centre Ville Saint Géry), 1 sur Caudry (Centre Ville-Gambetta) qui bénéficient chacun d'un contrat de ville, financé chaque année par l'État. La politique de la ville mobilise ainsi l'ensemble des politiques et dispositifs de droit commun, mais également des moyens d'intervention spécifiques : **les Cordées de la Réussite** (lycée Paul Duez à Cambrai sur les métiers de la comptabilité) ou **les Programmes de Réussite Éducative** (551 jeunes concernés par le dispositif en 2019 et 619 jeunes en 2020 ; soit une évolution de 12,3 % du nombre de jeunes accompagnés).

• DISPOSITIFS D'APPUI SECTORIELS

Les ministères et leurs directions régionales déplient parallèlement dans l'arrondissement des dispositifs de soutien spécifiques.

Les dispositifs « Culture » :

La CAC est couverte par un **Contrat Local d'Éducation Artistique** pour harmoniser et optimiser les pratiques culturelles existantes, mais également engager l'ensemble des signataires à des efforts supplémentaires pour proposer de nouvelles formes d'intervention culturelles au bénéfice des habitants. Cette convention de partenariat a été renouvelée pour l'année scolaire 2021-2022.

La ville de Cambrai est **labelisée « Ville d'art et d'histoire »** depuis 1992. Renégociée en 2016, cette convention s'est ouverte à des partenariats de projets à l'échelle de la communauté d'agglomération pour des projets d'éducation artistique et culturelle et des projets de valorisation du patrimoine.

Les dispositifs « Agriculture » :

La CCPS a été lauréate en 2019 de l'appel à projet « programme national pour l'alimentation » pour l'émergence de son **Projet Alimentaire Territorial**, et a ainsi été accompagnée par la DRAAF à hauteur de 63 071 € pour l'élaboration de son programme d'action en faveur d'une alimentation saine, sûre et durable. Quatre objectifs majeurs sont portés par cette démarche : identifier la solution optimale pour développer les circuits courts, identifier les besoins en termes de cuisine centrale, lutter contre le gaspillage alimentaire, et préserver l'eau et les terres agricoles.

Par ailleurs, en lien avec l'accompagnement de la transition agro-écologique, la DRAAF soutient l'**émergence et le développement de collectifs locaux d'agriculteurs**. Dans l'arrondissement, sont ainsi conventionnés :

- 2 groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE) : la CUMA des 4 Chemins à Abancourt pour la réduction de l'utilisation de désherbants chimiques sur la culture de betterave à sucre ; et la CUMA Bio-Territoires à Gouzeaucourt pour la coopération en faveur de la pérennité des systèmes légumes de plein champ en agriculture biologique ;
- 3 collectifs locaux d'agriculteurs : ils sont soutenus dans leur émergence et leur structuration en GIEE ou en « Groupe 30 000 ».

Les dispositifs « Santé » :

Depuis le 1^{er} janvier 2020, l'ensemble de l'arrondissement est reconnu par l'Agence Régionale de Santé (ARS) « **zone d'accompagnement régional** » et éligible aux aides pour l'installation et le maintien des médecins généralistes :

- Aide financière de 50 000 € versée dès l'installation du professionnel pour faire face aux frais générés par le début d'activité ;
- Rémunération garantie de 6 900 € bruts par mois pendant deux ans pour les primo-installations, assortie d'une garantie assurantielle en cas de congés maternité ou d'arrêts maladie ;
- Aide de 5 000 € par an sur trois ans pour favoriser le maintien en exercice des médecins impliqués dans une démarche de prise en charge coordonnée.

Le Cambrésis fait également l'objet d'une attention particulière concernant le **développement de maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP) qui bénéficient de financement de l'État** : au 1^{er} janvier 2022, 4 MSP sont labellisées sur le territoire, et d'autres projets sont en cours d'accompagnement.

D'autres formes de coordination sont également encouragées et soutenues (accueil d'internes, CPTS, centres de santé...). Par ailleurs, la modernisation de l'offre médico-sociale (prise en charge du handicap, des problématiques de santé mentale), la lutte contre les addictions et l'accompagnement des plus fragiles vers les dépistages organisés constituent également des priorités d'actions dans l'arrondissement.

Les dispositifs «Mobilité» :

Dans le cadre du **plan France mobilités** porté par le ministère de la Transition Écologique, la CCPS a été accompagnée par la cellule régionale d'appui France mobilités Hauts-de-France dans sa réflexion sur le transfert de la compétence mobilité du fait de la loi d'orientation des mobilités.

1.2. Contractualisations, schémas, planifications et documents

Plusieurs schémas départementaux ou régionaux ciblent l'arrondissement comme périmètre prioritaire.

- **PLANIFICATIONS RÉGIONALES**

Trois documents supérieurs cadres, l'un nouvellement révisé, le deuxième en cours de révision, et le troisième en finalisation d'écriture, définissent de grandes orientations pour les territoires que le Cambrésis doit s'approprier.

Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) :

Approuvé le 4 août 2020, le SRADDET comprend 43 objectifs regroupés en 8 actions majeures : soutenir les excellences régionales, affirmer la région Hauts-de-France en tant que hub logistique, faire du CSNE un moteur de développement, assurer le développement équilibré et durable du littoral, garantir un système de transport fiable et attractif, favoriser un aménagement équilibré des territoires, encourager la sobriété et organiser les transitions, et valoriser les cadres de vie et la nature régionale.

Certaines de ces thématiques trouvent un écho particulier dans le Cambrésis : les opportunités de développement et d'attractivité offertes par le CSNE, la mobilité et les systèmes de transport, ou la gestion et le développement économique des espaces (stratégies foncières, artificialisation...).

Le Plan Régional Santé 2018-2028 (PRS) :

Arrêté le 5 juillet 2018 par l'ARS, ce plan définit sur 10 ans la stratégie régionale en matière de santé, d'implantation d'activités de soins et d'équipements matériels, d'accès à la prévention, et d'amélioration des parcours de santé : promotion des environnements et comportements favorables à la santé, mobilisation des acteurs de la santé, accès à la santé, efficience et qualité du système, veille et gestion des risques sanitaires, renforcement des synergies territoriales et reconnaissance de l'usager comme acteur à part entière du système de santé.

Le Contrat de Plan Etat-Région (CPER) :

La période 2021-2027 fait l'objet d'un nouveau CPER, par lequel l'État et la Région s'engagent sur le financement pluriannuel d'opérations de développement et d'aménagement durable du territoire afin de relancer l'investissement public au service de

l'emploi, de l'innovation, de la transition écologique et des projets des territoires. Le protocole d'accord État-Région, qui permettra de disposer d'un cadre stratégique et budgétaire autour de grandes priorités communes est en cours d'élaboration.

- **DOCUMENTS COPILOTES ÉTAT/DÉPARTEMENT AU SEIN DESQUELS LE CAMBRÉSIS EST UN TERRITOIRE CIBLE**

Depuis quelques années, l'arrondissement fait l'objet d'une attention particulière par le biais de contractualisations et schémas co-portés par l'État et le Département ; et qui font du Cambrésis un territoire prioritaire d'actions.

La stratégie pour l'avenir du Cambrésis :

À la suite de la délibération départementale du 17 décembre 2019 portant proposition de déploiement d'une stratégie pour l'avenir du Cambrésis, une lettre d'intention en faveur du territoire a été cosignée avec l'État le 8 janvier 2020. Ce document marque l'engagement de l'État et du Département d'inscrire le Cambrésis dans une dynamique territoriale renouvelée, en faveur de l'amélioration des conditions de vie des habitants, de l'emploi, de l'équité territoriale, de l'aménagement du territoire, et de la transition écologique, industrielle et solidaire à l'horizon 2027.

Ce programme d'intervention s'articule autour de deux objectifs majeurs : faire du Cambrésis un territoire plus attractif (développement économique, égalité des chances, culture, ruralité, accessibilité) et plus inclusif (emploi, accès aux soins, politiques sociales, de la ville, et du logement).

La convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi 2019-2021 :

Signée le 18 décembre 2018, cette convention définit les engagements conjoints de l'État et du Département pour lutter contre la pauvreté. Le territoire est concerné par quatre engagements socle que sont l'accompagnement des jeunes sortants de l'Aide Sociale à l'Enfance, l'optimisation du 1^{er} accueil inconditionnel de proximité, la mise en place de référents de parcours et la nouvelle stratégie pour le RSA. S'y ajoutent quatre engagements que le Département souhaite plus particulièrement porter sur le Cambrésis : l'ouverture d'une maison des parents, le renforcement des groupes socio-éducatifs, le renforcement de la prévention spécialisée dans les collèges, et l'aide aux personnes les plus vulnérables du fait de la crise sanitaire.

Le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public 2018-2023 (SDAASP) :

Élaboré en 2018, le SDAASP définit, pour 6 ans, un programme d'actions destiné à renforcer l'offre de services dans les territoires présentant un déficit d'accessibilité.

Le Cambrésis est fléché dans de nombreuses orientations : l'équité d'accès aux services et l'affirmation de la présence des services sociaux, le développement d'une offre de services d'accueil du jeune enfant, l'accès aux services dématérialisés, l'accès à la santé et la lutte contre la désertification médicale, le développement des services de mobilité comme le transport à la demande ou le développement d'alternatives à la voiture individuelle, le soutien à la revitalisation commerciale dans les centres-bourgs, l'information pour accompagner vers et dans l'emploi, l'amélioration de la réussite de tous les élèves, et le développement culturel.

Le plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées 2019-2024 :

Six orientations stratégiques sont déclinées par ce plan. Dans le Cambrésis, l'accent est mis sur l'adéquation de l'offre d'hébergement aux besoins, l'implication des EPCI, le traitement des cas complexes nécessitant l'intervention de différents acteurs et la prise en charge de certains publics vulnérables (victimes de violences conjugales, jeunes sans ressources, personnes atteintes de problématiques de santé mentale et personnes vieillissantes).

L'accord départemental de relance pour le nord :

Afin de lutter contre les effets économiques et sociaux de la crise sanitaire et d'investir pour favoriser les conditions d'une économie compétitive, d'un renforcement de la cohésion sociale et d'une transition écologique et durable, l'État et le Département ont signé en juin 2021 un accord visant à mobiliser l'investissement public comme levier de la reprise économique et outil stratégique pour accompagner les évolutions vers un modèle de développement plus durable et résilient.

Par cet accord, le Cambrésis est directement fléché comme territoire d'action prioritaire sur différents volets :

- La rénovation durable des collèges et des bâtiments départementaux ;
- Le déploiement des pass numériques ;
- Le renouveau des territoires, en favorisant l'articulation de la stratégie pour l'avenir du cambrésis avec le présent CRTE, et l'appui aux grands projets structurants ;
- Le soutien aux communes et à leurs groupements, notamment pour des projets d'équipements et services médico-sociaux, la revitalisation des centre-bourgs ruraux les plus isolés, la culture, le tourisme, la rénovation énergétique et les mobilités douces ;
- La dynamique culturelle et patrimoniale, dont l'accompagnement de l'extension du musée Matisse et les travaux de valorisation de l'Abbaye de Vaucelles.

1.3. Concours financier de l'État

Trois ensembles sont distingués concernant les concours financiers de l'État aux collectivités territoriales : « l'enveloppe normée », les subventions spécifiques versées par les ministères et la fiscalité transférée, ainsi que le financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage. En complément, depuis 2020 du fait de la crise sanitaire, l'État a mis en place des mesures de relance inédites afin de redresser rapidement et durablement l'économie.

- **CONCOURS FINANCIER DE L'ÉTAT DÉPLOYÉ DANS L'ARRONDISSEMENT (GRANDES MASSES) :**

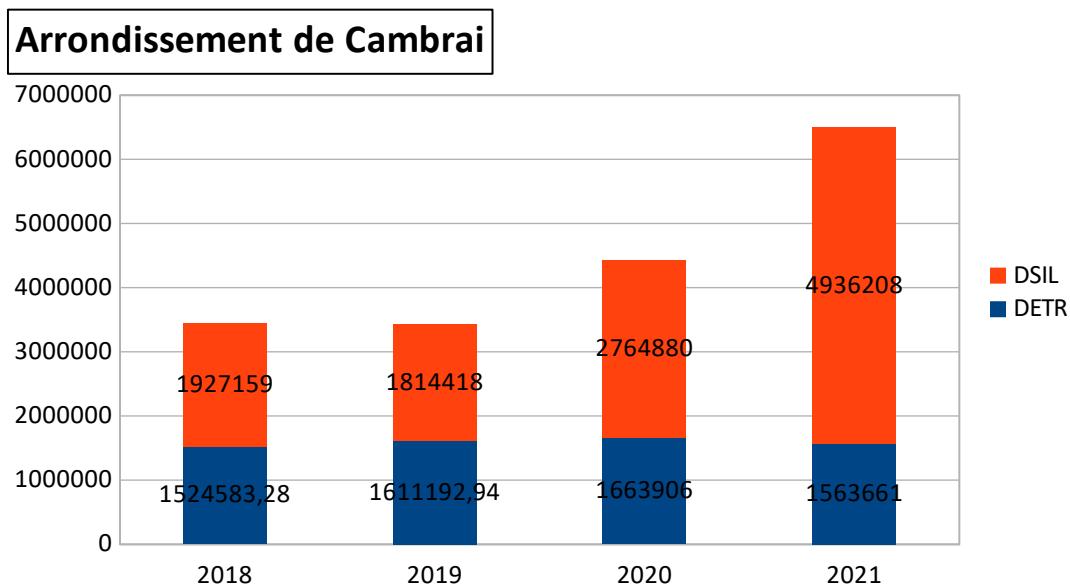
Entre 2018 et 2020, le concours financier, apprécié uniquement au regard de ses grandes masses, s'élève à plus de **92 214 980 €**. Il se caractérise par une augmentation constante et nette (près de 7 % entre 2018 et 2020), et par trois dotations principales :

- **La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)**. Elle représente 85,9 % en 2018, 83,6 % en 2019 et 81,3 % en 2020 du soutien financier de l'État aux collectivités pour un montant cumulé sur ces trois années de 77 235 526 €.

- La **Dotation de Soutien à l'Investissement Local** (DSIL). Elle finance les grandes priorités d'investissement des communes ou de leurs groupements, pour des projets de rénovation thermique/transition énergétique, de mise aux normes et de sécurisation des équipements publics, de développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou en faveur de la construction de logements, de développement du numérique et de la téléphonie mobile, de la création, transformation ou rénovation de bâtiments scolaires, ou de réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants. Elle constitue la deuxième grande masse de dotation : elle représente 6 % du soutien financier de l'État en 2018, 5,9 % en 2019 et 8,7 % en 2020. Cumulés, les montants ayant bénéficié à l'arrondissement s'élèvent à **6,5 M €**.

- La **Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux** (DETR). Elle permet d'accompagner des projets d'investissement dans le domaine économique, social, environnemental et touristique ou favorisant le développement ou le maintien des services publics en milieu rural. Dans le Cambrésis, les opérations éligibles concernent principalement les bâtiments publics scolaires et administratifs, les équipements sportifs, les travaux de mise en accessibilité, les projets structurants, les plans d'aménagement de bourg, ou encore les projets relatifs à la santé. Cette subvention représente 5,6 % en 2018, 5,2 % en 2019 et 5,3 % en 2020 des concours financiers ; soit un montant cumulé sur ces trois années de plus de **4,8 M €**.

En 2021 les dotations DSIL et DETR s'élèvent à près de 6,5 M€, soit une augmentation de plus de 88 % entre 2018 et 2021 :



D'autres dotations sectorielles et ministérielles, qui couvrent de nombreux domaines, bénéficient également à l'arrondissement chaque année. Leur pluralité conduit à ne présenter ici que les principales :

- Le **fonds interministériel de prévention de la délinquance** (FIPD) finance :

- L'installation de dispositifs de vidéoprotection et des intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie ;

- Des actions de sécurisation des établissements scolaires, ainsi que le financement d'équipements pour les polices municipales (gilets pare-balle, terminaux portatifs de télécommunication et caméras piéton).

Ce sont **593 375 €** qui ont été engagés pour la période 2016-2020.

- **L'Agence Régionale de Santé** accompagne massivement les projets de l'arrondissement. Elle a permis le développement de l'offre de soins avec la création de maisons de santé pluri-professionnelles, de communautés professionnelles territoriales de santé, de maisons médicales de garde, ainsi que la création de centres dédiés à la Covid-19. Elle intervient également dans la prévention et la promotion de la santé, par le biais de ses nombreux appels à projet et *via* la mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives. Entre 2018 et 2020, une enveloppe de plus de **1,5 M €** a bénéficié aux projets cambrésiens.

- Des financements sont par ailleurs octroyés dans le cadre de **dispositifs et programmes nationaux** :

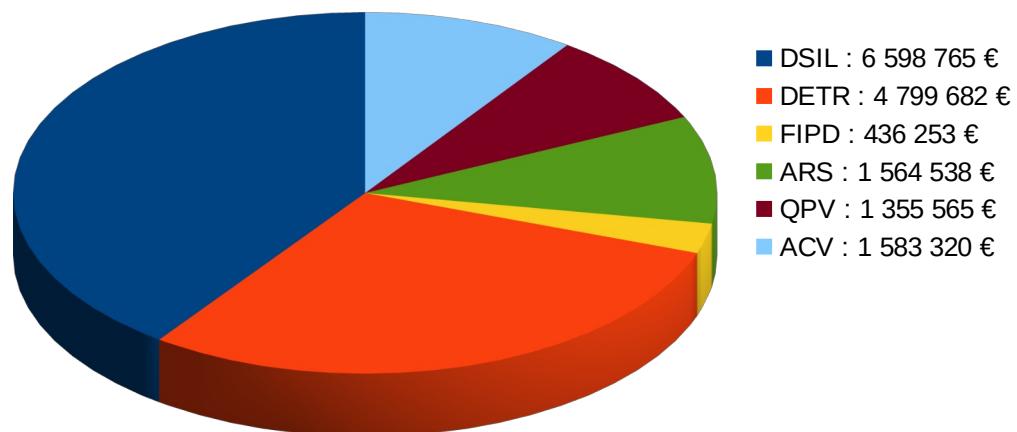
- Cambrai et Caudry bénéficient de la **dotation politique de la ville** pour leurs contrats de ville. Entre 2018 et 2020, une enveloppe de **1,2 M €** leur a été attribuée, auxquels s'ajoutent depuis 2017, 100 496 € au titre du dispositif « ville, vie, vacances ».

- Cambrai est lauréate d'**Action Cœur de Ville**. Les partenaires ont engagé depuis 2018 plus de **1,5 M €** pour améliorer les conditions de vie des habitants et conforter son rôle moteur dans le développement du territoire.

- Au titre du renforcement dans les territoires ruraux de l'accessibilité des services publics, l'État accompagne et finance depuis 2020 différents **Espaces France Services**. Ces structures bénéficient d'une aide annuelle de fonctionnement s'élevant à **30 000 €**.

|Arrondissement de Cambrai|

Grandes masses sur la période 2018-2020 : 16 247 943 €



D'autres dotations d'État bénéficient au territoire. À titre d'exemple le soutien apporté aux structures de **l'insertion par l'activité économique** (4,3 M € sur la seule année 2020), à la **création d'équipements sportifs structurants** de proximité (152 000 € accordés par l'Agence Nationale du Sport aux projets de Caudry et Thun-Saint-Martin), au développement de la **vie associative**, ou en soutien aux bibliothèques municipales et intercommunales (125 886 € accordées en 2020 au titre de la Dotation Générale de Décentralisation).

- **CONCOURS FINANCIER DE L'ÉTAT DÉPLOYÉ DANS L'ARRONDISSEMENT AU TITRE DU PLAN FRANCE RELANCE :**

En 2020 et 2021, 34 opérations ont été soutenues au titre de l'abondement de l'enveloppe DSIL pour un montant total de subvention octroyée s'élevant à plus de 3,9 M€. Parmi ces projets, 14 ont bénéficié de la DSIL rénovation énergétique, pour plus de 1,7 M€. Dans le cadre spécifique du plan cathédrale, la cathédrale Notre Dame de Grace de Cambrai a bénéficié de 1,1 M€ pour la restauration de ses intérieurs, décors et vitraux. Par ailleurs sur cette même période, trois importants projets de recyclage foncier ont été lauréats du fonds friches, à hauteur de plus de 2,7 M€. Treize entreprises ont été lauréates des AAP « automobile », « territoire », « résilience » ainsi que des dispositifs portés par l'ADEME, pour un montant total de subvention dépassant 15 M€. Parallèlement, vingt entreprises ont bénéficié de la subvention « industrie du futur » portée par l'ASP, à hauteur de 3 M€.

Ce sont ainsi près de 26 M€ qui ont été engagés par l'État, via ses dispositifs du plan de relance, en faveur des collectivités, du patrimoine culturel et des entreprises du territoire en 2020 et 2021.

Dans le même temps, les QPV de l'arrondissement ont bénéficié de plus de 509 600 € au titre de la relance. Par le biais du dispositif « ma prime rénov' », les habitants du Cambrésis ont également été soutenus dans les travaux de rénovation énergétique de leurs logements pour plus de 10,7 M€. Enfin, par le biais de la territorialisation du plan « #1 jeune 1 solution », trois priorités guident l'action de l'État : faciliter l'entrée des jeunes dans la vie professionnelle, les orienter et les former vers les secteurs et métiers d'avenir, et accompagner les jeunes les plus éloignés de l'emploi en leur construisant des parcours d'insertion sur mesure. À ce titre au cours de l'année 2021 par exemple, **1879** personnes ont trouvé un emploi ou bénéficié d'un dispositif d'accompagnement professionnel grâce à ce dispositif.

2. Fiches-actions des services et opérateurs de l'État

En réponse aux orientations poursuivies par les trois intercommunalités, au regard du diagnostic territorial et des priorités ministérielles, les services de l'État et grands partenaires publics ont déterminé leur stratégie d'intervention ainsi que les outils qu'ils s'engagent à prioritairement mobiliser pour accompagner les signataires du présent contrat dans la réalisation de leurs objectifs et projets éligibles. Chaque direction sollicitée fait ainsi l'objet d'une fiche qui met en perspective leurs orientations d'actions sur le territoire, associées aux principaux outils et leviers qui pourront être mobilisés.

| SERVICE | |
|---|--|
| <i>Thématisques de politique publique</i> | |
| Principaux éléments de contexte | |
| Priorités d'engagement | |
| Moyens – offre de services | |
| Objectifs territoriaux | |
| Autres perspectives de travail | |

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ (ARS Hauts-de-France)

Santé, offre de soins, prévention

| | |
|--|--|
| Principaux éléments de contexte | <p><u>Environnement territorial :</u> Une problématique marquée de désertification médicale : entre 2017 et 2020, une perte de près de 17 % du nombre de médecins généralistes, soit, en 2020, 1 médecin généraliste pour 1465 habitants. Des indicateurs de santé dégradés. Des enjeux démographiques et sociaux à relever : vieillissement de la population, faible mobilité, accès aux soins, addictions.</p> <p><u>Dynamique territoriale :</u> Le Cambrésis est reconnu depuis 2020 « Zone d'Accompagnement Régional ».</p> |
| Priorités d'engagement | <p>L'ARS HDF a fait de la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé l'objectif premier de son projet régional de santé, en particulier dans le Cambrésis.</p> <p>Partant du constat que la réduction des inégalités de santé est l'affaire de tous, et que la santé doit être au cœur de toutes les politiques publiques, l'ARS HDF s'engage résolument auprès des élus et de ses partenaires institutionnels pour mener au plus près du terrain et en ciblant spécifiquement les territoires qui en ont le plus besoin. Ainsi, dans le cadre du schéma régional de santé 2018-2023 et dans la continuité de la stratégie pour l'avenir du Cambrésis 2027, l'agence poursuivra son engagement sur ce territoire afin de faire progresser la santé publique.</p> |
| Moyens – offre de services | <p>→ Axe 1 – Renforcer la modernisation de l'offre de soins et la coordination territoriale au service des parcours de santé :</p> <p>- <u>Favoriser l'exercice coordonné plébiscité par les jeunes générations de professionnels de santé, en :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Accompagnant la création des maisons de santé pluri-professionnelles (MSP) et centres de santé • Accompagnant le déploiement des communautés professionnelles de territoire de santé (CPTS) <p>Il s'agit de poursuivre l'accompagnement et le développement des maisons de santé pluri-professionnelles (MSP) et des communautés professionnelles de territoire de santé (CPTS).</p> <p>Actuellement sur le territoire, deux MSP sont en activité (Gouzeaucourt et Proville), une est en cours d'accompagnement (Marcoing-Masnières) et 5 sont en réflexion : Catillon-sur-Sambre, Caudry, Cambrai, Villers-en-Cauchies, Thun l'Eveque / Thun Saint Martin / Eswars).</p> <p>Deux dynamiques de CPTS sont accompagnées par l'ARS, l'Assurance Maladie et l'URPS ML : la CPTS du pays du Cambrésis et la CPTS du Haut Escaut. Ces projets traduisent un engagement collectif des professionnels de santé membres de chacune des CPTS de s'organiser</p> |

entre eux pour apporter une réponse collective aux besoins de santé de la population de leur territoire sur des missions en faveur de l'amélioration de l'accès aux soins, de l'organisation des parcours pluri professionnels autour du patient, du développement des actions territoriales de prévention.

→ **Axe 2 – Renforcer la modernisation de l'offre médico-sociale et la coordination territoriale au service des parcours de santé :**

- Prise en charge du handicap :

Les gestionnaires des structures médico-sociales, qui accompagnent des personnes en situation de handicap sont particulièrement dynamiques et moteurs dans le Cambrésis, et proposent des **projets innovants et inclusifs soutenus par l'agence régionale de santé**.

S'agissant de la prise en charge précoce du Handicap, le centre d'action médico-sociale précoce (CAMSP) de Caudry qui accueille et accompagne les enfants de la naissance à 6 ans, présentant des difficultés de développement ou un handicap a bénéficié fin 2020 d'une autorisation d'extension de 15 places et d'une antenne sur Cambrai (financement ARS 217 000 euros). Cette antenne du CAMSP se déployera en 2021 et permettra notamment de soutenir la mise en œuvre du projet de crèche inclusive « Höugga » (ouverture prévue en 2022) porté par l'association de parents d'enfants inadaptés (APEI) de Cambrai dans l'objectif de prévenir une entrée dans le handicap ou le sur-handicap.

L'association pour adultes et jeunes handicapés (APAJH), organisme gestionnaire, dispose d'établissements, services et dispositifs qui accompagnent des enfants et adultes présentant différents troubles et handicaps : troubles du spectre autistique (TSA), handicap psychique, troubles du comportement et polyhandicap. L'APAJH bénéficie d'une autorisation pour une unité d'accueil temporaire de 5 places TSA (financement ARS : 408 500 euros) adossée à la maison d'accueil spécialisée le Quesnoy dont l'ouverture est prévue en 2021.

- Stratégie Nationale de Prévention et de Protection de l'Enfance :

Dans le cadre de la stratégie Nationale de Prévention et de Protection de l'Enfant, des **dispositifs expérimentaux ont été déployés pour renforcer les passerelles entre les dispositifs de l'aide sociale à l'enfance (ASE) et ceux du médico-social**.

Ainsi, dans le cadre de cette contractualisation (ARS/Conseil départemental), le dispositif intégré thérapeutique, éducatif et pédagogique de l'association laïque pour l'éducation, la formation, la prévention et l'autonomie (ALEFPA) va bénéficier d'une extension de 14 places expérimentales pour un montant total de 276 250 €. Cette expérimentation, réalisée en lien avec la maison d'enfant à caractère social (MECS) la « bouée des jeunes » située à Cambrai, doit se déployer à partir de septembre 2021. L'objectif est d'intervenir sur les lieux de vie des enfants (MECS, école afin de venir compléter l'accompagnement ASE par un accompagnement médico-social pour des enfants qui bénéficient d'une notification MDPH).

- Coordination territoriale sur la thématique de la santé mentale :

Les organismes gestionnaires des établissements médico-sociaux du Cambrésis qui accompagnent les personnes en situation de handicap psychiques participent aux **travaux du projet territorial de santé mental du Hainaut** qui doit être arrêté fin 2021. La mise en œuvre de ce PTSM à partir de 2022 reposera sur une coordination de l'ensemble des acteurs sociaux, médico-sociaux et sanitaires.

→ **Axe 3 – Lutter résolument contre les inégalités d'accès aux soins et promouvoir les comportements favorables à la santé :**

- Promouvoir l'installation et le maintien des professionnels de santé libéraux en mobilisant différents leviers :

Le Cambrésis est un territoire peu dense en professionnels de santé. L'État s'engage donc pour lutter contre la désertification médicale et favoriser l'installation de jeunes médecins tant dans l'offre de soins de premier recours que dans l'exercice hospitalier :

- **Accroître les offres de stage en médecine générale pour les internes** en s'appuyant sur les pools de maître de stage et de faciliter l'accueil de ces internes, notamment en participant financièrement à l'offre de solutions d'hébergement, ou en accompagnant les étudiants au travers de plusieurs dispositifs, notamment le contrat d'engagement de service public (CESP).
- **Faciliter l'installation de médecins dans les établissements de santé** en participant au financement des cursus de post-internat des assistants à temps partagé **et des professionnels de santé libéraux**.

Depuis 2020, l'ARS Hauts-de-France a souhaité proposer trois nouvelles aides à l'installation ou au maintien des médecins généralistes, applicables dans les nouvelles zones d'accompagnement régional (ZAR) ou dans les zones d'action complémentaire (ZAC) si elles n'en bénéficiaient pas jusqu'alors :

- une aide financière de 50.000€ versée dès l'installation du professionnel, pour faire face aux frais générés par le début d'activité ;
- une rémunération garantie de 6.900€ brut pendant 2 ans assortie d'une garantie assurantielle en cas de congés maternité et d'arrêt maladie ;
- une aide de 5.000 € par an pour les médecins impliqués dans des démarches de prise en charge coordonnée et accueillant des futurs médecins en formation.

Ces trois nouvelles aides sont intégralement financées par l'agence régionale de santé sur le fonds d'intervention régional. Elles viennent conforter le dispositif d'accès aux soins sur le territoire.

La totalité du Cambrésis est aujourd'hui éligible à ces aides : un contrat régional d'aide à l'installation (CRAI) et trois contrats régionaux de maintien d'exercice (CRME) sont actuellement à l'étude.

- Accélérer le déploiement d'outils numériques en santé pour se donner les moyens d'agir ensemble :

- **Accompagner le déploiement de la télésanté :**

| | |
|--------------------------|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> - Développer la télé-expertise, pour permettre l'échange entre deux médecins avec une priorité sur la dermatologie ; - Poursuivre la mise en place de la téléconsultation auprès des établissements de santé et des professionnels du territoire. <p style="text-align: center;">• Renforcer la coordination entre les acteurs du territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre à disposition des professionnels de santé du territoire un service de messagerie immédiate sécurisée, permettant de faciliter les échanges dans un cadre sécurisé ; - Accélérer l'échange et le partage d'information <i>via</i> les services socles nationaux (DMP, MSS) et le dossier de coordination régional Prédice. <p><u>- Promouvoir les comportements favorables à la santé, lutter contre les addictions, accompagner les plus fragiles vers le dépistage des cancers :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir les comportements favorables à la santé : lutter contre les addictions, accompagner les plus fragiles vers le dépistage des cancers : <p>Le Cambrésis est un des territoires priorisé en matière d'addictions et notamment pour la mise en place d'un parcours de prise en charge de l'intoxication éthylique aiguë des jeunes admis aux urgences, de déploiement de la démarche de lieux de santé sans tabac ainsi que l'amplification d'autres actions auprès de publics prioritaires.</p> <p>• Accompagner les plus fragiles vers les dépistages organisés par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La capitalisation des initiatives existantes pour déployer des actions identifiées comme efficaces et pertinentes ; - La structuration et l'animation territoriale renouvelée ARS – CPAM – Centre régional de coordination des dépistages des cancers ; le soutien et l'élaboration de plans d'actions sur les territoires en matière d'ingénierie de projet en prévention, promotion de la santé en prenant en considération l'ensemble des initiatives du territoire dans le champ des dépistages organisés (centres sociaux, professionnels de santé, notamment en structures d'exercice coordonné, Mutualité française, CIDFF, Conseil départemental...), dont les projets de CPTS avec un axe cancers. <p><u>- Promouvoir la santé des enfants et des jeunes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • « 1 000 premiers jours, promouvoir l'éducation alimentaire et l'activité physique, renforcer l'accès des jeunes enfants au dépistage précoce des troubles sensoriels et langagiers » : - Renforcer l'accès des jeunes enfants à un dépistage précoce des troubles sensoriels et langagiers et orienter vers l'offre de prise en charge la plus adaptée. |
| Ségur de la Santé | Le centre hospitalier de Cambrai va bénéficier d'une aide de 949 353€ et le centre hospitalier du Cateau-Cambrésis d'une aide de 81 247€. Dans le département, ce sont ainsi 20 912 209 € qui sont investis directement dans les établissements de santé en 2021. |

ACADEMIE DE LILLE
DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX
DE L'ÉDUCATION NATIONALE (DSDEN du Nord)

Éducation et politiques éducatives

| | |
|--|---|
| Principaux éléments de contexte | <p><u>Environnement territorial :</u> 162 écoles, 13 collèges, 7 lycées et 6 structures d'enseignement supérieur. 3 réseaux d'éducation prioritaire comptant 3 collèges et 20 écoles élémentaires. Sur les 13 collèges de l'arrondissement, l'Indice de Position Sociale (IPS) s'échelonne de 74,7 à 99,7 (moyenne nationale : 103). Par ailleurs, le taux de collégiens résidant en QPV couvre une échelle de 0 à 17,5 %.</p> <p><u>Dynamique territoriale :</u> 3 collèges et 1 école ont mis en œuvre le dispositif « École ouverte » en 2020 au profit de 155 élèves (dispositifs vacances apprenantes et école ouverte). Certains établissements participent aux opérations éducatives pilotées par la DSSEN (Parlement des enfants...). Des communes investies dans les projets des plans « Bibliothèque », « Mercredi », et dans des projets éducatifs territoriaux (PEDT). La volonté commune du Rectorat et du Département d'étoffer la Stratégie pour l'Avenir du Cambrésis 2027 en y inscrivant l'enseignement supérieur comme l'un des axes de travail.</p> |
| Priorités d'engagement | <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les prises en charge pédagogiques et éducatives des enfants et des jeunes, avant, pendant et après le cadre scolaire - Développer l'attractivité du territoire, tant pour les familles que pour les personnels - Faire du Cambrésis un territoire apprenant et un territoire d'innovation |
| Moyens – offre de services | <p>→ Axe 1 – Faire du Cambrésis un lieu de synergie des territoires éducatifs la composant pour faciliter un parcours ambitieux des élèves et l'élévation du niveau de qualification :</p> <p>- <u>Déployer sur l'ensemble du territoire des alliances éducatives locales :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Accompagner et étendre l'expérimentation Contrat Local d'Accompagnement (CLA), initiée à la rentrée 2021 • Renforcer le volet éducatif des contrats de ville en synergie avec les acteurs de l'éducation • Articuler la gouvernance locale avec la Charte Ruralité pour les communes concernées <p>- <u>Faire des thématiques « santé » et « valeurs » deux axes forts d'appui pour le territoire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Porter une attention renouvelée pour l'alimentation (cantine à 1 euro, circuits courts |

| | |
|-------------------------------|---|
| | <p style="text-align: right;">petits déjeuners...)</p> <ul style="list-style-type: none"> • S'engager dans une politique ambitieuse et partagée par tous les acteurs concernant le « savoir nager » et le « savoir rouler » • Déployer une action globale et modélisante pour renforcer l'apprentissage des valeurs de la République <p>- <u>Travailler au déploiement et à l'adaptation des dispositifs relevant des politiques ministérielles en matière de jeunesse, de sports et de vie associative :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Mieux cibler les acteurs locaux susceptibles de les mobiliser pour faciliter les demandes • Renforcer l'offre de formation professionnelle et son accessibilité à tous en repensant l'offre de formation avec les élus locaux et en mettant en réseau les lycées professionnels du territoire afin de permettre des parcours d'excellence dans la voie professionnelle • S'appuyer sur le numérique éducatif pour favoriser la réussite des élèves, au moyen par exemple d'une expérimentation de type PIA « Territoire Numérique Éducatif » qui articule dotations en matériels, ressources pédagogiques et formation des acteurs • Travailler avec les partenaires en vue d'implanter un nouvel internat sur le territoire, notamment dans le cadre d'une candidature à l'AAP « Internats du 21ème siècle » et de la labellisation « Internat d'excellence » • Renforcer les liens avec l'enseignement supérieur <p>→ Axe 2 – Faire du Cambrésis un territoire attractif pour les familles et le personnel :</p> <p>- <u>Impliquer les enfants, leurs familles et les établissements dans des pôles d'excellence territoriaux à construire</u> : en particulier dans les domaines de l'art et de la culture, y compris scientifique et technique</p> <p>- Par ailleurs, l'ensemble des actions proposées ci-dessus, en particulier celles relatives à la réussite et au parcours des élèves, ainsi que le renforcement des activités périscolaires, associées à la mise en visibilité d'actions emblématiques, devraient contribuer à <u>développer l'attractivité du territoire à la fois pour les familles et les personnels de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur</u>. C'est un point important étant donné les difficultés rencontrées pour recruter des personnes et faire en sorte que ces personnels y vivent, une condition importante pour bien inscrire son action pédagogique dans le vécu des élèves.</p> |
| Objectifs territoriaux | <p>- Renforcer les coopérations entre l'École et les acteurs locaux à l'échelle communale ou intercommunale, afin de mailler le territoire en</p> |

| | |
|--|--|
| | <p>« spots d'excellence éducative », en y associant les collèges et écoles de secteur ainsi que les LEGT et les lycées professionnels</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contribuer à l'élévation globale du niveau de qualification de la population en permettant à chaque jeune de bâtir un parcours ambitieux, scolaire et extrascolaire, en s'appuyant sur des richesses identifiées localement et en facilitant les mobilités - Construire un diagnostic de l'enseignement supérieur |
|--|--|

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL, ET DES SOLIDARITÉS (DREETS Hauts-de-France)

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL, ET DES SOLIDARITÉS (DDETS du Nord)

Hébergement, logement, petite enfance, lutte contre la pauvreté, cohésion sociale

| | |
|--|--|
| Principaux éléments de contexte | <p><u>Environnement territorial :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Des réformes et schémas directeurs conclus récemment (réforme « le logement d'abord », stratégie de prévention et de protection de l'enfance 2020/2022...) - Une offre de solutions de logement et d'hébergement assez étayée au regard des besoins du territoire : 160 places en logement adapté, 282 places d'hébergement, 20 places en accueil de jour, 1 Centre d'Accueil à la Vie Active - Des structures spécialisées solides : 2 PCB labellisés, 2 clubs de prévention (Service d'Accueil et d'Écoute Psychologique, Bouée des Jeunes), SOLVEIG, association PACTE 59 (pour la gestion de l'épicerie solidaire)... <p><u>Publics cibles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Publics prioritaires, rencontrant des difficultés sociales et/ou d'insertion - Publics fragilisés, sans abri ou mal logés - Les familles du Cambrésis |
| Priorités d'engagement | <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser les parcours « de la rue au logement » - Développer l'accès aux droits - Développer l'aide alimentaire - Agir en faveur de la petite enfance - Lutter contre la pauvreté - Contribuer à la politique active de lutte contre les violences intrafamiliales - Favoriser le développement de l'économie sociale et solidaire |
| Moyens – offre de service | <p>→ Axe 1 – De la rue au logement :</p> <p><u>- Poursuivre la dynamique d'accès au logement des publics prioritaires :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Signature de la convention cadre de réservation 2021/2023 entre l'État, l'Union Régionale pour l'Habitat et Action Logement Services. • Gestion en flux du contingent préfectoral de logements sociaux <p><u>- Poursuivre la dynamique d'accès à l'hébergement :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Reprendre et consolider l'expertise du réseau autour de la démarche Diag 360° |

| | |
|--|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> • Soutenir les expérimentations d'appui à l'accueil des grands marginaux • Décliner territorialement le programme de construction de maisons relais ainsi que le plan de relance à destination des CHRS (rénovation, augmentation des capacités d'accueil notamment projet d'extension de 15 places de la résidence d'accueil d'ARPE) <p><u>- Travailler à une articulation nouvelle EPCI/PDALHPD</u></p> <p><u>- Développer les services « aller vers » :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre le développement des services existants ou en cours de développement et y intégrer les actions du Sécur de la Santé • Mettre en place des expérimentations de maraudes mixtes « Santé et Social » à partir des permanences d'accès aux soins des établissements de santé <p><u>- Prévenir les expulsions :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre l'action de la CCAPEX en mettant en place de nouvelles actions « d'aller vers » les ménages en situation d'expulsion domiciliaire pour les accompagner socialement et juridiquement, pour engager des médiations avec les propriétaires, pour vérifier l'ouverture des droits sociaux, pour mettre en place des plans d'apurement de la dette et de la reprise du loyer courant, tout en travaillant, lorsque le maintien n'est pas possible, au relogement prioritaire du ménage • Rapprocher les actions de prévention des acteurs locaux de la procédure d'expulsion <p>→ Axe 2 – L'accès aux droits :</p> <p><u>- Lier les structures spécialisées d'accès aux droits aux EFS de l'arrondissement :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Points Conseils Budget de Cambrai et Solesmes • Points d'Accueil et d'Écoute Jeunes (PAEJ) <p><u>- Participer à la lutte contre l'illectronisme :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Aider à la définition d'objectifs chiffrés par la mise à disposition d'une cartographie des réalités locales et par le soutien du Hub numérique régional • Déployer les conseillers numériques France Service au sein de l'arrondissement <p><u>- Décliner territorialement les obligations issues du Schéma Départemental de la Domiciliation</u></p> |
|--|---|

| | |
|--|---|
| | <p>- Améliorer les aires d'accueil des gens du voyage :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réhabiliter les aires permanentes d'accueil des gens du voyage • Veiller à la mise en œuvre des Programmes Sociaux Éducatifs <p>→ Axe 3 – Le développement de l'aide alimentaire :</p> <p>- France Relance : AAP de la DIHAL et de la DRAAF</p> <p>→ Axe 4 – Décliner territorialement les ambitions des schémas départementaux en faveur de la petite enfance et de la protection de l'enfance :</p> <p>- Développer une offre équilibrée des services d'accueil de la petite enfance</p> <p>- Développer l'accompagnement de la parentalité</p> <p>- Développer l'accompagnement des personnes et des territoires grâce à l'animation de la vie sociale</p> <p>- Agir le plus précocement possible pour répondre aux besoins des enfants et de leurs familles</p> <p>- Sécuriser les parcours des enfants protégés et prévenir les ruptures</p> <p>- Donner aux enfants les moyens d'agir et garantir leurs droits</p> <p>→ Axe 5 – Décliner localement les AAP et dispositifs de lutte contre la pauvreté dans et hors Plan de Relance :</p> <p>- Points Conseils Budget</p> <p>- Clubs de prévention</p> <p>- Soutien aux associations</p> <p>→ Axe 6 – Amplifier la lutte contre les violences intrafamiliales :</p> <p>- Renforcer l'accompagnement des victimes et favoriser leur accès à l'autonomie, en soutenant le travail de SOLVEIG et de la référente départementale pour les violences conjugales</p> <p>- Renforcer les solutions d'accompagnement et d'hébergement des victimes, en soutenant le travail de l'association HAVRE et de la référente violences conjugales en hébergement et logement adapté</p> <p>- Renforcer les solutions d'accompagnement et d'hébergement des auteurs de violences conjugales en soutenant l'action d'Emmaüs Fontaine-notre-Dame</p> <p>→ Axe 7 – L'économie sociale et solidaire :</p> <p>- France Relance : AMI « Fabrique de Territoires » pour accompagner et accélérer la dynamique de développement de tiers-lieux, AAP et crédits pour l'économie circulaire</p> <p>- Soutenir le développement d'épiceries solidaires</p> <p>- Encourager l'investissement dans le recyclage, le réemploi et la modernisation des centres de tri de déchets</p> |
|--|---|

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL, ET DES SOLIDARITÉS (DREETS Hauts-de-France)

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL, ET DES SOLIDARITÉS (DDETS du Nord)

Développement de l'activité économique et de l'emploi

| | |
|--|--|
| Principaux éléments de contexte | <p><u>Environnement territorial :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- L'arrivée de deux grands projets structurants : E-Valley, CSNE- Une dynamique partenariale active autour du SPELOF- Une filière bénéficiant d'un plan d'action interministériel national : la filière dentelle-broderie <p><u>Publics cibles :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Les jeunes, notamment ceux en situation de précarité qui ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation (NEET), et les jeunes des QPV- Les personnes éloignées et très éloignées de l'emploi |
| Priorités d'engagement | <p>→ Axe 1 : Emploi et insertion professionnelle :</p> <ul style="list-style-type: none">- Favoriser l'insertion professionnelle et la mise à l'emploi, en particulier des jeunes et des personnes les plus éloignées de l'emploi- Favoriser la mobilité professionnelle des jeunes- Financer et mobiliser les dispositifs « deuxième chance »- Optimiser et sécuriser les parcours d'orientation et d'accès à l'emploi des personnes en grande difficulté- Soutenir et développer l'insertion par l'activité économique et accompagner le développement des Groupements d'Employeurs d'Insertion par la Qualification (GEIQ)- Soutenir les actions de promotion et de facilitation de la clause d'insertion au niveau des territoires- Mobiliser les fonds européens consacrés à l'insertion au profit des publics les plus fragiles- Mobiliser l'ensemble des partenaires pour répondre aux besoins de formation et d'emploi, particulièrement dans les domaines de la logistique (en lien avec le projet E-Valley), des travaux publics (en lien avec le Canal Seine Nord Europe), des services à la personne et de l'industrie agroalimentaire <p>→ Axe 2 – Activité économique :</p> <ul style="list-style-type: none">- Établir un diagnostic territoire emploi-compétences |

| | |
|-----------------------------------|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner les projets d'actions des acteurs territoriaux visant à anticiper les impacts sur l'emploi et les qualifications de la transformation de l'économie - Renforcer l'accompagnement proposé aux entreprises, notamment en matière de gestion des ressources humaines, et répondre à leurs éventuelles difficultés de recrutement - Anticiper les mutations économiques, sociales et démographiques - Construire des parcours de formation, notamment pour des filières - Accompagner et faciliter l'implantation d'entreprises - Accompagner l'économie sociale et solidaire (développement des entreprises de l'ESS, émergence de nouvelles structures de l'ESS) |
| Moyens – offre de services | <p>→ Axe 1 – Favoriser l'emploi et l'insertion professionnelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - France Relance : #1jeune1solution - Dispositifs d'accès à l'emploi : emplois francs, emplois francs +, Contrats Initiatives Emploi jeunes, alternance, aides à l'embauche des jeunes, Parcours Emplois Compétences, garantie jeune, Parcours d'Accès Contractualisé à l'Emploi et à l'Autonomie - Appels à projets (Initiative pour l'Emploi des Jeunes...) - Crédits du BOP 103 : dispositif local d'accompagnement pour soutenir les SIAE et les structures de l'ESS, financement de conventions promotions de l'emploi dans les QPV - Renforcement des relations avec les partenaires institutionnels, de l'emploi, de l'insertion (Mission Locale, Pôle Emploi, EPIDE...) <p>→ Axe 2 – Soutenir l'activité économique et accompagner ses transformations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation de diagnostics territoriaux emplois/compétences généraux (DREETS) et ciblé sur la filière de la dentelle et de la broderie (AFPA) - Mobilisation des crédits de l'ATEI (Action Territoriale Expérimentale et Innovante), sous réserve des projets, des crédits disponibles et de porteurs de projet - Mobilisation de l'outil ADEC (Accord de Développement des Emplois et des Compétences) - Dispositif Territoire d'Industrie site « Clé en main » - Programme d'Investissement d'Avenir (AAP au niveau national ou régional) - Dispositifs de conseils et d'accompagnement en ingénierie : mobilisation du Dispositif Local d'Accompagnement et du Fonds d'Investissement au Développement de l'Économie Sociale et Solidaire pour les entreprises de l'ESS |

| | |
|-------------------------------|---|
| Objectifs territoriaux | <ul style="list-style-type: none"> - Déployer 62 emplois francs et emplois francs plus - Déployer 169 CIE Jeunes - Mobiliser 132 PEC (hors public RSA) et 283 PEC Jeunes - Faire entrer 846 jeunes en garantie jeunes - Création d'une école de la 2ème chance sur Caudry/Le Cateau-Cambrésis - Faire de E-Valley et du chantier du Canal Seine Nord Europe des leviers pour l'emploi |
|-------------------------------|---|

**DÉLÉGATION RÉGIONALE ACADEMIQUE A LA JEUNESSE,
A L'ENGAGEMENT, ET AUX SPORTS (DRAJES Hauts-de-France)**

**DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX
DE L'ÉDUCATION NATIONALE (DSDEN du Nord)**

Politiques jeunesse, politiques sportives, vie associative

| | |
|--|--|
| Principaux éléments de contexte | <u>Publics cibles :</u> - L'ensemble des forces vives du territoire - Les jeunes de 16 à 25 ans rencontrant des difficultés d'insertion sociale et/ou professionnelle |
| Priorités d'engagement | - Travailler à l'adaptation des dispositifs relevant des politiques ministérielles en matière de jeunesse, de sport et de vie associative aux objectifs du territoire - Cibler au mieux les acteurs locaux susceptibles de mobiliser ces dispositifs - Cibler le Cambrésis comme territoire prioritaire des enveloppes du Fonds de Développement de la Vie Associative (FDVA) |
| Moyens – offre de services | - Plan de Relance, notamment pour poursuivre le déploiement du service civique - Mobiliser davantage les aides à l'apprentissage et le dispositif SESAME dans le cadre des parcours individualisés pour favoriser l'accès des jeunes de 16 à 25 ans rencontrant des difficultés d'insertion sociale et/ou professionnelle à un emploi dans le sport ou dans l'animation (par l'obtention d'une qualification professionnelle) |

**DIRECTION RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION,
DE L'AGRICULTURE, DE LA FORêt (DRAAF Hauts-de-France)**

***Agriculture, alimentation
Éducation et politiques éducatives***

| | |
|--|---|
| Principaux éléments de contexte | <p><u>Environnement territorial :</u> Un territoire à dominante rurale, à l'occupation des sols largement agricole. L'orientation agricole se caractérise par une majorité de grandes cultures. La place de l'agriculture biologique reste modérée.</p> <p><u>Dynamique territoriale :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Un PAT porté par la CCPS - Des établissements d'enseignement agricole (MFR Haussy et Le Cateau-Cambrésis, LEAP Sainte Croix Cambrai) - Deux GIEE en cours de développement - Des collectifs locaux d'agriculteurs engagés dans des démarches de structuration |
| Priorités d'engagement | <ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir et soutenir les projets d'alimentation durable, de qualité, et pour tous, à dimension locale ou territoriale (Projets Alimentaires Territoriaux) - Accompagner le développement et les initiatives des établissements d'enseignement agricole sous tutelle du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et favoriser les synergies avec les acteurs locaux - Soutenir la transition agro-écologique en favorisant l'émergence et le développement des collectifs locaux d'agriculteurs (GIEE, Groupe 30 000, etc.) - Accompagner les acteurs des filières agricoles vers l'Agriculture Biologique |
| Moyens – offre de services | <ul style="list-style-type: none"> - France Relance : plans et programmes nationaux, AAP, primes, aides aux investissements - Enveloppes de la Politique Agricole Commune (PAC) européenne |
| Objectifs territoriaux | <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner l'émergence et la mise en œuvre du Projet Alimentaire Territoire du Solesmois - Soutenir les projets portés par les établissements d'enseignement agricole, comme la mise en place d'expérimentations au sein de la Maison Familiale Rurale de Haussy ou les partenariats initiés par le LEAP Sainte-Croix de Cambrai dans le cadre de la politique de la ville - Poursuivre l'accompagnement des collectifs locaux d'agriculteurs dans leurs projets communs et de structuration : CUMA des 4 Chemins, CUMA Bio-Territoires, GIEE. |
| Autres perspectives de travail | <p>La haie et plus largement le bocage sont peu présents. Pourtant, ils constituent à la fois un marqueur paysager (patrimoine historique), un outil pour l'agriculteur (infrastructure agroécologique), et une composante de l'environnement (services écosystémiques).</p> <p>La mise en œuvre du programme « Plantons des haies ! » du plan de</p> |

| | |
|--|---|
| | Relance gouvernemental viendra comme un levier d'appui pour faire émerger et soutenir de nouveaux projets de haies et d'agroforesterie au sein de l'arrondissement, en particulier sur le foncier agricole, et complémentairement aux cadres stratégiques à l'œuvre, notamment le plus agro-écologie des Hauts-de-France. |
|--|---|

**DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES
(DRAC Hauts-de-France)**

| <i>Culture, tourisme, patrimoine</i> | |
|---|--|
| Principaux éléments de contexte | <ul style="list-style-type: none"> - Des points d'ancrage culturels remarquables : découvertes archéologiques (Canal Seine Nord Europe, ancienne BA 103, Château de Selles), Musées de France et musées protégés par l'État (Musée de la Dentelle de Caudry, Musée Matisse, Musée des Beaux-Arts, Musée diocésain d'Art sacré), 53 monuments historiques, églises protégées, Cathédrale de Cambrai - Richesse de l'architecture et du patrimoine - Des métiers d'art, notamment autour de la dentelle de Caudry, et une École Supérieure d'Art sur Cambrai |
| Priorités d'engagement | <p>→ Axe 1 : Accès de tous à la culture :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mener une véritable stratégie culturelle transversale orientée vers la valorisation et la coordination des structures existantes et sur l'articulation des différents projets - Développer les contrats territoriaux d'éducation artistique, à l'instar du CLEA porté par la CAC, à l'échelle des EPCI ou de l'arrondissement - Développer des programmes de soutien visant à favoriser l'accès à la culture pour les jeunes qui en sont le plus éloignés - Déployer le Plan Bibliothèques, dans ses volets « Ouvrir plus » et « Offrir plus » <p>→ Axe 2 : Valoriser le patrimoine culturel du Cambrésis :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suivre et développer les actions et partenariats menés dans le cadre du Label Ville d'art et d'histoire de la Ville de Cambrai et réfléchir à la perspective d'une possible redéfinition du projet à l'échelle de la CAC voire d'une candidature au label étendu à la communauté d'agglomération - Poursuivre et accompagner les chantiers de restauration sur les Monuments Historiques - Appui affirmé à la restauration de l'Abbaye de Vaucelles, notamment par l'accompagnement du projet du centre culturel de rencontre de l'Abbaye de Vaucelles (Les Rues-des-Vignes) porté par le Conseil Départemental en vue de la restauration et de la valorisation du site - Valoriser les Musées et le patrimoine culturel du Cambrésis : valorisation du mobilier archéologique issu des fouilles de l'ancienne BA103, prévoir de nouvelles réserves... |
| Moyens – offre de services | <ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation des outils, financements et reconnaissances de droit commun portés par la DRAC (CLEA, Contrat Territoire Lecture...) |

| | |
|---------------------------------------|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> - Déploiement du programme ACP (Art, Culture, Prévention) 2020-2022 en lien avec l'ensemble des partenaires : acteurs de la prévention, Conseil Départemental (Aide Sociale à l'Enfance), Protection Judiciaire de la Jeunesse, Labo de Cambrai - Mobilisation du dispositif « Micro-folies » - Crédits de financement des actions Ville d'art et d'histoire : entre 10 000 et 15 000 €/an - Subventions et accompagnement de droit commun au titre de la restauration des monuments historiques - France Relance : Plan Cathédrale au bénéfice de la Cathédrale de Cambrai - Dispositif « Un chantier, une école » : profiter des opérations d'envergure menées sur le territoire (restauration de la Cathédrale de Cambrai, du Château d'Esnes, de l'Église Saint-Martin...) pour monter en partenariat avec les écoles et les structures culturelles des opérations d'accès à la culture, aux chantiers de restauration et aux savoirs-faire mobilisés |
| Autres perspectives de travail | <p><u><i>En interministérialité :</i></u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Lier développement du Musée de la Dentelle de Caudry et entreprises dentellières du territoire, afin de faire du musée un véritable espace de visibilité pour les entreprises de la filière et contribuer ainsi à leur rayonnement économique. |

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT, DU LOGEMENT (DREAL Hauts-de-France)

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER (DDTM Nord)

*Environnement et cadre de vie, aménagement et renouvellement urbains,
tourisme, habitat, mobilités*

| | |
|--|--|
| Principaux éléments de contexte | <p>Le Cambrésis est un territoire de plateaux agricoles et de paysages ouverts possédant une réelle richesse environnementale et patrimoniale.</p> <p>La préservation de son avenir passe par une gestion des ressources naturelles plus efficiente, tant en ce qui concerne l'eau, les espaces agricoles et naturels, le développement d'une agriculture durable et de nouvelles sources d'énergies vertes, ou de nouvelles façons de construire (notamment concernant l'habitat privé) et de se déplacer.</p> <p>Par ailleurs, le territoire est engagé en faveur d'un développement des énergies renouvelables, afin d'être respectueux de l'environnement et d'améliorer le cadre de vie de ses habitants. Le territoire a ainsi été labellisé Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) dans le cadre d'une démarche participative exemplaire au service du nouveau modèle énergétique et écologique français (réduction de 50 % de la consommation d'énergie à l'horizon 2050). De nombreux parcs éoliens et une grande ferme photovoltaïque sont déjà présents, et en exploitation, et les projets d'unité de méthanisation agricole se multiplient.</p> <p>Enfin, les pratiques de déplacements pendulaires en voiture individuelle, ajoutées au vieillissement de la population et à l'augmentation des dépenses liées au coût de l'énergie qui tend à croître la vulnérabilité des ménages, font de la mobilité un réel sujet de questionnements.</p> |
| Priorités d'engagement | <p>→ Axe 1 : Préserver la ressource en eau : Depuis 2017, les épisodes de sécheresse se multiplient et s'accentuent. Si ces épisodes n'ont pas à ce jour de répercussions, la recharge des nappes souterraines n'est toujours pas amorcée.</p> <p>Le Cambrésis est marqué par une forte présence de cultures très consommatrices d'eau et par des forages agricoles nombreux. Une baisse, même faible, du niveau des nappes a pour effet d'augmenter la concentration des polluants présents dans la nappe. Au vu des problèmes de qualité déjà présents, dus à la faible profondeur des nappes, il est nécessaire d'être attentif à la bonne infiltration et recharge des nappes.</p> <p>→ Axe 2 : Favoriser une agriculture durable : Le paysage est marqué par la prépondérance des grandes cultures qui approvisionnent de nombreuses industries de transformation. Les surfaces agricoles du territoire sont exposées aux pressions liées à la péri-urbanisation et aux activités économiques tertiaires et</p> |

| | |
|--|--|
| | <p>industrielles : la limitation de l'artificialisation des sols est donc un enjeu fort.</p> <p>Par ailleurs, encourager le développement d'une agriculture durable et de qualité est un atout. Il s'agit donc ici d'offrir de nouvelles perspectives à l'agriculture locale, en travaillant de manière simultanée et coordonnée.</p> <p>Enfin, les habitants sont des acteurs incontournables de la transition agro-environnementale : en modifiant leurs habitudes alimentaires et de consommation, ils peuvent impacter durablement le Cambrésis. Parallèlement, comme pour le monde agricole, les bénéfices d'une alimentation plus saine et raisonnée sont d'ordres multiples (amélioration de la qualité de vie, de la santé...). L'accès de tous à une alimentation durable de qualité est donc un enjeu majeur à poursuivre.</p> |
| | <p>→ Axe 3 : Valoriser les atouts environnementaux et culturels du territoire pour développer le tourisme :</p> <p>La qualité paysagère du Cambrésis (plateaux ponctués de vallées) est renforcée par des vues sur des patrimoines bâtis identitaires : cet ensemble constitue un atout. Les collectivités peuvent voir dans la préservation de ces richesses naturelles, paysagères et architecturales un potentiel économique à développer.</p> |
| | <p>En parallèle du travail de protection et de valorisation du patrimoine, une stratégie doit être mise en œuvre afin de reconquérir et valoriser les friches industrielles et urbaines, notamment issues du passé industriel du territoire.</p> |
| | <p>→ Axe 4 : Œuvrer pour la sobriété énergétique des bâtiments en rénovant le parc privé :</p> <p>Le Cambrésis se caractérise par un parc privé ancien, énergivore et potentiellement indigne. Il est donc primordial d'amplifier la rénovation thermique de ce parc afin d'en réduire la consommation d'énergie et, parallèlement, de sensibiliser et d'accompagner aux écogestes.</p> |
| | <p>→ Axe 5 : Planifier le développement des filières des énergies renouvelables :</p> <p>Les installations déjà présentes sur le territoire ou en projet (parcs éoliens, ferme photovoltaïque, unités de méthanisation) permettent de produire une énergie décarbonée, de créer de l'emploi, et de redistribuer les gains aux habitants tout en sensibilisant autour d'une cause commune et de projets d'intérêt général.</p> |
| | <p>→ Axe 6 : Résorber les fractures territoriales en repensant les mobilités :</p> <p>Dans un contexte de transition écologique et de vulnérabilité des ménages, s'emparer du sujet de la mobilité semble pertinent, que cela soit pour mieux mailler le territoire et y équilibrer les solutions de mobilité offertes que pour anticiper et accompagner l'arrivée des grands projets territoriaux (Canal Seine Nord Europe...).</p> <p>Élaborer, partager et mettre en œuvre à l'échelle de l'arrondissement</p> |

| | |
|-----------------------------------|---|
| | <p>une politique territoriale de mobilités vertueuses permettrait d'ouvrir des services de déplacement et de transports adaptés aux besoins de la population à faibles impacts sur l'environnement (moins de consommation d'énergies, moins de pollution, moins de nuisances), tout en garantissant la cohésion du territoire, le lien social, et la performance. Il s'agirait ici de privilégier les modes en commun tout en complétant et augmentant l'offre de déplacement à vélos en aménageant des axes nouveaux, en favorisant l'interconnexion avec les axes européens, et le cas échéant, en transformant des tronçons de liaisons ferroviaires désaffectées en voies vertes.</p> |
| Moyens – offre de services | <p>La DDTM accompagnera le territoire à la fois dans les procédures mais aussi dans la mobilisation d'outils et de financements.</p> <p>→ Axe 1 : Préserver la ressource en eau :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner les collectivités à l'intégration de la protection de la ressource en eau dans les différents documents de planification du territoire - Appui et expertise sur les plans d'actions et mesures visant à protéger la ressource en eau, que l'Agence de l'Eau peut financer (étude multipressions sur les aires d'alimentations des captages par exemple) <p>→ Axe 2 : Favoriser une agriculture durable :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la mise en œuvre de pratiques agro-environnementales (préservation des zones humides, des prairies, reconstitution de bocage, création de bandes enherbées...) pour amplifier la lutte contre la pollution de l'eau, l'érosion des sols, les inondations et l'appauvrissement de la biodiversité. - Renforcer la collaboration avec le monde agricole pour concilier les multiples enjeux. - Accompagner les projets de développement de l'agriculture locale (développement de l'agriculture biologique, recours à des conditions d'exploitation visant à protéger l'environnement et les ressources naturelles, diffusion de nouvelles pratiques d'alimentation auprès de l'ensemble de la population et notamment auprès des plus démunis...). <p>→ Axe 3 : Valoriser les atouts environnementaux et culturels du territoire pour développer le tourisme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conforter et renforcer la TVB en accompagnement des projets territoriaux pilotes en termes de restauration et de valorisation écologique et des projets de protection du petit patrimoine rural bâti qualifié d'ordinaire mais identitaire (alignement de longères, chapelles, pigeonniers, moulins...). - Reconquérir et valoriser les friches industrielles et urbaines, en accompagnant (ingénierie) les communes concernées par les programmes Action Cœur de Ville et Petites Villes de Demain, et en appuyant techniquement la réalisation d'opérations exemplaires et reproductibles de reconversion des friches, notamment par la mobilisation des fonds du Plan de Relance. <p>→ Axe 4 : Œuvrer pour la sobriété énergétique des bâtiments en rénovant le parc privé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Activer les possibilités offertes dans le cadre du Plan de Relance |

| | |
|-------------------------------|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> - Encourager et poursuivre le développement des outils sectoriels répondant aux difficultés liées à l'ancienneté du parc privé sur le territoire : PIG Insalubrité, LEADER, Plan Local de Santé... - Initier des actions avec les différents acteurs et partenaires (particuliers, professionnels du bâtiment, de l'immobilier, secteur bancaire...) pour favoriser l'information et l'acculturation autour de la sobriété énergétique des bâtiments, et faciliter ainsi la réussite des programmes d'efficacité énergétique. - Mobiliser le PIG et les financements de l'ANAH afférents. - Lancer le projet d'étude pré-opérationnelle OPAH-RU en lien avec la CAC et la Ville de Cambrai dans le cadre du programme Action Cœur de Ville - Mobiliser les financements de droit commun proposés par l'ANAH <p>→ Axe 5 : Planifier le développement des filières des énergies renouvelables :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner les collectivités dans la structuration et la planification de filières relatives aux énergies vertes. <p>→ Axe 6 : Résorber les fractures territoriales en repensant les mobilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner la mise en place d'un plan mobilité rural pour permettre la mise en œuvre sur le territoire d'une approche globale de la mobilité. |
| Objectifs territoriaux | <ul style="list-style-type: none"> - Disposer d'une ressource en eau quantitativement et qualitativement satisfaisante - Développer le travail de concertation avec la Chambre d'Agriculture - Permettre à l'ensemble de la population d'accéder à une alimentation durable et de qualité - Faire des richesses naturelles, paysagères et patrimoniales un levier du projet de territoire tant sur les volets environnementaux que touristique. - Optimiser l'usage du foncier par la reconquête et la valorisation des friches - En matière d'habitat et jusqu'en 2023, accompagner 120 ménages/an, soit un total de 600 logements à réhabiliter dans le cadre du PIG Habiter Mieux - Assurer l'acceptabilité du développement des énergies vertes (toutes énergies confondues) et faire de cette filière d'avenir un levier pour la création d'emploi non délocalisable - Parvenir à un équilibre et à une conciliation des différents modes de transports tout en proposant des solutions de mobilités adaptées au territoire (autopartage, taxi social, transports à la demande, amélioration des circulations pédestres et cyclables...) |

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

BANQUE DES TERRITOIRES

Développement des territoires

| | |
|--|---|
| Principaux éléments de contexte | <u>Environnement territorial :</u> - Cambrai, retenue au titre du dispositif Action Cœur de Ville - Avesnes-les-Aubert, Caudry, Le Cateau-Cambrésis et Solesmes, lauréates du dispositif Petites Villes de Demain - Territoire d'Industrie Hainaut-Douaisis-Cambrésis |
| Priorités d'engagement | <ul style="list-style-type: none"> - Soutenir la filière dentelle-broderie - Déployer de l'accompagnement (ingénierie, prêts, investissement) auprès de l'ensemble des collectivités locales avec des modalités d'interventions spécifiques pour les territoires bénéficiant de dispositifs nationaux |
| Moyens – offre de services | <p>→ Axe 1 – Mobilisation de crédits d'ingénierie dans le cadre des dispositifs d'appui nationaux en place sur le territoire :</p> <p><u>- Action Cœur de Ville :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Un taux de cofinancement des projets dans la limite de 50 % • Ingénierie territoriale : accompagnement méthodologique et appui au pilotage de projet, établissement des éléments de diagnostic (foncier, commercial, immobilier), élaboration de stratégies et plans d'actions, ingénierie opérationnelle (études pré-opérationnelles, opérationnelles et de montage) <p>Ces registres d'ingénierie portent sur un ou plusieurs des cinq axes thématique obligatoire du contrat Cœur de Ville : réhabilitation et restructuration, développement économique et commercial équilibré, accessibilité, mobilité et connexions, mise en valeur des formes urbaines, de l'espace public et du patrimoine, accès aux équipements, aux services publics ainsi qu'à l'offre culturelle et de loisirs.</p> <p>Ils permettront également d'intégrer dans les actions Cœur de Ville une dimension transversale en matière de transition énergétique et environnementale.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Smart-city et innovation : accompagnement des infrastructures numériques et servicielles autour de la donnée, valorisation du patrimoine via des supports numériques • Moyens du Plan de Relance (instruction jusqu'au 30 juin 2020 pour les villes ACV) • Cofinancement d'un poste de manager de centre-ville (20 000 €/an pendant 2 ans dans la limite de 80 % du coût du poste) • Solutions numériques : mobilisation de l'enveloppe dédiée au commerce et à l'attractivité du cœur de ville (20 000 € dans la limite de 80 % |

| | |
|--|---|
| | <p>de la dépense TTC)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Plan « 1000 écoles » : accompagner la rénovation d'écoles en cœur de ville (priorité : écoles maternelles et primaires auxquelles peuvent s'ajouter des bâtiments à usage scolaire). <p>Cela prend la forme d'un apport en ingénierie pour évaluer la consommation des bâtiments, de la réalisation d'un schéma directeur immobilier, de l'aide à l'élaboration du programme pluriannuel d'investissement et de la mobilisation de prêts pour financer les réhabilitations.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Offres diverses : offres Boost (AMO commande publique complexe ou services surchargés), Shop'In (cartographie du contexte commercial), Speed (AMO pour la mise en adéquation du plan d'actions ACV et de la situation financière de la commune suite à la COVID) <p>- Petites Villes de Demain :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cofinancement de postes de chefs de projet (25 %) • Cofinancement d'études (maximum de 50 %) • Prise en charge de l'assistance TK à 100 % pour les territoires les plus en difficulté • Offres du Plan de Relance (expiration au 30 juin 2021) : <ul style="list-style-type: none"> . Subvention forfaitaire de 20 000 €/an pendant 2 ans pour le cofinancement d'un poste de manager de commerce de centre-ville (dans la limite de 80 % du coût du poste), . Solution numérique dédiée au commerce et à l'attractivité du cœur de ville (20 000 € dans la limite de 80 % de la dépense TTC); . AMO destinée à l'appréciation objective des impacts de la crise sur l'appareil commercial des territoires, et aide à la définition de plans d'actions rapides (offre « SHOP'IN – cartographie du contexte commercial), . AMO destinée à accompagner les collectivités dans la définition de leur besoin, le choix, et la mise en œuvre d'une solution numérique collective, . Offre Speed <p>- Territoire d'Industrie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutien méthodologique et d'ingénierie de projet adaptés aux enjeux de redéploiement de l'activité industrielle sur le territoire Hainaut-Douaisis-Cambrésis. <p>Le périmètre d'intervention recouvre trois niveaux de maturité d'ingénierie territoriale qui s'appliquent aux cinq axes thématiques du programme Territoires d'industrie (Attirer ; Recruter ; Simplifier ; Innover ; Installer) :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Les études à caractère général, stratégique et/ou thématique : crédits utilisés en amont de l'opération d'investissement pour aider à formaliser une approche prospective et stratégique sur un secteur d'activité et en particulier pour la mise en place de stratégies |
|--|---|

| | |
|--|--|
| | <p>territoriales industrielles ;</p> <ul style="list-style-type: none"> . Les études de planification et de préfiguration : pour aider à la maturation de projets et l'assistance à maîtrise d'ouvrage, crédits utilisés pour préfigurer les opérations d'investissement sur des projets favorisant les développements industriels en accompagnement des acteurs locaux et/ou des partenaires industriels ; . Les études dans le cadre d'un projet d'investissement identifié : ingénierie pré-opérationnelle pour le montage juridique et financier avec des crédits associés à un projet d'investissement et conduisant à le sécuriser dans son instruction dans le cadre d'un passage en décision d'investissement. <p style="text-align: center;">• Moyens du plan de Relance :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Subvention d'amorçage des sites qui seront retenus dans le cadre de l'AMI du CNAM ; . Volontariat en entreprises de jeunes diplômés : une subvention de l'État et de la Banque des Territoires de 4 000 € maximum par entreprise dans la limite de l'enveloppe nationale de 4 millions d'€ (opérateur : BPI France) ; . Opération nationale « 100 projets matures » : cofinancement de projets matures à hauteur de 50 % pour les aider à devenir matures. <p>- Politique de la Ville :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ingénierie de développement économique • Ingénierie sur l'habitat privé : étude pré-opérationnelle ou ingénierie de suivi-animation de dispositifs cofinancés par l'ANAH (OPAH, PDS, POPAC) • AMO spécifiques (ex. AMO développement durable) • Agriculture urbaine : aide aux projets s'insérant dans le projet de territoire, proposant des activités à fort impacts social et environnemental ; avec une priorité accordée aux projets ayant un modèle économique démontré et un impact social/sociétal/environnemental avéré, ou rejoignant la culture du « low tech », ou proposant des modèles innovants. <p>Cette aide peut passer par de la concertation, de la communication, des études de faisabilité ou de marché, de la formation, du financement de postes (responsable d'exploitation, encadrant, coordinateur...).</p> <p style="color: #008080;">→ Axe 2 – Accompagnement en ingénierie des collectivités locales hors périmètres d'intervention précédemment cités :</p> <p>Sur des axes variés (finances locales, développement économique rural, méthodologie de projets, conseil en gestion et en financement de projets, transition énergétique et écologique, commerces, mobilité, santé...), du cofinancement en ingénierie ou de la prestation</p> |
|--|--|

| | |
|--|--|
| | <p>intégralement prise en charge.</p> <p>Nouveauté : Pour toutes les communes de moins de 3500 habitants, instruction jusqu'au 31 octobre 2021 des aides suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Poste de manager de centre-ville (20 000 €/an pendant 2 ans dans la limite de 80 % du coût du poste) • Solution numérique dédiée au commerce et à l'attractivité du cœur de ville (20 000 € dans la limite de 80 % de la dépense TTC) • Offre Speed : AMO pour la mise en adéquation d'actions ACV et la situation financière des communes à la suite de la crise sanitaire. |
|--|--|

POLE EMPLOI

| <i>Emploi, insertion professionnelle, développement économique</i> | |
|---|---|
| Principaux éléments de contexte | <p><u>Environnement territorial :</u> Taux de chômage T4 2020 : 10,3 %.</p> <p>17 783 demandeurs d'emploi en catégorie A, B, C au 31 décembre 2020, dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2728 jeunes en catégorie A,B, C : parmi ces derniers, 420 jeunes sont en accompagnement intensif avec les 6 conseillers Pôle Emploi du Cambrésis. - 280 demandeurs d'emploi en accompagnement global avec 4 conseillers Pôle Emploi du Cambrésis. <p>Une fracture numérique réelle avec un taux d'illectronisme s'élevant dans l'arrondissement à 17,4 % (contre 17,35 % en région Hauts-de-France), notamment en QPV.</p> <p><u>Dynamique territoriale :</u></p> <p>Trois agences territoriales Pôle Emploi sur le Cambrésis.</p> <p>Une approche partenariale avec l'État et les collectivités territoriales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Avec la Région : mise en œuvre des pactes régionaux d'investissement dans les compétences 2019-2022 au bénéfice des demandeurs d'emploi, organisation des ateliers territoriaux des compétences ; - Avec le Département : dans le cadre de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté coportée par l'État, particulièrement pour mettre en œuvre l'accompagnement global au bénéfice de la réinsertion professionnelle des personnes les plus vulnérables ; - Avec les EPCI et les communes : actions menées en coopération autour de la thématique du développement économique. |
| Priorités d'engagement | <ul style="list-style-type: none"> - Donner aux demandeurs d'emploi les clés de la réussite de leur parcours vers l'emploi durable - Accélérer les parcours et contribuer à la transformation des compétences, notamment liées à la transition écologique et à la transition numérique - Former les demandeurs d'emploi peu ou pas qualifiés, ainsi que les jeunes éloignés du marché du travail - Répondre aux besoins des employeurs et des métiers en tension |
| Moyens – offre de services | <p>→ Axe 1 – Au service des demandeurs d'emploi :</p> <p><u>- Le conseil en évolution professionnelle (CEP) :</u></p> <p>Pour accompagner les demandeurs d'emploi dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur projet d'évolution professionnelle, les conseillers de Pôle Emploi assurent le CEP suite à un diagnostic personnalisé et approfondi de chaque individu.</p> |

| | |
|--|---|
| | <p>Un accent particulier sera mis sur les filières et métiers en lien avec la transition écologique, soit les métiers verts ou métiers verdissants. Les conseillers pourront augmenter le nombre d'actions individuelles ou collectives (#Tousmobilisés, ateliers d'informations...) à destination des demandeurs d'emploi, notamment les plus vulnérables et éloignés de l'emploi.</p> <p>- L'accès à la formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour développer les compétences des demandeurs d'emploi, et notamment de ceux les plus éloignés de l'emploi, Pôle Emploi les accompagne dans leur projet de formation. Des dispositifs tels que le compte personnel de formation (CPF), le plan d'investissement dans les compétences (PIC), ou des aides financières régionales permettent et permettront de mobiliser un panel plus conséquent de formations orientées vers les métiers de la transition écologique. • Pôle Emploi contribue par ailleurs activement à la construction du Programme Régional de Formation (PRF) du Conseil Régional, par un partage des besoins en compétences identifiés sur le territoire et par des achats de formation en complémentarité du PRF. • Pôle Emploi mobilise également des actions d'adaptation pour répondre aux besoins en compétences des entreprises. • Enfin, la formation dite « tout au long de la vie » est une réelle opportunité pour permettre aux demandeurs d'emploi de se réorienter ou de monter en compétences à tout moment de leur vie professionnelle. Cette formation peut faire l'objet d'une alternance en alliant périodes de travail et de formation. L'employeur a ainsi la possibilité de former l'apprenant au métier identifié, mais aussi à la culture de son entreprise ; et l'apprenant bénéficie d'une formation théorique, d'une mise en pratique et d'une intégration dans une entreprise, qu'il pourra valoriser dans sa recherche d'emploi. <p>→ Axe 2 – Au service des publics spécifiques :</p> <p>- Les jeunes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les jeunes demandeurs d'emploi dans le cadre de l'ambition portée par le plan #1jeune1solution • Renforcement des actions de Pôle Emploi envers les jeunes à travers la formation, l'accompagnement intensif jeune, la collaboration avec les partenaires et les entreprises, pour que |
|--|---|

| | |
|--|--|
| | <p>chaque jeune trouve une solution adaptée à son besoin</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intensification des actions d'information, de sensibilisation, de découverte des métiers de la transition écologique, afin d'amener les jeunes à s'orienter vers des métiers verts et verdissants, et en les accompagnant via les dispositifs de formation, de recherche d'emploi, de parrainage... • Mobilisation des aides à l'embauche, notamment mises en place dans le cadre de #1jeune1solution pour faire levier afin d'accélérer l'accès ou le retour à l'emploi des jeunes. <p><u>- Les demandeurs d'emploi présentant un cumul de freins sociaux et professionnelles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre l'engagement dans la lutte contre la pauvreté : <p>- Accompagnement global (enjeu prioritaire, en collaboration avec le Conseil Départemental) : un travailleur social missionné par le Conseil Départemental et un conseiller Pôle Emploi apportent ensemble une réponse globale aux problématiques rencontrées par le demandeur d'emploi, notamment en ce qui concerne les freins périphériques à l'emploi (logement, santé...).</p> <p>- Insertion par l'Activité Économique : pour permettre aux demandeurs d'emploi de reprendre une activité tout en travaillant à la résolution des freins périphériques par un accompagnement renforcé des conseillers en insertion professionnelle dans les SIAE.</p> <p>- Aides à l'embauche.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lever les freins périphériques : c'est l' étape prioritaire et indispensable pour permettre aux demandeurs d'emploi de se concentrer sur leurs démarches de recherche d'emploi : <p>- La mobilité pourrait être revue et solutionnée, en apportant aux demandeurs d'emploi des perspectives d'emploi sur leurs territoires de recherche.</p> <p>- L'inclusion numérique est aussi un enjeu important.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les conseillers de Pôle Emploi renforcent leurs capacités d'accompagnement des publics qui en ont le plus besoin. Les actions engagées se poursuivront pour réduire la fracture numérique et permettre aux demandeurs d'emploi de s'enrichir des techniques de recherche d'emploi et de formation, d'accéder aux sites des partenaires... dans un but d'autonomie. Pôle Emploi assure ainsi un accompagnement à l'acculturation de son site internet et de l'emploi store aux professionnels, partenaires, associations... - Pour développer l'autonomie des demandeurs d'emploi sur le numérique, les conseillers s'appuient sur PIX EMPLOI, outil permettant d'établir un premier diagnostic des compétences numériques, et d'orienter le demandeur d'emploi vers un |
|--|--|

| | |
|-------------------------------|--|
| | <p>accompagnement et des services adaptés.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pôle Emploi propose un parcours de développement des compétences numériques, répondant aux besoins et usages de chaque demandeur d'emploi. <p>→ Axe 3 – Au service des entreprises :</p> <p>Pour faciliter le recrutement des entreprises, Pôle Emploi agit en proximité et sur différents axes, auprès des employeurs :</p> <p><u>- Un espace en ligne :</u></p> <p>Pour publier les offres d'emploi en autonomie, être guidés dans la rédaction des offres, accéder à la première banque de profils de France → site Pôle Emploi + application « je recrute ».</p> <p><u>- Un accompagnement adapté aux besoins du recruteur et des spécificités du poste à pouvoir :</u></p> <p>Pour aider les employeurs à définir le profil de poste ou à sélectionner les candidats, 15 conseillers entreprises de Pôle Emploi sont présents au sein des 3 agences du Cambrésis. Ils sont sensibilisés aux métiers de la transition écologique pour apporter un regard et des conseils adaptés aux employeurs de ces filières (notamment le bâtiment, l'automobile, les énergies renouvelables, la valorisation des déchets, l'agriculture, l'agroalimentaire).</p> <p><u>- Des solutions de recrutement :</u></p> <p>Immersion professionnelle, méthode de recrutement par simulation, dispositifs d'aide à l'embauche, actions d'adaptation au poste de travail... sont autant de dispositifs que les conseillers Pôle Emploi mobilisent afin de répondre aux besoins en compétence des entreprises tout en favorisant l'insertion professionnelle des publics les plus vulnérables.</p> <p><u>- Des évènements :</u></p> <p>Pour faciliter les rencontres entre les employeurs et les demandeurs d'emploi, Pôle Emploi organise des évènements et salons via le site de salons en ligne ou les opérations #Tousmobilisés. Les nouvelles filières dont intégralement partie des évènements organisées ou à organiser sur pour le territoire.</p> |
| Objectifs territoriaux | <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner la relance dans les territoires en faveur de la transition écologique et de la cohésion territoriale - Agir au cœur du territoire en coopération avec les collectivités territoriales - Contribuer à la réussite du Plan de Relance dans les territoires en impliquant toutes les collectivités |

VI - MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE



1. Modalités de gouvernance et de pilotage

L'État et les EPCI mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du présent contrat.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice du CRTE, a vocation à s'articuler avec les comitologies existantes dans un souci d'efficacité et de cohérence. Il s'agit en l'espèce des comitologies associées aux différents contrats portés par les communes et intercommunalités (contrats de ville...), aux dispositifs dont sont bénéficiaires certaines communes de l'arrondissement (ACV, PVD...), ou aux comités mis en place dans le cadre de la stratégie pour l'avenir du cambrésis ou du plan de relance. À cet effet, des remontées d'informations au sujet des actions financées pourront être organisées.

1.a. Comité de pilotage

Le comité de pilotage est co-présidé par le préfet du département et les présidents des trois EPCI signataires.

- **COMPOSITION**

Il est composé des présidents des EPCI, des services de l'État, des services de la Caisse des Dépôts – Banque des Territoires, ainsi que de tout autres structures, établissements publics ou opérateurs mobilisés en appui du présent contrat.

- **RÔLE**

Le comité de pilotage a pour objectif de dresser le bilan des actions menées et de mettre en perspective les actions à venir. Il est ainsi amené à :

- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations, de partenariats, et d'actions (inclusion, adaptation, abandon) proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

- **RÉUNION**

Le comité de pilotage siégera au moins une fois par an.

1.b. Comité technique d'arrondissement : l'équipe projet locale

Un comité technique d'arrondissement est mis en place sous la coprésidence du sous-préfet de Cambrai et des trois présidents des intercommunalités signataires, ou leurs représentants.

• COMPOSITION

Il est composé des services de l'État sur le territoire et des directeurs généraux des services des intercommunalités signataires.

• RÔLE

Ce comité est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du présent contrat. À ce titre, il doit rendre compte au comité de pilotage, dont il prépare les décisions. Ainsi, le comité technique sera amené à :

- Veiller au bon déroulement des actions prévues au contrat, en vérifiant l'avancement des dossiers et en analysant les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et en analyser les résultats ;
- Étudier et soumettre à la décision du comité de pilotage les demandes d'adhésion de nouveaux partenaires ;
- Étudier et soumettre à la décision du comité de pilotage les évolutions des fiches présentées dans le présent contrat, les propositions d'ajouts de fiches au sein du projet territorial, ou toutes autres modifications portant sur les orientations ou le périmètre du contrat.

• RÉUNION

Le comité technique se réunira à minima deux fois par an pour formaliser les échanges, qui se tiendront au fil de l'eau, et des projets entre les services de l'État et des collectivités.

2. Partenariats et mobilisation des habitants

2.a. Partenariats

De nouveaux partenaires pourront s'engager auprès des signataires du contrat afin de leur apporter un appui renforcé au regard de fiches-actions et projets nouvellement présentés.

2.b. Mobilisation de la société civile

Il s'agit dans le cadre de ce contrat de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, et faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques.

Une communication adaptée sera ainsi mise en place, au travers de différents outils, afin d'associer la société civile à la démarche et de permettre aux citoyens et acteurs locaux de mesurer l'avancée concrète de cette ambition collective.

Des groupes de travail thématiques, regroupant les parties signataires et les principaux acteurs socio-économiques du territoire, pourront alimenter les réflexions et orientations du présent contrat.

3. Engagements des signataires

Les partenaires s'engagent à accompagner la réalisation des actions inscrites et celles qui y seront ajoutées, dans la limite de leurs compétences et des moyens budgétaires alloués et disponibles. Le schéma de cohérence territoriale, en cours de révision, déterminera les possibilités offertes en matière d'aménagement du territoire, et conditionnera notamment l'ouverture à l'urbanisation de zones d'activités.

3.a. État

L'État s'engage à travers ses services et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre de ce contrat, dans une posture de facilitation des projets et dans la limite de ses compétences et moyens dédiés.

La transition écologique étant l'axe transversal de l'opérationnalité de ce contrat, l'État veillera à ce que l'ensemble des projets et actions inscrits dans le présent contrat ne fassent pas l'objet de financement s'ils sont fortement émetteurs de gaz à effet de serre (projets d'infrastructures ou industriels fortement émetteurs ou polluants, développement de transports polluants, construction de logements ne respectant pas les plus hautes normes énergétiques...), s'ils sont fortement consommateurs en matière de foncier, ou s'ils portent atteinte aux milieux naturels. Les projets accompagnés pourront être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle mais ici toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et autres forces vives du territoire. Les projets peuvent également poursuivre des objectifs de coopération entre territoires et être communs à plusieurs CRTE.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques, et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets. Il mobilisera également les établissements publics et opérateurs proposant un appui spécifique.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative, et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles et dans la limite des enveloppes concernées (enveloppes du plan de relance, enveloppes de droit commun, fonds spécifiques). Son intervention sera articulée avec celles d'autres financeurs, dans le respect des règles de répartition des compétences et de participation minimale des maîtres d'ouvrage.

Il sera demandé aux financeurs d'instruire dans les meilleurs délais les demandes qui leur seront soumises, dans le respect de leurs modalités internes de validation, et d'apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches seront à mobiliser suivant les dispositifs, dispositions et attentes propres aux différents partenaires et services engagés au sein de ce contrat. Il s'agira de financement prévisionnel et maximal, pouvant trouver cadre dans des enveloppes limitatives et s'inscrivant dans les règles d'utilisation en vigueur. Les éléments financiers inscrits par les services de l'État financeurs seront ainsi fondés sur

une première analyse de l'éligibilité des actions proposées et les modalités décrites dans les fiches opérations, mais ne vaudront pas accord final. Les montants de prêt, d'avance, ou de subvention, seront indicatifs, sous réserve de la disponibilité des crédits, du déroulement des procédures internes, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, et de la validation par les instances décisionnaires.

3.b. Collectivités territoriales

En signant le présent contrat, la CAC, la CA2C et la CCPS assument le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique sur l'ensemble de l'arrondissement.

Les EPCI signataires s'engagent à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires afin d'initier et de catalyser la dynamique en faveur du projet territorial. Le partage des orientations et des actions qui en découlent est organisé de manière coordonnée ; et une animation du présent contrat à l'échelle de l'arrondissement est mise en place, en accord avec l'État.

Les EPCI s'engagent à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du présent contrat, ainsi qu'à son évaluation.

Ils s'engagent à inscrire des projets et actions en conformité avec les orientations du gouvernement en faveur de la transition écologique, qu'il s'agisse notamment de la lutte contre l'artificialisation des sols, de l'accompagnement des nouvelles pratiques agricoles et des circuits courts, du développement des mobilités douces, de la rénovation énergétique des bâtiments, du développement de l'économie circulaire, de la préservation de la biodiversité et de la ressource en eau, ou encore de la promotion des énergies renouvelables. À ce titre, les projets sollicitant un soutien public feront l'objet d'un examen attentif quant à leur empreinte carbone et à leurs impacts sur la biodiversité conformément aux engagements nationaux.

Ils s'engagent enfin à la mise en œuvre des actions inscrites au titre de ce contrat, dont ils sont maîtres d'ouvrage.

4. Suivi et évaluation

4.a. Outils de suivi

Un suivi collégial et partagé des actions menées au titre du CRTE est mis en place. À cet effet, un tableau de bord de suivi sera établi et régulièrement renseigné. Partagé par l'ensemble des partenaires, cet outil décrira l'avancement des orientations et actions menées. Il sera tenu à jour sous la responsabilité des porteurs du contrat, membres du comité technique d'arrondissement. En fonction des besoins, d'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, pourront être établis.

4.b. Évaluation

• DISPOSITIF D'ÉVALUATION

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du contrat, orientations, actions), qui présente notamment les indicateurs retenus à l'évaluation des

actions menées au titre de ce contrat, fera l'objet de comptes-rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an, devant le comité de pilotage. Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des dits indicateurs, qui seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. Ce dispositif s'intégrera par ailleurs au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

- **RÉSULTATS ATTENDUS**

Les résultats seront suivis et évalués, sur la base des indicateurs quantitatifs et qualitatifs fixés au regard des objectifs poursuivis par chacune des actions. Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature du contrat est complétée au cours de son exécution par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

5. Durée, évolution, et modalités de résiliation du contrat

5.a. Entrée en vigueur et durée du contrat

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature.

La durée de ce contrat est de 6 ans.

À son terme, un bilan d'exécution des actions sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts. Il sera validé par les porteurs et partenaires qui y ont contribué.

5.b. Evolution et mise à jour du contrat

Ce CRTE est évolutif. Ainsi, le corps de ce contrat et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires et après avis du comité de pilotage. Cela permettra notamment de faire évoluer, au besoin, le périmètre, les partenaires, ou le plan d'action en y incluant par exemple de nouveaux projets et actions.

5.c. Résiliation du contrat

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE, et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Fait à Cambrai le

en quatre exemplaires

| | | |
|---|--|---|
| Communauté d'Agglomération de Cambrai représentée par son président, Nicolas SIEGLER | Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis représentée par son président, Serge SIMEON | Communauté de Communes du Pays Solesmois représentée par son président, Paul SAGNIEZ |
| <p>L'État représenté par le préfet de la région Hauts-de-France, préfet du Nord, Georges-François LECLERC</p> | | |



ANNEXES

| | |
|-----------------------|--|
| Annexe n°1 | Diagnostic territorial <ul style="list-style-type: none">• Diagnostic territorial sous forme de tableau de synthèse• Localisation, accessibilité• Aménagement, surfaces• Activité économique, emploi• Société• Culture, patrimoine, tourisme• Environnement : transition écologique et énergétique, biodiversité• Contractualisations, documents de planification, programmes et dispositifs : dispositifs et contractualisations passés, documents et outils de planification portés par les communes et les intercommunalités et par le Pays du Cambrésis, projets territoriaux des EPCI |
| Annexe n°2 | Projet territorial : récapitulatif des axes de travail |
| Annexe n°3 | Pacte de territoire de la Communauté d'Agglomération de Cambrai |

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE DE L'ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI

2021-2026



ANNEXES

| | |
|-------------------|--|
| Annexe n°1 | Diagnostic territorial <ul style="list-style-type: none">• Diagnostic territorial sous forme de tableau de synthèse• Localisation, accessibilité• Aménagement, surfaces• Activité économique, emploi• Société• Culture, patrimoine, tourisme• Environnement : transition écologique et énergétique, biodiversité• Contractualisations, documents de planification, programmes et dispositifs : dispositifs et contractualisations passés, documents et outils de planification portés par les communes et les intercommunalités et par le Pays du Cambrésis, projets territoriaux des EPCI |
| Annexe n°2 | Projet territorial : récapitulatif des axes de travail |
| Annexe n°3 | Pacte de territoire de la Communauté d'Agglomération de Cambrai |

ANNEXE 1 – DIAGNOSTIC TERRITORIAL : PRÉSENTATION, FORCES ET FAIBLESSES DU TERRITOIRE

Situé au Sud-Est du département du Nord, l'arrondissement de Cambrai apparaît comme un territoire à dominante rurale, préservé de la congestion, de la pollution, des tensions sociales ou communautaires, et de la pression foncière. Il se caractérise cependant par des handicaps structurels plus profonds, qui ont pu contraindre son développement et son attractivité, et le rendent fragile au regard des indicateurs socio-économiques. Néanmoins, ce territoire de fragilités doit surtout apparaître aujourd'hui comme un territoire d'opportunités.

→ **Diagnostic territorial sous forme de tableau de synthèse**

| PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU TERRITOIRE | |
|---|---|
| Caractéristiques administratives du territoire | 116 communes, 163 568 habitants. Trois cantons : Cambrai, Caudry et Le Cateau-Cambrésis ; dont les périmètres géographiques diffèrent de ceux des intercommunalités. 3 intercommunalités : - Communauté d'Agglomération du Cambrésis → 55 communes, 83 119 habitants - Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis → 46 communes, 65 380 habitants - Communauté de Communes du Pays Solesmois → 15 communes, 15 069 habitants En février 2022 : 1 PETR, 18 syndicats, 5 SIVOM, 10 SIVU, 3 syndicats mixtes. |
| Superficie | L'arrondissement s'étend sur 90 560 hectares, soit 905,6 km ² . Il représente 15 % de la superficie du département du Nord. |
| Densité | Densité de 180 hab/km ² contre 453 hab/km ² pour le Nord : c'est l'arrondissement le moins densément peuplé du département. |
| Démographie du territoire | L'évolution du peuplement cambrésien est en baisse depuis les années 1970. Toutefois, ces trois dernières années, une légère augmentation est perceptible. Un taux de dépendance économique de 105 (contre 95 pour le département) qui indique qu'il y a davantage de jeunes et de seniors que de personnes en âge de travailler sur l'arrondissement. 9 % de la population est âgée de 75 ans ou plus (7,6 % au niveau départemental). Se pose un enjeu démographique à relever avec les problématiques liées à l'offre d'hébergement des personnes âgées, leur maintien à domicile et leur accès aux soins. |

| | |
|--------------------------------|---|
| | <p>Une part de personnes immigrées particulièrement faible s'élevant à 2,6 % de la population territoriale (contre 6,7 % au niveau départemental). Une part des étrangers encore plus faible s'élevant à 1,6 % (contre 5,1 % sur le département).</p> |
| Composition des ménages | CSP : une part importante de retraités (28,3 % contre 23,8 % sur le département), et d'ouvriers (17,3 % contre 13,7 % pour le Nord), mais une faible part de cadres et de professions intellectuelles supérieures (4,7 % contre 8,5 % pour le département). |
| | Taille moyenne des ménages : 2,3 personnes. |
| | L'arrondissement se caractérise par un taux important de mères âgées de moins de 21 ans à la naissance de leur premier enfant : 7,6 % contre 4,8 % au niveau départemental. |
| Parc de logements | Une forte prévalence de résidences principales (88,1 %), une très faible part de résidences secondaires (1,3 %). |
| | Au sein du parc locatif, 42,6 % des locataires bénéficient d'une aide au logement. |
| | Vacance : un taux de logements vacants supérieur aux taux national et départemental (9,7 % contre respectivement 8,2 % et 7,7 %). En 15 ans, la part de logements vacants a augmenté de 2 points. Par ailleurs, la vacance de plus d'un an est de 6 % (contre 3,6 % au niveau départemental). |
| | Une part de logements anciens (construits avant 1945) particulièrement importante : 40,8 % (contre 29,7 % pour le Nord). Cette donnée implique nécessairement un questionnement sur la qualité du parc de logements (inconfort, dégradation, précarité énergétique) et sur son niveau de dignité et de salubrité. |
| Sécurité publique | La Gendarmerie Nationale : 90 % du territoire, soit 68 % de la population. La Police Nationale : 10 % du territoire, soit 32 % de la population. |
| | L'analyse locale de sécurité et de délinquance fait état d'une augmentation générale du nombre d'interventions des forces de sécurité sur les dernières années ; même si les atteintes aux biens, qui font l'objet d'une attention particulière par les forces de sécurité, connaissent une tendance à la baisse. |
| Gestion des risques | Risques naturels : 24 communes concernées par un Plan de Prévention des Risques Naturels (soit 6,5 % des communes concernées dans le Nord). |
| | Risques technologiques : 3 communes concernées par un Plan de Prévention des Risques Technologiques. |
| | L'ensemble des communes est soumis au risque lié à la présence d'engins de guerre et au risque de séisme (d'intensité faible à modérée). 113 communes sont concernées par le risque inondation, 77 par du mouvement de terrain, et 61 par les risques liés au transport de marchandises dangereuses. |
| | 117 structures sont référencées Installation Classée pour la Protection de l'Environnement, dont 4 sites SEVESO et 6 considérées comme priorité nationale. |

| | |
|--|---|
| Les grands projets, source d'opportunités | <ul style="list-style-type: none"> - Le projet de reconversion de l'ancienne base aérienne 103 en parc é-logistique, baptisé « E-Valley ». <p>Projet emblématique, courant sur 320 hectares et devant créer à terme près de 1300 emplois.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Canal Seine Nord Europe et la plateforme multimodale Marquion-Cambrai. <p>Chantier historique, attendu depuis une quarantaine d'années, porteur de développement, d'emploi, d'innovation et d'attractivité.</p> <p>Ces projets sont en mesure de renforcer le positionnement économique du territoire ; et peuvent irriguer l'ensemble des défis que le Cambrésis souhaite relever aujourd'hui.</p> |
|--|---|

| LOCALISATION ET ACCESSIBILITÉ | |
|--------------------------------------|--|
| Localisation | À la frontière de quatre départements : le Nord, le Pas-de-Calais, la Somme et l'Aisne. |
| | Trois communes de l'arrondissement (Boursies, Doignies et Moeuvres) sont situées dans le Pas-de-Calais. |
| | Au niveau régional, l'arrondissement bénéficie d'un emplacement géographique très favorable, permettant d'accéder rapidement aux principales métropoles comme Lens, Douai, Valenciennes, Lille ou Calais. |
| | Un emplacement au cœur de la « partie utile » de l'Europe avec une quasi-équidistance de Paris, Bruxelles et Londres. |
| Accessibilité | Le Cambrésis est maillé par trois routes départementales (RD 643, RD 630 et RD 644) et par l'accès à deux autoroutes (A2 et A26). |
| | Le territoire dispose de 8 gares ou arrêts de trains régionaux du réseau TER Hauts-de-France, ainsi que d'une gare de marchandises. |
| | L'arrondissement est à moins d'une heure d'une gare TGV et d'un aéroport international (Lille-Lesquin). Le territoire dispose également de l'aérodrome civil de Cambrai-Niergnies avec deux pistes et un hangar. |
| | 11 communes sont traversées par le canal de Saint-Quentin. |
| | Le Cambrésis ne dispose pas d'aires de covoitages et les aires d'accueil de camping-car sont très peu nombreuses sur le territoire. |
| | Le territoire ne dispose que d'une présence très faible des pistes et voies cyclables. |

| SURFACES ET AMÉNAGEMENTS DU TERRITOIRE | |
|---|--|
| Occupation des sols | Un peu plus de 11 % des surfaces du Cambrésis sont des surfaces artificialisées (contre 18,2 % pour le département du Nord). |

| | |
|--------------------------|---|
| | <p>85,7 % des surfaces du territoire sont des surfaces agricoles (contre 72 % pour le Nord). Le Cambrésis est ainsi reconnu comme l'une des neufs « petites régions agricoles ».</p> <p>Les forêts et milieux naturels représentent un peu plus de 3 % de l'occupation des sols (contre 10 % pour le département).</p> |
| Agriculture | <p>Le Cambrésis compte 821 exploitations. Plus de la moitié des exploitants agricoles sont âgés de plus de 55 ans.</p> |
| | <p>La surface agricole utilisée (SAU) s'étend sur 72 173 hectares, soit plus de 20,5 % de la SAU du département du Nord. L'orientation technico-économique des exploitations du Cambrésis en fait principalement un territoire de grande culture.</p> |
| | <p>La proportion de surface agricole déclarée en agriculture biologique est légèrement inférieure à 2 % de la SAU totale. C'est une proportion moindre par rapport aux arrondissements voisins d'Avesnes-sur-Helpe, de Valenciennes et de Douai.</p> |
| | <p>La prairie permanente constitue 12 % de la SAU du Cambrésis.</p> <p>Le nombre de demandes de retournement de prairies sur le Cambrésis ne cesse d'augmenter depuis 2019.</p> <p>Le secteur se caractérise par d'importants problèmes de qualité de l'eau souterraine du fait des apports en nitrates et pesticides d'origine agricole.</p> |
| | <p>Deux Groupements d'Intérêt Economique et Environnement sont en cours de développement : la CUMA des 4 Chemins et la CUMA Bio-Territoires. Trois collectifs locaux d'agriculteurs sont engagés dans une démarche de structuration en GIEE ou « Groupe 30 000 ».</p> |
| Urbanisé | <p>Le territoire a connu une extension urbaine importante entre les années 1970 et le début des années 2000. Cette urbanisation s'est principalement effectuée sur les réseaux de prairies, puis sur les parcelles cultivées. Cela a conduit à une perte importante des milieux naturels.</p> |
| | <p>Entre 2009 et 2018, 541 hectares ont été artificialisés (0,6 % des sols).</p> |
| | <p>L'arrondissement compte, en cumulé, un peu plus de 179 hectares de friches, soit moins de 1 % de sa surface totale. Plus de 41 % des friches recensées sont des friches dites d'activité, 33 % des friches dites urbaines, et 25 % des friches de type agricole.</p> <p>Les friches d'activité et urbaines représentent 1,3 % des surfaces urbanisées du territoire. Les friches agricoles représentent quant à elles une proportion minime des surfaces agricoles de l'arrondissement (0,05 %).</p> |
| Milieux naturels | <p>Une petite vingtaine de zones à enjeu environnemental sur le territoire.</p> <p>Le plus faible taux de boisement du Nord, avec un peu plus de 3400 ha.</p> |
| Gestions des eaux | <p>Le Cambrésis fait partie du périmètre du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Artois-Picardie.</p> <p>Le territoire est couvert par trois Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) en cours d'élaboration : le SAGE de l'Escaut, le SAGE de la Sensée et le SAGE de la Sambre.</p> |
| | <p>13 communes sont des points de captage prioritaire du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux 2016-2021.</p> |

| | |
|--------------------|---|
| Aménagement | <p>Le territoire est découpé en trois espaces : un espace rural au sud, un espace rural organisé autour d'un bourg et un espace rural périurbain.</p> <p>Une vingtaine de parcs et zones d'activité, principalement à vocation artisanale et industrielle. Une dizaine de ces parcs d'activités est située sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Cambrai.</p> <p>L'un des principaux enjeux du développement du Cambrésis est la cohésion et la solidarité entre les espaces ruraux et les espaces urbains.</p> |
|--------------------|---|

| ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET EMPLOI | |
|--------------------------------------|--|
| Historique | Le Cambrésis s'est caractérisé par sa dominante agricole et par son industrialisation mineure par rapport à l'Artois, le Hainaut ou le Douaisis. |
| | Son développement industriel s'est longtemps attaché à la seule industrie textile, spécialisation qui fait encore aujourd'hui la fierté du territoire et œuvre à son rayonnement national et international. |
| | Le territoire oriente des logiques de reconversion suite aux crises successives des filières du textile et de la sidérurgie, et la fermeture de l'ancienne base aérienne 103. |
| Tissu économique local | 4 890 entreprises dont 25 % du commerce et de la rénovation automobile, 12,25 % de la construction, 9 % de l'industrie manufacturière. Le secteur agricole ne représente que 2,7 % des entreprises. |
| | Forte prévalence de petites entreprises : 82,5 % des entreprises du territoire comptent moins de 9 salariés et seulement 0,3 % plus de 200 salariés. |
| Entreprises | Des zones d'activités attractives favorisant l'installation d'entreprises et des réussites exemplaires comme « L'Oréal », « 3M », « Royal Canin », « SPAC Nestlé », « Innovafeed » etc. |
| | Taux de création d'entreprises le plus faible du département : 13,1 %. |
| | Savoirs-faire d'excellence dans la fabrique et le travail du verre avec la Verrerie de Masnières et la création de dentelle et de broderie. La dentelle et la broderie bénéficient d'un plan d'action national interministériel. |
| Population active | Le taux d'emploi pour les 15-24 ans est de 25,9 % ; et de 44,1 % pour les 55-64 ans. |
| | Le salaire net horaire moyen s'élève à 12,86 €, soit le plus faible du Nord. |
| Activité et taux de chômage | Depuis 2015, le taux de chômage n'avait cessé de diminuer pour atteindre les alentours de 11 % à la fin de l'année 2019. Suite à la crise sanitaire, le taux de chômage s'est établi au troisième trimestre 2020 à 11,8 % (contre 11,1 % pour le Nord, 10,8 % pour la région Hauts-de-France, et 8,8 % pour la France métropolitaine). |
| | Plus d'1/3 des chômeurs sont des demandeurs d'emploi de longue durée. |
| | Une part importante des demandeurs d'emploi sont des seniors : 25,2 % |

| | |
|-------------------|---|
| | (soit le taux le plus élevé du département). Cette proportion est moindre pour les moins de 25 ans : 14,4 %. |
| Formations | <p>37 % de la population n'a pas de diplôme ou un niveau BEC, BC et DNB (contre 33 % au niveau départemental).</p> <p>27 % de la population a un niveau CAP ou BEP.</p> <p>17 % de la population a un niveau BAC.</p> <p>20,3 % de la population a un diplôme du supérieur (contre 27,9 % au niveau départemental).</p> |
| | 25 % des jeunes de 15-24 ans ne sont ni en emploi ni en formation, donc déscolarisés ou confrontés à des difficultés d'insertion (contre 20 % à l'échelle départementale et 16 % au niveau national). |
| | Pourtant, le territoire ne manque ni de structures de formations et d'insertion, ni de structures scolaires et sportives facilitant l'insertion. |

| SOCIÉTÉ | |
|---------------------------------|---|
| Niveau et qualité de vie | Le taux de pauvreté avoisine les 20 % (18,8 % dans le Nord), et grimpe à 30,2 % chez les moins de 30 ans (29,8 % pour le Nord) |
| | 53,6 % des foyers fiscaux sont non imposables (48,9 % au niveau départemental). |
| | Le revenu médian est de 18 710 € contre 19 490 € au niveau départemental. |
| | Le taux de pauvreté monétaire s'élève à 19 % (similaire au niveau départemental). |
| | 8 % de la population est couverte par le Revenu de Solidarité Active (9,1 % au niveau départemental). |
| Difficultés bancaires | 7,7 % des dossiers de surendettement du département sont cambrésiens. |
| | Le territoire est la troisième zone des Hauts-de-France en termes de nombre de personnes inscrites au Fichier Central des Chèques. Les incidents recensés sur le territoire représentent un peu plus de 9 % des incidents FCC du département. |
| | 2 Points Conseils Budgets ont été labellisés. |
| Difficultés familiales | Le Cambrésis se caractérise par une part préoccupante de mères mineures. |
| | Les services de Gendarmerie et de Police recensent de nombreuses interventions pour violences intrafamiliales (15 % de leur activité), ce qui en fait la première compagnie intervenant pour des situations de VIF en Hauts-de-France. |
| | Le territoire est marqué par une surreprésentation du nombre de mesures de protection de l'enfance avec 4 % d'enfants protégés sur l'arrondissement (3 % au niveau départemental). |

| | |
|-------------------------------|---|
| Mobilité | <p>La population est caractérisée de « peu mobile », faute de transports collectifs équilibrés et d'intermodalité.</p> <p>Les démarches d'aller-vers portées par les différents acteurs publics et forces vives du territoire constituent une première solution face à ce constat.</p> |
| Éducation et formation | <p>Trois circonscriptions de l'Éducation Nationale.</p> <p>162 écoles, dont 33 écoles maternelles publiques, 36 écoles élémentaires publiques, 93 écoles primaires (dont 11 privées sous contrat).</p> <p>13 collèges, pour lesquels l'Indice de Position Social s'échelonne de 74,7 à 99,7 ; et 7 lycées.</p> |
| | <p>Trois réseaux d'éducation prioritaire (20 écoles et trois collèges REP).</p> |
| | <p>10 structures assurant des formations d'enseignement supérieur.</p> |
| | <p>Trois établissements d'enseignement agricole.</p> |
| | <p>Un taux de scolarisation des 2-14 ans légèrement supérieur au taux moyen départemental.</p> |
| | <p>Ce taux passe cependant en dessous du seuil départemental à partir de l'âge de 15 ans :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 15-17 ans : taux de scolarisation sur l'arrondissement de 94,3 % contre 94,9 % au niveau du Nord ; - 18-24 ans : taux de scolarisation sur l'arrondissement de 38 % contre 54,6 % au niveau départemental ; - 25-29 ans : taux de scolarisation sur l'arrondissement de 3,2 % contre 7,9 % au niveau départemental ; - 30 ans ou plus : taux de scolarisation sur l'arrondissement de 0,6 % contre 0,9 % au niveau du Nord. |
| | <p>Cet écart, particulièrement observable à l'atteinte de la majorité, semble traduire une difficulté d'accès aux études d'enseignement supérieur.</p> |
| | <p>Cette constatation se retrouve dans la part des diplômés du supérieur parmi les 15 ans et plus et qui ne sont plus scolarisés, qui s'élève à 20,3 % sur le Cambrésis contre 27,9 % pour le Nord, et 29,9 % sur le territoire national.</p> |
| | <p>Une attention particulière est portée au décrochage scolaire. Sur les 400 jeunes repérés comme en potentielle situation de décrochage, un tiers sont soumis à l'obligation de formation.</p> |
| | <p>Un taux de mortalité dans l'arrondissement supérieur de près de 2 points au taux départemental.</p> |
| Santé | <p>28 % des enfants concernés par un trouble du langage et 21 % par des troubles psychomoteurs.</p> |
| | <p>La densité médicale est faible et préoccupante avec 81 médecins généraux pour 100 000 habitants (contre 98,3 pour le département).</p> |
| | <p>L'ARS a qualifié en 2020 le territoire de « Zone d'Accompagnement Régional », ce qui lui permet de bénéficier de plusieurs dispositifs visant à faciliter l'arrivée et le maintien de praticiens.</p> |
| | <p>Les projets de maison de santé se développent.</p> |

| | |
|---|---|
| Politique de la ville | 5 Quartiers Prioritaires de la Ville (sur Cambrai et Caudry) qui couvrent environ 5 % de la population. |
| Ruralité | Au sein des villes et des villages, le maintien des commerces de proximité et plus généralement des activités, ainsi que la revitalisation des centres-bourgs constituent une préoccupation réelle ; même si le territoire ne se caractérise pas par un manque de réponses aux besoins de base des habitants. |
| Services publics | Cinq structures labellisées dans le cadre de la mise en place du réseau « France Services ». La ville de Cambrai a été retenue pour accueillir d'ici 2023 un service démétropolisé de la Direction Générale des Finances Publiques. |
| Numérique | L'ensemble du territoire est couvert par un réseau mobile 4G et 81 % est raccordé à la fibre optique. Environ 18 % de la population est considérée en situation d'illectronisme. L'arrondissement compte 61 lieux et acteurs de la médiation numérique. 18 postes de conseillers numériques France services déployés en 2021. |
| Vie citoyenne, associative et sportive | Un Point d'Information Jeunesse labellisé par l'État et reconnu par la Région. 21 structures agréées service civique. Plus de 6 000 associations ; deux Points d'Information à la Vie Associative. Le Cambrésis compte un peu plus de 16 licenciés sportifs pour 100 habitants, un nombre légèrement en deçà de la moyenne départementale (19 licenciés pour 100 habitants). |

| CULTURE, PATRIMOINE ET TOURISME | |
|--|--|
| Patrimoine | Richesse du patrimoine historique (une cinquantaine de monuments historiques), religieux, militaire et fortifié. Ce patrimoine est notamment concentré au sein des principales communes. Importance du patrimoine industriel qui témoigne des périodes fastes du Cambrésis. Un patrimoine rural diversifié et étendu. |
| Culture | Depuis 1992, Cambrai est labellisée Ville d'art et d'histoire (première ville labellisée au sein du département). Engagement du territoire pour permettre et garantir à tous un accès à la culture. 21 musées, répartis sur l'ensemble du territoire promeuvent la vie artistique, certains témoignant par ailleurs de l'ancienne activité économique principale - la dentelle et la broderie -. |

| | |
|-----------------|--|
| Tourisme | <p>Tourisme de mémoire : nombreux monuments et bâtiments témoignant de l'histoire du territoire. Ce tourisme s'illustre également au travers de chemins de randonnées et parcours pédagogiques sur l'ensemble de l'arrondissement.</p> <p>Offre variée et étendue d'hébergement, allant de l'hôtel aux chambres d'hôtes, campings ou aires d'accueil pour camping-car.</p> <p>Offre de restauration diverse sur l'ensemble du territoire avec des restaurants, des points de restauration rapide, des bars, des food-trucks.</p> |
|-----------------|--|

| ENVIRONNEMENT | |
|--|---|
| Émissions de gaz à effet de serre | Émissions directes de gaz à effet de serre : transports routiers (36 %), industrie (23 %), habitat (19 %), agriculture (17 %), tertiaire (5 %). |
| Polluants atmosphériques | <p>Principaux émetteurs de particules fines PM10 : agriculture (45 %) et secteur résidentiel (21 %).</p> <p>Principal émetteur d'oxyde d'azote NOx : transport routier (55 %).</p> <p>Principal émetteur de soufre SO2 : secteur industriel.</p> <p>Principal émetteur d'ammoniac NH3 : secteur agricole (épandage des engrains azotés).</p> <p>Principaux émetteurs composés volatiles COVNM : secteur résidentiel et transport routier.</p> |
| Production d'énergie | <p>Aucune installation de production d'énergie fossile ou nucléaire.</p> <p>Le Cambrésis est l'un des territoires où l'énergie éolienne s'est la plus développée. Il dispose de 8 parcs éoliens en fonctionnement (51 éoliennes). L'arrondissement fait figure d'exception et de modèle dans le Nord en accueillant, fin février 2020, plus de 70 % des demandes d'implantation pour le département.</p> <p>On recense sur l'arrondissement plus de 237 m² d'installations solaires thermiques.</p> <p>L'arrondissement est porteur du projet photovoltaïque le plus ambitieux du territoire national avec un objectif de production représentant la consommation électrique de plus de 27 000 foyers sur les terres de Niergnies et de Séravillers-Foreville.</p> <p>Deux unités d'installations de méthanisation et de biogaz sur La Groise et Saint-Martin-sur-Ecaillon (28 dans le département du Nord). Deux projets en cours de montage sur Catillon-sur-Sambre et Haussy.</p> |
| Gestion des déchets | Le territoire ne dispose pas d'incinérateur d'ordures ménagères. |
| Biodiversité | <p>Une quasi-absence de vallées et de boisements, et un territoire traversé par de nombreuses voies de circulation qui entraînent des coupures difficilement franchissables pour la faune.</p> <p>Néanmoins, quelques espèces animales ont réussi à s'adapter : les busards (rapaces) en sont le meilleur exemple.</p> <p>18 zones Naturelles d'Intérêts Écologique, Faunistique et Floristique</p> |

| | |
|--|--|
| | (14 698 hectares), 1 site inscrit (573 hectares) et 1 réserve naturelle régionale (284 hectares). |
| | 211 captages recensés, dont 156 actifs. Parmi eux, 79 sont destinés à la consommation humaine, 42 à l'usage agricole, et 35 à l'usage industriel. |
| Gestion des ressources hydrauliques | La ressource en eau souterraine a longtemps été considérée comme suffisante sur le territoire. Toutefois, les nappes tendent aujourd'hui à s'abaisser. Le territoire au sud est considéré comme particulièrement sensible à la sécheresse. |
| | Afin d'améliorer la qualité des eaux de surface, le Cambrésis se mobilise pour la gestion des eaux usées et des eaux pluviales : le territoire compte ainsi 20 stations d'épurations urbaines et 2 stations extérieures qui recueillent les effluents de certaines communes. |

CONTRACTUALISATIONS, DOCUMENTS DE PLANIFICATION, PROGRAMMES

| | |
|--|--|
| Dispositifs et contractualisations passés | <p>- Le Contrat de Redynamisation de Site de Défense (CRSD) : Accompagnement de la fermeture de la base aérienne 103 décidée en 2008 comprenant 13 actions ayant pour objectif de limiter les impacts économiques et sociaux de cette fermeture.</p> <p>Signé en 2011, ce CRSD a fait l'objet de trois avenants. Il est clos depuis le 8 février 2016. Au total, ce sont plus de 34 millions d'euros qui ont été injectés par l'État et ses partenaires dans ce cadre ; auxquels se sont ajoutés 4,9 millions d'euros via le Fonds National pour les Restructurations Défense. Par ailleurs, se sont ajoutés au CRSD quatre dispositifs de soutien : la Zone de Restructuration de Défense (ZRD), le Fonds de Restructurations de Défense (FRED), le Fonds de Soutien aux Communes Touchées (FSCT) et le Fonds National de Revitalisation des Territoires (FNRT).</p> <p>- Le Contrat de Ruralité porté par la CAC : Le 27 mars 2017, la CAC et l'État ont signé pour une durée de trois ans un contrat de ruralité portant sur six thématiques prioritaires : la mobilité, l'attractivité, l'accès aux services, la revitalisation des bourg-centres, la cohésion sociale et la transition écologique et énergétique. Au total, ce sont 1 849 409,80 € de subventions qui ont été alloués pour 20 projets.</p> <p>- Le programme Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale (LEADER) porté par le Pays du Cambrésis : Sur deux périodes (2007-2013 puis 2014-2020), le Pays du Cambrésis a été retenu territoire LEADER et a ainsi bénéficié d'enveloppements financières du FEADER pour financer les projets de développement rural du territoire (inéligibilité de la commune de Cambrai ; et éligibilité partielle des communes de Caudry et de Le Cateau-Cambrésis).</p> |
|--|--|

| | |
|---|---|
| Documents et outils de planification | <p><u>Portés par les EPCI :</u></p> <p><u>Urbanisme</u> : Les communes de l'arrondissement sont majoritairement dotées d'un document d'urbanisme approuvé, qu'il s'agisse du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) qui regroupe l'ensemble des communes de la Communauté de Communes du Pays Solesmois, ou de Plans Locaux d'Urbanismes et de Cartes Communales. 35 communes ne sont pas dotées d'un document d'urbanisme et appliquent le Règlement National d'Urbanisme. Parmi ces communes, 7 sont engagées dans des démarches d'élaboration d'un PLU ou d'une carte communale.</p> <p><u>Contrats de ville</u> : Les villes de Cambrai et Caudry en sont toutes deux signataires, pour les quartiers politique de la ville qui les concernent et aux côtés de leur intercommunalité (signés en 2015).</p> <p><u>Habitat</u> : L'ensemble du Cambrésis est couvert par des programmes liés à l'habitat. Les deux communautés d'agglomération se sont dotées d'un Programme Local de l'Habitat et apportent ainsi une attention particulière à l'ensemble de la politique locale de l'habitat (parc public et privé, gestion du parc existant et des constructions nouvelles, mixité sociale, renouvellement urbain), courant sur la période 2018-2023 pour la CAC, et 2016-2022 pour la CA2C. La CCPS s'est dotée d'un Programme d'orientations et d'Actions Habitat pour la période 2017-2022.</p> <p><u>Portés par le Pays du Cambrésis :</u></p> <p><u>Le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT)</u> : approuvé le 23 novembre 2012 et aujourd'hui en phase de révision.</p> <p><u>Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)</u> : ce programme d'actions vise à adapter le territoire aux changements climatiques et à lutter contre les dérèglements de l'écosystème. L'initiative, lancée en septembre 2017, poursuit sa démarche d'élaboration en vue de son approbation.</p> <p><u>Le Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV)</u> : le Pays du Cambrésis a signé avec l'État le 22 juillet 2015 la convention correspondante, qui lui permet de porter et soutenir des projets de territoire découlant du Plan Climat Territorial (audits et travaux sur les bâtiments publics, développement du photovoltaïque, optimisation de l'éclairage public, diagnostics énergétiques des exploitations agricoles...).</p> <p><u>Le Programme d'Intérêt Général « Habiter Mieux »</u> : le PIG « Habiter Mieux » est la déclinaison locale du programme national « Habiter Mieux » lancé par l'État. En partenariat avec l'ANAH et le Département du Nord, le Pays du Cambrésis met en œuvre ce programme pour aider les ménages, en situation de forte précarité énergétique, à améliorer leur logement, leur qualité de vie et leur pouvoir d'achat, et améliorer le parc privé ancien de l'ensemble du territoire.</p> <p><u>La Trame Verte et Bleue (TVB)</u> : poursuivant un objectif de préservation de la biodiversité et des espaces naturels, la TVB est un outil d'aménagement visant à maintenir ou reconstituer un réseau d'échange cohérent pour</p> |
|---|---|

| | |
|--------------------------------------|--|
| | <p>assurer le cycle de vie des espèces animales et végétales. Cette dynamique collective, lancée en 2009, encadre le développement du territoire afin de lui éviter des pertes en termes de paysages, de cadres de vie et d'harmonie « ville-campagne ».</p> |
| Projets territoriaux des EPCI | <p><u>Projet porté par la Communauté d'Agglomération de Cambrai :</u> Le projet territorial « CAC 2030 » répond à la volonté d'affirmer une identité spécifique au sein de la région et d'exprimer une ambition forte pour l'avenir. Il s'articule autour de cinq orientations stratégiques : investir dans l'avenir, créer de l'emploi, développer et valoriser la culture et le patrimoine communautaires, s'affirmer comme un espace de solidarité pour favoriser l'épanouissement des habitants, et maintenir la cohésion du territoire.</p> <p><u>Projet porté par la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis :</u> Fin février 2021, la CA2C a présenté le projet de contrat de ruralité qu'elle souhaiterait mettre en œuvre sur son territoire pour promouvoir une ruralité dynamique, innovante et solidaire. L'EPCI a dégagé trois enjeux majeurs pour son projet de territoire : plus de solidarité, plus d'attractivité, et plus de durabilité. Les enjeux liés au vieillissement de la population, au vivre ensemble, à l'accès aux soins, à l'accessibilité des services, à la revitalisation des centre-bourgs, à la formation et l'apprentissage, à la mobilité, à la maîtrise de la consommation énergétique ou à la protection de la biodiversité apparaissent ainsi clairement comme les orientations phares poursuivies par l'intercommunalité.</p> <p><u>Projet porté par la Communauté de Communes du Pays Solesmois :</u> La CCPS a doté son développement numérique d'une feuille de route numérique couvrant la période 2020-2026. Trois axes prioritaires ont été mis en exergue : la e-économie par le développement de l'innovation via un tiers lieu numérique ; la e-administration par la mutualisation des services et l'accroissement des outils numériques ; la e-inclusion par la médiation numérique notamment en faveur des publics les plus fragilisés.</p> |

1. Présentation générale du territoire

Avec l'arrivée de grands projets régionaux que sont le CSNE et le parc e-logistique E-Valley, avec la volonté d'équilibrer le territoire dans son développement et de se structurer autour de projets résilients, écologiques et solidaires, le Cambrésis est à un tournant de son histoire et de son avenir.

• CARACTÉRISTIQUES ADMINISTRATIVES ET ORGANISATION TERRITORIALE :

L'arrondissement de Cambrai compte 116 communes - dont deux villes de plus de 14 000 habitants (Cambrai et Caudry) - qui font partie de deux circonscriptions législatives : la 18ème et la 12ème (cette dernière étant à cheval sur les arrondissements de Cambrai et d'Avesnes-sur-Helpe).

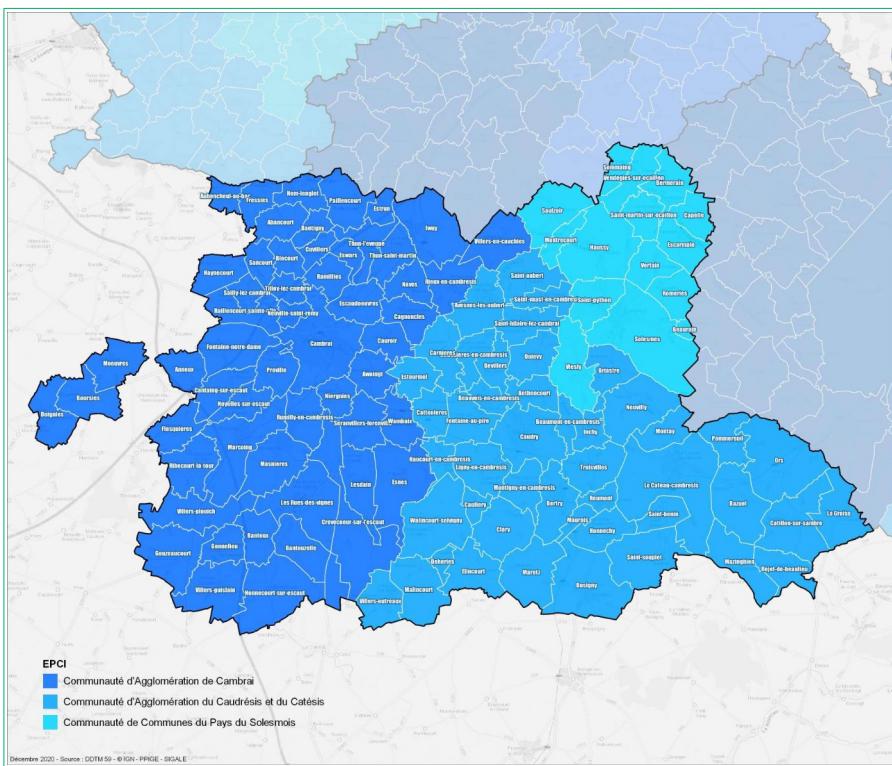
Le territoire comprend trois cantons : Cambrai, Caudry et Le Cateau-Cambrésis.



Le périmètre géographique de ces cantons diffère des périmètres des trois intercommunalités de l'arrondissement que sont :

- **La Communauté d'Agglomération de Cambrai (CAC)** : 55 communes comptant 83 119 habitants sur 41 530 hectares ;
- **La Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis (CA2C)** : 46 communes comptant 65 380 habitants sur 37 270 hectares ;
- **La Communauté de Communes du Pays Solesmois (CCPS)** : 15 communes comptant 15 069 habitants sur 11 760 hectares.

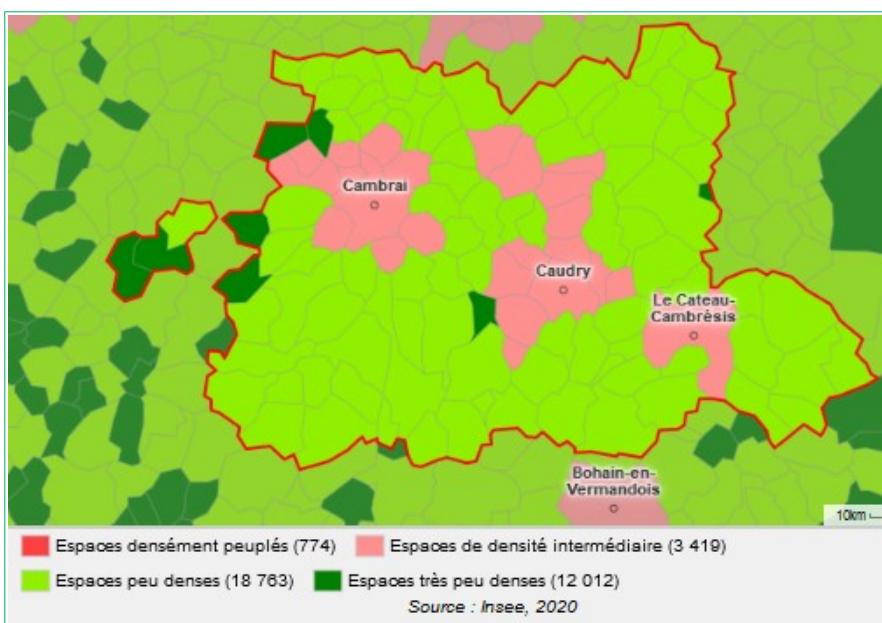
Un Pôle d'Équilibre Territorial et Rural, le Pays du Cambrésis, s'est constitué à l'échelle de l'arrondissement pour fédérer les trois EPCI autour de grands projets liés au développement économique, à l'habitat, au renouvellement urbain, à l'attractivité territoriale et à l'environnement. Il fédère deux structures associatives : « Cambrésis Développement Économique » et « Cambrésis Emploi ».



Enfin, au 1^{er} février 2022, le territoire comptait 18 syndicats, dont 5 SIVOM, 10 SIVU, et 3 syndicats mixtes.

- DÉMOGRAPHIE DU TERRITOIRE :**

Le Cambrésis représente 15 % de la superficie du département du Nord. Cependant, avec ses 163 568 habitants, il en est l'**arrondissement le moins densément peuplé** (180 hab/km² contre 453 hab/km² pour le Nord). Le territoire compte ainsi principalement des espaces peu denses (84 communes). Les trois pôles que représentent Cambrai, Caudry et Le Cateau-Cambrésis irriguent 21 communes qui se caractérisent ainsi par une densité intermédiaire. Enfin, 8 communes sont des espaces de très faible densité.



L'évolution du peuplement du territoire cambrésien connaît depuis les années 1970 une tendance générale à la baisse ; tendance qui peut cependant être légèrement nuancée par les trois dernières années, qui montrent une timide augmentation populationnelle. Cette évolution générale à la baisse du nombre de la population du territoire s'explique en premier lieu par le solde migratoire apparent, qui est négatif et ne compense pas un solde naturel pourtant positif. Par ailleurs, si le nombre de naissances reste supérieur au nombre de décès, la tendance à la baisse du taux de natalité du territoire associée à une mortalité supérieure de deux points à la tendance nationale doit faire l'objet d'une attention particulière.

En termes de **structure de la population**, le dernier recensement fait part d'un **indice de vieillissement** sur le territoire de 74 ; soit 74 personnes âgées de 65 ans et plus pour 100 personnes âgées de moins de 20 ans. Cet indice est inférieur à l'indice national qui est de 80 ; mais supérieur à l'indice départemental qui est de 61.

Le **taux de dépendance économique** s'élève à 105 pour l'arrondissement, contre 95 pour l'ensemble du département du Nord : ce taux est donc défavorable puisqu'il indique qu'il y a davantage de jeunes et de seniors que de personnes en âge de travailler.

Le **vieillissement de la population** apparaît ainsi comme un enjeu démographique à relever : 9 % de la population est âgée de 75 ans et plus, un taux très proche du taux national (9,3 %) et supérieur au taux départemental (7,6 %). À l'instar du niveau national, se posent ainsi sur le territoire les problématiques liées à l'offre d'hébergement des personnes âgées et à leur maintien à domicile.

La part des **personnes immigrées** présentes sur l'arrondissement est relativement faible, s'élargissant à 2,6 % contre 9,6 % au niveau national et 6,7 % au niveau départemental. La **part des étrangers** (ne possédant pas la nationalité française) est encore plus faible : 1,6 % contre 6,9 % au niveau national et 5,1 % au niveau départemental.

En termes de **mixité sociale, appréciée au regard des catégories socioprofessionnelles**, l'arrondissement se caractérise par une part importante de retraités (28,3 %) supérieure aux parts nationale et départementale (respectivement 26,9 % et 23,8 %), associée à une part importante d'ouvriers (17,3 % contre 12,2 % et 13,7 % pour la France et le Nord), et à une part relativement faible de cadres et professions intellectuelles supérieures (4,7 % contre 9,4 % au niveau national et 8,5 % pour le Nord). La part des cadres pour 100 ouvriers au sein de l'arrondissement est ainsi la plus faible du département (27,1).

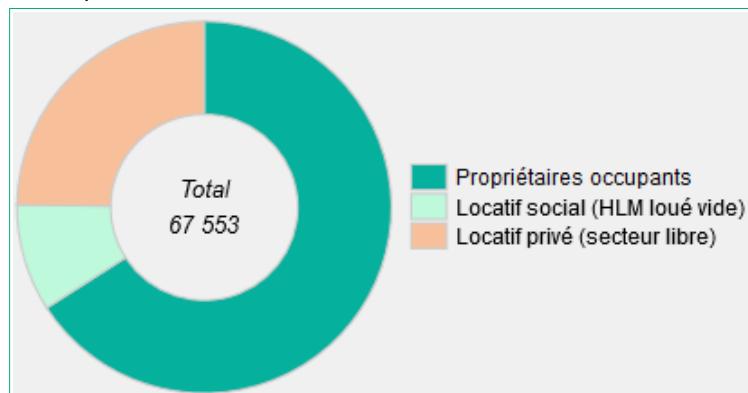


Concernant la **composition des ménages**, la taille moyenne est de 2,3 personnes (identique à la moyenne départementale). La part des ménages constitués d'une seule personne s'élève à 32,4 %. Concernant les ménages avec famille, les familles monoparentales représentent 10,8 % des ménages cambrésiens (taux supérieur de 1

point à la moyenne nationale) tandis que les couples sans enfant représentent 26,5 % des ménages.

L'arrondissement se caractérise par un taux important de mères âgées de moins de 21 ans à la naissance de leur premier enfant : 7,6 % contre 4,8 % au niveau départemental.

Le **parc de logement du Cambrésis** se caractérise par une forte prévalence de résidences principales (88,1 %), une très faible part de résidences secondaires (1,3 %), et un taux de logements vacants supérieur aux taux national et départemental (9,7 % contre respectivement 8,2 % et 7,7 %) :



Sur les **résidences principales**, les propriétaires représentent 65,9 %, le locatif privé 24,8 % et le locatif social 9,3 %. Ces deux dernières données sont inférieures aux moyennes nationale et départementale. La sur-occupation des résidences principales s'élève à 0,4 %, une donnée similaire à la moyenne départementale (0,5 %).

Au sein du **parc locatif**, 42,6 % des locataires bénéficient d'une aide au logement.

Sur les quinze dernières années, la part de **logements vacants** sur le territoire a augmenté de 2 points. Par ailleurs, la vacance de plus d'un an s'élève à 6 % contre 3,6 % pour le département.

Enfin, la part de **logements anciens** (construits avant 1945) est particulièrement importante : 40,8 % (contre 29,7 % sur le département). Cette donnée implique ainsi nécessairement un questionnement portant sur la qualité du parc de logements (inconfort, dégradation, précarité énergétique) et sur son niveau de dignité et de salubrité.

- **SÉCURITÉ :**

- **Données de sécurité publique :**

L'arrondissement est maillé par les unités de la compagnie de gendarmerie départementale de Cambrai et les forces de sécurité de la police nationale. La compagnie de gendarmerie départementale de Cambrai assure la sécurité de 68 % de la population de l'arrondissement et couvre 90 % du territoire. La police nationale sécurise 10 % du territoire, et intervient en faveur de 32 % de la population.

L'analyse locale de sécurité et de délinquance fait état d'une augmentation générale du nombre d'interventions des forces de sécurité sur les dernières années ; même si les atteintes aux biens, qui font l'objet d'une attention particulière par les forces de sécurité, connaissent une tendance à la baisse.

Cette augmentation tient plus particulièrement du fait de certains types d'infractions : les atteintes volontaires à l'intégrité physique, les comportements portant atteinte à la tranquillité publique, et le trafic de stupéfiants.

- Les atteintes volontaires à l'intégrité physique sont préoccupantes, notamment concernant les violences sexuelles et intrafamiliales. Par ailleurs, on note une surreprésentation territoriale du nombre de mesures de protection de l'enfance, avec une majorité de placements. Les violences conjugales et intrafamiliales font ainsi l'objet d'une attention particulière de la part des acteurs institutionnels et forces vives locales, et constituent un enjeu de taille dépassant la seule mise en accusation des auteurs.

- Les comportements portant atteinte à la tranquillité publique concernent le plus souvent des dégradations d'équipements et de biens publics et privés. La relative jeunesse des auteurs de ces actes en font un point de vigilance, dont le traitement dépasse là encore l'infraction en elle-même.

- L'arrondissement est un marché à potentiel pour les trafiquants au regard de sa pauvreté et du profil de ses consommateurs, peu regardants sur la qualité des marchandises. La zone d'influence de la plaque lilloise s'étend ainsi dans le Cambrésis, ce qui explique l'accroissement des trafics de stupéfiants.

- Données de gestion des risques :

Les états de catastrophe naturelle constatée par arrêté depuis 1982 s'élèvent à 285 sur le Cambrésis, soit 10 % des arrêtés interministériels pris au niveau du département. Seuls deux arrondissements du département admettent un nombre d'arrêtés de catastrophe naturelle inférieur à celui du Cambrésis : Douai (226 arrêtés) et Valenciennes (236 arrêtés).

En termes de **risques naturels**, sur les 369 communes départementales couvertes par un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN), seules 24 communes de l'arrondissement sont concernées (soit 6,5 % des communes concernées dans le Nord).

Ce ratio est encore plus faible en termes de **risques technologiques** : les communes couvertes par un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) représentant 0,3 % des communes nordistes en disposant (soit 3 communes sur les 792 communes du Nord concernées).

Concernant les **aléas et risques naturels ou technologiques identifiés localement**, il apparaît que le territoire n'est pas exposé à des aléas et risques de nature nucléaire, industriel, technologique, ou gazeuse.

Cependant, l'ensemble des communes du Cambrésis est soumis au risque lié à la présence d'engins de guerre. Toutes les communes sont également concernées par le risque séisme (d'intensité faible à modérée). Par ailleurs, 113 sont concernées par le risque inondation, 77 par un risque de mouvement de terrain, et 61 par les risques liés au transport de marchandises dangereuses.

Le Cambrésis compte par ailleurs **117 structures référencées Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE)**. Parmi elles :

→ 4 sont reconnues Site SEVESO :

- Seuil Bas : Ternovéo à Banteux et 3M à Tilloy-lez-Cambrai ;
- Seuil haut : Recyclex à Escaudoeuvres et le Service National des Oléoducs Interalliés à Marcoing.

→ **6 sont considérées comme priorité nationale** : Candia à Awoingt, SASA à Le Cateau-Cambrésis, Recyclex et Tereos à Escaudoeuvres, Florette France et Lenglet à Raillencourt-Sainte-Olle.

- **LES GRANDS PROJETS, SOURCE D'OPPORTUNITÉS :**

Deux projets particulièrement structurants arrivent sur le Cambrésis et sont sources d'opportunités pour le territoire, que cela soit en termes d'emploi, d'attractivité et de développement économique, et de rayonnement.

- **Le projet de reconversion de l'ancienne base aérienne 103 en parc e-logistique :**

Le site de cette ancienne base aérienne militaire a été cédé en 2017 à l'euro symbolique aux élus, et revendu en 2019 à un investisseur privé. Ce dernier s'est engagé à y créer un parc d'activité, baptisé « E-Valley », dédié à la *supply-chain* du e-commerce.

Ce projet emblématique, couvant sur 320 hectares et créant à terme près de 1 300 emplois, incarne parfaitement le renouveau du Cambrésis, résolument tourné vers l'avenir.

- **Le CSNE et la plateforme multimodale Marquion-Cambrai :**

Ce chantier historique, attendu depuis une quarantaine d'années, est une opportunité exceptionnelle pour le territoire, compte tenu de ses perspectives en termes d'emploi local. Porteur de développement, d'innovation et d'attractivité, le Canal est un véritable projet d'aménagement du territoire qui entend s'inscrire durablement dans le paysage économique, social et environnemental français.

Ces projets sont en mesure de renforcer le positionnement économique du territoire ; et peuvent irriguer l'ensemble des défis que le Cambrésis souhaite relever aujourd'hui.

2. Diagnostic : forces et faiblesses du territoire

2.a. Localisation et accessibilité

- **LOCALISATION**

- Le Cambrésis au carrefour des Hauts-de-France :



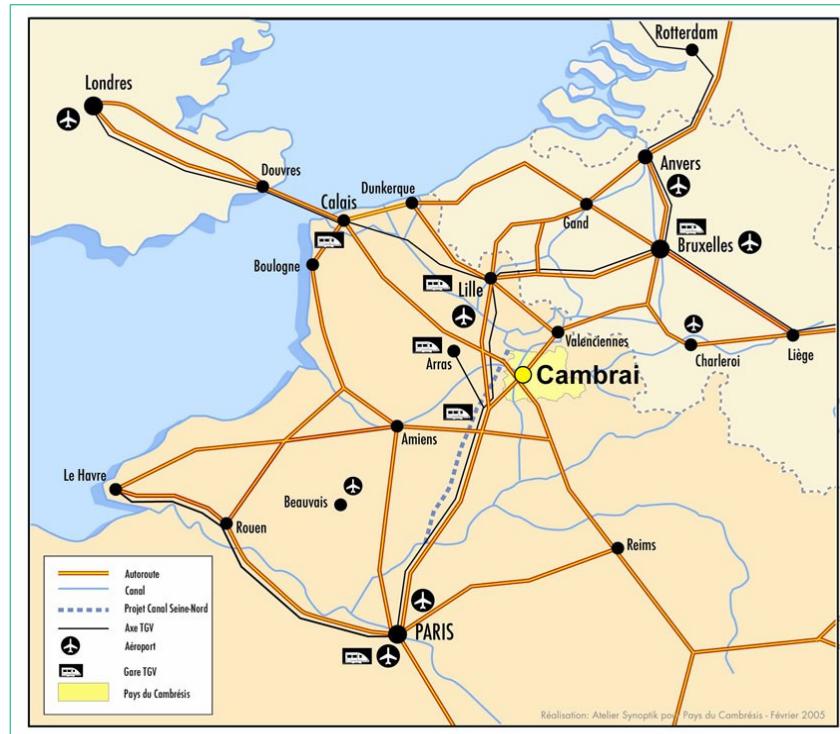
Le Cambrésis bénéficie d'une localisation à la frontière de quatre départements. Au sud, il se situe à la limite de la Somme et de l'Aisne, à l'Ouest se trouve le Pas-de-Calais. Il est délimité à l'est par le Parc Naturel Régional de l'Avesnois dont sept communes de l'arrondissement de Cambrai font partie. Une particularité du territoire réside dans une enclave située dans le département du Pas-de-Calais. Trois communes de l'arrondissement se trouvent ainsi isolées : Boursies, Dognies et Moeuvres.

Au niveau régional, l'arrondissement bénéficie d'un emplacement géographique très favorable. La proximité des routes nationales et des autoroutes permet un accès rapide aux principales métropoles comme Lens, Douai, Valenciennes, Lille ou encore Calais.

Enfin, le Cambrésis bénéficie d'un emplacement au cœur de la « partie utile » de l'Europe avec une quasi-équidistance de Paris, Bruxelles et Londres. La proximité des autoroutes permet un accès rapide à ces grandes métropoles européennes.

- **ACCESSIBILITÉ**

- Le Cambrésis au centre d'un réseau de communication :



Le Cambrésis bénéficie de nombreux réseaux d'accès. Ainsi, le territoire est maillé par trois routes départementales : la RD 643 (Douai – Charleville-Mézières), la RD 630 (Bapaume – Valenciennes) et la RD 644 (Cambrai – Saint-Quentin). Sa position lui permet également l'accès à deux autoroutes : l'autoroute A2 reliant Bruxelles à Paris et l'autoroute A26 reliant Reims à Calais ou Lille.

Le Conseil départemental assure des lignes interurbaines en car dans de nombreuses communes du territoire. Ce maillage est le plus dense du département.

Certains grands axes sont pourvus de pistes cyclables, comme c'est le cas avec la RD 115 de 2,5 km reliant Caudry, Montigny-en-Cambrésis et Bertry.

Le territoire dispose de gares ou arrêts destinés au trafic de voyageurs sur les communes de Bertry, Busigny, le Cateau, Cattenières, Caudry, Cambrai, Escaudoeuvres et Iwuy.

La liaison ferroviaire du Cambrésis est desservie par des trains régionaux du réseau TER Hauts-de-France effectuant des trajets entre les gares de Lille-Flandres, Douai, Saint-Quentin, Arras ou encore Valenciennes à raison de plusieurs allers-retours par jour.

Une gare TGV est disponible à Arras, située à moins de 45 minutes de route en empruntant la route départementale, permettant une desserte depuis et vers Paris-Nord avec un aller-retour quotidien

Une gare de marchandises est également en service sur le territoire sur la commune de Cambrai dans la gare de Cambrai-Annexe.

Le Cambrésis est à moins d'une heure de trajet d'un aéroport international : l'aéroport de Lille-Lesquin, accessible en voiture ou par TER suivi d'une liaison par navette ou par bus. Il dispose également de l'aérodrome civil de Cambrai-Niergnies avec deux pistes et un hangar.

Enfin le territoire est traversé par le canal de Saint-Quentin qui assure la jonction entre l'Oise, la Somme et l'Escaut et met en relation le Bassin parisien, le Nord de la France et la Belgique. Le canal de Saint-Quentin traverse ainsi 11 communes du Cambrésis : Honnecourt-sur-Escaut, Banteux, Bantouzelle, les Rues-des-Vignes, Masnières, Marcoing, Noyelles-sur-Escaut, Cantaing-sur-Escaut, Fontaine-Notre-Dame, Proville et Cambrai.

Le Port de Cantimpré, sur la commune de Cambrai, est un port de plaisance situé à la jonction de l'Escaut et du canal de Saint-Quentin.

Le trafic fluvial sera certainement augmenté avec l'ouverture du CSNE.

- Le Cambrésis comme territoire enclavé :

La localisation du Cambrésis est intéressante et stratégique. Pour autant, le territoire n'en tire pas tout le bénéfice qu'il pourrait escompter.

En effet, malgré la présence des autoroutes A2 et A26 et du canal de Saint-Quentin, le territoire présente des caractéristiques d'enclavement, toutefois plus fortes à l'est qu'à l'ouest. Cet enclavement est d'autant plus fort qu'il n'existe aucune voie réservée au covoiturage dans l'arrondissement.

De même, les aires d'accueil de camping-car sont encore très peu nombreuses.

Les pistes et voies cyclables sont peu nombreuses, malgré une volonté de répondre à la demande grandissante d'aménagements pour la pratique sportive, quotidienne ou de loisir du vélo. À terme, l'objectif est de connecter les itinéraires existants en les complétant par des pistes ou voies cyclables, voies vertes, véloroutes ou encore des réseaux points-noeuds. Des projets sont soutenus par l'Europe comme le projet Interreg « Eurocyclo ».

Si Cambrai est desservie par une voie ferroviaire, celle-ci est unique ce qui complique fortement les liaisons, notamment avec la capitale régionale (1h05 à 1h40 de temps de trajet). Cela explique que les lignes interurbaines en car assurées par le Département soient les plus denses du Nord. Ces lignes traversent de nombreuses communes très étendues, ce qui a pour effet de rallonger les temps de parcours.

De plus, il est à souligner l'absence de TGV à destination de Paris au départ des gares de Cambrai, Caudry ou le Cateau.

Enfin, si plusieurs communes sont desservies par le TER, les fréquences sont de plus en plus espacées. La plupart des communes ne sont d'ailleurs que des stations d'arrêt, sans réelle gare physique. Seules les communes de Cambrai, Caudry et le Cateau ont conservé une gare avec guichet.

Cet isolement est inégalement ressenti sur le territoire avec une partie davantage isolée à l'est et dans l'enclave. Cela a pour conséquence directe une assez faible attractivité du territoire pour la création d'activités économiques, attirées par des zones mieux desservies à l'extérieur.

Dans ce contexte, en tant que projet stratégique de niveau européen permettant une connexion performante entre les bassins Seine-Oise et Nord-Pas-de-Calais / Benelux, le Canal Seine Nord Europe est très attendu localement. Outre l'aspect fluvial, il représente une opportunité d'améliorer sensiblement la desserte ferroviaire et des opportunités de développement importantes.

2.b. Surfaces et aménagement du territoire

- **MORPHOLOGIE :**

Le Cambrésis est une plaine aux molles ondulations, prolongement des plateaux picard et artésien. Son relief, plutôt bas, oscille entre une altitude minimale de 33 mètres à un point culminant à 181 mètres. Son sol est crayeux et légèrement ondulé. L'Escaut et ses affluents (l'Esnes, l'Erclin, la Selle et l'Ecaillon) entaillent les plateaux pour créer trois entités bien distincts.

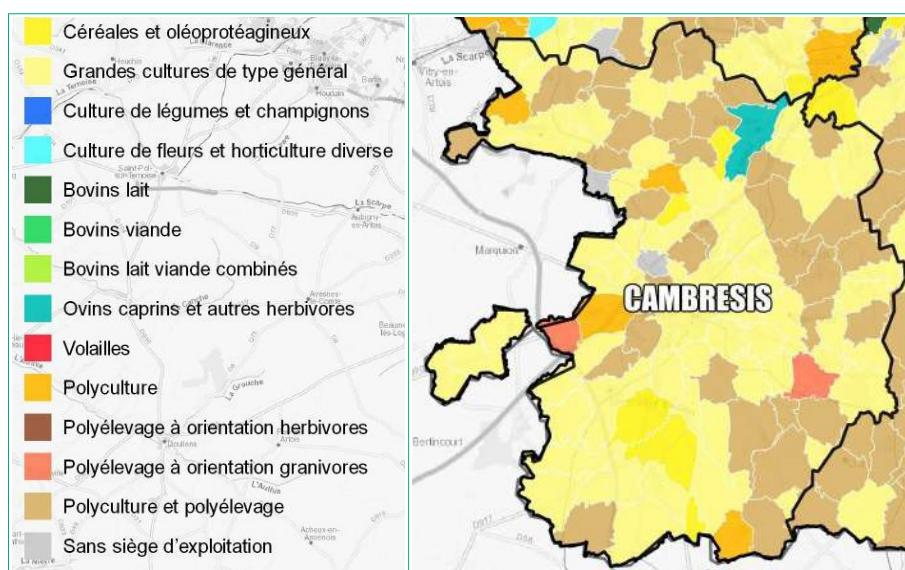
- **SURFACES ET OCCUPATION DU SOL :**

Les espaces artificialisés recouvrent les zones urbanisées (tissu urbain continu ou non), les zones industrielles et commerciales, les réseaux de communication, les carrières, décharges et chantiers, ainsi que les espaces verts artificialisés (comme les espaces verts urbains ou les équipements sportifs et de loisirs). Les surfaces artificialisées du Cambrésis représentent un peu plus de 11 % des surfaces (contre 18,2 % pour le département).

Par opposition, les espaces agricoles représentent 85,7 % des surfaces (contre 72 % pour le département). Le Cambrésis est ainsi reconnu, au sein du département, comme l'une des neuf « petites régions agricoles » (PRA), se caractérisant par une zone de grandes cultures et mixte aux paysages ouverts. Les forêts, milieux naturels, zones humides ou surfaces en eau représentent un peu plus de 3 % de l'occupation des sols (contre environ 10 % sur l'ensemble du Nord).

- **Place de l'agriculture :**

Au dernier recensement agricole, le territoire comptait 821 exploitations. Plus de la moitié des exploitants agricoles sont âgés de plus de 55 ans. La surface agricole utilisée (SAU) s'étend sur 72 173 hectares, soit plus de 20,5 % de la SAU du département. L'orientation technico-économique des exploitations (OTEX) du Cambrésis fait de ce territoire principalement un territoire de grande culture.



Concernant l'élevage, les cheptels sont majoritairement des cheptels de bovins, et dans une moindre mesure, des cheptels de volailles. La production de lait de vache constitue la grande majorité de l'activité des exploitations bovines (68,2 %). Les terres cultivées le sont à plus de 50 % pour les céréales ; 17 % le sont pour les cultures fourragères ; 13 % pour la betterave industrielle.

La proportion de la surface agricole utile déclarée en agriculture biologique est légèrement inférieure à 2 % de la SAU totale (1 134 hectares). C'est une proportion moindre par rapport aux arrondissements nordistes d'Avesnes-sur-Helpe, Valenciennes et Douai. Au total sur l'arrondissement, 41 exploitations sont engagées dans l'agriculture biologique.

La prairie permanente, qui possède de nombreux atouts d'un point de vue environnemental puisque ce type de milieu est caractérisé par la présence d'habitats riches de biodiversité, constitue 12 % de la SAU du Cambrésis.

Le nombre de demandes de retournement de prairies sur le territoire ne cesse d'augmenter depuis 2019 ; or, le secteur se caractérise par d'importants problèmes de qualité de l'eau souterraine du fait des apports en nitrates et pesticides d'origine agricole. Augmenter les surfaces exploitées revient ici à augmenter ces apports sur le territoire, tout en diminuant les surfaces « tampons » pouvant limiter la fuite d'excédents azotés vers les eaux superficielles et souterraines.

Les exploitations agricoles sont majoritairement des exploitations individuelles et des exploitations à responsabilité limitée. Deux Groupements d'Intérêt Économique et Environnemental (GIEE) sont en cours de développement : la CUMA des 4 Chemins et la CUMA Bio-Territoires ; et trois collectifs locaux d'agriculteurs sont engagés dans une démarche de structuration en GIEE ou « Groupe 30 000 ».

- Place de l'urbanisé :

Le territoire a connu une extension urbaine importante entre les années 1970 et le début des années 2000. Cette urbanisation s'est principalement effectuée sur les réseaux de prairies et, secondairement, sur les parcelles cultivées. Cela a conduit à une perte importante des milieux naturels.

Plus récemment, entre 2009 et 2018, ce sont 541 hectares qui ont été artificialisés sur le Cambrésis : 0,6 % des sols sont ainsi passés d'une occupation « naturelle, agricole ou forestière » à une occupation « urbanisée ».

- Place des milieux naturels :

Malgré une faible représentativité des milieux naturels, le territoire compte une petite vingtaine de zones à enjeu environnemental. Parmi elles, l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) a identifié des secteurs présentant d'importantes capacités biologiques et en bon état de conservation. Ainsi, 7,1 % de la superficie du Cambrésis est reconnu ZNIEFF de type II ; et 11,9 % reconnu ZNIEFF de type I.

En termes de boisement, le Cambrésis présente le plus faible taux du département, avec un peu plus de 3 400 hectares. Au total, 1 053 km de linéaires boisés ont été identifiés, en cumulant les alignements d'arbres, les haies arborées, les haies arbustives et les haies mixtes. Toutefois, entre 1971 et 2005, près de 45 % du linéaire de haies a disparu du

territoire avec pour cause l'agrandissement des parcelles de grandes cultures et la régression des surfaces en herbe.

- État des friches :

L'arrondissement compte, en cumulé, un peu plus de 179 hectares de friches. Cela représente moins de 1 % de sa surface totale. Ces friches sont majoritairement situées sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Cambrai.

Sur l'ensemble des friches recensées :

- Plus de 41 % sont des friches dites d'activité, c'est-à-dire des terrains, bâtis ou non, qui, ayant participé à une activité industrielle ou commerciale, ont été dégradés d'une telle manière que tout nouvel usage n'est possible qu'après une remise en état notable ;
- Plus de 33 % sont des friches dites urbaines ;
- Plus de 25 % sont des friches dites agricoles.

Les friches d'activité et urbaines représentent 1,3 % des surfaces urbanisées du territoire. Les friches agricoles représentent quant à elles une proportion minime des surfaces agricoles de l'arrondissement (0,05 %).

• RÉSEAUX, EAU ET ASSAINISSEMENT :

- Gaz :

Le Cambrésis est desservi par un réseau dense de canalisation GRDF sur la majorité du territoire. Ainsi, malgré le caractère rural du territoire, les petites communes rurales disposent toutes du gaz.

- Gestion des eaux :

Le Cambrésis fait partie du périmètre du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Artois-Picardie. Le territoire est par ailleurs couvert par trois Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux en cours d'élaboration : le SAGE de l'Escaut, le SAGE de la Sensée (commun avec des communes du Pas-de-Calais) et le SAGE de la Sambre. L'objectif de ces schémas est la recherche d'un équilibre durable entre la protection des milieux aquatiques et la conciliation des usages.

Treize communes de l'arrondissement sont des points de captage prioritaire du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux 2016-2021 sur les 25 captages prioritaires du département. Ces points de captage prioritaire définissent des aires d'alimentation du captage, qui contribuent à la lutte contre les pollutions diffuses.

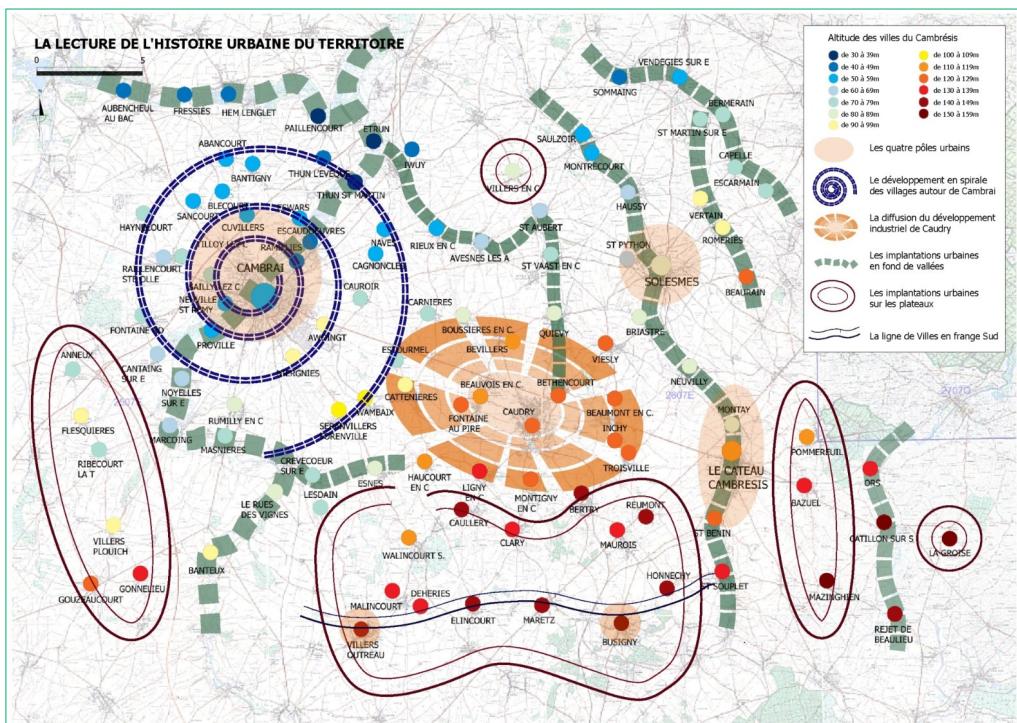
Enfin, la plupart des collectivités de l'arrondissement ont confié au SIDEN-SIAN Régie Noréade la compétence « eau potable ».

- Gestion de l'assainissement :

Une grande partie des communes l'ont confié au SIDEN-SIAN Régie Noréade.

• AMÉNAGEMENT

- Un urbain qui cherche à se développer dans un environnement rural, une mixité sur laquelle reposent les enjeux de développement du territoire :



Source - Diagnostic SCOT du Pays du Cambrésis

Le Cambrésis est aujourd’hui marqué par une mixité entre l’urbain et le rural. Cette mixité constitue une spécificité importante et c’est sur elle que repose l’un des principaux enjeux de son développement : la cohésion et la solidarité entre les espaces ruraux et les espaces urbains.

Si le territoire est historiquement rural, il est intéressant de noter qu’il présente aujourd’hui un nombre important d’unités urbaines. Ces dernières sont principalement concentrées autour de Cambrai, et plus dispersées et de taille plus modeste sur l’est du territoire.

Le territoire semble donc pouvoir être découpé en trois espaces : un espace rural au sud (éloignement des centres urbains et de ses services), un espace rural organisé autour d’un bourg, et un espace rural périurbain (à proximité de Cambrai, Caudry et le Cateau-Cambrésis).

- Parcs et zones d’activités :

Le Cambrésis compte une petite vingtaine de parcs et zones d’activité, principalement à vocation artisanale et industrielle. Une dizaine de ces parcs d’activités est située sur le territoire de la Communauté d’Agglomération de Cambrai.

Au total, ces zones représentent un peu plus de 534 hectares de zone utile ; zone sur laquelle une attention particulière est apportée afin d’en assurer un taux de remplissage optimum.

2.c. Activité économique et emploi

- **ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET ENTREPRISES :**

- **Historique :**

Le Cambrésis se distingue des arrondissements voisins par des singularités historiques qui marquent et influencent encore aujourd’hui son développement économique.

Le territoire s'est longtemps caractérisé par sa dominante agricole et par son industrialisation mineure par rapport à l'Artois, le Hainaut, ou le Douaisis. Son développement industriel s'est longtemps attaché à la seule industrie textile ; une spécialisation qui fait encore aujourd’hui la fierté du territoire, et œuvre à son rayonnement national et international.

Par ailleurs, le Cambrésis a connu des bouleversements majeurs de son économie dont il cherche à se relever : les crises successives de plusieurs filières, comme le textile et la sidérurgie, et la fermeture de l'ancienne base aérienne 103 (perte de 650 familles).

Le territoire oriente ainsi son action dans des logiques de reconversion porteuse de développement.

- **Tissu économique local :**

Le Cambrésis compte un peu plus de 4 890 entreprises. Les secteurs les plus représentés sont ceux du commerce et de la rénovation automobile (25 %), de la construction (12,25 %), de l'industrie manufacturière (9 %). Le secteur agricole représente quant à lui seulement 2,7 % des entreprises présentes aujourd’hui sur le territoire.

Les 435 industries manufacturières du territoire sont principalement des industries alimentaires (30 %) et des industries de fabrication de textile (22,5 %). Cependant, le secteur industriel du Cambrésis reste varié (automobile, habillement, chimique, machinerie...), ce qui limite la dépendance du territoire.

Le tissu économique se caractérise par une forte prévalence de petites entreprises : 82,5 % des entreprises du territoire comptent moins de 9 salariés tandis que seulement 0,3 % des entreprises comptent plus de 200 salariés.

Le nombre total de personnes employées sur le territoire s'élève à plus de 38 300. Ce sont les industries manufacturières du territoire qui emploient le plus de personnes (plus de 8 200 employés), suivies par le secteur du commerce et de la réparation (7 423 employés) et le secteur de la santé humaine et de l'action sociale (6 210 personnes). Le secteur agricole emploie près de 480 personnes.

- **Politique active d'accueil des entreprises :**

Sur l'arrondissement, la politique d'accueil des entreprises est active, grâce à la mise en place par les collectivités de zones d'activités attractives qui favorisent de fait l'installation d'entreprises.

Des réussites exemplaires sont par ailleurs à souligner :

- SICOS, unique site mondial de production et de conditionnement des produits « Lancôme » du groupe « L'Oréal » ;
- 3M, unique site spécialisé dans la production de sphères nanométriques ;
- Royal Canin, leader européen de la production d'aliments secs pour animaux ;
- SASA (Société d'Applications des Silicones Alimentaires), expert mondial des supports de cuisson ;
- SPAC (Société de Production d'Aliment Caudry), Société d'Innovation Culinaire et Florette France, pôles d'excellence tournés vers l'agro-alimentaire ;
- Innovafeed, entreprise biotechnologique pionnière tournée vers la commercialisation d'ingrédients dérivés d'insectes, dont le laboratoire pilote a été accueilli à Gouzeaucourt.

Depuis 2015, le nombre de créations d'entreprises sur le territoire n'a cessé d'augmenter (de près de 50 %). Ainsi, 986 entreprises ont été créées en 2019, principalement dans le secteur du commerce, du transport, de l'hébergement et de la restauration. Plus de 76 % de ces entreprises étaient des entreprises individuelles.

Cependant, le taux de création d'entreprises reste le plus faible du département, s'élevant en 2019 à 13,1 % (moyenne départementale : 17,9 %).

- Filières d'excellence :

Le Cambrésis est reconnu pour deux filières au savoir-faire d'excellence :

- La fabrique et le travail du verre avec la verrerie de Masnières ;
- La création de dentelle et de broderie : le territoire fait figure de proie en matière de produits haut de gamme en dentelle pour la haute-couture, le prêt-à-porter, le monde du spectacle et de l'ameublement. Ce fleuron de l'industrie fait par ailleurs l'objet d'une attention accrue au niveau national, dans le but de préserver ses compétences et son rayonnement sur les scènes nationale et internationale. La dentelle de Caudry et la broderie de Villers-Outréaux bénéficient ainsi d'un plan d'action interministériel structuré autour de quatre axes principaux : le développement du marché, la formation et le recrutement, la diversification, et la compétitivité.

• EMPLOI :

- Population active :

Sur l'arrondissement, la population en âge de travailler se répartit comme suit :



Le taux d'emploi des 55-64 ans est de 44,1 % ; celui des 15-24 ans de 25,9 %.

La part des salariés en emplois précaires, c'est-à-dire ne disposant pas d'un contrat à durée indéterminée mais par exemple d'un contrat en intérim, en apprentissage, à durée déterminée... s'élevait en 2017 à 12,4 %.

Enfin, le salaire net horaire moyen s'élève à 12,86 € : c'est le plus faible du Nord.

- Activité et taux de chômage :

Sous l'effet de la mobilisation locale et d'un contexte national plus favorable, le taux de chômage du Cambrésis n'avait cessé de diminuer depuis 2015, pour plafonner à la fin de l'année 2019 aux alentours des 11 % (avoisinant alors la moyenne départementale).

Sous l'effet de la crise sanitaire, le taux de chômage du bassin d'emploi de Cambrai a cependant regagné 0,4 points, et s'est établi, pour le troisième trimestre 2020, à 11,8 %, dépassant la moyenne départementale (11,1 %). Le taux de chômage des seniors (plus de 55 ans) dépasse les 17 % et est le plus élevé du département. Le taux de chômage des jeunes (15-24 ans) s'élève quant à lui à 41,7 %, soit 5 points de plus que la moyenne départementale pour 2017.

Le territoire se caractérise par un grand nombre de chômeurs de longue durée (plus d'un tiers des chômeurs) ; et une part important des demandeurs d'emploi sont des seniors (25,2 %, soit le taux le plus élevé du département). Cette proportion est moindre pour les moins de 25 ans, qui représentent 14,4 % des demandeurs d'emploi de catégories A, B ou C.

• FORMATIONS ET INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE :

La répartition de la population par niveau de formation se caractérise par un taux relativement élevé de personnes sans diplôme ou ayant un niveau BEC, BC et DNB : 37 % (contre une moyenne départementale de 33 %). 27 % de la population à un niveau CAP ou BEP, et 17 % un niveau BAC. La part des diplômés du supérieur s'élève à 20,3 %, contre 27,9 % au niveau départemental et 29,9 % au niveau national.

Cela freine la capacité du Cambrésis à répondre aux besoins des entreprises, notamment en matière de cadres, et représente un frein direct à son développement.

Par ailleurs, l'arrondissement se caractérise par un taux élevé de jeunes en difficultés d'insertion. Ainsi, la part des jeunes de 15-24 ans ni en emploi ni en formation (dits « NEET »), c'est-à-dire déscolarisés et/ou confrontés à des difficultés d'insertion, plafonne depuis 2010 autour des 25 % ; alors qu'elle se situe pour le territoire national et départemental autour des 16 % et 20 %.

Pourtant, les structures de formation et d'insertion ne manquent pas et se révèlent performantes.

En complément des structures scolaires et sportives, et en termes de formation, l'arrondissement compte un centre universitaire, un EPIDE, une université des métiers de l'artisanat, et un conservatoire de musique et de théâtre à rayonnement départemental.

Par ailleurs, le bassin de Cambrai compte 11 structures d'insertion par l'activité économique, qui disposent, pour certaines d'entre elles, de plusieurs types de SIAE et bénéficient de plusieurs conventionnements. Au total, le territoire compte ainsi 6 ateliers et chantiers d'insertion (ACI), 8 entreprises d'insertion (EI), 1 entreprise de travail temporaire d'insertion (ETTI) et 1 association intermédiaire (AI) ; pour un peu plus de 226 ETP conventionnés.

2.d. Société

Les indicateurs sociaux du Cambrésis reflètent sa fragilité, bien que le territoire dispose de nombreux atouts et peut s'appuyer sur un réseau dynamique de partenaires et de structures.

- **NIVEAU ET QUALITÉ DE VIE :**

- **Une pauvreté présente :**

En termes de niveau de vie, l'arrondissement se caractérise par un **taux de pauvreté** avoisinant les 20 %, contre un taux de 18,8 % dans le département. Ce taux s'élève à 30,2 % chez les moins de 30 ans (29,8 % pour le Nord), et de 10 % pour les plus de 75 ans (10,2 % pour le Nord).

Les indicateurs socio-économiques de la population cambrésienne sont marqués : 53,6 % des foyers fiscaux sont non imposables contre 41,9 % au niveau national et 48,9 % pour le Nord.

Le **revenu médian** est de 18 710 € contre 19 490 € au niveau départemental. La part des revenus d'activité, qui représentent les revenus des activités salariées, non salariées et les indemnités de chômage dans le total des revenus disponibles de la zone, s'élève à 68,1 soit 5 points de moins que la donnée départementale.

Le taux de pauvreté monétaire s'élève à 19 %, similaire au niveau départemental (19,2 %).

Par ailleurs, l'arrondissement compte plus de 8 % de sa population couverte par le **Revenu de Solidarité Active**, contre 9,1 % au niveau département. Le territoire compte ainsi quelque 6 265 foyers allocataires du RSA, parmi lesquels 26,7 % vivent de ressources constituées à plus de 50 % par les prestations CAF.

- **Difficultés bancaires et fragilités des ménages :**

Les dossiers de surendettement déposés dans l'arrondissement représente 7,7 % des dossiers de surendettement du département (475 déposés pour 100 000 habitants contre 425 dossiers pour 100 000 habitants dans le Nord, et 271 dossiers pour 100 000 habitants au niveau national).

Les mesures d'effacement total de dettes prononcées sur l'arrondissement constituent près de 8 % des mesures prononcées au niveau départemental ; une proposition similaire aux mesures de réaménagement de dettes prononcées.

Les incidents inscrits au Fichier Central des Chèques (FCC) représentent un peu plus de 9 % des incidents départementaux ; alors que la zone de Cambrai est la troisième zone des Hauts-de-France en termes de nombre de personnes inscrites au FCC pour 100 000 habitants.

Pour tenter de prévenir ces difficultés, deux Points Conseils Budget ont été labellisés sur le territoire : l'un à Cambrai et l'autre à Solesmes.

Par ailleurs, le taux de chèque énergie s'élève à 25,4 % sur le territoire, contre 24,9 % au niveau départemental et 19,9 % au niveau national.

- Difficultés familiales :

Le Cambrésis reste marqué par des situations familiales parfois difficiles :

- Le territoire se caractérise par une part préoccupante de mères mineures ;

- Le territoire recense auprès des services de Gendarmerie et de Police un fort taux d'intervention dans les situations de violences conjugales et intrafamiliales, principalement pour violences physiques, psychologiques, et harcèlement.

Ainsi, en zone gendarmerie, le nombre d'interventions pour violences intrafamiliales représente 15 % de l'activité de la compagnie de gendarmerie de Cambrai, ce qui en fait la première compagnie intervenant pour des situations de VIF en Hauts-de-France. Les communes de Caudry, Le Cateau-Cambrésis et Avesnes-les-Aubert sont particulièrement marquées par ce phénomène, qu'il convient d'endiguer.

En zone police, qui comprend 7 communes de l'arrondissement, les interventions ne faiblissent pas.

Si les bénéficiaires des interventions des intervenantes sociales en commissariat (ISC) de police et de gendarmerie sont majoritairement des personnes majeures, la part des personnes mineures prises en charge est préoccupante (13 % en zone police, 9 % en zone gendarmerie). Leurs interventions concernent de manière très majoritaire un public féminin : la catégorie « femmes victimes » se démarquant fortement des autres catégories bénéficiant des interventions des ISC.

- Le territoire est marqué par une surreprésentation du nombre de mesures de protection de l'enfance. Ainsi, le taux d'enfants protégés s'élève à 4 % sur l'arrondissement, contre 3 % au niveau départemental et 2 % au niveau national, et par une part significative d'enfants touchés indirectement par la violence parentale.

- Mobilité :

Si le Cambrésis bénéficie d'une localisation géographique favorable, les déplacements de proximité, au sein de l'arrondissement, sont parfois limités ; et la population est caractérisée de ce fait de « peu mobile », faute de transports collectifs équilibrés et d'intermodalité.

Ce manque de mobilité accentue un certain nombre de problématiques, comme celles de l'accès à l'emploi, à la formation, ou à l'accès aux droits, et constitue ainsi un frein important au développement social du Cambrésis.

Des solutions alternatives ont pu être mises en place, dans l'optique du « aller vers », notamment pour pallier le manque de mobilité en milieu rural. Ainsi, des services publics

et forces vives du territoire ont mis en place de l'itinérance, à l'instar du Bus France Services ou de certaines associations locales.

- **ÉDUCATION ET FORMATION :**

- **Établissements scolaires et universitaires :**

L'arrondissement est maillé par :

- **Trois circonscriptions de l'Éducation Nationale** : Cambrai Centre, qui recouvre 55 écoles, Cambrai-Le Cateau qui recouvre 51 écoles, et Cambrai Sud qui recouvre 56 écoles.

Au total, le territoire regroupe donc 162 écoles, dont 33 écoles maternelles publiques, 36 écoles élémentaires publiques, et 93 écoles primaires (82 publiques et 11 privées sous contrat).

- **13 collèges**, pour lesquels l'Indice de Position Social s'échelonne de 74,7 à 99,7.

- **7 lycées.**

- **10 structures assurant des formations d'enseignement supérieur** : le centre universitaire de Cambrai (licences, masters), l'École Supérieure d'Art de Cambrai, l'Institut de Formation en Soins Infirmiers, le Lycée Fénelon (BTS), la Cité Scolaire Paul Duez (BTS), le Lycée Polyvalent privé Saint Luc (classes préparatoires, BTS, licences), le lycée professionnel Louise de Bettignies (Institut de Formation des Aides Soignants), le Lycée professionnel Blériot (métiers du bâtiment et des énergies durables), le Lycée Polyvalent Camille Desmoulins (BTS), et le Lycée Polyvalent Joseph Marie Jacquard.

- **Trois établissements d'enseignement agricoles :**

- La Maison Familiale Rurale (MFR) située à Haussy, sous contrat avec le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, qui est un centre de formation agricole par alternance, pilote régional en matière d'agriculture biologique (grandes cultures, maraîchage).
- La Maison Familiale Rurale (MFR) de Le Cateau-Cambrésis, établissement privé sous statut associatif, sous contrat avec le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, qui propose des formations par alternance et par apprentissage allant du Bac Pro aux BTS ou encore au BPJEPS. Cette MFR forme notamment les apprenants aux métiers de l'élevage, du cheval et des activités équestres.
- Le Lycée d'Enseignement Agricole Privé (LEAP) Sainte Croix situé à Cambrai, dont l'offre de formation présente une dominante en technologies de laboratoire et en bio-industries de transformation.

- **Éducation prioritaire :**

Trois réseaux d'éducation prioritaire composent le territoire :

- Le collège Jean Rostand au Cateau-Cambrésis et ses 14 écoles rattachées
- Le collège Lamartine de Cambrai et ses 4 écoles rattachées
- Le collège Jacques Prévert de Caudry et ses 2 écoles rattachées

Trois collèges REP et vingt écoles élémentaires sont donc concernés par l'éducation prioritaire. Parmi les écoles, 12 proposent un CP dédoublé et 14 un CE1 dédoublé.

- Instruction dans la famille :

L'instruction dans la famille ne constitue pas une donnée significative.

- Taux de scolarisation et diplôme :

De l'âge de 2 ans à 14 ans, le taux de scolarisation des jeunes est légèrement supérieur au taux moyen départemental.

Ce taux de scolarisation commence cependant à diminuer et à passer en dessous du seuil départemental à partir de l'âge de 15 ans :

- 15-17 ans : taux de scolarisation sur l'arrondissement de 94,3 % contre 94,9 % au niveau départemental ;
- 18-24 ans : taux de scolarisation sur l'arrondissement de 38 % contre 54,6 % au niveau départemental ;
- 25-29 ans : taux de scolarisation sur l'arrondissement de 3,2 % contre 7,9 % au niveau départemental ;
- 30 ans ou plus : taux de scolarisation sur l'arrondissement de 0,6 % contre 0,9 % au niveau départemental.

Cet écart, particulièrement observable à l'atteinte de la majorité, semble traduire une difficulté d'accès aux études d'enseignement supérieur.

Cette constatation se retrouve dans la part des diplômés du supérieur parmi les 15 ans et plus et qui ne sont plus scolarisés, qui s'élève à 20,3 % sur le Cambrésis contre 27,9 % pour le Nord, et 29,9 % sur le territoire national. Par ailleurs, le niveau de diplôme le plus détenu par la population cambrésienne âgée de plus de 15 ans et non scolarisée est un CAP, BEP ou équivalent (29 % de la population cible) ; alors que le niveau de diplôme le plus détenu par la population du Nord reste un diplôme de l'enseignement supérieur (28 % de la population cible).

- Lutte contre le décrochage scolaire :

La lutte contre le décrochage scolaire fait l'objet d'une attention particulière au sein de l'arrondissement. Ainsi, ce sont environ 400 jeunes qui sont repérés être potentiellement en situation de décrochage, parmi lesquels un peu plus d'un tiers sont soumis à l'obligation de formation.

Un peu plus de 300 jeunes mineurs sont inscrits à la Mission Locale, parmi lesquels 22 % sont en situation de non-respect de leur obligation de formation.

• SANTÉ :

Les indicateurs de santé du territoire sont dégradés. Le taux de mortalité est supérieur de près de 2 points au taux départemental. L'état de santé des enfants est préoccupant, avec un peu plus de 28 % des enfants concernés par des troubles du langage contre 16 % pour le Nord, et 21 % des enfants sont touchés par des troubles psychomoteurs contre 13,5 % pour le Nord.

Par ailleurs, malgré des équipements médicaux dans la normalité, la densité médicale est faible et préoccupante : on compte ainsi un peu plus de 81 médecins généraux pour 100 000 habitants.

Entre 2017 et 2020, l'arrondissement a perdu près de 17 % de ses médecins généralistes. Soixantequinze communes du territoire n'en ont d'ailleurs aucun.

La population vieillissante et la faible attractivité pour les jeunes praticiens du fait de l'enclavement du territoire accentuent le constat de désertification médicale.

En réponse, le territoire a été qualifié en janvier 2020 par l'Agence Régionale de Santé de « Zone d'Accompagnement Régional », et bénéficie à ce titre de plusieurs dispositifs visant à faciliter l'arrivée et le maintien de praticiens. Par ailleurs, avec l'appui des collectivités territoriales et de l'État, des projets de maison de santé se développent, et entendent pallier les difficultés d'accès aux soins que connaissent les habitants.

- **POLITIQUE DE LA VILLE :**

Deux communes ont des quartiers qualifiés « politique de la ville ». Il s'agit de Cambrai et de Caudry, qui comptent respectivement 4 et 1 quartiers prioritaires de la ville. Au total, environ 5 % de la population de l'arrondissement réside en QPV.

Les objectifs aujourd'hui poursuivis dans le cadre de ces deux contrats de ville sont au nombre de cinq : l'accès à la citoyenneté, la lutte contre la fracture numérique, les actions éducatives et de raccrochage scolaire, la transition écologique, et l'égalité entre les femmes et les hommes.

- **QPV de la ville de Cambrai :**

Il s'agit des quartiers Saint-Roch, Vieux Centre Ville Saint Géry, Amérique, et Résidence d'Esnes.

Les domaines d'action principalement financés dans le cadre du contrat de ville sont les actions relevant de l'éducation, ainsi que de l'emploi et du développement économique.

Dix adultes-relais sont par ailleurs mobilisés sur ce territoire.



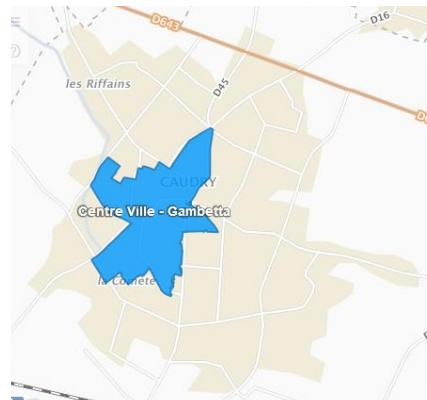
- **QPV de la ville de Caudry :**

Il s'agit du quartier Centre Ville-Gambetta.

Les domaines d'action principalement financés dans le cadre du contrat de ville sont les actions relevant de l'ingénierie et des programmes de réussite éducative, les

actions relatives à la citoyenneté et aux valeurs de la République, ainsi que les actions relatives à la santé et à l'accès aux soins.

Dix adultes-relais sont par ailleurs mobilisés sur ce territoire.



- **RURALITÉ :**

Au sein des villes et des villages, le maintien des commerces de proximité et plus généralement des activités, ainsi que la revitalisation des centres-bourgs constituent une préoccupation réelle ; même si le territoire ne se caractérise pas par un manque de réponses aux besoins de base des habitants.

- **ACCÈS AUX ÉQUIPEMENTS, AUX SERVICES PUBLICS, AU NUMÉRIQUE :**

- **Équipements et services publics :**

Les équipements collectifs ne manquent pas, et les structures, notamment de formation et d'insertion, sont performantes.

Les services publics, auparavant principalement concentrés sur la ville centre de Cambrai, se rapprochent des publics. Ainsi, dans le cadre de la mise en place du réseau « France Services », cinq structures ont été labellisées :

- L'une à Solesmes, portée par la Communauté de Communes du Pays Solesmois ;
- La deuxième à Le Cateau-Cambrésis, portée par le Conseil Départemental ;
- La troisième itinérante et intervenant sur 19 communes de l'arrondissement, portée par le Conseil Départemental ;
- La quatrième portée par la commune de Gouzeaucourt et adossée à sa future maison de santé pluriprofessionnelle ;
- La cinquième porté par la commune d'Iwuy.

Ce réseau de France Services, qui vise à faciliter l'accès des habitants à un panier de services publics de qualité, permet aux usagers d'effectuer gratuitement et en un lieu unique diverses démarches administratives, tout en étant accompagnés par des agents polyvalents. La diversité des porteurs de ces espaces (Département, EPCI, commune), et la qualité du maillage retenu illustre le dynamisme de ce dispositif, et sa pertinence.

Par ailleurs, la ville de Cambrai a été retenue pour accueillir d'ici 2023 un service « démétropolisé » de la Direction Générale des Finances Publiques.

- Numérique :

- **Réseaux :**

L'ensemble du Cambrésis est couvert par un réseau mobile 4G.

Le raccordement à la fibre optique est en cours de finalisation sur l'ensemble du territoire : plus de 81 % du Cambrésis y est ainsi raccordé.

- **Illectronisme et médiation numérique :**

Le nombre de personnes en situation d'illectronisme sur l'arrondissement est estimé à un peu plus de 24 430 ; soit un taux d'illectronisme de près de 18 %.

L'arrondissement compte 61 lieux et acteurs de la médiation numérique, permettant au public d'accéder à un équipement informatique. Une majorité de ces « tiers-lieux » et acteurs proposent également des ateliers d'acquisition de compétences numériques et un accompagnement aux démarches numériques en ligne.

Par ailleurs, 19 Conseillers numériques France Services ont été déployés sur le territoire.

• **VIE CITOYENNE :**

- Des dynamiques en faveur de la jeunesse :

- **Point d'information jeunesse :**

L'association Service Enfance Jeunesse Cambrai est labellisée par l'État et reconnue par la Région comme Point d'Information Jeunesse. Cette structure de proximité accueille tous les jeunes de 16 à 25 ans, de manière anonyme et gratuite, afin de les aider à trouver des informations sur tous les sujets qui les concernent ou les intéressent.

- **Service civique :**

L'arrondissement compte 21 structures agréées service civique. Le déploiement de ce dispositif s'appuie sur un réseau de tiers de confiance : c'est l'association Cambrésis Ressources qui exerce les activités qui s'y rapportent (information, sensibilisation, mise en réseau, accompagnement dans les démarches d'agrément).

Le service civique est l'un des leviers sur lequel s'appuie le Plan de Relance pour la jeunesse, et de nouvelles missions devraient ainsi pouvoir être agréées sur le territoire dans les années à venir.

- Une riche vie associative et sportive :

Le Cambrésis est riche de plus de 6 000 associations. Il compte deux Points d'Information à la Vie Associative (PIVA), qui sont des lieux labellisés par l'État mobilisant des compétences et des outils pour informer et orienter les publics vers les bons interlocuteurs :

- Un PIVA + porté sur Caudry par l'association Cambrésis Ressources
- Un PIVA porté par la Ville de Cambrai

- **Soutien à la vie collective et associative :**

Le territoire bénéficie de postes FONJEP, qui sont des aides à l'emploi socio-éducatif, et dont l'objectif est de faciliter la rétribution de personnels permanents employés par des mouvements de jeunesse et des associations d'éducation populaire. En 2020, ce sont 5 structures de l'arrondissement qui ont bénéficié de 5,5 postes de ce type.

Par ailleurs, les associations cambrésiennes ou appelées à intervenir sur le territoire peuvent bénéficier, chaque année, du Fonds de Développement de la Vie Associative (FDVA) pour obtenir du financement concernant la formation de leurs bénévoles, pour leur fonctionnement, ou pour porter des projets innovants.

L'arrondissement bénéficie également des dispositifs de droit commun type aide ALSH, colos apprenantes ou aide BAFA, afin de soutenir le besoin d'expérience collective, de partage, et de remobilisation des savoirs, par une contribution aux dépenses de rémunération et de fonctionnement des structures concernées.

- **Soutien à la vie sportive :**

Le Cambrésis compte un peu plus de 16 licenciés sportifs pour 100 habitants, un nombre légèrement en deçà de la moyenne départementale (19 licenciés pour 100 habitants).

Les associations sportives du territoire peuvent bénéficier d'aides particulières portant sur la création et le maintien d'emplois. Par ailleurs, les associations sportives les plus touchées par la crise sanitaire liée peuvent prétendre au fonds territorial de solidarité.

Enfin, la création d'équipement sportif est valorisée sur le territoire, comme en témoigne en 2020 la subvention accordée par l'Agence Nationale du Sport pour la création d'un plateau sportif sur la commune de Hem-Lenglet.

2.e. Culture, patrimoine, et tourisme

- **PATRIMOINE**

Le Cambrésis se révèle être une terre d'Histoire, au patrimoine diversifié. Riche de plusieurs siècles d'histoire, de batailles, de guerres et d'arts, ce patrimoine touche plusieurs aspects et secteurs comme le patrimoine religieux, le patrimoine militaire et fortifié, les sites et musées, ou encore un patrimoine industriel et rural très ancré sur le secteur.

De plus, depuis quelques années, le territoire se diversifie dans son offre culturelle et cherche à développer un patrimoine artistique et culturel en sensibilisant les jeunes des quartiers prioritaires et par de multiples partenariats avec l'État.

- **Un patrimoine historique très présent sur l'ensemble du territoire :**

Le territoire compte 53 monuments historiques, dont 29 sur la commune de Cambrai et 6 au Cateau-Cambrésis.

Plusieurs églises sont protégées. En effet, le Cambrésis dispose d'un **patrimoine religieux** très important entre églises médiévales, églises baroques et classiques, chapelles et autres monuments religieux. Ce patrimoine est présent sur l'ensemble du territoire, à la fois dans les petites et les grandes communes. L'État est par ailleurs propriétaire de la Cathédrale Notre-Dame de Cambrai ; qui dans le cadre du Plan de Relance « Plan cathédrale », a bénéficié d'une aide de 1,1 millions pour la restauration de ses décors et vitraux.



Le Cambrésis dispose également d'un important **patrimoine militaire et fortifié**, davantage concentré sur la commune de Cambrai.

L'importance du Cambrésis lors du Moyen-Âge s'illustre par le nombre de châteaux et de fortifications encore présents et visibles sur le territoire.

Traversé par les différentes guerres comme la guerre franco-allemande (1870-1871), la Première puis la Seconde Guerre Mondiale, l'arrondissement est encore marqué par les anciennes tours d'observation de la Première Guerre Mondiale ou par les passerelles utilisées par les Américains à la Libération, servant à remplacer les ponts détruits.

Ces guerres ont laissé sur le territoire une multitude de monuments aux morts, de monuments commémoratifs, de stèles et de cimetières militaires.

Le Cambrésis fait également état d'un **patrimoine industriel** important via ses nombreuses brasseries, usines, écluses et ports. Ce patrimoine est davantage visible sur les quatre principales communes que sont Cambrai, Caudry, le Cateau-Cambrésis et Solesmes.

Ainsi, 10 brasseries témoignent de l'importance de ce secteur au travers des différentes époques. D'autres savoir-faire industriels sont également visibles comme les Bêtises de Cambrai, la Verrerie de Masnières, les usines de broderie et de dentelle ou encore la sucrerie. Le passé industriel du territoire est également perceptible par les nombreux ports et écluses présents sur l'arrondissement.

Enfin, le centre du territoire est marqué par un important **patrimoine rural**.



Terre d'agriculture, le territoire du Cambrésis dispose de 17 moulins, dont le plus ancien remonte au XVème siècle, mais également d'un nombre important de fermes anciennes.

En conséquence de ses nombreuses fortifications et châteaux, le Cambrésis est pourvu de colombiers et pigeonniers au nombre de 8 encore visibles, la plupart datant du XVIIIème siècle.

Enfin, le caractère ancien du Cambrésis s'apprécie par le mégalithe érigé à l'époque néolithique ou ceux témoignant de l'ancienne voie romaine allant à Bavay.

Quant au caractère rural du territoire, il se manifeste aussi par les fontaines et puits seigneuriaux du XVIIème siècle, par les nombreux abreuvoirs construits avant la Révolution française, ou encore par les lavoirs du XIXème siècle.

- Le patrimoine culturel du Cambrésis en plein essor et labellisé :

Également riche d'un **patrimoine culturel**, le territoire s'est engagé pour permettre et garantir à tous un accès à la culture.

Les communes de Cambrai et de Caudry ont décidé de lancer et participer à différents programmes visant à placer la culture au centre des quartiers prioritaires dans le cadre de la politique de la ville.

- A Cambrai, cette volonté est présente à travers les résidences-missions dans le cadre du Contrat local d'éducation artistique (CLEA). Ce contrat en faveur des enfants, adolescents, jeunes et plus largement des habitants d'un territoire, contribue à la constitution de leur parcours d'éducation artistique et culturelle. Ces orientations sont suivies au regard de l'ambition de la CAC et de la Ville de Cambrai.

- De son côté, Caudry dispose d'une résidence artistique Rencontre Territoire (QU(ART)IER) dans le cadre de la politique de la ville, financée par l'État. L'objectif poursuivi est celui d'une politique d'éducation et de sensibilisation artistique et culturelle

prenant en compte l'ensemble des habitants des quartiers relevant de la géographie prioritaire.

Par ailleurs, depuis 1992, la commune de Cambrai est labellisée **Ville d'art et d'histoire** par le Ministère de la Culture. Elle est la première du département du Nord, qui en compte à ce jour quatre. Ce label permet à la commune d'intégrer un réseau national comptant 190 villes ou pays d'art et d'histoire. En 2016, Cambrai a renégocié sa convention avec le Ministère, permettant des ouvertures à des partenariats de projets à l'échelle de la Communauté d'Agglomération dans le domaine de l'éducation artistique et culturelle (EAC) et de projets de valorisation du patrimoine fédérateurs. L'objectif est par la suite d'aboutir à une nouvelle convention portant extension de cette politique labellisée à l'échelle communautaire.

- **TOURISME**

- Tourisme industriel et culturel :

Le Cambrésis dispose de **21 musées** répartis sur l'ensemble du territoire, bien qu'une majorité de ces lieux culturels se situent à l'est de l'arrondissement.

Certains de ces musées témoignent de l'ancienne activité économique principale du territoire - la dentelle - avec des lieux comme le Musée de la Dentelle à Caudry, le Musée de la Broderie à Villers-Outréaux ou encore le Musée du Patrimoine des Mulquiniers à Avesnes-les-Aubert.

D'autres, comme le Musée des Beaux-Arts de Cambrai ou le Musée diocésain d'Art Sacré de Cambrai, sont destinés à promouvoir la vie artistique cambrésienne, par son histoire et ses artistes.

Certains sont enfin consacrés entièrement à l'œuvre d'un artiste particulier, à l'instar du Musée Matisse à le Cateau-Cambrésis.

Le territoire se dote également de **lieux culturels et touristiques** en réhabilitant ses anciens bâtiments historiques. A titre d'exemple, la réhabilitation du collège des Jésuites, monument historique, en un lieu culturel et touristique. Le Labo est aussi un lieu unique au programme innovant en France qui intègre au sein d'une unique institution quatre domaines de la politique culturelle : la culture scientifique technique et industrielle, la lecture publique, le patrimoine écrit et enfin l'interprétation de l'architecture et du patrimoine.

Ces activités touristiques cherchent à s'adapter aux nouvelles pratiques des touristes en proposant une médiation numérique de leur offre culturelle et en valorisant leurs collections à destination du public. S'adaptant aux nouvelles pratiques, le Musée de la Dentelle à Caudry participe par exemple au programme #Culturechezvous lancé par le Ministère de la Culture et compte 5 % de visiteurs internationaux (États-Unis et Brésil majoritairement). Ces touristes numériques profitent ainsi de publications sur l'Histoire de l'arrondissement, de visites virtuelles ou d'explications sur la technique de la dentelle.

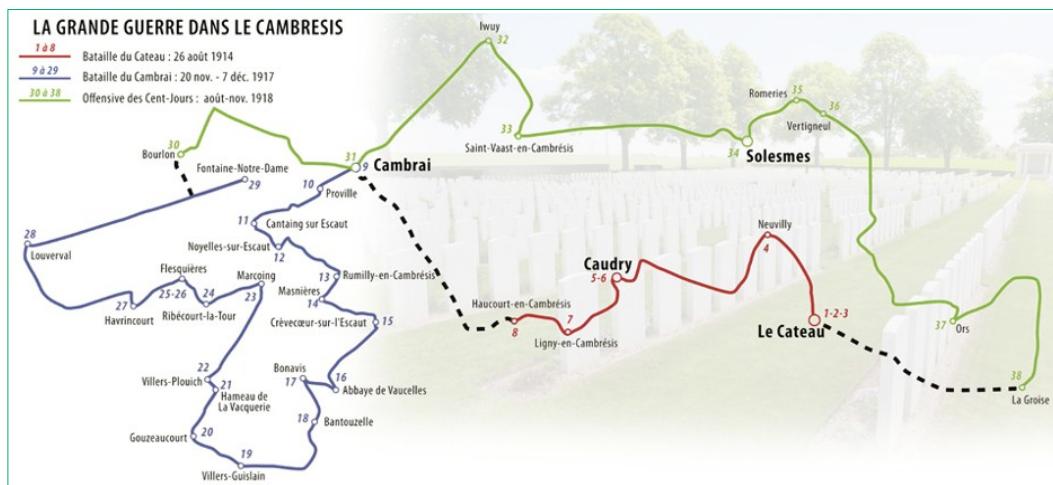
- Le Cambrésis comme territoire d'un tourisme de mémoire :

Le territoire a été dévasté par la Première Guerre Mondiale. Afin de permettre aux touristes et aux habitants de s'approprier cette histoire, existent sur l'arrondissement

plusieurs cimetières militaires, ainsi que des musées comme le Cambrai Tank 1917 exposant le tank Deborah.

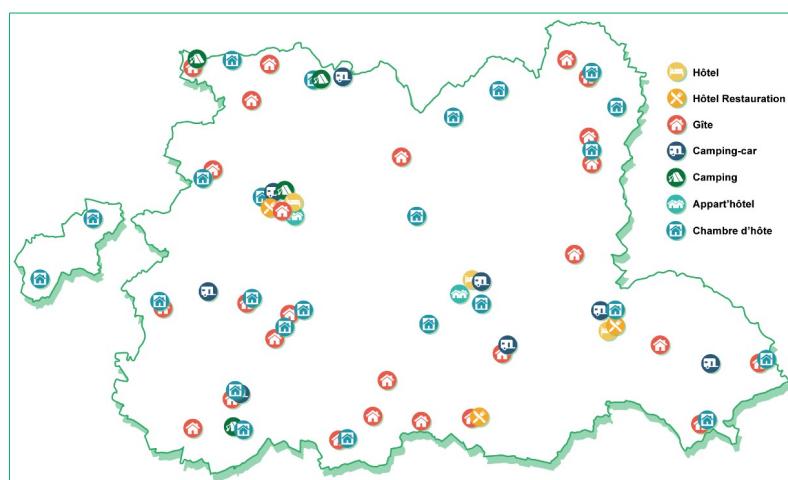
Afin de rendre plus pédagogique l'observation des lieux de combat, des parcours de randonnées balisés ont également été mis en place sur l'ensemble de l'arrondissement. Sont ainsi visibles des monuments comme le mémorial de Louverval à Doignies, la Maison Owen à Ors, ou le Monument du Caribou à Masnières en hommage aux soldats canadiens.

Ces chemins permettent ainsi aux randonneurs de s'approprier l'histoire du territoire. Sur le parcours, de nombreux blockhaus et vestiges de la guerre sont ainsi visibles ; et des supports avec photos d'époque et explications sont installés à chaque point, afin d'expliquer le lieu et l'événement.



- Une large offre d'hébergement :

Le territoire dispose d'une multitude de logements à vocation touristique, de manière générale assez bien répartis sur le territoire : 5 hôtels répartis sur 3 communes différentes, 10 hôtels restaurants sur 3 communes, 5 appart'hôtels sur 2 communes, une résidence meublée, 32 chambres d'hôtes sur 24 communes, 37 gîtes ruraux sur 26 communes, 4 campings sur 4 communes, et 9 aires d'accueil pour camping-car sur 8 communes.



- De nombreux points de restauration :

L'offre de restauration est diverse et variée. Le territoire compte ainsi 97 restaurants sur 23 communes, dont des restaurants spécialisés dans la gastronomie régionale, ainsi que des points de restauration spécialisés dans le poisson, la gastronomie italienne, la gastronomie grecque, la gastronomie asiatique, la gastronomie portugaise, la gastronomie mexicaine, la gastronomie orientale, la gastronomie turque et la gastronomie indienne et pakistanaise. À côté, se trouvent 36 points de restauration rapide répartis sur 12 communes, 9 points de restauration pour groupes sur 8 communes, une crêperie, 32 bars et brasseries sur 14 communes, 1 table d'hôte, 4 salons de thé sur 2 communes et un bar à soupe. Enfin, 6 food-trucks sillonnent le territoire quotidiennement. S'il est possible de trouver des lieux de restauration sur l'ensemble du territoire, la plus grande majorité de l'offre se trouve sur Cambrai. S'y trouve également l'offre la plus variée.

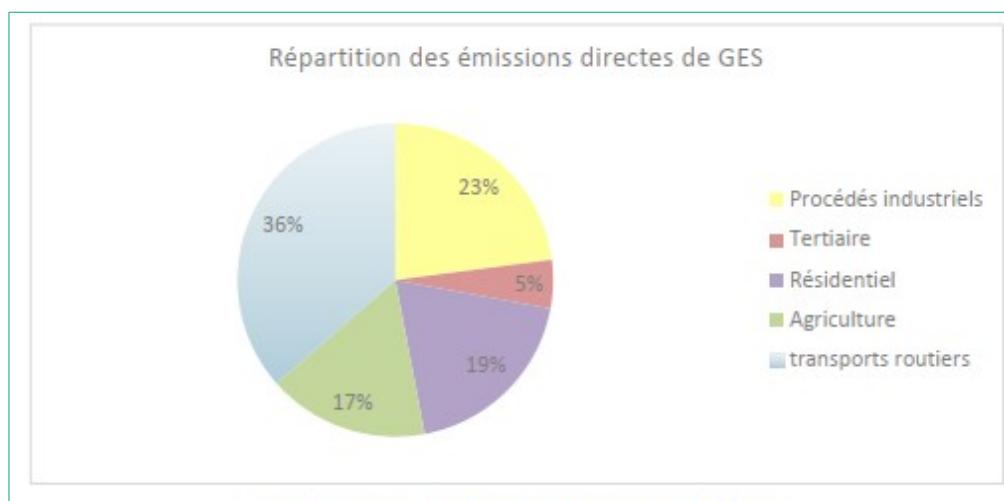
2.f. Environnement : transition écologique et énergétique, biodiversité

• BILAN ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE

- Les émissions directes de gaz à effet de serre :

Les émissions directes représentent 1,3 millions de Teq CO₂ soit environ 8,2 Teq CO₂ par habitant.

Le secteur prépondérant en termes d'émissions directes de gaz à effet de serre est celui des transports routiers (36 % des émissions). Viennent ensuite l'industrie (23 % des émissions), l'habitat (19 %), l'agriculture (17 %) et le tertiaire (5 %).



Les émissions directes liées aux autres modes de transport sont négligeables du fait de l'absence d'aéroport et de voie navigable d'ampleur sur le territoire.

Les émissions directes liées au secteur des déchets sont nulles car les déchets ne sont pas traités sur le territoire mais à l'extérieur.

Les émissions liées à l'industrie de l'énergie sont considérées nulle en l'absence d'unité de production d'énergie à base d'énergie fossile.

| ÉMISSIONS DIRECTES DE GAZ A EFFET DE SERRE | | | |
|---|--------------------|-------------------|---------------------|
| | Secteur industriel | Secteur tertiaire | Secteur résidentiel |
| Électricité | 8 % | 14 % | 10,00 % |
| Gaz | 31 % | 57 % | 75 % |
| Fioul | 12 % | 29 % | 12 % |
| Charbon | 49 % | 0 % | 0 % |
| GPL | 0 % | 0 % | 3 % |
| PROPORTION DES ÉMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE PAR EPCI | | | |
| CAC | 79 % | 64 % | 50 % |
| CA2C | 20 % | 29 % | 40 % |
| CCPC | 1 % | 6 % | 10 % |

Les émissions directes liées au secteur industriel représentent 23 % des émissions du territoire. Ces émissions sont liées pour 92 % aux combustions d'énergie fossile. La forte proportion du charbon est liée à la consommation de la sucrerie, située sur la CAC, d'où son importance dans la consommation du territoire.

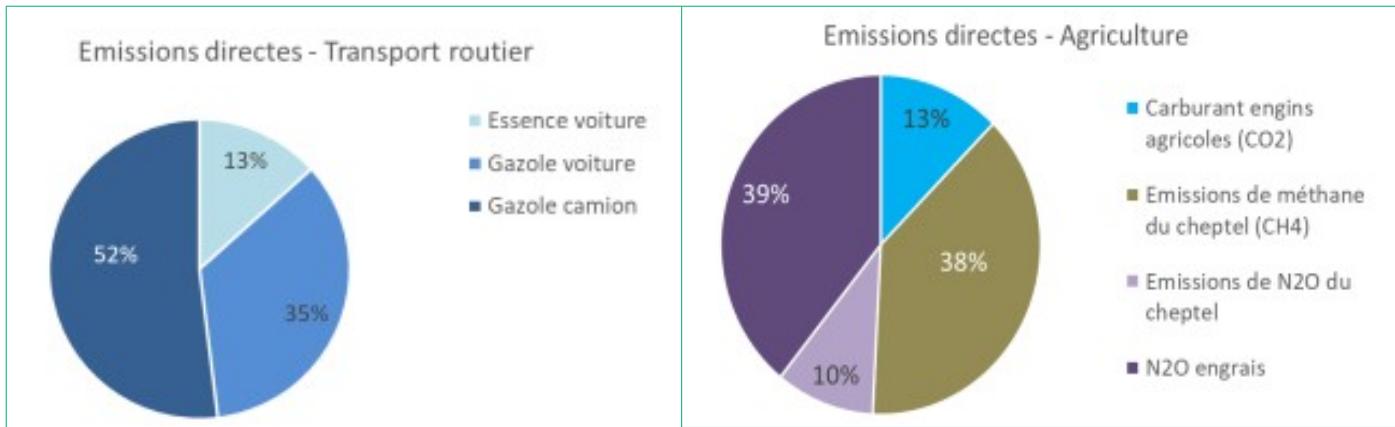
Les émissions directes liées au secteur tertiaire représentent 5 % des émissions du territoire. Ces émissions sont liées pour 86 % aux combustions d'énergie fossile.

Les émissions directes liées au secteur résidentiel représentent 19 % des émissions du territoire. Ces émissions sont liées pour 89 % aux combustions d'énergie fossile. Le bois est considéré comme non émetteur de gaz à effet de serre, car par convention le CO₂ émis à la combustion est capté par le bois en amont.

Sur les trois territoires, le gaz naturel est prédominant en ce qui concerne les émissions de gaz à effet de serre puisque celui-ci représente entre 71 et 78 % des émissions directes du secteur résidentiel sur les trois territoires.

Les émissions directes liées aux transports représentent 19 % des émissions. Ces émissions sont liées pour presque 100 % au transport routier. Les émissions directes liées aux autres transports sur le territoire sont négligeables, elles correspondent aux déplacements en transport en commun et représentent moins de 0,08 % des émissions directes liées au transport. Cela s'explique par le faible développement des transports en commun sur le territoire et la faiblesse de leurs émissions en gaz à effet de serre au kilomètre parcouru. De plus, les autres modes de transport comme la marche et le vélo ne sont pas émetteurs de gaz à effet de serre direct.

Les émissions directes liées à l'agriculture représentent 17 % des émissions du territoire. Les émissions de N₂O sont liées pour 39 % aux engrains lors de leur épandage dans les champs et les émissions de méthane pour 38 % pour le cheptel bovin.

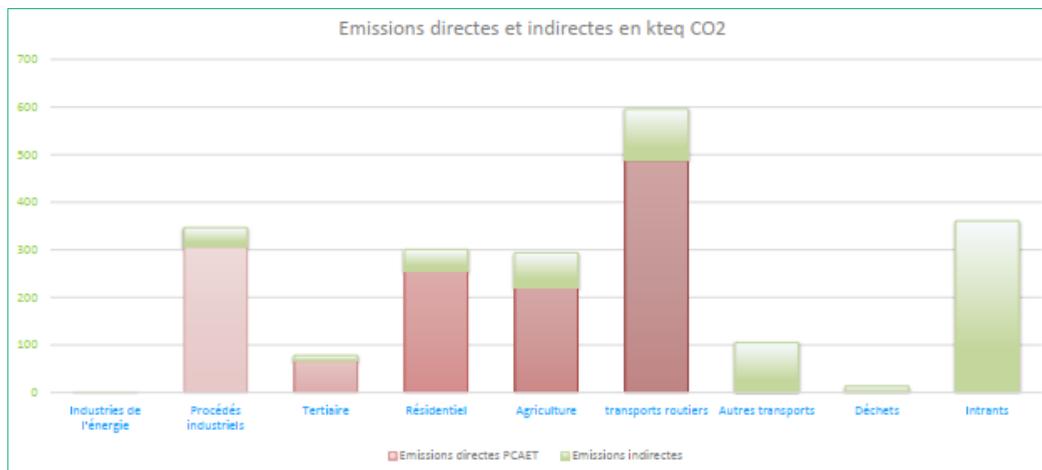


- Les émissions indirectes :

Les émissions indirectes comprennent les émissions qui sont générées par l'activité des habitants, donc qui ne sont pas émises sur le territoire, mais sont produites pour l'approvisionnement en nourriture ou les loisirs de ses habitants.

| | Émissions directes ktec CO ₂ | Émissions indirectes ktec CO ₂ | Émissions totales ktec CO ₂ |
|-------------------------------|--|--|---|
| Industrie de l'énergie | 0 | 1 | 1 |
| Procédés industriels | 307 | 40 | 347 |
| Tertiaire | 67 | 12 | 78 |
| Résidentiel | 255 | 45 | 301 |
| Agriculture | 221 | 72 | 294 |
| Transports routiers | 487 | 108 | 596 |
| Autres transports | 0 | 104 | 105 |
| Déchets | 0 | 13 | 13 |
| Intrants | 0 | 361 | 361 |
| Total | 1338 | 755 | 2094 |
| Répartition | 64 % | 36 % | |

- Graphique portant sur la répartition des émissions directes et indirectes du Cambrésis :



- Les polluants atmosphériques présents sur le territoire :

Le principal émetteur de particules fines **PM10** sur le territoire est l'agriculture avec 45 % des émissions. 21 % des émissions sont émises par le secteur résidentiel, notamment par l'importance au chauffage au bois traditionnel. Le taux de foyers ouverts sur ce type de chauffage se situant aux environs de 2 %. Le chauffage au bois joue également un rôle dans l'émission de particules fines **PM2.5**, soit 34 % pour le secteur résidentiel. À côté, l'agriculture, l'industrie et le transport représentent chacun entre 20 et 25 % des émissions.

Les émissions d'oxyde d'azote (**NOx**) sont composés à 55 % par le transport routier contre 45 % au niveau régional. Les émissions industrielles représentent quant à elles un quart des émissions d'oxyde d'azote.

Les émissions de soufre (**SO2**) sont presque entièrement liées au secteur industriel.

Les émissions d'ammoniac (**NH3**) dépendent presque uniquement du secteur agricole. Il s'agit d'émissions d'azote lié à l'épandage des engrains azotés.

Enfin, les émissions de composés volatiles (**COVNM**) sont essentiellement associées au résidentiel et au transport routier.

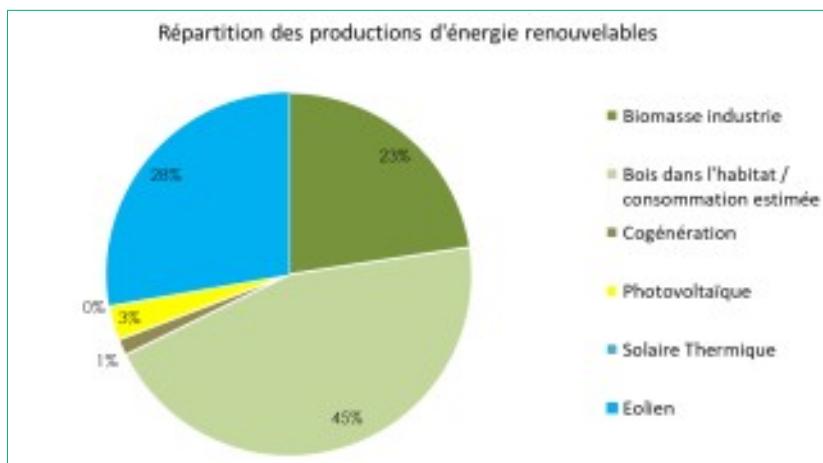
| | ÉMISSIONS DIRECTES (en tonnes) | | | | | |
|---------------------------------------|--------------------------------|-------------|-------------|------------|-------------|-------------|
| | PM10 | NOx | COVNM | PM2.5 | SO2 | NH3 |
| Résidentiel | 214 | 203 | 864 | 209 | 79 | 24 |
| Tertiaire | 4 | 87 | 108 | 3 | 20 | 0 |
| Transport routier | 180 | 1739 | 160 | 130 | 3 | 17 |
| Autres transports | 11 | 36 | 6 | 5 | 1 | 0 |
| Agriculture | 462 | 273 | 65 | 149 | 18 | 1896 |
| Déchets | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Industrie hors branche énergie | 168 | 815 | 828 | 111 | 1485 | 0 |
| Industrie branche énergie | 0 | 0 | 80 | 0 | 0 | 0 |
| Total | 1039 | 3154 | 2111 | 608 | 1606 | 1937 |

• **PRODUCTION ET DISTRIBUTION DE L'ENERGIE**

Le Cambrésis possède une couverture électrique importante avec des réseaux variés. Ils s'ouvrent de plus en plus à l'intégration possible des productions d'énergie décentralisées, d'énergies renouvelables et de récupération ; notamment le réseau électrique avec la production éolienne, photovoltaïque, mais également la méthanisation ou la valorisation des déchets.

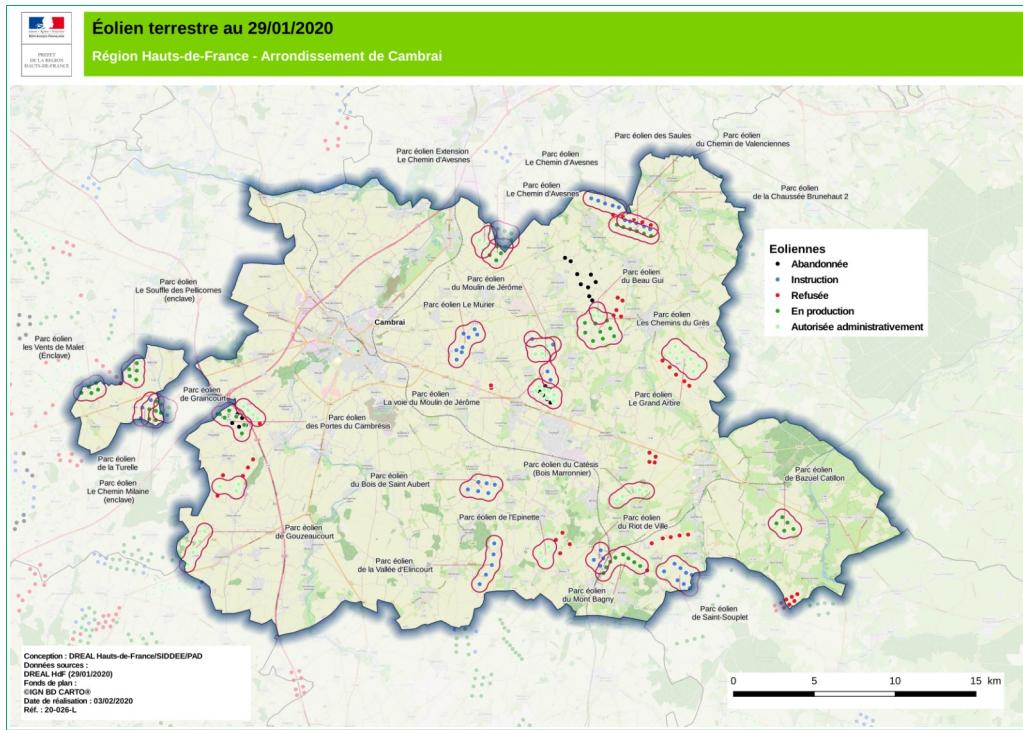
Il n'existe aucune installation de production d'énergie fossile ou nucléaire sur le territoire. Les énergies de gaz à effet de serre sont donc liées aux productions d'énergie renouvelables, majoritairement composée d'éoliennes et de centrales photovoltaïques.

Sur l'arrondissement, 45 % de la production d'énergie renouvelable est ainsi assurée par le chauffage au bois traditionnel des particuliers. Si 28 % de la production provient des éoliennes, cette part a vocation à augmenter du fait des projets accordés. Enfin, 23 % de la production d'énergie renouvelable est assurée par la laiterie Candia.



- Une forte présence de l'éolien terrestre :

Le Cambrésis dispose au 29 janvier 2020 de 8 parcs éoliens en fonctionnement sur le territoire, dont trois sur l'enclave : le parc éolien du Seuil du Cambrésis (7 éoliennes), le parc éolien des Portes du Cambrésis (6 éoliennes), le parc éolien du Mont Bagny (8 éoliennes), le parc éolien des Chemins du grès (9 éoliennes), le parc éolien de la Chaussée de Brunehaut (6 éoliennes), le parc éolien les Vents de Malet (5 éoliennes), le parc éolien les Souffles des Pallicornes (5 éoliennes), le parc éolien du Chemin militaire (5 éoliennes).



Au total, 51 éoliennes permettent la production d'énergie renouvelable. D'autres projets, notamment dans le Caudrésis, le Catésis et le sud du Cambrésis, sont en cours d'instruction ou en construction afin de permettre d'augmenter la production d'énergie éolienne sur l'arrondissement.

Ainsi, alors que la filière éolienne ne s'est pas développée de façon très importante dans le Nord, en comparaison au développement de l'éolien en Hauts-de-France qui est l'un des territoires métropolitains les plus engagés en la matière, l'arrondissement de Cambrai fait figure d'exception et de modèle. Le territoire accueillait ainsi, fin février 2020, plus de 70 % des demandes d'implantation pour le département.

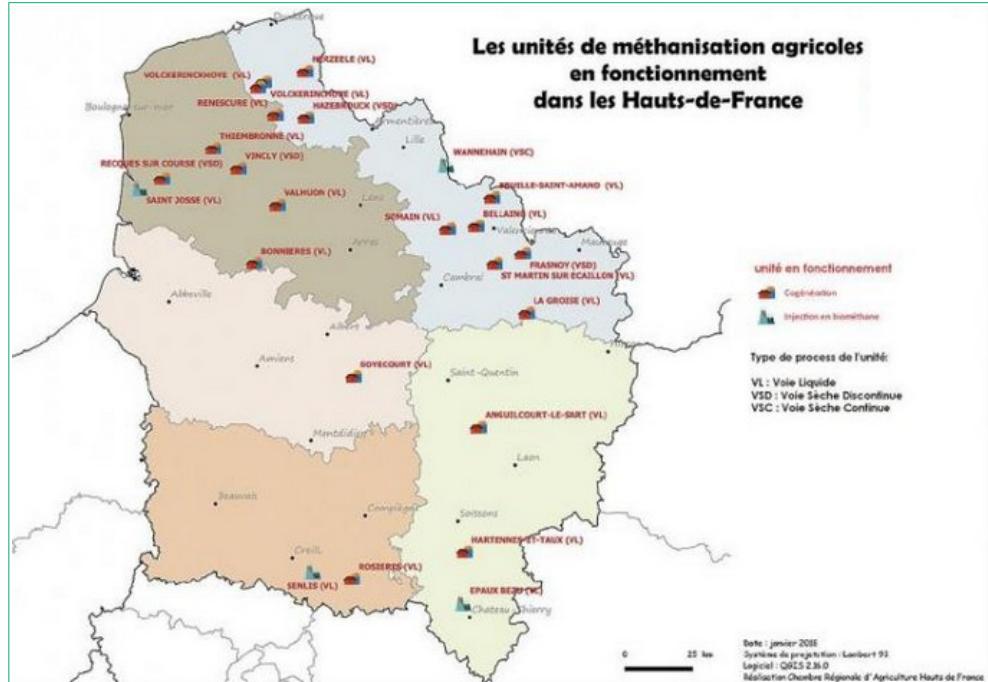
- Le développement du photovoltaïque :

En 2017, 237 m² d'installations solaires thermiques étaient recensées.

L'énergie solaire ne représente qu'une part infime de la production énergétique des Hauts-de-France. La région abrite pourtant l'un des projets photovoltaïques les plus ambitieux du territoire national, celui de la réhabilitation d'une ancienne base OTAN, située sur deux communes de l'arrondissement : Niergnies et Séranvillers-Foreville. Le Cambrésis est ainsi porteur du projet photovoltaïque le plus ambitieux du territoire national ; projet dont l'objectif est de produire l'équivalent de la consommation électrique de plus de 27 000 foyers. Ce projet est piloté par Sun'R Power, un acteur français indépendant du photovoltaïque qui développe des installations d'énergie solaire sur des friches, bâtiments industriels, sites dégradés ou bâtiments agricoles, avec pour ambition de ne jamais contribuer à l'artificialisation des terres cultivables.

- Les projets de méthanisation et biogaz :

Les Hauts-de-France font figure d'exemple concernant les installations de méthanisation et de biogaz, et en compte à ce jour 81 (tous types confondus : à la ferme, industrielle...).



Le département du Nord en compte 28. Le territoire cambrésien s'illustre par la présence de deux unités, sur La Groise et Saint-Martin-sur-Ecaillon.

Par ailleurs, deux nouveaux projets sont en cours de montage sur l'arrondissement, à Catillon-sur-Sambre et Haussy.

Deux consultations publiques ont également eu lieu en 2021 pour l'installation d'une unité de méthanisation sur les communes de Solesmes et Masnières.

- La volonté de réduire la consommation d'énergie dans les bâtiments publics :

Dans le cadre du Plan Climat, le Cambrésis s'est engagé dans deux actions majeures :

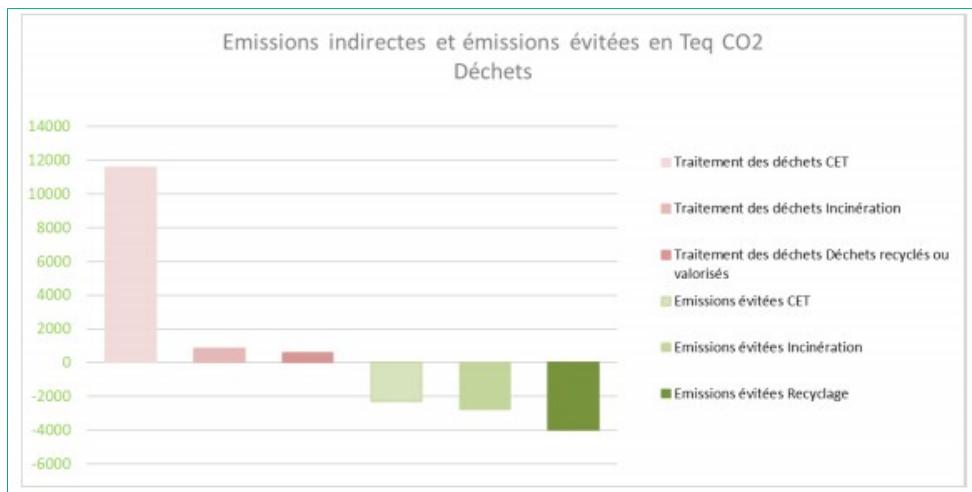
- D'une part, le lancement du projet « Caméras thermiques et accompagnement des collectivités dans les économies d'énergie de leur patrimoine bâti » ;
- D'autre part, un programme d'actions visant à réduire les déperditions d'énergie et d'économiser l'énergie sur les bâtiments publics par la réalisation d'un regroupement de commande pour la réalisation des audits énergétiques. Cette consommation d'énergie passe également par un projet d'optimisation de l'éclairage public.

• GESTION DES DÉCHETS

Le territoire ne possède pas d'incinérateur d'ordures ménagers. De ce fait, les émissions directes de gaz à effet de serre liées au traitement des déchets sont nulles. En termes

d'émissions indirectes, 89 % sont liées à l'enfouissement des ordures ménagères, 7 % sont liées à l'incinération des déchets et seulement 4 % sont liées au recyclage.

Les émissions évitées proviennent essentiellement des déchets recyclés et / ou valorisés : compostage, valorisation thermique lors de l'incinération, cogénération lors de l'enfouissement. Elles mettent en valeur les économies de ressources réalisées grâce au recyclage ou à la production d'énergie renouvelable.



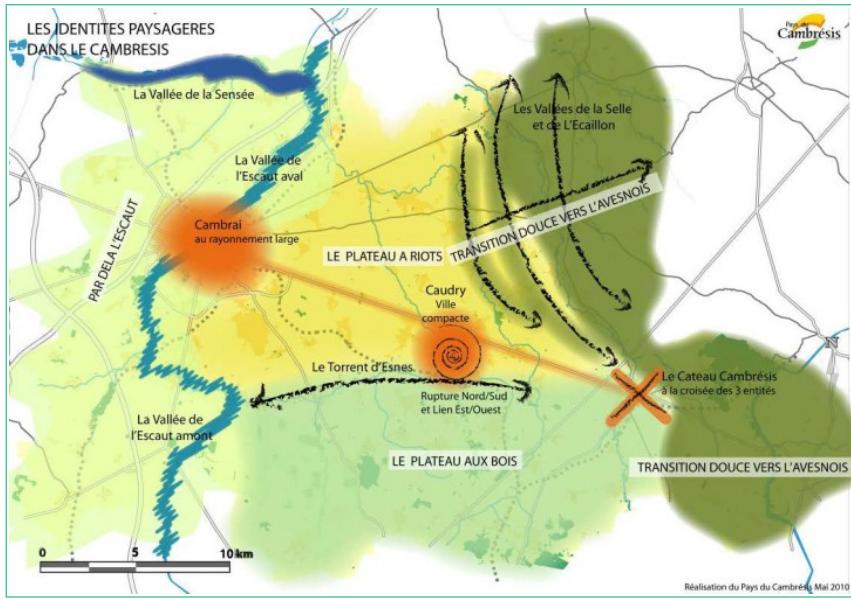
• BIODIVERSITE

Le territoire se caractérise par une quasi-absence de vallées et de boisements, sauf le Bois de Bourlon. Il est ainsi la partie la moins boisée du département. De plus, le territoire est traversé par de nombreuses routes, autoroutes ainsi que par le Canal du Nord, et prochainement le Canal Seine-Nord Europe, ce qui entraîne des coupures difficilement franchissables pour la faune. Néanmoins, quelques espèces animales ont réussi à s'adapter à ces conditions très dures. Par exemple, les busards, une espèce de rapaces, qui occupaient les milieux naturels comme les landes ou les marais et qui avaient quasiment disparu, ont su en quelques décennies s'adapter à l'écosystème du Cambrésis. En effet, les talus, haies et accotements constituent des refuges non négligeables pour la faune et la flore.

En terme d'identité paysagère, le cœur du territoire se caractérise par deux plateaux :

- Le plateau à riots est un paysage ouvert, marqué par de petites vallées affluentes de l'Escaut : l'Erclin et la Selle. Ces creux, appelés riots, accueillent des villages difficilement perceptibles car mêlés à la végétation des bords de cours d'eau.

- Le plateau aux bois, au sud, se caractérise par la présence de petits bois. Ils se mêlent à l'est aux paysages de bocage, créant une transition douce vers l'Avesnois. Le paysage naturel présente une diversité et une qualité des structures végétales : prairies pâturées, saules, têtards le long des rivières...



- L'importance des milieux naturels du Cambrésis :

Le Cambrésis compte 18 Zones Naturelles d'Intérêts Écologique, Faunistiques et Floristiques (14 698 hectares de ZNIEFF), un site inscrit (573 hectares) et une Réserve Naturelle Régionale (284 hectares).

Le territoire dispose de **zones humides** de grand intérêt en raison de son faible relief et de la nature géologique du sous-sol. Ces milieux sont favorables à la diversité biologique et hébergent une flore et une faune très spécialisées. Ces espaces sont donc indispensables à la sauvegarde des espèces migratrices.

De plus, ces milieux sont essentiels à la gestion qualitative et quantitative de l'eau. En période de crues, ils stockent d'importants volumes d'eau, ce qui limite les inondations en aval. Ils permettent également une dépollution naturelle de l'eau, la végétalisation faisant office de filtre biologique.

Les **boisements** sont essentiellement des feuillus (chêne, hêtre, érable, frêne...) et abritent une grande diversité de végétaux dont des espèces peu communes, voire rares. Ils jouent un rôle important dans la protection des sols contre les risques d'érosion.

- La trame verte et bleue :

Cette trame constitue un ensemble d'espaces naturels et agricoles plus ou moins connectés entre eux et permettant la diffusion d'espèces animales et végétales pour favoriser la biodiversité. Cette trame inclut des corridors écologiques qui présentent des fonctionnalités plus ou moins affirmées qui nécessitent soit une reconstitution soit une préservation.

Le schéma régional trame verte et bleue a identifié des cœurs de nature. Il s'agit d'espaces de biodiversité présentant des habitats, biotopes et espèces animales et végétales exceptionnels du point de vue des caractéristiques écologiques ou de la diversité biologique. Ils abritent des écosystèmes originaux en plus ou moins bon état. Ils bénéficient en outre d'inventaires permettant d'identifier précisément les habitats et les

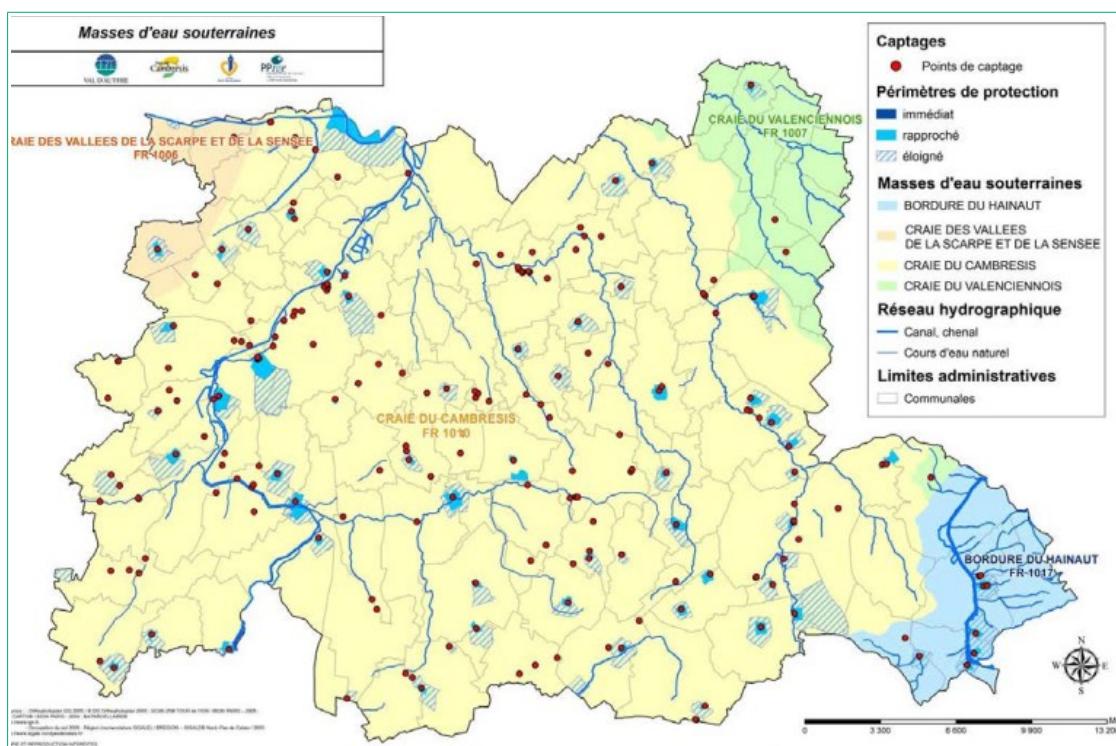
espèces à forte valeur patrimoniale et présentent donc un intérêt majeur de préservation. Leurs caractéristiques biologiques et écologiques sont intéressantes, en particulier pour la faune et la flore menacées. Les corridors écologiques, qui regroupent les voies de déplacements et axes de migration, sont composés sur le territoire essentiellement d'espaces naturels et agricoles.

• LA GESTION DES RESSOURCES HYDRAULIQUES

Le territoire se situe à 80 % sur l'aquifère de la craie du Cambrésis. Elle est définie par un régime de nappe libre. La craie étant recouverte par des limons perméables, l'Escaut compte peu d'affluents, la pluie s'infiltrant directement vers l'aquifère. Cette forte perméabilité du substrat crayeux induit une forte vulnérabilité de la nappe aux pollutions. Les cours d'eau principaux drainent la nappe.

La plus grande partie des prélèvements de la ressource en eau est d'origine souterraine, seuls certains cours d'eau sont exploités pour l'agriculture ou l'industrie.

Sur 211 captages recensés sur le territoire, 156 sont actifs. Parmi eux, la majeure partie de l'utilisation de la ressource est destinée à la consommation humaine (79 captages actifs). 42 captages actifs sont destinés à l'usage agricole sur l'ouest et le centre du territoire et 35 captages actifs pour l'usage industriel sur les communes de Cambrai, Caudry et Escaudoeuvres.



La ressource en eau souterraine a longtemps été considérée comme suffisante sur le territoire. Toutefois, les nappes tendent à s'abaisser suite à la multiplication des puits privés desservants des particuliers et des exploitations agricoles qui contribuent à aggraver la pénurie en eau. Le territoire au sud est ainsi considéré comme sensible à la sécheresse.

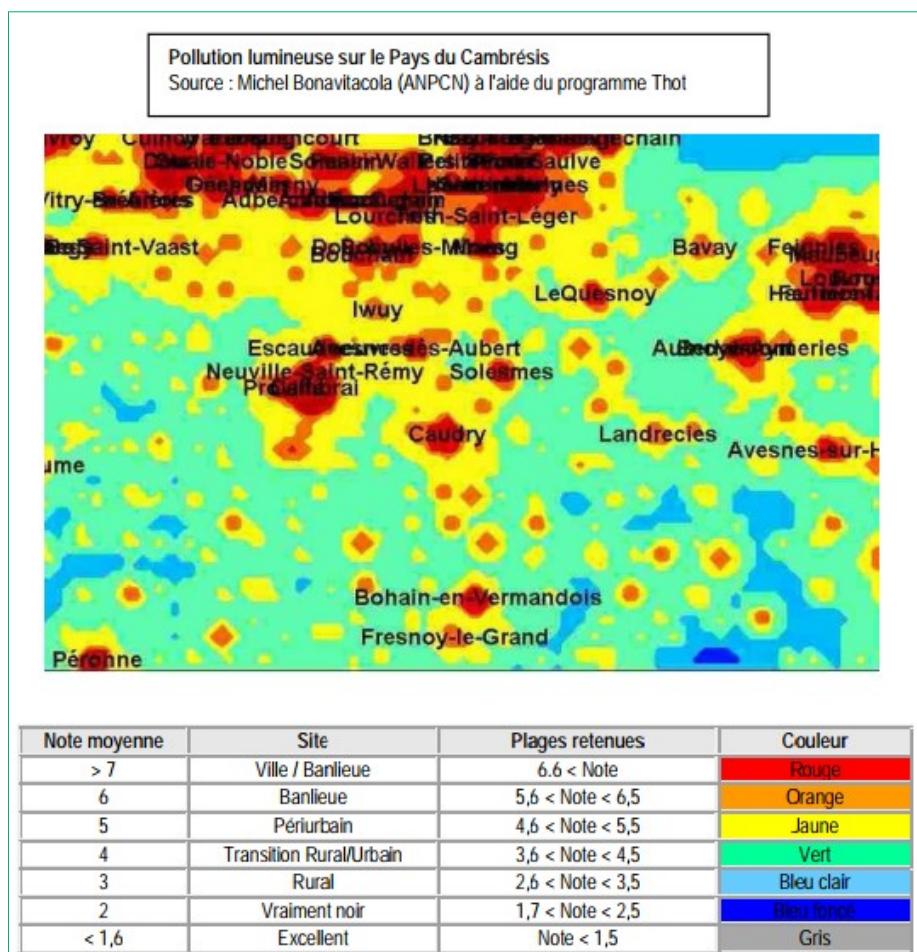
De plus, la forte perméabilité du substrat crayeux induit une forte vulnérabilité de la nappe aux pollutions, ce qui engendre des baisses de qualité de l'eau à destination de la consommation humaine. La qualité des eaux de surfaces n'est ainsi pas jugée satisfaisante. En 2007, elle a été qualifiée de « passable » à « très mauvaise », à l'exception de la Sensée qui présente une « bonne » qualité de l'eau.

Afin d'améliorer la qualité des eaux de surface, le Cambrésis se mobilise pour la gestion des eaux usées et des eaux pluviales. Le territoire compte ainsi 20 stations d'épurations urbaines et 2 stations extérieures qui recueillent les effluents de certaines communes.

• UN RISQUE : LA POLLUTION LUMINEUSE

Le Cambrésis est soumis à des pollutions lumineuses qui constituent une présence nocturne anormale ou gênante de la lumière et les conséquences de l'éclairage artificiel nocturne sur la faune, la flore, la fonge, les écosystèmes ainsi que les effets suspectés ou avérés sur la santé humaine. Cette pollution lumineuse est due aux éclairages urbains, aux enseignes publicitaires, aux vitrines de magasins et aux bureaux allumés en permanence, et ce dans les centres urbains et les villages.

Cette lumière artificielle la nuit entraîne une désorientation temporelle pour la faune et la flore et modifie les comportements chez les espèces animales tels que la reproduction, la migration, le sommeil et la façon de s'alimenter. Cette pollution lumineuse est liée à l'intensification de l'urbanisation.



3. Contractualisations, documents de planification, programmes et dispositifs présents sur le territoire

3.a. Dispositifs et contractualisations passés

Au cours des précédentes années, le Cambrésis a fait l'objet de différentes mesures d'accompagnement, dont les plus emblématiques sont les suivantes :

- Le Contrat de Redynamisation de Site de Défense (CRSD) :

La fermeture de la base aérienne 103, décidée en 2008 dans le cadre du plan de restructuration des implantations de la Défense, a fait l'objet de plusieurs mesures d'accompagnement destinées à redynamiser les territoires concernés (Cambrésis et Est-Arrageois). Conclu pour une durée initiale de trois ans, ce CRSD comprenait 13 actions ayant pour objectif de générer un nombre d'emplois et un volume d'activité comparables aux apports passés de la BA103, afin de limiter les impacts économiques et sociaux de sa fermeture. Signé en 2011, il a fait l'objet de trois avenants. Il est clos depuis le 8 février 2016. Au total, ce sont plus de 34 millions d'euros qui ont été injectés par l'État et ses partenaires dans ce cadre ; auxquels se sont ajoutés 4,9 millions d'euros via le Fonds National pour les Restructurations Défense.

Par ailleurs, se sont ajoutés au CRSD quatre dispositifs de soutien : la Zone de Restructuration de défense (ZRD), le Fonds de Restructurations de Défense (FRED), le Fonds de Soutien aux Communes Touchées (FSCT) et le Fonds National de Revitalisation des Territoires (FNRT).

- Le Contrat de Ruralité porté par la CAC :

Le 27 mars 2017, la CAC et l'État ont signé pour une durée de trois ans un contrat de ruralité portant sur six thématiques prioritaires : la mobilité, l'attractivité, l'accès aux services, la revitalisation des bourg-centres, la cohésion sociale et la transition écologique et énergétique. Au total, ce sont 1 849 409,80 € de subventions qui ont été allouées pour 20 projets.

- Le programme Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale (LEADER) porté par le Pays du Cambrésis :

Au cœur de la politique agricole commune, LEADER est un programme de financements européens dont la vocation est de soutenir le développement local mené par des acteurs locaux en milieu rural.

Sur deux périodes (2007-2013 puis 2014-2020), le Pays du Cambrésis a été retenu territoire LEADER et a ainsi bénéficié d'enveloppements financières du FEADER pour financer les projets de développement rural du territoire (inéligibilité de la commune de Cambrai ; et éligibilité partielle des communes de Caudry et de Le Cateau-Cambrésis).

3.b. Documents et outils de planification

• OUTILS PORTES PAR LES COLLECTIVITÉS ET INTERCOMMUNALITÉS

En termes d'urbanisme, les communes de l'arrondissement sont majoritairement dotées d'un document d'urbanisme approuvé, qu'il s'agisse du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) qui regroupe l'ensemble des communes de la CCPS, ou de Plans

Locaux d'Urbanismes et de Cartes Communales. 35 communes ne sont pas dotées d'un document d'urbanisme et appliquent le Règlement National d'Urbanisme. Parmi ces communes, 7 sont engagées dans des démarches d'élaboration d'un PLU ou d'une carte communale.

Les villes de Cambrai et Caudry sont toutes deux signataires, pour les quartiers politique de la ville qui les concernent et aux côtés de leur intercommunalité, de **contrats de ville**. Signés en 2015, ces contrats assortissent, chacun pour leur périmètre d'application, caractéristiques territoriales et axes stratégiques d'intervention en faveur des QPV. Les engagements et contributions des partenaires y sont présentés. Ainsi, au titre de ces contrats et pour les territoires concernés, des crédits spécifiques de la politique de la ville sont mobilisés par l'Etat et s'ajoutent aux politiques de droit commun également mobilisables.

Par ailleurs, au titre de 2021 et conséutivement à la crise sanitaire et son impact particulièrement fort sur les habitants des quartiers prioritaires, l'Etat a renforcé son action vers les QPV. Elle se structure autour de cinq grandes thématiques : la santé, l'emploi, l'égalité femmes/hommes et la lutte contre les discriminations, la présence humaine dans les quartiers, et la formation autour des valeurs de la République et de la Laïcité ; qui sont pour certaines, comme la santé ou l'emploi, des thématiques prioritaires dans les quartiers du Cambrésis.

En termes d'habitat, l'ensemble du Cambrésis est couvert par des programmes liés à l'habitat. Les deux communautés d'agglomération se sont dotées d'un **Programme Local de l'Habitat** et apportent ainsi une attention particulière à l'ensemble de la politique locale de l'habitat (parc public et privé, gestion du parc existant et des constructions nouvelles, mixité sociale, renouvellement urbain), courant sur la période 2018-2023 pour la CAC, et 2016-2022 pour la CA2C. La CCPS s'est dotée d'un Programme d'orientations et d'Actions Habitat pour la période 2017-2022.

Par ailleurs, le dispositif du permis à louer sera effectif et opérationnel sur le territoire de la CA2C à compter du 1^{er} janvier 2022.

- **OUTILS PORTÉS PAR LE PAYS DU CAMBRÉSIS**

Le Syndicat Mixte du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays du Cambrésis constitue un niveau privilégié de concertation et de partenariat entre l'ensemble des acteurs locaux œuvrant au développement du territoire. En ce sens, il est porteur d'outils de planification territoriale, tels que :

- **Le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT)** : Ce document stratégique d'aménagement du territoire, d'urbanisme et de planification a été approuvé le 23 novembre 2012. Il organise et oriente le développement du territoire dans le respect des objectifs de développement durable. La prescription complète du schéma a été actée le 24 juillet 2018 : le SCoT est ainsi aujourd'hui en phase de révision.

- **Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)** : Ce programme d'actions vise à adapter le territoire aux changements climatiques et à lutter contre les dérèglements de l'écosystème. L'initiative, lancée en septembre 2017, poursuit sa démarche d'élaboration en vue de son approbation.

- Le Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) : Un TEPCV est un territoire d'excellence de la transition énergétique et écologique. Lauréat de ce programme, le Pays du Cambrésis a signé avec l'État le 22 juillet 2015 la convention correspondante, qui lui permet de porter et soutenir des projets de territoire découlant du Plan Climat Territorial (audits et travaux sur les bâtiments publics, développement du photovoltaïque, optimisation de l'éclairage public, diagnostics énergétiques des exploitations agricoles...).

- Le Programme d'Intérêt Général « Habiter Mieux » : Le PIG « Habiter Mieux » est la déclinaison locale du programme national « Habiter Mieux » lancé par l'État. En partenariat avec l'ANAH et le Département du Nord, le Pays du Cambrésis met en œuvre ce programme pour aider les ménages, en situation de forte précarité énergétique, à améliorer leur logement, leur qualité de vie et leur pouvoir d'achat, et améliorer le parc privé ancien de l'ensemble du territoire.

- La Trame Verte et Bleue (TVB) : Poursuivant un objectif de préservation de la biodiversité et des espaces naturels, la TVB est un outil d'aménagement visant à maintenir ou reconstituer un réseau d'échange cohérent pour assurer le cycle de vie des espèces animales et végétales. Cette dynamique collective, lancée en 2009, encadre le développement du territoire afin de lui éviter des pertes en termes de paysages, de cadres de vie et d'harmonie « ville-campagne ».

3.c. Projets territoriaux des EPCI

- LE PROJET DE TERRITOIRE DE LA CAC**

Le pacte de territoire « CAC 2030 » s'organise autour de cinq orientations stratégiques :

- Une communauté qui investit dans l'avenir : attractivité économique, mix énergétique, pôle universitaire, optimisation des ressources foncières ;
- Une communauté créatrice d'emplois : nouvelles filières d'activités porteuses de plus-value, savoirs-faire d'excellence, développement et qualification des capacités d'accueil d'entreprises ;
- Une communauté belle et attrayante : richesses du territoire, qualité du cadre de vie rural ;
- Une communauté solidaire avec ses habitants et communes : offre de logements attractive et adaptée, proximité et lien social, démocratisation culturelle, réalisation des projets communaux et associatifs ;
- Une communauté proche et sûre : attractivité du cœur d'agglomération, renforcement des liens entre le cœur d'agglomération, sa périphérie, et l'environnement rural, accessibilité, sécurité et tranquillité.

- LE PROJET DE CONTRAT DE RURALITÉ DE LA CA2C**

Fin février 2021, la CA2C a présenté le contrat de ruralité qu'elle souhaiterait mettre en œuvre sur son territoire pour promouvoir une ruralité dynamique, innovante et solidaire. L'EPCI a dégagé trois enjeux majeurs pour son territoire : plus de solidarité, plus d'attractivité, et plus de durabilité. Les enjeux liés au vieillissement de la population, au vivre ensemble, à l'accès aux soins, à l'accessibilité des services, à la revitalisation des

centre-bourgs, à la formation et l'apprentissage, à la mobilité, à la maîtrise de la consommation énergétique ou à la protection de la biodiversité apparaissent ainsi clairement comme les orientations phares poursuivies par l'intercommunalité.

- **LES DYNAMIQUES TERRITORIALES INITIÉES PAR LA CCPS**

La CCPS a doté son développement numérique d'une feuille de route numérique couvrant la période 2020-2026. Trois axes prioritaires ont été mis en exergue : la e-économie par le développement de l'innovation via un tiers lieu numérique ; la e-administration par la mutualisation des services et l'accroissement des outils numériques ; la e-inclusion par la médiation numérique notamment en faveur des publics les plus fragilisés.

ANNEXE 2 – PROJET TERRITORIAL : RÉCAPITULATIF DES AXES DE TRAVAIL

VOLET 1

ATTRACTIVITÉ ET ÉQUILIBRE DU TERRITOIRE

1. Conforter la stratégie d'excellence économique

- 1.1 Accompagner, soutenir et faire rayonner les grands projets
- 1.2 Renforcer l'accessibilité
- 1.3 Poursuivre le soutien à l'implantation et l'innovation économique
- 1.4 Articuler l'accompagnement du développement économique et l'attractivité du territoire autour de l'EPIC
- 1.5 Consolider les lieux de formations
- 1.6 Mailler le territoire en lieux d'accueil 2.0

2. Promouvoir un aménagement vertueux

- 2.1 Maintenir les grands équilibres
- 2.2 Opérationnaliser le Pacte Vert
- 2.3 Tendre vers une meilleure efficacité énergétique
- 2.4 Lutter contre l'artificialisation des sols

3. Développer de nouvelles mobilités et interconnexions durables

- 3.1 Mailler le territoire en pistes cyclables et chemins de randonnées à vocation locale et touristique
- 3.2 Créer les services et l'environnement propice aux changements d'usage

4. Soutenir la montée en puissance de la destination Cambrésis

- 4.1 Affirmer les spécificités du territoire et développer les thématiques qui le singularisent
- 4.2 Conforter et renforcer l'offre existante
- 4.3 Développer une politique des patrimoines renouvelée et ambitieuse

VOLET 2

SOLIDARITÉ, COHÉSION ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

1. Veiller à l'équilibre, à la modernisation et au déploiement de la répartition des services

- 1.1 Resserrer les liens sociaux en offrant un maillage de services marchands et non-marchands de qualité
- 1.2 Aménager et équilibrer

2. Faire du rayonnement culturel un facteur de cohésion

- 2.1 Développer la collaboration territoriale
- 2.2 S'appuyer sur les services culturels pour développer des projets innovants
- 2.3 Lutter contre les formes d'inégalités d'accès à la culture, spatiales ou sociales
- 2.4 Poursuivre l'action en faveur de l'éducation artistique et culturelle
- 2.5 Conforter et développer les formations
- 2.6 Soutenir le monde amateur

3. Favoriser le droit à la formation tout au long de la vie, l'accès à l'emploi et l'innovation en matière d'ESS et structures d'insertion relais

- 3.1 Favoriser l'accès et l'accompagnement vers l'emploi
- 3.2 Développer l'ESS et les structures d'insertion

4. Encourager le mieux vivre ensemble

- 4.1 Renforcer les politiques habitat et logement
- 4.2 Favoriser l'accompagnement de l'enfance, de la jeunesse et des familles
- 4.3 S'appuyer sur les stratégies nationales et départementales
- 4.4 Renforcer la sécurité des personnes et des biens

5. Faire de la réussite scolaire une force d'avenir

6. Développer une offre de soins équilibrée

7. Agir en faveur de la protection des habitats, écosystèmes et agrosystèmes

- 7.1 Abaisser la vulnérabilité du territoire face aux inondations, à l'érosion des sols et coulée de boue
- 7.2 Préserver la ressource en eau
- 7.3 Établir une feuille de route de transition écologique visant une économie circulaire territoriale et une nouvelle gestion des déchets
- 7.4 Favoriser et soutenir le développement de l'agriculture locale et durable
- 7.5 Développer les énergies durables et renouvelables

8. Contribuer à un numérique plus accessible pour tous, plus solidaire, durable et sécurisé

- 8.1 Soutenir l'ensemble des acteurs et actions qui favorisent et accompagnent aux usages du numérique
- 8.2 Accompagner les citoyens aux usages numériques et lutter contre l'illectronisme en renforçant le rôle des tiers lieux numériques
- 8.3 Soutenir le maillage des professionnels via la télémédecine, la téléconsultation, télésurveillance

ANNEXE 3 – PACTE DE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ D’AGGLOMERATION DE CAMBRAI

| | | | | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|-----|
| R | E | P | U | B | L | I | Q | U | E | F | R | A | S | E |
| D | E | P | A | R | T | E | M | E | N | T | D | N | O | SLO |

Envoyé en préfecture le 17/12/2021
Reçu en préfecture le 17/12/2021
Affiché le N
ID : 059-200068500-20211217-D2021_12_03-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt et un, le dix décembre, le conseil communautaire s'est réuni à Cambrai (Nord), salle du Marché Couvert, sur la convocation qui lui a été adressée le quatre décembre deux mil vingt et un, en application des dispositions de l'article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales sous la présidence de M. François-Xavier VILLAIN.

| | |
|---|----|
| Nombre de délégués communautaires en exercice | 92 |
| Nombre de délégués communautaires présents | 71 |
| Nombre de votes | 83 |

Nombre de conseillers communautaires titulaires présents : 61

ABANCOURT : Mme Françoise LAINE - BANTIGNY : M. Yves MARECAILLE - BLECOURT : M. Jean-Paul BASSELET - BOURSIERS : M. Slimane RAHEM - CAGNONCLES : M. Bruno LEFEBVRE - CAMBRAI : M. Jean-Pierre BAVENCOFFE, Mme Martine BILBAUT, Mme Claire BURLET, Mme Amélie CAFEDE, Mme Marie-Anne DELEVALLEE, Mme Françoise DEMONTFAUCON, Mme Martine DESMOULIN, M. Jean-Marie DEVILLERS, Mme Nathalie DROBINOHA, Mme Sylvie LABADENS, M. Gérard LAURENT, M. Jean-Pascal LEROUGE, Mme Sylviane LIENARD, M. Stéphane MAURICE, M. Brahim MOAMMIN, Mme Laurence SAYDON, M. Nicolas SIEGLER, M. Nicolas SIMEON, M. Sylvain TRANOY, M. François-Xavier VILLAIN, M. Pierre-Antoine VILLAIN - M. Laurent WIART, Mme Virginie WIART - CAUROIR : M. Benoit DHORDAIN - CREVECOEUR-SUR-ESCAUT : M. Gilbert DRAIN - CUVILLERS : M. Jacky LAURENT - DOIGNIES : M. Pascal MOMPACH - ESNES : M. Olivier GOBERT - ESTRUN : M. Jean-Luc FASCIAUX, - ESWARS : M. Francis REGNAULT - FLESQUIERES : Mme Fernande LAMOURET - FONTAINE-NOTRE-DAME : M. Bruno IVANEC - FRESSIES : Mme Marie-Danièle CHEVALLIER - GOUZEAUCOURT : M. Jacques RICHARD - HEM-LENGLET : Mme Yvette BLANCHARD - IWUY : M. Daniel POTEAU - LES-RUES-DES-VIGNES : M. Marc LANGLAIS - MARCOING : M. Jean-Claude GUINET - MASNIERES : M. Francis NOBLECOURT - MOEVURES : M. Gérard SETAN - NAVES : M. Jean-Pierre DHORME - NEUVILLE-SAINT-REMY : M. Jean-Pierre COUVENT, M. Christian DUMONT - NIERGNIES : Mme Marjorie GOSSELET-CAMBRAI - NOYELLES-SUR-ESCAUT : M. Philippe LOYEZ - PROVILLE : M. Guy COQUELLE, Mme Thérèse WARGNIES - RAILLEN COURT-SAINT-OLLE : Mme Maryvonne RINGEVAL - RIBECOURT-LA-TOUR : Mme Christelle MARQUES - RUMILLY-EN-CAMBRESIS : M. Jean FICHAUX - SAILLY-LEZ-CAMBRAI : Mme Marie-Thérèse DOIGNEAUX - THUN-SAINT-MARTIN : M. Henri DESPRES - VILLERS-EN-CAUCHIES : M. Pascal DUEZ - VILLERS-GUILSAIN : M. Gérard ALLART - VILLERS-PLOUCH : M. Pascal BRUNIAUX - WAMBAIX : M. Romain MANESSE.

Nombre de conseillers communautaires absents excusés, ayant donné procuration : 16

CAMBRAI : Mme Aline CHATELAIN, titulaire, qui donne procuration à Mme VIRGINIE WIART, titulaire, Mme Dominique GAILLARD, titulaire, qui donne procuration à M. Gérard LAURENT, titulaire, M. Christophe SIMPERE, titulaire, qui donne procuration à M. François-Xavier VILLAIN, titulaire, M. Benoît VAILLANT, titulaire, qui donne procuration à M. Nicolas SIEGLER, titulaire - ESCAUDEUVRES : Mme Agnès BILBAUT, titulaire, qui donne procuration à M. Bruno LEFEBVRE, titulaire, M. Thierry BOUTEMAN, titulaire, qui donne procuration à M. Daniel POTEAU, titulaire, M. José DE SOUSA, titulaire, qui donne procuration à M. Jean-Paul BASSELET, titulaire - HONNECOURT-SUR-ESCAUT : M. Jean-Pierre GOLEBIOWSKI, titulaire, qui donne procuration à M. Philippe LOYEZ - IWUY : Mme EMILIE DUPUIS, titulaire, qui donne procuration à Daniel POTEAU, titulaire, M. Pascal GUSTIN, titulaire, qui donne procuration à M. François-Xavier VILLAIN, titulaire - MASNIERES : Mme Christelle COUTANT, titulaire, qui donne procuration à M. Francis NOBLECOURT, titulaire - NEUVILLE-SAINT-REMY : Mme Martine LABALLETTE, titulaire, qui donne procuration à M. Christian DUMONT, titulaire - RAILLEN COURT-SAINT-OLLE : M. Bernard DE NARDA, titulaire, qui donne procuration à M. Philippe LOYEZ, titulaire - SANCOURT : M. Claude LECLERCQ, titulaire, qui donne procuration à M. Jean-Paul BASSELET, titulaire - SERAVILLERS-FORENVILLE : Mme Marie-Bernadette BUISSET-LAVALARD, titulaire, qui donne procuration à M. Gilbert DRAIN, titulaire - TILLOY-LEZ-CAMBRAI : Mme Sonia LANCEL, titulaire qui donne procuration à Mme Marjorie GOSSELET, titulaire.

Suites :

Nombre de conseillers communautaires absents excusés, ayant donné suppléance : 03

AUBENCHEUL-AU-BAC : M. Michel PRETTRE, titulaire, qui donne suppléance à M. Daniel DUMARQUEZ, suppléant - BANTOUZELLE : Mme Sylviane MAUR, titulaire, qui donne suppléance à M. Jean-Michel DINET, suppléant - RAMILLIES : M. Olivier DELSAUX, titulaire, qui donne suppléance à M. Bernard DEBUT, suppléant.

Nombre de conseillers communautaires absents : 12

ANNEUX : M. Thierry LEVEQUE - AWOINGT : M. Eddy DHERBECOURT - BANTEUX : Mme Bernadette GODET - CAMBRAI : Mme Jeannie BERTELOOT, M. François WIART - CANTAING-SUR-ESCAUT : M. Eric PARENT - GONNELIEU : Mme Karine MORELLE - HAYNECOURT : M. Bernard HUREZ - LESDAIN : Mme Geneviève GAUTIER - PAILENCOURT : M. Fabrice LEFEBVRE - RIEUX-EN-CAMBRESIS : M. Michel MOUSSI - THUN-L'EVEQUE : M. Jacques DENOYELLE.

Secrétaire de séance : M. Romain MANESSE.

D2021-12-03 : PACTE DE TERRITOIRE

Toute correspondance est à adresser à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de Cambrai
14, rue Neuve B.P. 375 - 59407 CAMBRAI Cedex - Tel. : 03 27 72 40 00
e-mail : contact@agglo-cambrai.fr - site internet : www.agglo-cambrai.fr

D2021-12-03 : PACTE DE TERRITOIRE

Rapporteur : M. SIEGLER
1^{er} Vice-président

Madame, Monsieur,

Aux termes de l'article L. 5210-1 CGCT, « Le progrès de la coopération intercommunale se fonde sur la libre volonté des communes d'élaborer des projets communs de développement au sein de périmètres de solidarité »

Document politique et fédérateur, le pacte de territoire exprime une vision du développement de l'agglomération et le choix d'orientations stratégiques à moyen et long termes.

Le projet de territoire est également le moyen pour la communauté d'agglomération **d'affirmer ses priorités dans le cadre des relations partenariales et contractuelles** avec les autres acteurs institutionnels (État, Région, Département, Pôle Métropolitain, Pays et autres EPCI...).

Pour élaborer la stratégie de développement portée par le projet de territoire, la communauté d'agglomération de Cambrai a souhaité **mettre en œuvre une démarche de concertation** impliquant les élus communautaires afin d'enrichir le contenu du projet et de faciliter son appropriation par l'ensemble des élus du territoire.

Dans un premier temps, les élus communautaires ont été conviés à cinq ateliers « de proximité » les 17 et 24 juin 2021. Le double objectif de ces ateliers était de permettre aux élus communautaires :

- d'exprimer et de partager leur regard sur le territoire, ses atouts, ses fragilités,
- d'identifier les différents enjeux auxquels le projet de territoire pourra apporter des réponses, stratégiques mais aussi concrètes pour la vie des communes et des habitants.

Pour faciliter la participation des élus, appréhender largement les réalités de l'agglomération et identifier des problématiques locales, l'organisation de ces ateliers a été « décentralisée » dans cinq communes : Aubencheul-au-Bac, Gouzeaucourt, Iwuy, Neuville Saint-Rémy, Proville, Séranvillers-Foreville.

Ces différents ateliers ont réuni entre douze et trente élus dans un cadre participatif favorisant l'expression de chacun. Les travaux ont fait l'objet de synthèses.

A partir de cette matière vivante, la réflexion s'est poursuivie dans le cadre d'un séminaire des élus communautaires le 5 octobre 2021.

Au-delà du partage des enseignements des ateliers, l'objectif de ce séminaire de travail était de débattre des enjeux identifiés et de construire des objectifs stratégiques et pré-opérationnels pour le projet de territoire.

Parallèlement à ce travail avec les élus, la communauté d'agglomération a lancé une consultation des habitants « *Quelle CAC voulez-vous à l'horizon 2030 ?* ». Un court questionnaire publié dans le magazine *Com.Action* de juillet 2021 a ainsi permis aux habitants d'exprimer leur appréciation du territoire, leurs besoins et attentes vis-à-vis de la CAC.

La stratégie de développement portée par le projet de territoire est le fruit de ce travail collectif appuyé par les services de l'agglomération.

Pour la Communauté d'agglomération de Cambrai, l'élaboration du Projet de territoire répond à la volonté d'affirmer **une identité spécifique au sein de la région Hauts de France** et d'exprimer **une ambition forte pour l'avenir** :

- **Une identité spécifique par la qualité du cadre de vie qu'offre l'agglomération** à ses habitants, visiteurs et acteurs économiques. Autour de son cœur, riche de son activité et de son patrimoine, l'agglomération se démarque par ses paysages, son caractère rural et patrimonial. Les élus qui ont participé à la construction du projet ont exprimé leur attachement à cette identité et l'importance qu'elle doit avoir pour différencier la communauté d'agglomération de Cambrai des autres agglomérations environnantes ;
- **L'affirmation de la place de l'agglomération dans le développement économique régional** et plus largement au sein d'une des régions européennes les plus attractives. Avec ses infrastructures et parcs d'activités (E-Valley) - demain la réalisation du canal Seine Nord Europe et du Port intérieur -, l'agglomération dispose d'atouts majeurs pour accueillir des entreprises et des emplois. L'agglomération devra accompagner ce développement et renforcer son attractivité par des politiques innovantes et ambitieuses en matière d'enseignement supérieur, de richesse et diversité de la vie culturelle, de mise en valeur du patrimoine, de diversité de l'offre de loisirs...
- **La poursuite de l'engagement de l'agglomération en faveur de la transition écologique et énergétique.** Les collectivités, agglomération et communes, occupent une place centrale pour relever ce défi. D'ores et déjà, le territoire s'appuie sur des réalisations de premier plan (le parc photovoltaïque) et des engagements forts en faveur des mobilités décarbonées, de la rénovation du parc de logements... La définition de la stratégie de développement du territoire constitue un moment privilégié pour prendre en considération cet impératif dans les différentes politiques portées par la communauté d'agglomération et ses communes membres.
- Enfin, **l'agglomération doit s'affirmer comme un espace de solidarité pour favoriser l'épanouissement des habitants** et la qualité de leur vie au quotidien en matière de logement, de santé, d'accès à la culture sous toutes ses formes, à la diversité du patrimoine, à la formation... Cette ambition ne peut être atteinte sans une relation forte et confiante entre l'agglomération, ses communes membres et plus largement les acteurs locaux. Le projet de territoire est également l'expression de cette volonté.

Pour exprimer cette ambition, le Projet de territoire « CAP 2030 » s'organise autour de **cinq orientations stratégiques** (présentées en annexe) :

- **Orientation 1 : « Pour une communauté qui investit dans l'avenir »**

A travers cette première orientation stratégique, la CAC souhaite poursuivre et amplifier des politiques structurantes pour l'attractivité et le développement économique durable du territoire. **Quatre objectifs stratégiques** composent cette première orientation :

- **Affirmer l'attractivité économique de l'agglomération à l'échelle nord-européenne** à travers l'accompagnement du développement du parc E-Valley et la valorisation pour l'économie locale du creusement du canal Seine Nord Europe par le développement du

port intérieur et de son parc d'activités. L'intermodalité constituera un élément-clé de la réussite de ces projets.

- **Développer un mix énergétique ambitieux.** Avec le parc photovoltaïque de Niergnies - Séranvillers-Foreville, l'agglomération dispose d'un équipement de première importance. L'Agglomération souhaite amplifier et diversifier la production locale d'énergies renouvelables en diversifiant les sources : la méthanisation, la géothermie et l'hydrogène offrent aujourd'hui des potentialités de production importantes que l'agglomération mobilisera avec l'ambition d'atteindre, à terme, son autonomie énergétique.
- **Conforter la place de Cambrai comme pôle universitaire performant.** La richesse et la qualité d'une offre de formation supérieure constituent un facteur d'attractivité majeur pour les territoires. L'Agglomération s'inscrit dans cette dynamique et fait de la formation des hommes un enjeu majeur pour son avenir. Dans le cadre de partenariats avec les acteurs de l'enseignement supérieur, l'agglomération soutiendra donc avec force les projets de renforcement et de création de nouvelles filières de formation. Elle veillera particulièrement à l'articulation de ces projets avec le développement économique du territoire. L'agglomération accompagnera ce mouvement par l'amélioration de l'environnement de vie des étudiants en matière de logement, de santé, d'activités culturelles...
- **Optimiser la ressource foncière.** La ressource foncière représente un enjeu important pour le développement durable de l'agglomération. Les acteurs locaux ont souligné leur attachement à la qualité de vie dans un territoire qui associe les attraits de la ville à ceux d'un environnement rural. L'agglomération souhaite donc que son développement se poursuive dans le respect de la place des activités agricoles et plus largement de l'environnement naturel. Le dialogue avec les acteurs agricoles sera donc essentiel. Une stratégie de récupération des friches permettra d'optimiser les ressources disponibles.

- **Orientation 2 : « Pour une communauté encore plus créatrice d'emplois »**

A travers cette seconde orientation stratégique, l'agglomération fait de la création de nouveaux emplois un objectif majeur du projet de territoire. Le développement et la réalisation des grands projets participeront à cet objectif. Mais l'agglomération souhaite également diversifier les activités et les emplois présents sur le territoire.

Trois objectifs stratégiques structurent cette orientation :

- **Viser un positionnement exigeant sur de nouvelles filières d'activités porteuses de plus-value :** avec E-Valley, le réseau autoroutier et demain le port intérieur, le territoire de la CAC dispose d'outils majeurs pour accueillir des activités logistiques. L'agglomération ne souhaite pas limiter son développement à cette spécialité. Elle veillera à développer l'offre de formation professionnelle avec les acteurs locaux pour soutenir les projets des entreprises locales, renforcera sa présence dans les réseaux régionaux pour attirer davantage de porteurs de projets dans des activités innovantes et porteuses de perspectives importantes en faveur de la transition écologique et énergétique, notamment dans l'économie circulaire. L'agglomération soutiendra également le développement des activités relevant de l'économie sociale et solidaire (ESS). Porteuses de sens, de lien et d'utilité sociale, ces activités sont également créatrices d'emplois de proximité accessibles à un public large.

- Plus largement, **conforter les savoir-faire d'excellence du territoire**, dans une perspective d'un développement économique équilibré.
- **Développer et qualifier les capacités d'accueil d'entreprises.** La Communauté dispose de onze parcs d'activités sur son territoire. La réussite de la stratégie de développement économique passe donc par l'adaptation de l'offre existante aux besoins des entreprises. La « montée en qualité » de ces parcs d'activités constitue un objectif important qui devra se traduire par des aménagements paysagers, l'introduction des énergies renouvelables, la mise en place de nouvelles solutions de mobilité. Une attention particulière sera portée à la place des activités artisanales, des PME-PMI qui constituent la richesse du tissu local. Enfin, les besoins futurs devront être pris en compte face à la raréfaction des disponibilités foncières sur les parcs d'activités. Un cabinet a ainsi été mandaté en vue de la réalisation d'un livre blanc sur l'aménagement du territoire qui prendra en compte l'ensemble considérations nécessaires à la création d'une nouvelle zone d'activités.

• **Orientation 3 : « Pour une communauté encore plus belle et attrayante »**

Cette troisième orientation stratégique entend développer et valoriser deux dimensions essentielles de l'agglomération, la richesse de sa culture et de son patrimoine naturel, historique et architectural. Deux objectifs stratégiques structurent cette orientation :

- **Capitaliser sur les richesses du territoire.** L'agglomération a engagé au cours des dernières années une importante politique de rénovation et de développement des équipements culturels afin que ceux-ci couvrent les différents champs culturels et répondent aux besoins de l'ensemble des habitants. Cette politique sera poursuivie et valorisée par la mise en réseau de ces équipements et des acteurs qui les animent. L'agglomération engagera par ailleurs une réflexion sur l'opportunité d'doter le territoire d'un équipement d'envergure (culturel, événementiel, loisirs...) à même d'accueillir des spectacles et manifestations de rayonnement régional ou national. L'agglomération souhaite également valoriser la richesse de son environnement naturel auprès des habitants et des visiteurs : l'offre d'activités de loisirs et d'itinérance sera développée.

L'agglomération souhaite s'appuyer sur les richesses du territoire pour mettre en œuvre une politique des patrimoines. Cette politique passera en premier lieu par la poursuite des actions engagées dans la connaissance et la préservation des patrimoines. Au-delà, il s'agira de valoriser les patrimoines dans la diversité qui caractérise l'agglomération (patrimoine mémoriel, archéologique, industriel, aéronautique...). L'obtention du label « Pays d'Art et d'Histoire » pourra à ce titre constituer un objectif fédérateur pour l'ensemble des acteurs.

- **Préserver notre qualité de cadre de vie rural.** Lors de la concertation du projet de territoire, élus et habitants ont souligné l'importance de ce cadre de vie et à quel point il était un élément majeur de l'identité de l'agglomération. L'agglomération souhaite donc agir pour préserver et valoriser ce patrimoine commun en maillant la trame verte et bleue de l'agglomération et en mettant en valeur les sites remarquables du territoire (Niergnies – Séranvillers-Foreville – Crèvecœur sur Escaut, par exemple). Les mobilités actives seront encouragées dans les pratiques quotidiennes et de loisirs par la réalisation d'un maillage d'axes de circulation douce et la mise en place des équipements et services nécessaires, notamment en matière de sécurité.

Cet objectif passe également par des actions volontaristes pour préserver le territoire et ses ressources, lutte contre les risques naturels (inondations) et préservation de la ressource en

eau en particulier. L'agglomération poursuivra également son action dans le domaine des déchets. Au-delà de la sensibilisation régulière des habitants à cet enjeu, il s'agira de développer des politiques visant à réduire les volumes de déchets produits sur l'agglomération et de favoriser leur recyclage et leur réemploi par la montée en puissance de l'économie circulaire.

- **Orientation 4 : « Pour une communauté plus solidaire avec ses habitants et ses communes »**

Cette quatrième orientation stratégique répond à une ambition majeure de solidarité et de cohésion sociale et territoriale au sein de l'agglomération. **Quatre objectifs stratégiques** répondent à cette ambition :

- **Proposer une offre de logement attractive et adaptée à la diversité des besoins.** Il s'agira ici de développer les actions en faveur de la requalification du parc existant (amélioration de la performance énergétique et lutte contre la précarité énergétique, lutte contre la vacance et remise en marché de ces logements, amélioration des conditions de confort...), de diversifier de l'offre (logements locatifs sociaux, accession à la propriété...) et de favoriser le développement de nouvelles formes d'habitat adaptées aux besoins spécifiques des publics fragiles (handicap, vieillissement...).
- **Renforcer la proximité et le lien social.** A travers cet objectif, l'agglomération soutiendra les actions visant à assurer l'offre et l'accès aux soins sur le territoire. Il s'agira également d'accompagner les projets locaux engagés en faveur de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse. L'objectif de faciliter l'accès à la formation tout au long de la vie sera également soutenu afin de répondre à l'ambition d'épanouissement qui constitue une dimension transversale majeure de toutes les politiques développées par l'agglomération. Enfin, une attention particulière sera portée à l'accompagnement des personnes fragilisées par la transition numérique et la dématérialisation croissante des opérations de la vie quotidienne
- **Poursuivre l'ambition de démocratisation culturelle.** A travers cet objectif, l'agglomération poursuivra les politiques engagées afin de permettre une égalité d'accès à la culture et ainsi de lutter contre toutes les difficultés qui éloignent les habitants, qu'elles soient d'ordre spatiales ou sociales. Il s'agira donc de faciliter l'accès à la culture des publics fragiles et empêchés, de développer les politiques des équipements culturels et les projets en milieu rural et dans le cadre de la Politique de la ville. Dans ce cadre, le développement de projets d'éducation artistique et culturelle constitue un axe majeur de la politique culturelle en visant toute la jeunesse de l'agglomération. Cette politique est aujourd'hui largement investie par l'ensemble des services et acteurs de la culture.
- **Accompagner les projets de communes et de leur tissu associatif.** Dans cette stratégie de solidarité, l'agglomération souhaite être aux côtés de communes et de leurs acteurs, afin de les soutenir dans la réalisation de leurs projets. En effet, l'ensemble de ces initiatives participe à l'équipement, à la qualité de vie et plus largement à l'attractivité du territoire. L'agglomération mobilisera donc les outils et moyens nécessaires à leur réalisation.

- **Orientation 5 : « Pour une communauté plus proche et plus sûre »**

A travers cette cinquième et dernière orientation, l'agglomération exprime sa volonté de maintenir la cohésion du territoire entre les différents espaces qui la composent et en constituent la richesse. **Quatre objectifs** structurent cette orientation :

- **Renforcer l'attractivité du Cœur d'agglomération.** Les acteurs associés à la concertation du Projet de territoire ont exprimé l'importance qu'ils accordent à l'attractivité du Cœur d'agglomération en matière d'offre de services et d'activités. Pour soutenir cet objectif, l'agglomération sera partenaire du programme « Action cœur de Ville ».
- **Renforcer les liens entre le Cœur d'Agglo, sa périphérie et l'environnement rural.** La richesse et la vitalité de cette organisation territoriale sont au centre du projet de territoire et du pacte qui réunit l'ensemble des communes de l'agglomération. Cette organisation sera confortée par le renforcement des solutions de mobilités vers le Cœur d'agglo afin de faciliter l'accès aux principaux équipements et services (santé, commerces, services publics...) et à l'offre culturelle et de loisirs. Il s'agira également de veiller à la présence et de soutenir le développement des activités commerciales et artisanales qui contribuent à la vie quotidienne en milieu rural.
- **Renforcer l'accessibilité de l'agglomération.** Au croisement des enjeux de qualité de vie, d'attractivité résidentielle et économique, l'accessibilité de l'agglomération constitue un enjeu central. L'agglomération veillera à la qualité et à la complémentarité de l'offre de mobilités sur l'ensemble du territoire. Elle se mobilisera auprès des différentes autorités compétentes pour obtenir une amélioration des infrastructures et de la qualité de services en matière de desserte routière et ferroviaire. Même si l'objectif est proche, l'agglomération veillera à l'achèvement de la couverture numérique du territoire dans les délais prévus.
- **Garantir la sécurité et la tranquillité dans nos villages et dans nos villes.** Avec les communes, l'agglomération s'engagera pour atteindre cet objectif auquel habitants et élus du territoire sont sensibles. L'agglomération poursuivra l'aménagement et la sécurisation de la voirie communautaire. Elle soutiendra les projets visant au maintien de la tranquillité dans les espaces publics.

Ainsi définis, **les cinq axes du projet de territoire constituent le fondement des politiques publiques** mises en œuvre par l'Agglomération et celles qu'elle pourra engager dans les années à venir.

L'élaboration puis la mise en œuvre d'un projet de territoire demandent **la mise en place d'une réflexion financière** à même de traduire concrètement les impacts budgétaires, pour l'EPCI et pour les communes membres, en lien avec l'application de nouveaux projets d'investissement.

C'est pourquoi la démarche de projet de territoire a demandé **l'élaboration d'un pacte financier et fiscal**, avec en ligne de fond **un double objectif** :

- Déterminer conjointement les priorités de développement du territoire, leur portage et leur financement, grâce à une analyse des équilibres financiers à l'œuvre sur le territoire, tant au niveau des communes que de la communauté ;
- Ajuster en conséquence les leviers de financement mobilisables.

Le pacte financier et fiscal vise alors à **assurer la bonne soutenabilité du projet de territoire**, le maintien des indicateurs financiers à un niveau satisfaisant, via notamment la conservation d'un

niveau de CIF assurant à la CAC son niveau dotation globale de fonctionnement actuel, ainsi qu'une réorganisation de certains leviers déjà en place.

Le pacte se décline alors en trois axes principaux :

- **Une plus grande optimisation budgétaire,**
- **Une plus grande solidarité avec les communes,**
- **Un plus grand soutien à l'investissement local.**

Les montants exacts versés ainsi que les règles de versement devront être affinées au moment de la rédaction du règlement.

A noter également que le pacte financier et fiscal propose d'autres pistes de travail concernant d'autres leviers, qui pourront être débattus au cours du mandat (taxe GEMAPI, taxe sur les friches, réflexion sur des exonérations de CFE, reversement de la taxe d'aménagement sur les ZAE, taxe de séjour).

Le projet de territoire a en pratique un caractère évolutif. La stratégie pourra être actualisée autant que de besoin, au regard de l'évolution des enjeux territoriaux et des priorités exprimées par les élus.

A l'unanimité, le conseil communautaire a décidé d'approuver le pacte de territoire tel que décrit dans cette délibération et synthétisé dans la carte annexée à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an -
susdits,
Suivent les signatures.....
Pour extrait conforme

Pour le Président,
Le 1^{er} Vice-président,



Nicolas SIEGLER

